





HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE LA CORSE.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
4, RUE DE VERNEUIL.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA CORSE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS (1835)

AVEC

UNE INTRODUCTION

CONTENANT

UN APERÇU TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE L'ILE,

LE PRÉCIS DE SON HISTOIRE NATURELLE

ET UNE NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS QUI EN ONT PARLÉ.

OUVRAGE ENRICHI

D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE ET D'UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS.

PAR J.-M. JACOBI, AVOCAT.

Studio veritatis motus, patriæ
ductus amore.

TOME DEUXIÈME.

PARIS
BELLIZARD, BARTHÈS, DUFOUR ET LOWELL.
1 BIS, RUE DE VERNEUIL.
1835

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA CORSE.

DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS LA GUERRE DE SAMPIERO
JUSQU'A LA CONQUÊTE DES FRANÇAIS.

PREMIÈRE PÉRIODE.

DEPUIS LA RETRAITE D'ALPHONSE D'ORNANO JUSQU'A LA GUERRE DE QUARANTE ANS.

(de 1568 à 1729.)

Considérations servant d'introduction. — Conduite des autorités liguriennes.— La peste dans l'île (en 1576).— Famine extraordinaire. — Colonisation de Porto-Vecchio (en 1589). — Politique de Philippe Passano. — Vente des ports d'armes. — Funestes résultats de cette mesure fiscale. — Le dix-septième siècle est le siècle de fer de la Corse. — Plusieurs insulaires se distinguent en pays étranger et surtout en France. — Alphonse d'Ornano fait maréchal par Henri IV. — Pierre Libertat délivre Marseille des mains de la Ligue.—Léonard de Casanova.— Garde corso-papale. — Conduite tyrannique de Louis XIV envers les insulaires à l'occasion de cette milice. — Arrivée d'une colonie grecque en Corse (en 1676). — Causes d'inimitiés entre

les colons et les indigènes. — Sort des insulaires pendant le dix-septième siècle. — Autorité, droits et privilèges des gouverneurs. — Personnel qui les accompagnait. — Exactions, injustices, tyrannies, meurtres, assassinats juridiques, système de vengeance. — Remontrances des magistrats insulaires au sujet du trafic des ports d'armes. — Le gouvernement de l'île partagé en deux départements (en 1724). — Causes du mécontentement général. — Troubles. — Insurrection générale (en 1729).

L'époque qui va faire le sujet de ce second volume est riche en événements remarquables, en incidents pleins d'intérêt et surtout en enseignements utiles. Après une guerre longue et désastreuse, le peuple insulaire, ayant une entière foi aux promesses de ses gouvernants, était rentré dans son repos et ne pensait qu'à jouir des bienfaits de la paix qu'il venait d'obtenir; mais le pouvoir, se détournant peu à peu de la route qu'il avait semblé vouloir suivre et toujours perfide et parjure, devint oppressif, atroce, tyrannique. Alors ce peuple, qu'on croyait entièrement dégénéré et réduit au plus avilissant ilotisme, sortant tout à coup de sa léthargie, s'élança sur ses oppresseurs, et les frappant de ses chaînes, il les terrassa. Un moment il put croire que sa victoire était complète. Mais la république ligurienne qui avait des alliés, les appela à son secours, et la lutte fut ainsi prolongée environ quarante ans; lutte mémorable pendant laquelle la nation corse enfanta des prodiges de valeur, de constance et de patriotisme, mais que signalèrent aussi des trahisons, des apostasies, des lâchetés, des crimes de toute espèce.

Nous avons dit, en finissant notre premier volume,

comment la pacification de l'île, effectuée par la retraite d'Alphonse d'Ornano, était devenue complète et quels en avaient été les heureux résultats. Le peuple ayant obtenu, en grande partie, ce qu'il désirait, oublia peu à peu les sacrifices que lui avait coûtés une guerre de plusieurs années et chacun ne songea plus qu'à ses affaires personnelles. Le suprême magistrat des *Douze* et des *Six* veillait seul à l'observation et au maintien des traités, et les gouverneurs liguriens, d'après la politique adoptée par circonstance pour arriver à la conclusion de la paix, exerçaient l'autorité souveraine avec modération et justice, et n'avaient ainsi rien à démêler avec les indigènes. Cet état de choses durait depuis quelques années, lorsque le fléau de la peste pénétra dans l'île et y exerça d'affreux ravages (en 1576). La mortalité atteignit toutes les classes, s'étendit à tous les âges, frappa l'un et l'autre sexe, et le chiffre des victimes fut énorme. Dans le nombre se trouvèrent quatre membres du suprême magistrat. On mit quelque négligence à les remplacer; dès ce moment commencèrent les empiètements des autorités liguriennes. L'occasion était favorable; la plupart des familles déploraient les pertes qu'elles venaient d'éprouver ou en redoutaient de nouvelles. La désolation était générale. A cette même époque, les corsaires africains, dont on n'avait pas eu à se plaindre depuis long-temps, reparurent sur les côtes de l'île, et les populations du littoral, sans cesse exposées à devenir la proie des Barbares, se retirèrent généralement dans l'intérieur. De là le rapide appauvrissement du pays. Les terres les plus fertiles laissées alors incultes cessèrent de produire d'abondantes ré-

coltes, et les blés ne tardèrent pas à manquer aux habitants. Un fléau ne va pas sans l'autre, a dit un auteur contemporain. Le passage de la peste fut accompagné et suivi d'une grande sécheresse qui amena une extrême pénurie de céréales dans toute l'Italie. Les Corses surtout, qui avaient restreint leur agriculture à un sol moins fécond, se trouvèrent réduits aux plus cruelles nécessités. Déjà une partie de la population ne se nourrissait plus que d'herbes et de glands sauvages; ce régime détériora la santé des masses, et une foule d'infortunés qui avaient échappé, comme par miracle, à la peste, tombaient journellement victimes de la famine. Le gouvernement génois, témoin des angoisses de tant de milliers de familles, fut sans entrailles, et s'il accorda quelques secours, il ne le fit qu'à des conditions usuraires. Peut-être même ne voyait-on pas sans une secrète joie, dans les conseils de la république, la population indigène se réduire et abandonner le littoral de l'île. De cette manière, en effet, les inquiétudes gouvernementales diminuaient, et l'on acquérait la facilité de réaliser le projet dès long-temps médité de verser le trop plein de la population ligurienne en Corse.

Ce fut d'après ce système de colonisation que l'on envoya cent et quelques familles génoises à Porto-Vecchio, sous la direction du comte Philippe Passano, avec l'intention de donner à ce premier essai un plus grand développement (en 1589). A cet effet, le chef de la colonie fut nommé gouverneur général de l'île. Cette mesure ne tarda pas à produire des résultats bien différents de ceux qu'on s'en était promis; car les préférences que Passano avait pour la colonie, dé-

clarée fief de sa famille, excitèrent la jalousie des populations voisines et furent bientôt une source intarissable de querelles et de combats. D'ailleurs, le système gouvernemental suivi par les Génois envers les Corses manquant, en toute circonstance, de franchise et de loyauté, il n'en pouvait jamais résulter une fusion entre les deux nations. Or, ce n'est que par les rapports d'intimité et de famille entre les anciens et les nouveaux habitants d'un pays que peut prospérer une colonie. S'il est bon d'accorder des exemptions et des priviléges aux arrivants, il ne faut pas négliger de les étendre aux populations qui se trouvaient déjà sur les lieux. Le fisc étant surtout contraire à ces sortes d'établissements, il est nécessaire de les en affranchir; mais il ne faut pas non plus que leur voisinage devienne incommode. De la violation de ces principes devaient nécessairement résulter et les dissensions dont nous venons de parler et le dépérissement définitif de la colonie. En effet, vingt-cinq ans ne s'étaient pas écoulés que, malgré la protection toute spéciale de Passano, il n'en restait plus aucune trace. Tels sont les effets d'une administration partiale et injuste. C'est là aussi tout ce qu'on peut espérer d'un pouvoir despotique : loin de vivifier, il tue.

Cependant ce gouverneur, si peu capable de faire prospérer un établissement colonial, eut le secret de lever un nouvel impôt sur tout le pays, sans exciter le mécontentement des populations. Le port des armes avait été défendu au moment de la pacification de l'île; Philippe Passano accorda des dispenses moyennant rétribution (en 1591). Connaissant le caractère vaniteux des insulaires, il prévoyait que cette

mesure recevrait une grande extension et serait une source précieuse de profits pour la république. Il ne se trompait point. La vue d'un fusil entre les mains d'un rival, d'un voisin, excita le désir de pouvoir l'imiter, et en peu de temps chacun voulut avoir son permis de port d'armes. Ce fut là une mine féconde pour le fisc ligurien ; on enlevait ainsi chaque année des sommes considérables à la nation sans que l'idée lui vînt de se plaindre. A l'arrivée des nouveaux gouverneurs, toutes les patentes anciennes étaient annulées de plein droit ; il fallait s'en procurer d'autres. On publiait même à ce sujet des avertissements et des circulaires. C'était un trafic honteux, mais régulier.

Mais tandis qu'on livrait des armes aux populations en vue d'un vil lucre, la justice se relâchait de jour en jour et les inimitiés particulières prenaient insensiblement une extension effrayante. Déjà la politique ligurienne semblait n'avoir plus d'autre but, à l'égard de la Corse, que d'y entretenir la guerre civile. A cet effet, on accordait des sauf-conduits aux assassins ; on admettait les accusés de meurtre dans l'armée, comme du temps de la compagnie de Saint-George ; on faisait plus, on prenait part à la lutte entre les familles ennemies ; on soutenait les faibles contre les forts afin de les abaisser tous. De cette manière, l'île entière fut en proie à la désolation et se couvrit de ruines. Le suprême magistrat des *Douze* et des *Six* existait pourtant encore. Un de ses membres continuait de résider à Gênes avec le titre d'*orateur*; les autres demeuraient alternativement auprès du gouverneur à Bastia, avec mission d'exposer les besoins

des habitants. Mais cette représentation n'était plus qu'illusoire; l'impulsion était donnée, la tyrannie avait été érigée en système, et il fallait que cette malheureuse contrée en subît tous les effets. Il est même probable que les mandataires du peuple, chargés de veiller sur ses intérêts, agissaient alors de connivence avec ses ennemis; car, dès que le pouvoir est immoral, tout ce qui en approche ne tarde pas à le devenir. D'ailleurs le suprême magistrat ne représentait plus la nation. Déjà ses membres, au lieu d'être nommés tous les ans par la consulte générale qui s'assemblait à l'arrivée du gouverneur, étaient élus pour deux ans sous la direction du gouverneur qui allait être changé et qui connaissait mieux les fils de l'intrigue[1].

Le dix-septième siècle, auquel nous touchons, a été d'une singulière stérilité pour l'histoire de Corse; c'est le siècle de fer de cette île. En effet, pendant ce long espace de temps, il ne se présente aucun événement digne d'être rapporté, aucun caractère, au moins dans le pays, qui mérite qu'on en fasse mention. Loin d'adopter des mesures contre les abus existants, le gouvernement travailla à leur donner de l'extension. Les gouverneurs liguriens, devenus insensiblement despotes absolus, s'étaient arrogé le droit de vie et de mort sur tous les insulaires. Il n'y avait plus rien de sacré, d'inviolable, ni pour eux ni pour leurs lieutenants, et le pays dépérissait sous tous les rapports; la population diminuait à vue d'œil et l'industrie était devenue à peu près nulle. Nous avons vu ailleurs combien le recrutement militaire pour les

(1) Morati, *Pratica manuale, Ms.*

puissances étrangères avait été funeste à la Corse dans le quatorzième siècle ; le même système se renouvela avec la même fureur dans le dix-septième. La France n'eut pas seulement alors un régiment corse à son service, mais elle vit les rangs de son armée se remplir d'une foule d'insulaires prêts à verser leur sang pour la gloire de ses princes. Divers auteurs ayant signalé les prouesses des Corses sous les ordres de leur colonel général[1], Alphonse d'Ornano, qui reçut le bâton de maréchal de la main de Henri IV, après la prise de Lyon[2], nous nous bornerons à dire quelle fut la conduite des monarques français envers ces insulaires.

Quelque criminelle qu'ait été la conduite de Charles IX à l'égard de ses sujets, dont il fut le bourreau, nous devons à la vérite de dire qu'il se comporta noblement envers les Corses. Non-seulement il fit donner des secours à ceux qui avaient émigré avec Alphonse, mais il rendit même une ordonnance par laquelle la grande naturalisation fut accordée à tous ceux qui se trouvaient dans ses États[3]. Henri III con-

(1) *Voy.* De Thou, Moreri, *Biographie Universelle*, L'Hermite de Souliers, etc., etc.

(2) On publia les vers suivants en son honneur :

Quand il remit Lyon dans son obéissance,
On le fit mareschal de France,
Quoique le nombre fût de quatre seulement;
Et comme sa valeur était incomparable,
Henri-le-Grand changea cet ordre justement
Puisqu'il ne pouvait pas le faire connétable.

Voy. L'Hermite de Souliers.

(3) Ordonnance de Charles IX, datée de Turtal, novembre 1571, contresignée De Neuville.

firma et renouvela toutes les dispositions de l'ordonnance de son prédécesseur[1]; enfin Henri-le-Grand les étendit à tous les Corses qui s'établiraient dans son royaume[2]. Il faut aussi convenir que ce monarque leur avait de grandes obligations; car non-seulement Alphonse et ceux qui servaient sous ses ordres lui avaient rendu d'importants services, ainsi que Léonard de Casanova, qui fut élevé au grade de lieutenant général, mais Pierre de Libertat, descendant du libérateur de Calvi, aidé de ses frères et de quelques amis, arracha la ville de Marseille, où il avait fixé sa résidence, aux mains de Casaux, un des chefs de la Ligue, qui était à la veille d'y introduire les Espagnols. En apprenant cette nouvelle presque en même temps que celle de la prise de Lyon par Ornano, Henri IV s'écria : « C'est maintenant que je « suis roi ! » Il écrivit aussitôt à Pierre Libertat en ces termes : « Cher et bien-aimé, vous avez fait un « acte si généreux pour la liberté de votre patrie et « de vos concitoyens que, quand nous n'y aurions « aucun intérêt, nous ne nous lasserions de louer « votre vertu[3]. » Louis XIII laissa, à l'égard des Corses, les choses en l'état où il les avait trouvées. Néanmoins, quoiqu'il en eût plusieurs à sa cour, un second maréchal d'Ornano, c'est-à-dire Jean-Baptiste, fils aîné du premier, périt, sous son règne, victime de la jalousie que ses éminentes qualités avaient inspi-

(1) *Voy.* ordonnance donnée à Paris en 1580.

(2) *Voy.* ordonnance de Henri IV, datée de Fontainebleau, octobre 1599.

(3) *Voy.* L'Hermite de Souliers, *Les Corses Français*, ch. XVII, et Ruffi, *Histoire de Marseille*.

rée à de vils courtisans[1]. Quelques insulaires se distinguaient en même temps au service de l'Espagne, tels qu'un Savelli qui y fut élevé à la grandesse de première classe, un Vaschi qui fut ministre de Philippe II et gouverneur général des Indes. D'autres, en plus grand nombre, brillaient dans les armées de la république de Venise, entre autres plusieurs membres de la famille Pozzo di Borgo[2] qui y occupèrent des grades

(1) L'Hermite de Souliers rapporte les vers suivants trouvés sur le drap mortuaire du guerrier :

L'envie et les malheurs triomphèrent de moi ;
. . . .
Mais ceux qui m'ont haï d'une invincible rage,
A la mère et au fils m'ayant mis en ombrage,
Me donnèrent la mort avecque le poison.

(2) *Voy.* Brusoni, *Histoire des guerres entre les Vénitiens et les Turcs. Voyez* aussi Documents inédits aux archives de Venise. Voici ce qu'on lit sur la famille Pozzo di Borgo, dans le chant 21 du poème de Biagino Leca, intitulé : *Il d' Ornano Marte.* Ce poème est destiné à célébrer les exploits d'Alphonse et des Corses qui combattaient sous ses ordres et au nombre desquels se trouvait le poète lui-même avec le grade de capitaine :

E poi senza indugiare oltrando il piede
A l' altra porta, e' dice : Or mira quivi
Lo speculo d' onor, cortesià e fede,
Ch' eterni al mondo si rimarran vivi ;
Or di, se l' occhio tuo là dentro vede
Due con posteri lor cortesi e divi ?
Ben lor ved' io, rispose il cavaliero,
E chiedo umil saper chi sian per vero.
Questi son, disse il Vecchio almo ed antico,
Pasqual Pozzo di Borgo l' eloquente,
Valoroso, gentil, di fede amico,
Splendido, onoratissimo e prudente :
L' altro Pozzo di Borgo è Sozzon, dico,
Cui Lata fa lustrar qual sole ardente
Di cortesia, di onor, valore e fede,
E tengon ambi quà perpetua sede.

supérieurs, un Querini de Giocatojo, deux Boerio de Cortè et un Jacobi de Lugo qui, couvert des palmes qu'il avait cueillies dans le Péloponèse, fut chargé du gouvernement des îles Ioniennes. Enfin le trône pontifical n'eut pas de meilleur soutien que les enfants de la Corse. Arrêtons quelques instants notre attention sur ce point; on verra qu'il se lie intimement à notre sujet.

Le pape Clément VIII, harcelé par la puissante famille Farnèse, jugea convenable de prendre à son service un petit corps de six cents Corses (en 1604). Alexandre VII le porta à huit cents et lui donna le nom de *garde corse*. Ce fut cette fameuse garde qui montra tant de dévouement aux souverains de la moderne Rome et qui fut si injustement flétrie par Louis XIV pour avoir obéi aux ordres de ses chefs[1].

Mira i posteri lor tutti a l' intorno
Onorati, civil, saggi e preclari,
Che han tanto il cor ciascun di virtù adorno
Che ne trionfan qui gli eterni cari,
Perpetua dando a lor memoria il giorno,
Come di tutti i scortesi ed avari
Sempre avversari e principal nemici
Ed amanti fedeli ai loro amici

(1) Voici les faits qui amenèrent cette dissolution humiliante : Un individu accusé d'un crime se réfugia dans le palais du cardinal d'Este. La police se présenta pour se saisir de sa personne. Le prélat, sous prétexte de défendre les priviléges de son ordre, prit le bandit sous sa protection, et comme les sbires voulaient pénétrer dans le palais, il leur opposa ses nombreux domestiques. Le frère du pape, don Mario Ghigi, commandant de toute la force armée, ordonna à la garde corse de prêter main-forte à la police. Les Corses prennent aussitôt les armes et se dirigent vers le palais du cardinal. D'un autre côté, tous les Français qui se trouvaient à Rome se portent au secours d'un personnage protégé de leur cour; d'autres cardinaux,

Au reste le sort de cette milice n'eut rien d'extraordinaire, car il lui arriva ce qui arrive tôt ou tard aux mercenaires qui se font les satellites d'un despote étranger. Quoi qu'il en soit, la garde papale fut sacrifiée aux ressentiments du roi de France qui exigea, avec son licenciement, l'érection d'une colonne avec une inscription portant « que les Corses ne pourraient plus être admis au service des papes. » Alexandre VII souscrivit à cette condition infamante. Mais l'insulte fut sentie par tous les insulaires qui se trouvaient à Rome, et tous abandonnèrent aussitôt cette capitale. Un grand nombre d'officiers de la même nation au service de France donnèrent également leur démission. La colonne subsista pendant quel-

jaloux de leurs prérogatives, envoient également des renforts. La ville entière est en combustion. On ouvre néanmoins des pourparlers pour empêcher l'effusion du sang. En attendant, un officier corse laisse échapper quelques mots qui sont mal interprétés par les Français, mais dont le sens était pourtant très clair et n'avait rien d'offensant pour eux : « Si je recevais des ordres, aurait dit l'officier insulaire, je ne tarderais pas à dissiper cette valetaille. » En effet, les défenseurs du palais étaient presque tous des valets; les Français sans livrée étaient fort peu nombreux, ou plutôt il n'y en avait pas. Il en résulta une grande animosité entre les Français et les Corses. Quelque temps après deux soldats de la garde étant arrivés dans un endroit où se trouvaient réunis plusieurs Français, il s'ensuivit une querelle dans laquelle les insulaires eurent le dessous. Le commandant, frère du pape, homme emporté et orgueilleux, les accabla de reproches en présence de leurs camarades. C'était envenimer l'affaire et lui faire prendre un caractère de généralité qu'elle n'avait pas encore. En effet, le lendemain trois soldats corses ayant rencontré quelques Français de la suite du duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, il en résulta une querelle sanglante. Les deux partis ayant reçu des renforts, la mêlée devint sérieuse et l'ambassadeur lui-même cou-

ques années ; enfin Clément IX la fit abattre avec l'assentiment du roi très chrétien (en 1668). Il faut pourtant dire que si ce monument était honteux pour les papes et insultant pour les Corses, il était encore plus flétrissant pour Louis XIV dont il constatait la criante injustice et l'abominable tyrannie. Certes si l'inscription n'avait eu rapport qu'aux insulaires au service du pontife romain au moment de la querelle, il n'y aurait eu rien à dire ; mais déclarer tous leurs concitoyens complices d'un fait arrivé dans un pays étranger et sans qu'ils y eussent pris la moindre part, cela ne pouvait être que l'œuvre de l'orgueilleux despote qui avait osé dire : *L'État, c'est moi !* Rentrons maintenant dans notre sujet.

rut quelque danger. La nuit sépara enfin les combattants. Le duc de Créqui, indigné de ce qui venait de se passer sous ses yeux, prétendait qu'on lui devait des excuses. Le gouvernement papal pensait autrement, et il serait difficile d'affirmer qui avait tort ou raison. Voyant que les ministres du pape avaient l'air de n'attacher aucune importance à ce qui venait de se passer, l'ambassadeur adressa un rapport *ab irato* à son souverain et se retira immédiatement en Toscane. Louis XIV, informé des événements de Rome, renvoya sur-le-champ le nonce pontifical au milieu de cinquante fusiliers, s'empara d'Avignon et dirigea une armée sur Rome. Cependant comme le pape ne manquait pas d'alliés en Italie et en Allemagne, tout annonçait qu'une querelle futile allait dégénérer en une guerre désastreuse ; déjà dans les États pontificaux et sur d'autres points de la péninsule on faisait des armements considérables, et les armées germaniques semblaient n'attendre que le signal pour s'ébranler et porter secours au Saint-Siége, lorsque le roi d'Espagne et la république de Venise interposèrent leur puissante médiation en faveur de la paix. Un traité fut conclu, et l'on a vu à quelles conditions. Les innocents furent arbitrairement enveloppés dans une responsabilité qui ne devait peser que sur les coupables.

Voy. Limperani, *Istoria*, t. II, et Mémoires de l'époque.

Vers la fin du dix-septième siècle, arriva en Corse une colonie grecque composée de sept cent trente individus des deux sexes (en 1676). C'étaient les débris de la population du Magne en Morée, laquelle, n'ayant pas réussi dans une tentative insurrectionnelle contre ses oppresseurs, avait cherché son salut dans la fuite. Réfugiées d'abord à Gênes, ces victimes du despotisme oriental y trouvèrent un accueil amical et digne de tout éloge. Enfin, après avoir pourvu à leurs premiers besoins, le sénat ligurien résolut sagement de les établir sur un point de la Corse. A cet effet une convention fut passée entre les autorités de la république et les Stefanopoli, chefs des émigrés; et, si l'on en excepte la condition relative au changement de culte, qu'on exigeait des hôtes qu'on voulait héberger, les dispositions du traité étaient on ne peut plus libérales. Un territoire convenable fut assigné aux colons à titre d'emphytéose, et rien à ce sujet n'était blâmable, si ce n'est la base de l'établissement. En effet, les autorités liguriennes ayant agi en cette occasion comme elles le faisaient toujours à l'égard de la Corse, c'est-à-dire en despotes qui se croient maîtres absolus du sol où ils exercent leur tyrannie, ce fut un nouveau brandon de discorde jeté dans ce malheureux pays. On partagea aux Grecs le territoire de l'ancienne ville de Sagone, sur la côte occidentale de l'île; mais dans le cours de ces transactions on ne fit point attention que les terres dont on disposait si libéralement appartenaient aux communes de Vico et de Coggia qui les possédaient depuis un temps immémorial. Un gouvernement qui prend pour guide de ses actes les principes d'équité et de justice, ne se fût

jamais permis de disposer ainsi d'un bien qui n'était pas le sien et eût, avant tout, accordé une indemnité convenable aux populations dont nous venons de parler; mais les Génois n'étaient pas si scrupuleux. On distribua aux réfugiés de la Morée les terres que l'on jugea convenable et on laissa les anciens habitants se plaindre à leur gré de l'injustice dont ils étaient victimes. De là, la lutte qui s'établit entre les colons, soutenus par les agents de la république, et les véritables propriétaires du sol. Bien des gens ont traité la conduite des insulaires en cette circonstance de barbare et d'inhospitalière; mais on n'a pas réfléchi qu'une usurpation de territoire, n'embrassant même que les lieux les plus déserts, est un acte qui appelle de justes représailles et ne peut être, par conséquent, vu de bon œil par ceux qui en souffrent d'une manière directe ou indirecte. Un gouvernement qui essaie de fonder des colonies dans un pays déjà habité doit commencer par acheter le terrain à ses anciens possesseurs. C'est ainsi que procèdent, de nos jours, les autorités de l'Union américaine du Nord envers les peuplades indiennes. Toute autre marche ne peut manquer d'occasionner des dissensions perpétuelles et des luttes sanglantes. Ce fut le cas de la colonie dont nous venons de parler, et il en sera de même de toutes les colonies, à moins de leur faire place en employant le fer et le feu, suivant la méthode des Espagnols.

Nous avons déjà dit que le dix-septième siècle avait été le siècle de fer de la Corse; exposons brièvement quel fut le sort matériel de la nation pendant cette longue période. Le despotisme ayant débordé de

toute part n'avait plus aucun frein dans l'île; les impôts s'étaient peu à peu élevés d'une manière prodigieuse sous diverses dénominations, tandis que les ressources du pays s'étaient considérablement affaiblies. Le numéraire devint de plus en plus rare. Alors le besoin qu'on en avait pour satisfaire aux exigences du fisc, fit surgir une foule d'usuriers qui aggravèrent encore les maux du peuple en augmentant ses charges sous forme d'intérêts. Ce trafic infâme, source féconde en forfaits de toute espèce, fut surtout pratiqué par les prêtres qui, oubliant les principes de l'auteur de l'Évangile, marchèrent sur les traces des Pharisiens, ces hommes-vipères que le Christ a frappés de sa malédiction. C'était un nouveau fléau qui ne pouvait manquer de produire de grands ravages; car partout où l'intérêt de l'argent s'élève par une cause quelconque, l'agriculture dépérit et se meurt dans les étreintes du fisc et de l'usure. D'un autre côté, les insulaires avaient été peu à peu éliminés de tous les emplois civils et militaires, ainsi que des dignités ecclésiastiques [1]; de sorte que, tandis qu'on dépouillait la nation de numéraire, on la privait des moyens de s'en procurer d'autre. A quel honteux ilotisme était

(1) Voici quelques extraits des décrets rendus par le gouvernement génois pour réduire insensiblement les Corses à un véritable ilotisme; après les avoir exclus des évêchés et des premières magistratures, le doge et le sénat de Gênes les exclurent même des charges inférieures:

« Dux et senatus Genuenses decreverunt et decernunt post hac remitti non posse in capitaneos militum... aliqui Corsi. Similiter non possint admitti, nec eligi in locumtenentes, signiferos, sargentes et caporales in eis locis in quibus sunt nati. Pariter non possint in fu-

donc réduit ce peuple jadis si fier et si idolâtre de liberté! Déjà toute loi était muette devant la volonté des agents du pouvoir qui se croyaient tout permis et ne connaissaient plus de frein.

Le gouverneur, qui, depuis qu'il avait plu aux orgueilleux Liguriens de conserver à la Corse le titre de royaume que lui avaient donné les rois d'Aragon, recevait en arrivant dans la capitale le sceptre qui fut toujours l'emblème de la puissance absolue; le gouverneur jouissait non-seulement d'un énorme traitement fixe et touchait une somme également considérable à titre d'indemnité pour une tournée qu'il était censé faire dans l'intérieur de l'île, mais avait en outre des droits qui ne laissaient pas d'être aussi productifs. Ainsi, d'une part, les populations autres que celles des villes de la côte devaient lui fournir chaque semaine un superbe veau et une certaine quantité de légumes et de fruits; c'était une redevance seigneuriale qui avait sa valeur; de l'autre, il recevait vingt-cinq pour cent sur le produit des amendes, confiscations et prises de contrebande réalisées dans

turum eligi aliquis Corsus, sive Corsi in caporales et castellanos castrorum et turrium...

« ... Nulli Corso liceat in insula Corsicæ ad officia notariatus, aut cancellariarum conferenda post hac eligi...

« ... Massarius aut Monitionerius in aliquo ex prædictæ insulæ loco nemo possit eligi, qui sit Corsus natus, habitator aut uxoratus in ea insula... Nemo in illo loco Corsicæ in qua natus est aut habet uxorem, aut propinquos, sive affines Corsos usque ad quartum gradum in illo loco aut in jurisdictione illius loci possit eligi in jus dicentem... »

Voy. Limperani, t. II, et les deuxième et quatrième périodes ci-après.

l'île. Que l'on calcule d'après cela ce que valait la charge de gouverneur! Mais ce n'était pas le seul fonctionnaire qui prenait des deux mains pour s'enrichir des sueurs du peuple insulaire.

A côté du gouverneur étaient placés les lieutenants criminel et civil qui, outre leur traitement fixe, percevaient chacun ce qu'on appelait les *sportule*. C'était une taxe de cinq livres de Gênes, que l'un exigeait de tout accusé qui voulait être jugé, et l'autre de tout plaideur qui se montrait dans sa boutique judiciaire, pour nous servir d'une expression qui nous paraît la seule convenable pour caractériser la justice ligurienne en Corse, à l'époque qui nous occupe. Enfin le gouverneur était toujours escorté, en arrivant dans l'île, d'un avocat fiscal, d'un secrétaire général, d'un maître des cérémonies, d'un secrétaire ordinaire, d'un commandant du port de Bastia, d'un capitaine de cavalerie, d'un capitaine des troupes de police, enfin d'un geôlier en chef. C'étaient là ses ministres, ses créatures, ses imitateurs; tous fonctionnaires de premier ordre, jouissant de bons traitements et surtout de la faculté de rançonner ou de voler de leur mieux tous ceux à qui ils avaient affaire dans l'exercice de leurs emplois respectifs. Écoutons ce qu'un auteur génois a dit à ce sujet; encore faut-il remarquer que ce qui se passait de son temps ne peut être comparé à ce qui avait lieu plus tard, c'est-à-dire à l'époque dont nous parlons. «Ces fonctionnaires, dit Giustiniani, n'ont en vue que le gain qu'ils peuvent réaliser; leurs concussions n'ont point de bornes; c'est une chose honteuse, révoltante. Le mal a même fait de tels progrès qu'il semble que ces hommes avides soient envoyés dans

l'île, non pour en gouverner les populations, mais bien pour les voler. Et cela a lieu de la part des gouverneurs, des lieutenants, des sous-lieutenants, des chanceliers, des chevau-légers, enfin de tous les employés, sans une seule exception. Les soldats eux-mêmes ont commis et ne cessent de commettre journellement des assassinats et des vols dans tout le pays; et il ne faut pas en être surpris, puisque la plupart d'entre eux ont femme et enfants dans les villes où ils se croient permis de les entretenir du bien qu'ils enlèvent aux malheureux insulaires, etc.[1] »

Cette situation vraiment extraordinaire où les Corses avaient été réduits par les Génois; l'absence de toute justice, puisqu'avec le système que nous venons de faire connaître, on pouvait, moyennant une somme déterminée, se procurer de l'autorité supérieure des édits suspensifs de toute poursuite[2], c'est-à-dire l'impunité; l'abus des permis de port d'armes; l'oppression permanente du peuple; les luttes sanglantes entre les familles principales; l'anéantissement de l'industrie et du commerce restreint au port de Gênes où devaient être transportés tous les produits du sol destinés à être vendus hors du pays; enfin les surcroîts d'impôts et de taxes de toute espèce, tout cela avait fait de l'île de Corse le plus misérable pays de l'Europe, la contrée peut-être la plus désolée de l'univers. L'esprit d'individualisme, ce vers rongeur des sociétés, avait tué tout esprit national. Aussi s'il existait encore une population corse, elle ne méritait plus le nom de

(1) Voy. *Ms.* de Giustiniani et Gregori, annotations à Filippini.

(2) On appelait ces édits ou ordonnances des *nonprocedatur*, des termes de leur dispositif.

peuple; ce n'était qu'une agglomération de familles divisées, ennemies l'une de l'autre, et par cela même n'ayant aucune force aux yeux de l'étranger qui les tenait toutes sous le joug. Chacun pensait à ses affaires particulières, personne aux affaires publiques, et la tyrannie atteignait successivement tous les membres épars d'une société en dissolution complète. L'impunité, que pouvaient aisément se procurer les auteurs des plus grands crimes[1], avait porté au plus haut degré d'exaltation le sentiment de la vengeance si naturel à l'homme, quel que soit le pays où il est né, mais surtout à l'homme méridional et à l'habitant des montagnes, toujours plus vif, plus susceptible, plus passionné, plus jaloux en quelque sorte de sa dignité personnelle. Mais par cela même que le Corse sentait le besoin de se faire justice lui-même, il devait viser à se rendre redoutable afin d'être ensuite à l'abri des atteintes de ses adversaires. De là l'esprit de parenté cultivé avec soin et presque divinisé; de là aussi l'extension que l'on donnait à l'exercice de la vendetta qui n'excluait aucun membre de la portion virile de la famille d'un ennemi, et cela jusqu'au quatrième degré et même au-delà; les femmes et les enfants étaient seuls épargnés. Ainsi le voulait l'usage, véritable loi devant laquelle s'arrêtaient les hommes les plus sanguinaires. La vendetta étant alors regardée comme un point d'honneur, on n'épargnait rien pour l'exercer, et si ceux à qui le soin en était plus spécialement laissé, comme plus proches parents, se trou-

(1) Voy. *Giustificazione dell' insurrezione* et les documents cités ci-après à la quatrième période.

vaient absents ou en bas-âge, une mère, une fille, une sœur conservait religieusement soit les armes, soit une partie des vêtements ensanglantés, pour les mettre sous les yeux de qui de droit et chercher un vengeur; usage sans doute rien moins que digne d'éloge, mais, quoi qu'on en dise, aussi ancien que le monde et qui a été suivi dans tous les pays, à toutes les époques, dans toutes les classes de la société. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir les annales anciennes ou modernes; les auteurs tragiques qui n'ont encore mis en scène que des familles de princes ou de grands n'ont nulle part manqué d'exemples de cette nature. « C'était, comme l'a dit un auteur insulaire[1], Antoine montrant la robe de César; c'était Bourbon disant à Jeanne d'Albret : Si je suis tué, vous montrerez ma chemise à mon fils; il y lira son devoir. » Cette manière de parler à l'ame en frappant les yeux était l'expression la plus énergique d'une passion violemment excitée; le vêtement teint de sang était l'image matérialisée d'un sentiment qu'on voulait transmettre à un homme absent ou en bas-âge. En effet, en pareil cas seulement on avait recours à ce langage d'action, tout-à-fait inutile dans les circonstances ordinaires.

L'état d'inimitié ou de guerre entre les familles était soumis à certaines règles que l'on observait toujours avec la plus rigoureuse exactitude. D'abord, quand l'offense dont on avait à se plaindre était légère, avant de chercher à se faire justice soi-même, on demandait une réparation convenable; si elle était accordée, la bonne harmonie se rétablissait aussitôt entre les

(1) Pompei, *État actuel de la Corse.*

parties, sinon on indiquait un jour, passé lequel les hostilités devaient être permises. Mais si l'injure était grave, ou s'il avait été répandu du sang, l'inimitié était par cela même déclarée et l'on ne s'épargnait plus en aucune manière. On attaquait ouvertement son ennêmi quand on se croyait assez fort; on l'attendait dans une embuscade, si les forces n'étaient pas égales. Néanmoins, au milieu de ces luttes avec lesquelles on se familiarisait de jour en jour, on convenait quelquefois d'une trève, d'une suspension d'armes plus ou moins longue, soit pour vaquer à des affaires pressantes, soit même pour traiter de la paix. Pour cela, il suffisait d'engager sa parole d'honneur à un homme jouissant d'une certaine considération et qui prenait le nom de *Parolante* ou *Páciere*. Sous cette garantie, les ennemis les plus acharnés à se nuire pouvaient se trouver ensemble sans courir ni l'un ni l'autre aucun danger. Les femmes jouaient aussi souvent en pareilles circonstances un rôle touchant et qui produisait les plus heureux résultats. On en voyait qui suppliaient leurs frères, leurs époux, leurs fiancés, leurs pères de souscrire à un arrangement auquel elles servaient parfois de gage, et alors, grace à leur intermédiaire, une longue inimitié se terminait par un mariage.

Mais tandis que tous les sentiments convergeaient aux sentiments de la famille et du plus étroit individualisme, les mœurs devenaient de plus en plus rigides et sévères. Chacun veillait sur soi et les siens, pour ne pas s'attirer les reproches, ni donner prise aux sarcasmes de son adversaire. Les vertus particulières offraient ainsi une compensation à l'absence presque absolue

de vertus sociales. Il fallait que l'honneur de la famille restât intact, et malheur à celui qui osait y faire tache! Une trahison, une lâcheté fut plus d'une fois punie de mort par un père sur son unique enfant, qui s'en était rendu coupable! Les chroniques contemporaines et les traditions rapportent divers exemples de cette impitoyable sévérité.

Tel est le tableau fidèle de l'état social en Corse sous le gouvernement du patriciat ligurien. Peut-on rappeler, sans frémir d'indignation et d'horreur, que, dans l'espace de trente ans, ce malheureux pays fut ensanglanté par vingt-huit mille meurtres, la plupart commis par suite de l'abominable système du gouvernement qui vendait, comme on l'a vu, des brevets d'impunité[1]? Qui peut douter, après cela, que la conduite du sénat de Gênes à l'égard des insulaires n'ait dépassé en iniquité la conduite des tyrans les plus barbares? Le machiavélisme de la Ligurie avait trouvé ainsi les moyens d'anéantir totalement l'esprit national des Corses, de les abrutir sous un joug infâme, et, qui plus est, de faire tomber sur les victimes tout l'odieux d'une administration satanique.

Le suprême magistrat des *Douze* et des *Six*, dont le fantôme subsistait encore, parut se réveiller en 1714. Le sang avait sans doute jailli sur quelqu'un

(1) Cette statistique de sang a été faite par le père Cancellotti, missionnaire jésuite, qui, ayant fait le tour de l'île, à l'époque du désarmement dont il est parlé plus loin dans le texte, fut à même de recueillir des renseignements positifs. *Voy.* l'ouvrage de Boswell et la *Giustificazione dell' insurrezione*, etc. *Voy.* aussi dans une des périodes suivantes un extrait du mémoire présenté par les Corses au roi de France.

de ses membres, devenus lâches depuis que l'élection ayant été, à quelques exceptions près, concentrée dans le cercle d'un petit nombre de familles privilégiées, celles des anciens caporali était l'œuvre d'une poignée d'électeurs vendus au pouvoir ou se laissant intimider par les candidats qui s'étayaient les uns sur les autres. Quoi qu'il en soit, ce magistrat s'avisa, au commencement de 1714, d'adresser de vives remontrances au sénat contre les permis d'armes à feu, et le magnanime sénat, pour nous servir de l'expression qui lui plaisait le plus, rendit un décret qui en suspendait l'émission. C'était sans doute un bien faible remède aux maux que nous venons de signaler; mais, en l'absence de toute justice, c'était encore une mesure avantageuse au pays. Le désarmement fut en même temps stipulé. Aussitôt les insulaires s'empressèrent de livrer leurs armes à feu aux autorités de la république qui, dans un édit signé de son doge, s'engagea à en rembourser la valeur à leurs propriétaires dans un temps déterminé et tant par année. Il y a eu en tout temps des gouvernements qui se sont montrés peu scrupuleux observateurs des promesses faites aux peuples; mais le patriciat ligurien surtout s'était fait une habitude, et pour ainsi dire, une sorte de devoir de fouler aux pieds les engagements qu'il prenait envers les Corses. Il n'est donc pas besoin de dire que les remboursements dont il s'agit restèrent en projet. Mais ce n'est là qu'une circonstance peu importante de cette grave affaire. Un impôt, qui prit le nom de *deux seini*, somme à laquelle il s'élevait, (deux tiers de la livre génoise ou environ douze sous de France), fut établi sur chaque famille ou feu pour indemniser le fisc de la république des pertes

que devait lui occasionner la suppression des ports d'armes, qu'on payait alors environ sept livres. Ainsi les Corses étaient réduits à racheter leur sang à prix d'argent; heureux encore si ce résultat eût été obtenu! Mais la vénalité ligurienne n'avait plus de bornes; toute autre considération devait être bientôt oubliée. Malgré l'impôt des deux *seini* on regretta la suppression des licences; on résolut donc, pour ne pas se priver de ce revenu, d'en accorder de nouvelles; seulement on en éleva le prix pour les rendre moins communes et en retirer, s'il se pouvait, les mêmes avantages pécuniaires. De là des inconvénients peut-être majeurs; car les hommes les plus influents et les plus riches étant seuls à même d'avoir des armes, n'en devinrent que plus insolents; les plus pauvres et les plus faibles furent dès lors doublement opprimés. L'état du pays n'avait donc fait qu'empirer.

L'administration de l'île était confiée à un gouverneur qui résidait à Bastia, et à un sous-gouverneur ou lieutenant qui demeurait à Ajaccio. Au commencement de l'année 1724, le pays fut partagé en deux départements ayant chacun un gouverneur. Le prétexte de cette division était une meilleure administration de *la justice*, mais son véritable but était de satisfaire en même temps deux concurrents. On se croyait alors tout permis, et, en effet, il semblait que la tyrannie n'eût plus rien à redouter d'une agglomération d'hommes auxquels on pouvait à peine donner le nom de nation, tant ils étaient divisés et mus par des intérêts différents. Les deux gouverneurs se livrèrent ainsi, sans le moindre obstacle, aux orgies de l'arbitraire. Déjà le despotisme de ces magis-

trats était devenu si monstrueux, qu'ils condamnaient à des peines afflictives et infamantes, aux galères et à la mort, d'après leur *conscience informée* (informatâ conscientiâ) et sans aucune forme de procédure[1] ! La moindre résistance aux volontés, aux caprices de ces proconsuls était souvent punie des peines les plus graves. La terreur était à l'ordre du jour; le meurtre et l'assassinat prenaient successivement toutes les formes et tous les noms. Enfin la vie de l'homme, et surtout du pauvre, n'avait plus de valeur qu'autant qu'il pouvait ou savait la défendre. Mais un jour vient où les peuples, fatigués d'un joug oppressif, humiliant, demandent enfin compte à leurs tyrans de leurs iniquités. Ce moment était arrivé pour les Corses, qui comprirent qu'ils ne pouvaient plus recouvrer que par les armes les droits qu'ils avaient successivement perdus au milieu des déceptions, des ruses et du plus monstrueux machiavélisme.

On était au commencement de 1726; la paix avait été conclue entre plusieurs familles ennemies, graces aux exhortations d'un prédicateur insulaire nommé le père Léonard de Casacconi, dont il sera encore parlé dans la suite. Les populations semblèrent dès lors respirer plus à l'aise, et moins absorbé par des sentiments d'individualisme, chacun arrêta sa pensée sur les affaires publiques et il se trouva que le mécontentement était général. On commençait à s'entretenir de l'oppression qui pesait sur le pays, et peut-être même des moyens de s'en affranchir. On semblait n'attendre

(1) *Voy.* Mémoire au roi de France, inséré par Jaussin dans ses *Mémoires historiques*, liv. 2, et plus loin, quatrième période.

qu'une occasion favorable pour lever l'étendard de l'insurrection. Mais il fallait pour cela un motif capable d'agir fortement sur tous les esprits; car le peuple est sourd et aveugle, car il a besoin d'être frappé fortement pour courir aux armes. A cet effet, quelques hommes clairvoyants et bien intentionnés s'entendirent entre eux, et le résultat de leurs méditations fut de préparer une demande, au nom de la nation, pour obtenir du sénat l'autorisation de faire, comme autrefois, du sel dans l'île. Cet objet de première nécessité se vendait alors à un prix très élevé, contrairement aux anciens pactes; le peuple prêta donc l'oreille et apposa sa signature à la pétition. Le patriciat ligurien fit une réponse évasive, donna des espérances pour l'avenir, et recommanda à ses agents une plus grande vigilance. Vaine précaution; les masses sortaient de leur engourdissement habituel et commençaient à avoir le sentiment de leur force; tout annonçait une crise prochaine, imminente. Une nouvelle demande fut formulée par les mécontents, et il faut dire qu'il n'y en eut jamais de plus juste. Elle avait pour objet la suppression d'un impôt établi pour rembourser le trésor de la république d'un prêt usuraire fait à la nation à l'occasion de la famine de 1680, dont nous avons fait mention, impôt qui continuait d'être iniquement perçu, malgré l'acquittement de la dette, effectué depuis bien long-temps. Même refus de rendre justice au peuple. Le mécontentement, qui semblait arrivé à son comble, ne fit pourtant encore explosion qu'en paroles.

Mais tandis que les esprits étaient vivement agités, un incident survint qui excita l'indignation générale

et fit saigner les plaies de la nation. Un soldat insulaire avait été condamné à Finale, petite ville de la Ligurie, à une peine infamante; le malheureux, attaché sur un cheval de bois, subissait son châtiment en place publique, au milieu des vociférations et des insultes d'une populace[1] féroce. Tout à coup les indignes clameurs qui accompagnaient le supplice du soldat flétri à tort ou à raison au nom de la loi, prennent un nouveau degré de violence et s'adressent à tous les militaires corses de service sur le lieu de l'exécution. Alors la consigne est oubliée; l'amour-propre blessé reprend ses droits; l'orgueil national se réveille avec énergie dans le cœur des insulaires, et l'insulte qu'ils viennent de recevoir, ils la lavent sur-le-champ dans le sang de ses auteurs. Informé de cet événement, le sénat ligurien ordonna d'agir avec une extrême rigueur envers les militaires qui avaient fait usage de leurs armes contre la populace de Finale. Sans excuser la conduite de ces soldats, on aurait pu prendre en considération les circonstances irritantes dans lesquelles ils s'étaient trouvés; on n'en fit rien. Cinq ou six des plus hardis furent livrés au bourreau et subirent une mort ignominieuse; un plus grand nombre furent envoyés aux galères. La nouvelle de ces châtiments, prodigués à des compatriotes dont tout le crime était d'avoir senti vivement un outrage dirigé contre toute la nation, produisit une impression profonde dans l'île. Chacun se sentit atteint par le traitement infligé aux soldats impliqués dans l'é-

(1) Il y a *populace* partout où il y a aristocratie; l'une n'existe jamais sans l'autre et qu'avec l'autre.

meute de Finale. On approuva leur conduite, on blâma hautement la sévérité de leurs juges; on proclama les uns martyrs de leur patriotisme; on donna aux autres les noms d'implacables ennemis, de bourreaux altérés du sang corse. Il se forma partout des réunions; on parla, on discuta et l'on tomba d'accord sur la nécessité d'obtenir, coûte que coûte, une réhabilitation. Il n'aurait fallu qu'un homme quelque peu influent pour entraîner après soi toutes les populations. Nul ne se sentit le courage de lever l'étendard de l'insurrection; mais les chefs des premières familles de l'intérieur, poussés par des motifs plus ou moins désintéressés, se mêlèrent aux masses et conseillèrent de demander la réadmission des indigènes aux emplois civils et militaires, et l'abolition des nouvelles taxes. On s'arrêta à ces deux objets qui, à vrai dire, avaient une grande portée. Des réclamations furent faites en ce sens, et la population ne cessa de reprendre peu à peu son antique énergie. Déjà le peuple était prêt; mais il manquait d'armes, et n'ayant pas de chefs, il ne savait encore quel parti prendre et attendait des réponses et des résultats qui n'arrivaient pas. Le sénat, qui se sentait fort de la faiblesse des insulaires, se montrait inexorable et leur refusait toute satisfaction. Sa conduite était celle d'un maître inhumain qui dédaigne de faire droit aux plaintes de son esclave.

Une année s'était écoulée en pourparlers. On pensait après ce temps que les clameurs populaires cesseraient de lassitude et s'évanouiraient comme un son qui s'éteint dans l'éloignement. Cependant l'époque de la perception des tailles était arrivée; c'était un moment critique dans de semblables circonstances. Le lieu-

tenant de Cortè se rendit, avec son escouade ordinaire de sbires, dans le canton de Bozio pour commencer ses opérations fiscales. Arrivé à Bustanica, le 30 octobre 1729, il refuse dès le premier jour la contribution d'un malheureux vieillard, nommé Cardone, sous prétexte qu'il manque un demi-sou. Or, ce demi-sou (*moneta da otto*) n'était qu'une addition arbitrairement faite à la taxe par le lieutenant lui-même et dont le produit était destiné à l'entretien de son propre aumônier[1]. La surprise du vieux montagnard est extrême; il se retire en silence, mais son cœur est plein d'indignation et de colère. Arrivé devant l'église il s'y arrête, et, s'adressant à ceux de ses compatriotes qu'il y trouve réunis, il leur raconte ce qui vient de lui arriver; puis, profitant de l'occasion, il leur parle avec chaleur de la rapacité et de la tyrannie des autorités liguriennes. L'attroupement augmente; Cardone, dont toutes les paroles s'appuyaient sur des faits, devient éloquent, persuasif, et aucun mot de sa harangue n'échappe à l'auditoire qui l'écoute dans un religieux silence. Maître de son sujet, il passe en revue les injustices, les usurpations, les atrocités dont il a été témoin, dont il a eu connaissance. « Une situation si humiliante, si honteuse pour notre pays, dit-il en achevant, ne peut manquer de s'agraver encore si l'on n'y met promptement un terme. Il serait bien temps d'en finir avec nos oppresseurs. »

Le langage du vieillard avait fait une telle impres-

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 13. Selon d'autres documents, l'émeute aurait commencé à l'occasion de l'impôt des *deux seini*. Nous adoptons de préférence les renseignements conformes à la tradition qui, à ce sujet, est encore bien vivace.

sion sur ses auditeurs, que la phrase qui le terminait fut répétée comme un refrain. La question du soulèvement venait d'être ainsi résolue. Le lieutenant, dès qu'il eut connaissance de l'attitude que prenait la population, jugea qu'il n'y avait pas de temps à perdre et se retira vers Cortè. L'ancien cri national *vive la liberté! vive le peuple!* retentit alors sur les hauteurs de Bozio, trouva de l'écho dans les pays environnants et ne tarda pas à être répété sur tous les points de l'île.

Cependant le lieutenant, à peine arrivé à Cortè, s'empressa de faire part au gouverneur, à Bastia, de ce qui venait de se passer dans le canton de Bozio; mais comme il s'en était éloigné avec une extrême diligence, il ne donna à l'émeute d'autre motif que le refus d'acquitter les nouvelles taxes. Le gouverneur, Félix Pinelli, résolut, suivant la coutume de ses prédécesseurs, d'employer sur-le-champ les moyens violents. Les récalcitrants étaient sans armes; une centaine de fusiliers suffisaient donc pour les mettre à la raison. L'expédition part de Bastia le 7 septembre 1729, et arrive le soir à Poggio-de-Tavagne. On fait halte dans ce village pour y passer la nuit; mais tandis qu'on distribue des billets de logement aux soldats, le commandant se vante, en vertu des instructions dont il est porteur, de faire payer double impôt aux mécontents et d'exterminer quiconque oserait opposer la moindre résistance aux ordres du gouverneur et de ses lieutenants. C'était devant la maison du podestat de la commune que l'officier ligurien s'exprimait ainsi; quelques insulaires qui se trouvaient présents, loin d'en être intimidés, s'en aigrirent davantage. L'un d'eux, nommé Pompiliani, ne se contenta pas d'é-

changer quelques paroles énergiques avec le chef de la troupe, mais forma le projet de la désarmer pendant la nuit. Il communique sa résolution à ses parents, à ses amis, qui lui donnent leur assentiment. Tout étant convenu, au même instant, on s'empare des armes du détachement. Le matin, on éveille de bonne heure le commandant et on lui montre le chemin de la capitale où il rentra sans délai et peut-être moins insolent qu'il n'en était sorti. Indigné de la conduite audacieuse des habitants de Poggio, le gouverneur fait partir un nombreux détachement pour les châtier convenablement; mais autre chose était de donner des ordres et de les exécuter. En effet, le chef de la seconde expédition, quelque bonne volonté qu'il eût, ayant appris, à peu de distance de Bastia, que les insurgés marchaient à sa rencontre, prit le parti de retourner sur ses pas. Cette retraite doubla le courage des insulaires et les rendit plus entreprenants et surtout plus confiants dans leurs forces. L'insurrection venait ainsi d'obtenir son premier triomphe.

DEUXIÈME PÉRIODE.

DEPUIS L'INSURRECTION DE 1729 JUSQU'A LA PREMIÈRE PACIFICATION.

(de 1729 à 1733.)

Attitude du peuple. — Ses premiers succès. — Programme de l'insurrection présenté par Pompiliani, son premier chef. — Armistice. — Négociations pour un arrangement. — Reprise des hostilités. — Trames du gouverneur Pinelli. — Second armistice. — Caractère faible et indécis de Pompiliani. — Première consulte insurrectionnelle. — Occupation de la ville de Bastia. — Troisième armistice. — Reprise des hostilités. — Élection d'un nouveau général. — Ceccaldi et Giafferri à la tête des insurgés. — Leur caractère. — Leurs mesures. — Attaque et occupation de Bastia. — Quatrième armistice. — Conditions avantageuses aux insulaires. — Conduite des généraux dans l'intérieur du pays. — Consulte nationale à Cortè. — Mesures administratives. — Nouvelles hostilités. — Occupation de Saint-Florent. — Siége de Bastia. — Embarras des insulaires par suite du manque de munitions. — Les patriotes et le gouvernement anglais. — Les Grecs établis à Cargèse. — Ils sont déclarés suspects et ennemis de la nation. — Prise de Sartène. — Brillant fait d'armes de Giafferri. — Les Génois demandent des secours à l'empereur Charles VI. — Arrivée des troupes impériales. — Patriotisme du père Bernard de Casacconi. — Caractère du clergé insulaire. — Raisons qui lui faisaient embrasser la cause de l'insurrection. — Mouvement des Austro-Liguriens dans l'intérieur. — Défaite du général Wactendock. — Sage conduite du général Giafferri envers les troupes impériales. — Programme envoyé à Vienne à cette occasion. — Armistice. — Reprise des hostilités. — Déroute des Austro-Liguriens en Balagne. — Circulaire de la consulte nationale aux insulaires hors de leur pays. — Félicien et Gérôme Leoni. — Arrivée du prince de Wurtemberg avec de nouveaux secours pour les Génois. — Combats sur divers points. — Né-

gociations. — Préliminaires de paix suivant le programme des insulaires. — Conclusion du traité sous la garantie de l'empereur. — Conduite des autorités liguriennes à l'égard de son exécution. — Départ des Allemands.

L'heure de la délivrance avait sonné; la nation sortie enfin de son long et funeste assoupissement était debout. Les événements devaient donc se suivre, s'enchaîner, produire des résultats plus ou moins décisifs, mais grands, mais frappants; car, dès que le peuple se montre, le despotisme chancelle, et sa puissance toute factice s'écroule sous les coups vigoureux de l'athlète. Heureux alors le peuple s'il avait assez de sagesse pour poser le pied sur la tête de l'hydre qu'il vient d'abattre, afin de l'empêcher de rejoindre le tronc affaibli, mais toujours vivant, du monstre. Mais sans nous arrêter à déplorer l'imprévoyance de ce Briarée qui se laisse partout lier les mains, et devient le jouet et la victime de simples enfants au maillot, voyons ce qu'il fit en Corse à son réveil.

Le soulèvement prenait de la consistance. Déjà plus de cinq mille hommes se trouvaient réunis en Casinca, tous pleins de résolution, mais la plupart sans armes. Au milieu de l'incertitude où l'on était sur la direction à donner au mouvement insurrectionnel, une voix se fit entendre et proposa de se porter à Aleria pour s'emparer, par un coup de main, des armes et des munitions qui se trouvaient dans le fort, dont on savait que la garnison était peu considérable. L'avis est adopté ; on marche aussitôt dans la direction indiquée, et comme on est mal armé on a soin de se munir en route de perches, de poutres et de

planches. On arrive, on somme la garde de se rendre; elle refuse. Le signal de l'assaut est donné, les Corses s'élancent avec résolution et le fort est enlevé. On massacre les Génois qui résistent, on renvoie les autres sains et saufs. C'est le peuple qui agit; on reconnaît bien ses actes. Le sang a coulé de part et d'autre, mais les insurgés sont victorieux. Pourvus des armes et des munitions prises à Aleria, ils se dirigent sur Bastia. A l'annonce de ces étranges nouvelles le gouverneur étonné, saisi de frayeur, s'enferme dans la forteresse; mais, en homme adroit, il appelle à son secours l'évêque de Mariana, son compatriote, l'endoctrine et l'envoie au-devant des insulaires, sous prétexte de s'informer de leurs prétentions, mais dans le fait pour arrêter leur marche et gagner du temps. Le prélat arrive au camp, et, suivant ses instructions, il demande quel est l'objet du soulèvement? « L'insurrection a pour but, répond Pompiliani, le redressement des griefs de la nation. Oui, nous avons pris les armes pour obtenir la réhabilitation de notre patrie, la suppression des impôts arbitraires, la réadmission de nos compatriotes aux emplois civils et militaires, ainsi qu'aux dignités ecclésiastiques. Voilà ce que nous demandons; voilà ce que nous exigeons ! » Le prélat ne sait que répondre; il promet de faire connaître au gouverneur les plaintes des insulaires et d'en envoyer en même temps l'exposé fidèle au sénat de la république. Il propose ensuite un armistice de vingt-quatre jours, pour avoir le temps de faire les démarches et être à même de donner une réponse peremptoire. Les insurgés, pleins de confiance, souscrivirent

à la proposition de l'évêque et se retirèrent paisiblement dans leurs foyers [1].

Cependant la nouvelle des mouvements insurrectionnels survenus en Corse arrive dans la capitale de la Ligurie et y produit une vive agitation; le sénat s'assemble, discute, rejette ou ajourne les mesures qui lui sont proposées par plusieurs de ses membres; les uns voudraient que l'on déployât sur-le-champ une grande vigueur; d'autres sont d'avis de procéder avec douceur afin de ne pas augmenter le nombre des mécontents. L'*orateur* insulaire, consulté sur les conjonctures actuelles, conseille d'user de modération et de faire justice aux demandes de ses compatriotes. Sur ces entrefaites, on reçut les dépêches de l'évêque de Mariana; alors le parti de la violence fut vaincu, et il fut décidé qu'on emploierait les moyens conciliatoires jusqu'à nouvel ordre. A cet effet, on résolut d'envoyer dans l'île, en qualité de commissaire extraordinaire, un personnage capable d'inspirer toute confiance aux populations. Le choix tomba sur Jérôme Veneroso, sénateur distingué par ses talents et par sa sagesse. Mais tandis qu'on délibérait dans la capitale de la Ligurie, d'où l'on avait soin en même temps d'envoyer des renforts aux garnisons des places situées sur les côtes de l'île, Pinelli, indigné de s'être vu obligé de pactiser avec les insurgés de la terre de commune, crut pouvoir venger

(1) *Voy.*, pour les événements qui remplissent cette période, Cambiaggi, *Istoria*, liv. 13; *Saggio storico del regno di Corsica dalla sollevazione del 1729 fino alla metà del 1768*, et fragments d'un Ms. anon. intitulé : *Ragguaglio sulle guerre dell' insurrezione*.

cet affront sur les ultramontains, et ordonna au lieutenant d'Ajaccio de procéder sans délai à la levée des impôts. Nouvelle humiliation pour son autorité de plus en plus méconnue; les populations d'outremonts repoussèrent à leur tour les agents du fisc et s'emparèrent des armes des soldats envoyés pour leur prêter main-forte. D'un autre côté, l'armistice conclu avec l'évêque de Mariana étant expiré, le peuple cis-montain s'ébranlait une seconde fois et se portait en masse sur la capitale pour la bloquer. Le gouverneur, effrayé de l'audace croissante des insurgés, n'ose faire marcher de troupes à leur rencontre, pour ne pas leur fournir une nouvelle occasion de se procurer des armes. Il se flatte d'en venir à bout d'une autre manière. Pour cela, il avise de faire mourir Pompiliani, devenu l'ame de l'insurrection, et surtout de tâcher de se créer des partisans actifs en armant des populations qui n'avaient pas encore pris part à la révolte. On conçoit que, s'il fût parvenu à semer le désordre et la division parmi les insulaires, il aurait eu beau jeu pour les vaincre et river plus fortement leurs chaînes. Mais dès que l'esprit révolutionnaire a soufflé sur un pays, les calculs les mieux combinés du despotisme, les trames les plus perfidement ourdies par la tyrannie, loin de produire leurs résultats ordinaires, en ont souvent de tout opposés. Ainsi, d'un côté, la distribution d'armes dont il s'agit tourna aussitôt au détriment de la puissance ligurienne, car ayant deviné l'intention du gouverneur, les Corses qui avaient été l'objet de ses libéralités eurent assez de sagesse et de patriotisme pour consacrer les présents qu'ils venaient de rece-

voir à la défense de la cause nationale; d'un autre côté, le plan de Pinelli à l'égard de Pompiliani n'eut pas non plus le succès qu'il en attendait, quoiqu'il réussit néanmoins à faire du mal aux insurgés.

La manière dont cette trame du gouverneur fut ourdie mérite d'être rapportée, car en matière politique les coups d'essai ont toujours leur importance. C'est comme le prologue qui fait souvent connaître le plan et la morale du drame qu'il précède. Dans son machiavélisme, Pinelli suppose l'existence d'un complot formé à Bastia en faveur des insurgés; puis il assemble quelques noms assez favorablement connus des habitants de l'intérieur, rédige une lettre à laquelle il les appose, et charge un homme de confiance et initié dans le secret de la porter au camp des nationaux. L'objet du message était d'engager Pompiliani à se rendre avec un détachement de ses troupes à l'une des portes de la ville, à une heure convenue de la nuit, et il lui faisait entrevoir la possibilité de pénétrer dans la forteresse par surprise et à l'aide des intelligences que l'on était censé s'être déjà ménagées avec une partie de la garnison. Homme du peuple, simple et confiant comme lui, Pompiliani, trompé par les fallacieuses promesses contenues dans la lettre, promesses confirmées et amplifiées par le messager, donne une réponse affirmative et se dispose à se rendre au lieu indiqué, sans avoir ni soupçon ni crainte sur le résultat. Cependant vers le soir, l'apparition soudaine de quelques navires, qu'on suppose vouloir opérer un débarquement du côté de Golo, appelle son attention sur ce point et il songe à adopter les mesures nécessaires pour éviter toute surprise sur

les derrières de l'armée populaire. Néanmoins, comme il attache aussi beaucoup d'importance à l'invitation des habitants de Bastia, il envoie de ce côté un nommé Fabius Filinghieri qui avait toute sa confiance et lui servait de lieutenant. Les deux officiers insulaires se dirigent donc, l'un vers l'embouchure du Golo, l'autre vers Bastia. On prévoit le sort qui était réservé à l'un d'eux; en effet, à peine Filinghieri fut-il arrivé au lieu du rendez-vous, avec cinquante hommes résolus comme lui, qu'au lieu d'y trouver des amis, il se vit entouré d'une nuée de soldats liguriens qui, sortant de leur embuscade, lui crient de se rendre. «Traîtres, leur répond-il, vous n'aurez nos armes qu'après nous avoir arraché la vie.» La lutte s'engage aussitôt; mais que peuvent quelques hommes attirés dans un infâme guet-à-pens et enveloppés par des forces dix fois plus considérables? Se défendre jusqu'à la dernière extrémité et sceller de leur sang la justice et la sainteté de leur cause. Ainsi firent-ils; ils combattirent comme des héros et tombèrent presque tous victimes d'une horrible trahison. Le brave Filinghieri resta sur le champ de bataille; mais le coup était à moitié manqué; car Pompiliani, qu'il devait atteindre, vivait encore.

Informé du triste résultat de l'expédition de son lieutenant, Pompiliani resserra aussitôt le blocus de la ville; le désir de la vengeance semblait donner une nouvelle énergie aux insurgés qui ne pensaient plus aux négociations et ne les croyaient même plus possibles. On se battait déjà presque au pied des remparts, lorsque le commissaire extraordinaire, dont les vents contraires avaient retardé l'arrivée,

débarqua enfin dans la capitale. Étonné de la marche rapide des événements, il envoya immédiatement un parlementaire aux assaillants, pour les inviter à lui soumettre un exposé de leurs griefs et à suspendre en même temps leurs attaques. Le chef insulaire hésita d'abord sur la réponse qu'il devait faire; il aurait voulu, avant tout, venger son ami, et c'était trop peu pour cela de la dévastation d'une maison de campagne, que le gouverneur possédait hors de la ville; mais, simple et bon, et n'ayant en vue que la chose publique, il finit par renouveler les demandes déjà faites par l'intermédiaire de l'évêque de Mariana. Les pourparlers durèrent plusieurs jours; mais comme Pompiliani exigeait beaucoup, tandis que le négociateur ligurien avait mission de n'accorder que peu et même rien, les Corses perdirent à la fin patience et en appelèrent de nouveau à la force des armes.

Jusque là on n'avait encore vu sous les drapeaux de l'insurrection que des hommes du peuple; les familles les plus marquantes, sans se montrer hostiles, avaient évité de se prononcer, de crainte d'être compromises en cas de non réussite. De là, sans doute, la timidité et l'incertitude que l'on remarquait dans la marche des événements. Il était temps enfin de leur imprimer un caractère plus prononcé. A cet effet, une consulte générale fut convoquée par un manifeste daté de Monte-d'Olmo (11 septembre 1730). C'était la première fois que l'insurrection formulait publiquement ses projets et son langage était sensé, noble, à la portée de tout le monde. Aussi fut-il entendu, et l'assemblée, qui se tint peu de jours après dans la plaine de Saint-Pancrace, au-dessous de Biguglia,

dépassa les espérances qu'on en avait conçues. Le nombre de ceux qui s'y rendirent de tous les points de l'île a été sans doute exagéré par les écrivains qui l'ont porté à plus de vingt mille hommes[1], car dans plusieurs cantons, l'influence de quelques familles attachées aux Génois paralysait encore l'élan populaire; néanmoins il fut considérable. Après diverses motions qui excitèrent l'enthousiasme général, on se mit en marche vers la capitale, qui, envahie simultanément de toutes parts, fut occupée sans de grands efforts. La garnison, retirée dans la forteresse, ainsi que tous les fonctionnaires de la république, n'osait tenter aucun mouvement extérieur. Les insulaires, ayant pris toutes les positions dominantes, s'apprêtaient enfin à donner l'assaut; déjà on apportait des échelles, des poutres, des fascines. A ce moment l'évêque d'Aleria se présente à Pompiliani, offre sa médiation, promet tout ce qu'on demande et obtient la suspension de l'attaque projetée. En homme faible, et d'une excessive crédulité, le chef insulaire, dont l'éducation n'était d'ailleurs qu'ébauchée, se laissa éblouir par les discours pompeux et insinuants des négociateurs liguriens. C'était une belle occasion manquée pour assurer le triomphe de l'insurrection; car, maître de la ville, le peuple pouvait aisément s'emparer d'une place mal fortifiée, et dont la population qui s'y était entassée à la première nouvelle de la marche des insurgés n'aurait pas manqué de faciliter la chute. Mais on eut généralement confiance aux paroles du prélat, et, sous prétexte de ne pas

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 13.

entraver les négociations, on consentit à un nouvel armistice, avec évacuation de la capitale.

Tous ces délais tournaient à l'avantage des Génois, qui renforçaient peu à peu leurs garnisons, tandis que l'insurrection languissait par la faute de son chef et semblait épuiser inutilement toute sa vigueur. Les commissaires liguriens, François Grupallo et Camille Doria, qui avaient succédé à Pinelli et à Veneroso, firent d'abord les plus magnifiques promesses au prélat, leur compatriote et peut-être leur complice, pour les transmettre aux insulaires, dont il fallait à tout prix obtenir la retraite; mais une fois le danger évanoui ils se ravisèrent, et, sauf l'article sur la vente et le prix du sel, qui fut maintenu, ils ne donnèrent sur tout le reste que des réponses évasives. En attendant, les adroits Liguriens ne cessèrent de recruter des troupes, donnèrent d'importants développements aux fortifications existantes, en établirent de nouvelles et se crurent enfin inexpugnables. En même temps, tandis que l'attention était fixée sur Bastia, ils firent partir secrètement d'Ajaccio un détachement de leurs troupes, pour renforcer aussi la garnison de Cortè et se mettre partout sur un pied de défense respectable, avant la reprise des hostilités. Mais s'il n'avait pas été difficile de tromper, par l'intermédiaire d'un évêque, un homme religieux, sans instruction, sans expérience, plein de bonne foi et de franchise, tel que Pompiliani, il ne fallait pas espérer avoir si bon marché de la masse de la population. En effet, les moindres mouvements de l'ennemi étaient surveillés des habitants de l'intérieur; aussi quand les troupes sorties sur la fin du jour d'Ajaccio pour traverser le

pays pendant la nuit furent arrivées entre Vivario et Venaco, le cornet insulaire se fit entendre et annonça un danger imminent. Aussitôt chacun abandonne ses occupations usuelles et se porte dans la direction indiquée; en peu d'instants les Liguriens sont attaqués, dispersés, anéantis, et leurs armes servent, de ce côté comme partout où ils ont osé se montrer, à l'équipement de leurs adversaires.

Cependant les insurgés, qui s'étaient retirés de Bastia pour attendre l'arrangement promis par l'évêque d'Aleria, voyant que les Génois pensaient plutôt à se renforcer qu'à faire une réponse convenable à la nation, et que l'armistice avait été violé par la marche des troupes parties d'Ajaccio et par la construction de nouvelles fortifications autour de Bastia, se remettent en marche pour continuer les opérations de la guerre. Chacun sentait que Pompiliani avait manqué d'énergie; on résolut donc de lui donner un successeur; mais comme les personnages les plus marquants se tenaient à l'écart, comme nous l'avons déjà indiqué, ou se trouvaient auprès des autorités liguriennes, tels que les membres du suprême magistrat des *Douze* et des *Six*, ce n'était pas chose facile que de se donner un chef convenable. Tandis que les insurgés, au nombre de plus de dix mille, délibéraient entre eux sur le choix d'un nouveau général, le hasard, qui a toujours sa part dans les affaires, amena sur les lieux un homme distingué sous plusieurs rapports; c'était André Colonna-Ceccaldi, qui de Bastia s'en retournait à Vescovato, sa résidence ordinaire. On l'arrête aussitôt, et d'un commun accord on le proclame général. Ce personnage jouissait d'une

grande réputation de bravoure et de patriotisme. Comme il appartenait à une famille ancienne et respectable, il exerçait une certaine influence sur les populations de Casinca, où l'insurrection avait surtout besoin de se fortifier à cause de l'importance de cette province et de sa proximité de la capitale. Ce choix ne laissait donc rien à désirer. Mais ne pouvant opposer un refus au vœu d'un si grand nombre de ses compatriotes, Ceccaldi déclara ne vouloir accepter le commandement qu'à la condition de le partager avec un collègue. Était-ce modestie? était-ce politique? La suite fera voir que ces deux sentiments ne furent point étrangers à cette résolution. Quoi qu'il en soit, tous les regards se portèrent sur Louis Giafferri de Talasani, qui venait de se prononcer pour l'insurrection, après avoir vainement soutenu les intérêts du peuple comme membre des *Douze*, et il fut proclamé collègue de Ceccaldi.

Le partage de l'autorité supérieure, généralement funeste aux opérations militaires et surtout source éternelle de jalousies, d'inimitiés et de désastres, n'eut aucun inconvénient dans la circonstance actuelle. Au contraire, les deux généraux, animés d'un même esprit de patriotisme et de désintéressement, n'eurent qu'une seule volonté avec des connaissances et des lumières suffisantes pour travailler en commun au triomphe de la cause nationale. A peine entrés en fonctions, ils adoptèrent de sages mesures relativement à l'administration intérieure du pays, et pour pousser en même temps la guerre avec vigueur. La proclamation qu'ils adressèrent aux podestats et pères de communes, pour leur recomman-

der une grande vigilance afin de dérouter les intrigues de l'ennemi, et une scrupuleuse exactitude dans la prompte distribution de la justice, est un modèle de cette éloquence noble qui va au cœur et qui est surtout faite pour le peuple. Une pensée entre autres nous a frappé par sa profondeur : « Le peuple, y est-il dit, ne se révolte jamais pour le plaisir de se révolter; c'est l'injustice qui l'oblige enfin à sortir de son repos pour courir aux armes ! » C'est là en effet le principe moteur de toutes les révolutions populaires; l'histoire n'en a jamais reconnu d'autres. D'un autre côté, pour recommencer avec énergie les opérations militaires, les chefs insulaires envoyèrent deux détachements contre les nouvelles fortifications élevées au-dessus de Bastia et destinées à défendre les approches de cette ville. C'étaient les premiers ordres donnés par les généraux; ils furent reçus avec enthousiasme. En peu de temps les forts de Monserrato et de Capuccini sont cernés de près. Qui peut arrêter la marche d'hommes résolus, armés au nom de la liberté et de la patrie? Les Corses sont déjà au pied des remparts; l'escalade commence aussitôt; le brave Pompiliani, qui commande les assaillants, pénètre dans le Monserrato, et cent cinquante Génois, chargés de sa défense, sont impitoyablement passés par les armes. La garnison de Capuccini fut plus heureuse; attaquée avec la même impétuosité par un autre détachement, elle fit d'abord une vive résistance, puis, profitant d'une issue souterraine, elle parvint à se sauver à travers les vignes et les jardins, et rentra dans la forteresse principale. Maîtres alors des hauteurs, les insulaires firent leur entrée dans la ville, malgré les efforts d'une

nombreuse garnison, appuyée par une population toute dévouée à la république.

L'énergie et l'audace des nationaux avaient jeté dans la consternation les autorités liguriennes; le danger était imminent, il n'y avait pas de temps à perdre. On appelle de nouveau l'évêque d'Aleria et on le charge encore une fois d'entamer des négociations de paix et d'offrir aux insulaires, avec un armistice de quatre mois, l'adoption provisoire de toutes leurs demandes, sauf la décision ultérieure du sénat. Les généraux de la nation, sur les instances du prélat, et d'après les conseils de Dominique Raffaelli qui, comme chargé de diriger les affaires ecclésiastiques, était en quelque sorte leur collègue, acceptent la convention et se retirent de la ville. On a blâmé Ceccaldi et Giafferri d'avoir consenti à négocier, malgré la mauvaise foi si connue d'un ennemi qui ne cherchait qu'à gagner du temps, et de n'avoir pas tâché, avant tout, de s'emparer de la forteresse; car en matière de révolution, il importe d'avoir toujours présente à l'esprit la pensée qu'un auteur a prêtée à Jules-César, pensée qu'on peut traduire en ces termes : On ne saurait s'arrêter sans danger avant d'avoir achevé l'entreprise qu'on a commencée[1]. Il faut dire néanmoins d'une part, que l'armistice ne pouvait être conclu à des conditions plus avantageuses[2], et de l'autre, que ce n'était pas alors chose facile que d'enlever d'assaut une citadelle défendue par une garnison de près de deux

(1) « Nihil actum reputans si quid superesset agendum. » Luc., *Phars.*

(2) *Voy.* les articles de la capitulation dans Cambiaggi, liv. 13.

mille hommes, et bien approvisionnée, tandis que les insulaires manquaient de munitions et étaient en général mal armés. A la vérité on aurait pu se maintenir dans la ville jusqu'à la conclusion de la paix, si l'on croyait pouvoir obtenir ce résultat sans autre incident; mais l'insurrection n'avait pas encore de plans bien arrêtés. Quoi qu'il en soit, le sénat, informé des derniers événements, tout en respectant l'armistice, révoqua perfidement les commissaires qui l'avaient signé et en envoya deux autres qu'il chargea de continuer les négociations, ou bien plutôt d'abuser le plus long-temps possible de la bonne foi des insulaires et de paralyser les effets de l'insurrection.

D'après les données que l'on a déjà sur la politique ligurienne à l'égard des Corses, non-seulement à une époque plus reculée, mais même depuis les premiers mouvements révolutionnaires, on ne trouvera rien d'extraordinaire dans la tentative d'assassinat faite sur la personne de Ceccaldi par un sicaire à la solde du commissaire Doria; mais bien différent du perfide Vittolo qui souilla sa main du sang de l'illustre Sampiero, le serviteur de Ceccaldi, nommé Andrei, repoussa les offres par lesquelles on essayait de l'exciter à commettre un horrible forfait; il fit plus, il livra à la justice du pays le scélérat qui servait d'intermédiaire au délégué de la république. Ainsi cet infâme projet ne servit qu'à ternir le nom d'un Doria. Cependant, comme les négociations ne s'en poursuivaient pas moins, les nationaux désignèrent pour leur plénipotentiaire le chanoine Érasme Orticoni, homme d'un mérite reconnu et surtout excellent patriote. En acceptant la haute mission que les chefs de la nation

confiaient à son zèle, il exposa, dit-on, « que ces négociations devaient être les dernières; que si elles restaient infructueuses, il fallait convoquer les membres les plus influents du clergé national et faire déclarer par eux la cause de l'insurrection juste et sainte; car, ajouta-t-il, lorsqu'on tire l'épée contre le prince il faut jeter le fourreau loin de soi et savoir rejeter sur l'ennemi tout l'odieux de la lutte qu'on veut engager. » Pensée profonde et bien digne d'être méditée par ceux qui aspirent à se placer à la tête d'une révolution.

Les opérations militaires étant suspendues par l'effet de l'armistice, les généraux populaires prirent la sage résolution de faire une tournée dans le pays pour y détruire les germes des dissensions intestines, opérer des réconciliations entre les familles rivales et préparer ainsi le bonheur de la famille commune. « C'étaient deux pères, mandait Orticoni à un certain Vincenti de Sainte-Lucie qui se trouvait à Rome, dans une lettre que nous avons sous les yeux, c'étaient deux pères qui visitaient leurs enfants, prononçaient sur leurs différents, pesaient leurs prétentions, prenaient part à leurs peines ou s'associaient à leur joie. » Peu de temps après, ces deux citoyens convoquèrent une consulte législative à Cortè, afin de combiner, avec les délégués des communes, les mesures les plus analogues aux circonstances. Au jour indiqué (9 février 1731), l'assemblée, la première qui se réunissait depuis environ un siècle et demi, se trouva au complet, ouvrit ses séances, fit des réglements et des lois, nomma des administrateurs et des magistrats. Ainsi la nation reprenait l'exercice de sa souveraineté, et la paix et la bonne

harmonie se rétablissaient comme par enchantement sur tous les points de l'île. On sentait partout le besoin et les avantages de l'union; on cessait d'être en guerre avec un voisin, parce que les dangers présents et généraux font oublier les dangers passés et particuliers, et l'on se félicitait réciproquement de n'avoir plus à combattre que les oppresseurs de la patrie. En même temps la justice reprenait son cours naturel au milieu de l'entraînement et de la confiance universelle; les mœurs se réformaient et la régénération faisait de rapides progrès et ne pouvait tarder d'être complète; car tels sont les résultats de toute révolution qui ne trouve point d'obstacles à sa marche intérieure.

L'armistice des quatre mois touchait à son terme; mais le gouvernement ligurien n'avait encore pris aucune résolution. Néanmoins, pour continuer la comédie des négociations, deux nouveaux commissaires, ostensiblement chargés de conclure un traité définitif avec les nationaux, arrivèrent à Bastia. Les généraux insulaires, informés de ce changement de comparses, car ce n'était pas autre chose, et invités d'envoyer dans la capitale un nouveau plénipotentiaire, ne cachèrent point le peu de confiance que leur inspirait une conduite si tortueuse; mais pour voir enfin où l'on en voulait venir, ils envoyèrent l'abbé Aitelli dans la capitale avec plein pouvoir de conclure, s'il y avait lieu, un arrangement convenable. En même temps, pour être prêts, ils assemblèrent une partie de la milice nationale et se portèrent eux-mêmes dans la direction de Bastia. Le délégué des insurgés se rendit au palais des commissaires liguriens; mais quelle fut sa

surprise lorsqu'il les entendit déclarer que le sénat n'accorderait à ses sujets insulaires l'objet de leurs demandes qu'après que les deux généraux et autres chefs qu'ils indiquaient, se seraient rendus à Bastia et y auraient fait acte de soumission. Il était pour lors bien évident que les Génois ne songeaient qu'à tenir les patriotes dans l'incertitude et dans l'inaction, pour les fatiguer, les affaiblir, avoir le temps de les diviser et ruiner ainsi l'insurrection, que l'on désespérait déjà de vaincre par la force. L'abbé Aitelli, qui sentait tout cela, eut bien de la peine à contenir son indignation, en présence de deux agents qui déguisaient si peu les vues et les projets des autorités de la république. Il sut pourtant maîtriser ses sentiments afin de remplir sa mission de négociateur pacifique, et sans doute aussi pour ne pas s'exposer à devenir la première victime de la reprise des hostilités. Il prit enfin congé et retourna au camp de ses compatriotes pour leur dire et ce qu'il avait entendu et ce qu'il avait pu deviner sur les intentions de leurs ennemis. Les généraux qui traitaient les affaires d'une manière ostensible, parce qu'ils pensaient avec raison que cette marche était la plus convenable avec des hommes armés pour la défense de leurs droits, invitèrent leur plénipotentiaire à exposer publiquement les résultats de sa mission. On forma alors un grand cercle autour de l'abbé négociateur, qui dit en peu de mots ce qu'il avait entendu et ce qu'il était permis d'attendre des négociations entamées. Son récit, empreint de vérités poignantes, n'était pas encore achevé, que l'indignation était à son comble; le cri *aux armes! guerre à mort à nos oppresseurs!* se fit entendre et servit de ré-

ponse à une proposition dérisoire ou insultante. Ce cri, répété par les deux généraux, retentit bientôt sur tous les points de l'île. La trompette marine indiqua la marche, et de toute part on accourut au camp. L'armée nationale se trouva bientôt sur un pied respectable; enfin, le 29 mars, tandis que l'ennemi attendait une attaque contre Bastia, on se porta rapidement sur Saint-Florent. Assaillie avec vigueur, cette place ne put résister au choc des assaillants et tomba bientôt entre les mains des nationaux; fait d'armes d'autant plus remarquable que, généralement mal équipés, ils n'avaient pas une seule pièce d'artillerie.

La prise de Saint-Florent releva encore davantage l'esprit national; de nombreux détachements arrivèrent de toutes parts sous les murs de la place, où les généraux se trouvèrent en peu de jours à la tête de quinze à vingt mille hommes[1]. Un conseil de guerre, composé des chefs les plus influents, quelle que fût leur inexpérience militaire, arrêta un plan d'opérations pour pousser la guerre avec succès. Les milices furent alors partagées en trois corps; le premier, composé de cinq à six mille hommes, sous les ordres de Giafferri, marcha sur Bastia, par le Nebbio; le second, à peu près de même force, sous le commandement de Ceccaldi, prit la même direction, en traversant le Cap-Corse, pour en chasser l'ennemi et y proclamer l'insurrection; enfin le troisième, qui comptait égale

(1) Cambiaggi a grossi le nombre de cette armée, mais quoiqu'il ait écrit, pour ainsi dire, sous la dictée de témoins oculaires et environné d'une foule de documents officiels, ses évaluations sont souvent exagérées et nous aurons soin de les réduire à leur valeur réelle ou approximative.

ment de quatre à cinq mille hommes, fut chargé, sous la direction d'Évariste Ciattene, ancien officier au service de Naples, de la garde de Saint-Florent, de la réduction des tours du golfe du même nom, enfin d'observer la garnison de Calvi.

Les insulaires montraient la plus grande résolution et leur adresse naturelle pouvait suppléer en grande partie à leur peu d'expérience militaire; d'un autre côté les troupes de la république, quoique inférieures en nombre, avaient l'avantage de la discipline et étaient commandées par de bons officiers. Une rencontre en campagne aurait donc pu être sanglante. Dans leur enthousiasme les milices nationales marchèrent bravement en avant; mais, soit prudence, soit crainte, les Génois eurent soin de se tenir partout sur la défensive dans les forteresses du littoral. La ville de Bastia était déjà complètement investie, et les positions dominantes étant tombées au pouvoir des insulaires, on ne pouvait plus ni en sortir, ni y rester sans danger; toutefois le manque de munitions arrêtait les progrès des assaillants. Comme les croisières liguriennes empêchaient les arrivages et rendaient de plus en plus difficile toute communication avec le dehors, les généraux commençaient déjà à n'être pas sans inquiétude sur le succès des opérations commencées. On parlait même de se retirer vers l'intérieur, lorsqu'un navire étranger prit terre à l'embouchure du Golo et y débarqua une assez grande quantité de poudre et de plomb; et ce qui étonna le plus dans cette circonstance, ce fut la conduite du capitaine qui ne voulut rien accepter en échange de sa cargaison. La nouvelle de cet événement jeta la consternation parmi

les Liguriens, en même temps qu'elle remplit de joie et d'espérance l'ame des insulaires. Les premiers craignaient que ce ne fût l'œuvre de la France, de l'Espagne ou de l'Angleterre, qu'ils soupçonnaient de nourrir des projets sur la Corse; les autres, au contraire, tiraient de ce mystérieux envoi un augure favorable, et se figuraient à leur tour que quelque puissance étrangère épousait déjà leurs intérêts. Ce n'était rien moins que cela; la vérité fut bientôt mieux connue, et les Génois eurent sujet de se rassurer, car aucun potentat ne songeait à venir au secours d'une nation en révolte contre ses oppresseurs. Les munitions que les insulaires venaient de recevoir étaient une offrande que de généreux Anglais faisaient à la sainte cause de la liberté. Informé de cela, le gouvernement ligurien chargea son résident à Londres de s'en plaindre au cabinet britannique. La démarche du diplomate nommé Gastaldi eut un plein succès, car Georges II rendit une ordonnance par laquelle il défendit à ses sujets de prêter aucun secours aux *rebelles* de l'île de Corse[1]. La publication de cet acte royal, peu digne d'un prince dont l'insurrection avait fondé la dynastie, entièrement contraire aux principes du droit maritime et de la liberté du commerce, que la Grande-Bretagne devait au génie d'Olivier Cromwell, fit le plus déplorable effet sur les insulaires et leurs amis; les hommes politiques, voyant une puissance comme l'Angleterre exprimer si ouvertement sa sympathie pour les Génois, pressentirent les malheurs qui menaçaient la Corse.

(1) Cambiaggi, *Istoria*, liv. 13.

En attendant, le blocus de l'île en reçut une force nouvelle et devint de plus en plus efficace.

Dirigeons maintenant pour peu d'instants l'attention du lecteur vers la colonie grecque qu'on a vue s'établir sur le territoire de l'ancienne ville de Sagone. Ces étrangers, nouvellement arrivés dans l'île, loin de prendre part à l'insurrection et de chercher ainsi à acquérir leur nationalité parmi les Corses, aimèrent mieux envoyer une députation auprès du gouverneur, pour faire en ses mains acte de soumission et de fidélité aux ordres de la république. Cette démarche, qui ne tarda pas d'être connue, indisposa vivement tous les insulaires, mais plus particulièrement encore les habitants de Vico et de Coggia, révolutionnaires des plus énergiques et en même temps peu favorables aux Maïnotes. Ainsi aux vieilles inimitiés, qui remontaient à l'occupation du terrain assigné aux Grecs, venant se joindre l'indignation causée par la conduite des colons, il était aisé de prévoir qu'une lutte ne pouvait manquer de s'engager entre les anciens et les nouveaux habitants de cette partie de l'île. En effet, sous divers prétextes, les rixes commencèrent sur les limites. Le sang coula bientôt de part et d'autre; mais malgré leur valeur les Maïnotes eurent le dessous, et la maison de leur régent fut prise d'assaut et dévastée de fond en comble. Les généraux de la nation apprirent avec la plus vive affliction les événements de Paomia, et usant aussitôt de leur autorité ils envoyèrent l'ordre aux habitants de Vico et de Coggia de cesser les hostilités envers leurs voisins; par la même occasion les autorités de Niolo furent chargées d'exposer aux Maïnotes les causes

du soulèvement, de les engager à y prendre une part active et de leur promettre, en pareil cas, protection et secours contre leurs redoutables adversaires.

La conduite des généraux fut conciliatoire, politique et digne d'hommes bien intentionnés; les colons, qui reçurent amicalement la députation solennelle composée de seize pères de commune de Niolo, demandèrent le temps de se consulter pour faire une réponse catégorique au programme qu'on venait de leur soumettre; on leur accorda pour cela dix jours. Mais tandis qu'on attendait le résultat de leurs délibérations, on apprit, par des dépêches interceptées, qu'ils ne faisaient rien sans prendre avis du gouverneur ligurien, et que leur dévouement à l'autorité de la république restait inaltérable. Ce fut alors que cette population, qui refusait de faire cause commune avec la nation et dont l'attitude inspirait des craintes, fut déclarée suspecte et ennemie. Il est inutile de dire que dès ce moment elle courait risque d'être exterminée; mais le sénat ligurien, qui avait les yeux sur elle et se réjouissait de sa fidélité, lui envoya des navires pour la transporter à Ajaccio. Le but des Génois, en agissant de la sorte, n'était pas seulement de protéger un petit peuple intéressant sous bien des rapports, mais encore, et surtout, de l'utiliser contre les insulaires. Effectivement, aussitôt arrivés à Ajaccio les Maïnotes furent armés et formés en compagnies. De cette manière les enfants des victimes du despotisme qui désolait la Morée prêtèrent leurs bras pour soutenir la tyrannie qui ravageait la Corse ! Le départ de cette population industrieuse, placée dans une position si délicate entre les deux partis, fut bien funeste

au pays où elle était établie. Les habitants de Vico, poussés par des sentiments haineux, envahirent de nouveau le territoire de Paomia et le dévastèrent d'un bout à l'autre; conduite fausse et répréhensible, contraire aux habitudes des insulaires, qui généralement avaient le plus grand respect même pour les propriétés de leurs ennemis; mais effet naturel des principes qui avaient présidé à l'établissement de la colonie, l'avaient fait vivre isolée, étrangère aux mœurs et aux habitudes des indigènes, et par cela même sans cesse exposée aux désastres qui l'atteignaient enfin d'une manière si déplorable.

Les autorités de la république n'avaient cessé d'envoyer des troupes dans l'île; mais leurs efforts s'étaient bornés à la conservation des places de la côte. Le reste du pays était au pouvoir des nationaux, qui étendaient de jour en jour leurs conquêtes et battaient l'ennemi dans toutes les rencontres. La prise de Sartene couvrit surtout de gloire les armes insulaires. Les généraux savaient que la population de cette ville ultramontaine sympathisait avec les principes de l'insurrection; mais contenue par une nombreuse soldatesque étrangère, elle n'avait pas encore pu se joindre à la masse de la nation. On résolut de la délivrer le plus tôt possible. A cet effet le général Giafferri passe les monts et arrive sous les murs de la capitale de la Rocca; mais déjà le lieutenant d'Ajaccio a eu connaissance de ce mouvement et veut en empêcher les conséquences. Sans perdre de temps, il marche donc avec des forces considérables, surtout en cavalerie, au secours de la place. De son côté le commandant de la garnison, informé de l'arrivée de

son chef, combine une sortie générale, et les insulaires se trouvent tout à coup placés entre deux feux. La position des assiégeants était extrêmement périlleuse; car, au moindre désordre qui se fût introduit dans leurs rangs, la cavalerie ennemie était là pour les tailler en pièces; mais les milices nationales se comportèrent en cette occasion comme auraient pu faire des vétérans disciplinés et aguerris, et Giafferri se montra digne de les commander. Se plaçant à leur tête, il les anime de la voix et du geste et s'élance sur les troupes du lieutenant que l'impétuosité de cette attaque enfonce de toutes parts; se tournant ensuite vers les soldats de la garnison qui avaient cru son anéantissement certain, il en fait un affreux massacre, pénètre avec les fuyards dans la ville et la délivre, par ce brillant fait d'armes, de la présence de ses oppresseurs. D'un autre côté, la place de Bastia avait été resserrée et l'on entrevoyait le moment du triomphe général de la nation.

Le sénat de Gênes ne se dissimulait plus le danger, et l'impuissance où était la sérénissime république de résister aux attaques des insurgés n'était plus un mystère pour personne. Dans cette conjoncture critique, le patriciat ligurien tendit une main suppliante vers l'empereur d'Allemagne et lui demanda des secours. Charles VI, soit pour empêcher que les Génois n'eussent recours à une autre puissance, soit par le désir qu'ont toujours eu les empereurs allemands d'exercer leur protectorat sur les divers gouvernements italiques, consentit sur-le-champ à fournir un corps de huit mille hommes pour faire la guerre aux insurgés insulaires; mais à des conditions qui fai-

saient de ce secours un véritable *prêt* de soldats, car il fut stipulé que l'entretien de ces troupes serait à la charge de la république, dont les arsenaux devaient aussi fournir exclusivement les munitions nécessaires. Et comme, d'une part, il est de la nature d'un semblable contrat d'obliger à rendre ce qu'on a reçu, ou l'équivalent, tandis que de l'autre on sait que les soldats qui vont à la guerre ne sauraient tous en revenir sains et saufs, il fut convenu que le trésor impérial recevrait de la république une somme de cent florins pour chaque homme qui mourrait ou déserterait pendant la campagne[1]. Circonstance qui faisait dire plus tard aux Corses, toutes les fois qu'ils tuaient des Allemands : « Autant de sacs de cent florins perdus pour la république[2] ! »

Au retour de Giafferri au camp de Bastia avec les milices ultramontaines, on se flatta plus que jamais d'enlever, coûte que coûte, la place qui servait de siége à la puissance ligurienne. Déjà quatre pièces d'artillerie, prises à Saint-Florent, avaient été convenablement disposées et faisaient un feu bien soutenu sur la citadelle, et en même temps on se préparait à pénétrer, par divers points, dans la ville. C'était le 9 août qu'on arrêtait ces mesures avec les partisans qu'on avait à Bastia; mais le lendemain de bonne heure, les Allemands, commandés par le général Wachtendock, entrèrent dans le port et changèrent complètement la face des affaires; car les assaillants furent bientôt attaqués par des forces considérables

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 13, p. 30.

(2) *Ragguaglio sulle guerre dell' insurrezione*, Ms. an.

et obligés de battre en retraite vers l'intérieur. L'ennemi parvint même à faire quelques prisonniers, au nombre desquels se trouva le père Bernard de Casacconi, dont nous avons déjà fait mention, et l'un des plus énergiques partisans de l'insurrection nationale. Le gouverneur ligurien, pour le punir, fit sur-le-champ dresser un échafaud sur la place publique et ordonna qu'il y fût exposé aux sarcasmes et aux moqueries de la populace et des soldats étrangers. Mais le père Bernard, qui, sous un habit de moine, avait une ame noble et forte, conserva une contenance dont la dignité ne se démentit pas un instant et n'opposa que le silence du mépris aux insultes dont il était l'objet. Se voyant enfin environné d'une foule considérable : « Oui, dit-il d'un ton solennel, oui, je suis partisan de l'insurrection; je l'ai prêchée comme un devoir, je l'ai conseillée comme une mesure de salut. Oui, la guerre que nous faisons est juste, et par-là sainte et sacrée; oui, je suis l'un des vingt théologiens de la nation qui lui ont assigné ce caractère; et comme je suis prêt à souffrir tout pour la cause de ma patrie, je répète ici, je ne cesserai de proclamer en tout lieu, en toute circonstance : Oui, notre insurrection est légitime; oui, la guerre que nous faisons aux Génois est juste, sainte et sacrée. » Indigné de la conduite du religieux patriote, le gouverneur ligurien voulait le faire mourir sur-le-champ; mais le général allemand interposa sa médiation et le fit envoyer à Gênes. Arrivé dans cette capitale, le brave Casacconi eut de nouveau à subir mille avanies; mais son grand cœur ne défaillit point, et même, devant le conseil du doge, en présence du sénat, il soutint avec un courage inébranlable les prin-

cipes de l'insurrection. Résigné au sort que les ennemis de son pays semblaient lui réserver, il attendait le martyre avec calme et sérénité; mais son caractère religieux le sauva des mains de ses bourreaux. Le légat apostolique s'intéressa en sa faveur, l'archevêque de Gênes en fit autant, et l'exécution ayant été suspendue il recouvra enfin sa liberté, sur les instances réitérées du souverain pontife lui-même, et se retira à Rome.

C'est ici le cas de dire quelque chose sur le clergé insulaire et sur les raisons qu'il avait d'embrasser et de soutenir avec chaleur les principes de l'insurrection. On a vu que, poursuivant leur système de réduire les Corses à un ilotisme complet, les Liguriens s'étaient approprié successivement toutes les dignités de l'église nationale. Ainsi opprimé, comme le reste de ses compatriotes, le prêtre corse détestait sincèrement le joug étranger. Froissé dans son amour-propre, lésé dans ses intérêts, il ne pouvait se dispenser de désirer un changement, et les circonstances lui en laissant entrevoir la possibilité, il devait travailler de son mieux à le faire réussir. De là l'enthousiasme du clergé et son dévouement extraordinaire à la cause de l'émancipation nationale; il brisait ses propres chaînes. Sa conduite, si peu conforme à ce que l'expérience nous prouve avoir été presque partout et en tout temps l'esprit de l'église, était donc naturelle. Nous ajouterons néanmoins, pour être justes, que le clergé corse, soit par l'effet de son éducation toujours démocratique, soit par l'habitude qu'ont eue ses membres de vivre au sein de leurs familles et non dans l'isolement, comme ailleurs, soit par les tradi-

tions qui le font encore se glorifier d'avoir conservé l'esprit de la primitive église, a en tout temps fait cause commune avec le peuple, n'a cessé de montrer la plus grande tolérance et n'a pas même oublié entièrement les principes évangéliques sur la charité et l'amour du prochain. Ce n'est pas un éloge que nous entreprenons de faire en ce moment; car l'utilité d'un clergé, du moins d'un clergé fainéant, ne nous est pas assez bien démontrée pour nous rendre indulgent en sa faveur; mais nous devons consigner dans nos annales une vérité qui servira d'ailleurs à l'intelligence de certains faits et de certains discours. D'un autre côté, le pouvoir qui redoutait le développement de la population insulaire et ne négligeait aucun moyen de l'arrêter, avait favorisé la fondation des couvents d'hommes qui s'élevaient déjà au nombre de soixante-cinq; tandis que les femmes, au contraire, qui inspiraient de moindres craintes, n'en avaient pas un dixième, et seulement dans les villes de la côte. Mais par suite de la multiplicité et de la concurrence, la profession monacale avait perdu beaucoup de ses attraits, parce que les aumônes, de jour en jour plus restreintes à cause des exigences toujours croissantes du fisc et partagées entre les divers ordres, devenaient insuffisantes et qu'il fallait travailler pour vivre. D'ailleurs l'oppression qui pesait sur le clergé séculier atteignait également le clergé régulier, qui était obligé de choisir ses supérieurs parmi les religieux liguriens, ou plutôt se les voyait imposer, même contre les règles; de là la haine que les moines témoignaient contre le joug de la république.

Cependant l'armée austro-ligurienne se préparait

à ouvrir la campagne. Le plan de ses généraux était sagement conçu et semblait leur promettre de prompts résultats; il consistait à attaquer, sur divers points, simultanément et de front les insulaires, afin de distraire leur attention, de partager leurs forces, de tâcher de les envelopper à l'aide de mouvements stratégiques concertés d'avance, de les battre et de les exterminer même s'il était possible. A cet effet, une colonne commandée par Camille Doria, nouveau commissaire-général, prend la direction de Saint-Florent; une seconde colonne, sous les ordres de Wachtendock, s'avance vers Golo; enfin une troisième colonne commandée par le général Valdstein, formant la réserve et servant de centre aux opérations, établit son quartier-général à Furiani. D'autres mouvements avaient en même temps lieu de la part des nationaux, qui ne restaient pas non plus inactifs et se préparaient bravement à la défense. D'abord le corps de Ciattene, n'ayant pas assez de munitions pour défendre la place de Saint-Florent, que l'ennemi pouvait attaquer par mer et par terre avec des forces considérables, l'abandonna après l'avoir complètement dégarnie, se replia vers la Balagne et prit position à Calenzana, centre de cette riche et importante province. Le général Ceccaldi occupa une partie du Nebbio, et le général Giafferri, ayant sous ses ordres quelques chevaux, se chargea de défendre pied à pied la plaine contre les Allemands : ce général, après avoir vaillamment disputé le passage du Golo, se repliait vers Saint-Pellerin. Il fait halte en cet endroit : l'ennemi accourt aussitôt pour l'attaquer; mais Giafferri qui veut l'attirer plus loin concentre ses milices et

poursuit sa retraite; les Allemands continuent d'avancer, et leurs colonnes occupent déjà une grande étendue de terrain; Giafferri, qui, comme l'a dit Voltaire, était né général, fait alors volte-face, et par un mouvement audacieux coupe en deux l'armée ennemie, écrase presque entièrement une de ses divisions à laquelle il tue plus de douze cents hommes[1], enveloppe l'autre dans un endroit dit Panugolo, et oblige le général en chef qui la commandait à capituler. Cette circonstance mettait le comble à la gloire de Giafferri; mais ce brave insulaire n'ignorait point que l'humiliation qu'il était à même d'infliger aux armes impériales pouvait coûter bien cher à sa malheureuse patrie, en excitant contre elle le courroux d'un puissant monarque; il ne voulut donc pas profiter des avantages de sa position, ou plutôt, il se flatta d'en tirer meilleur parti en usant de générosité envers son adversaire. Il résolut en conséquence de permettre au général allemand de retourner tranquillement à Bastia, à la seule condition de servir d'intermédiaire pour faire connaître à la cour impériale les motifs de l'insurrection insulaire et détromper ainsi l'Europe au sujet des calomnies répandues par les Génois sur le même sujet.

La conduite de Giafferri, en cette occasion, fut profondément sage et politique; il saisit une occasion remarquable pour faire arriver la vérité au pied du trône de César. Il semblait impossible que Charles VI et ses ministres ne fissent quelque attention aux paroles d'un homme qui agissait d'une manière si peu

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires historiques*, t. I, p. 409.

commune. L'exposé destiné par le général insulaire à l'empereur contenait toutes les demandes déjà soumises au sénat, plus celle de l'établissement d'une université nationale. Le général Wachtendock, qui s'acquitta avec exactitude de sa mission de médiateur, joignit aux remontrances des chefs insulaires ses propres dépêches, dans lesquelles il s'exprimait convenablement sur la conduite des Corses envers les troupes impériales.

En attendant on conclut un armistice de deux mois pour faciliter le cours des négociations entamées d'une manière si extraordinaire. C'était, sans contredit, un immense avantage remporté par les Corses; leur voix pouvait ainsi retentir à la cour de Charles VI et confondre les impostures de leurs perfides adversaires.

Les Génois, semblables à ces maîtres qui ont pour système de punir avec une extrême rigueur l'insubordination de leurs esclaves, aigris qu'ils étaient encore par leurs nombreuses défaites, se croyant enfin en mesure de se venger à l'aide des troupes auxiliaires, ne respiraient que sang, carnage, incendies; ils virent donc avec un cruel dépit la reprise des négociations et la conclusion d'un armistice. Néanmoins, ne pouvant faire autrement, Camille Doria, pour se conformer aux articles de la convention, suspendit le cours de ses dévastations, commencé par l'incendie de Cardo et de Canari; mais n'oubliant rien pour communiquer au général allemand les sentiments haineux dont il était lui-même animé, il ne cessait de lui peindre les insulaires sous les traits les plus irritants; il fallait surtout, disait-il, venger l'échec de Saint-Pellerin et soumettre les insurgés par la force

des armes. Ainsi, le terme de l'armistice étant arrivé sans qu'on eût reçu réponse aux dépêches envoyées à la cour de Vienne, la reprise des hostilités fit éclater la joie des autorités de la république. Aussitôt l'armée austro-ligurienne, renforcée de quatre mille hommes arrivés de Milan, se remit en marche vers l'intérieur. Les généraux de la nation ne lui donnèrent pas le temps d'avancer; mais lui faisant front partout, ils repoussèrent avec succès toutes ses attaques, conservèrent partout leurs positions et lui firent éprouver de graves pertes. L'enthousiasme des Corses était alors indicible; on en voyait qui, armés de poignards ou de haches, se précipitaient au milieu des bataillons, s'attaquaient surtout aux officiers et tombaient en vendant chèrement leur vie [1]. Des combats avaient lieu chaque jour, et presque sans aucune interruption, sur toute la ligne occupée par les deux armées, et en définitif l'avantage restait aux insulaires qui perdaient moins de monde. Au milieu de ces événements quotidiens et sans importance, le général Doria, informé que les insulaires n'avaient que quinze cents hommes à Calenzana, dans la province de Balagne, marcha dans cette direction à la tête de près de quatre mille combattants, dans l'espoir de les surprendre et de les anéantir. Le général Ceccaldi, qui voit l'approche des nombreuses colonnes ennemies, rassemble ses milices et leur adressant la parole : « Braves compatriotes, leur dit-il, les voilà de-
« vant vous ceux qui ont massacré vos frères, ceux qui
« ont tiré au sort votre patrie, vos femmes et vos enfants.

(1) Voy. *British essays in favour of the brave Corsicans.*

« Vous demandiez à vous venger; eh bien! les voilà « devant vous qui s'avancent pour vous exterminer. Ils « sont en grand nombre; mais songez combien en ont « fait tomber vos pères. Le même Dieu vit encore et « le même courage existe encore en vous. Que chacun « fasse donc son devoir et se souvienne qu'il ne suffit « pas de savoir mourir, mais qu'il faut vaincre, pour « que la patrie vive et triomphe. » Cependant les Génois et leurs auxiliaires avancent de tous côtés en faisant de nombreuses décharges; les Corses au contraire, retranchés dans leurs positions, ne font aucun mouvement. Enfin l'ennemi n'est plus qu'à une petite distance; chacun se souvient alors de sa consigne et un feu bien nourri et bien dirigé porte la mort et la confusion au milieu des assaillants. L'audacieux Doria recule, rallie ses troupes, les ranime par son exemple, et marche une seconde fois sur la position qu'il veut enlever. Ses soldats aguerris font des efforts inouïs; les uns excitent les autres, tous combattent avec audace, avec acharnement; mais toutes leurs tentatives demeurent infructueuses et les insulaires restent maîtres du terrain. Enfin le général ligurien, reconnaissant l'impossibilité d'atteindre son but et craignant de se trouver enveloppé par l'arrivée de renforts insulaires, donna le signal de la retraite et se réfugia dans les murs de Calvi en laissant plus de cinq cents hommes sur le champ de bataille[1]. Ainsi toujours battue l'armée alliée, considérablement affaiblie, n'était plus en état de tenir la campagne et de nouveaux secours furent demandés à Gênes et surtout

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 13, p. 32.

au comte Daun, gouverneur impérial du Milanais. Un peuple avili était donc devenu un peuple de braves! La régénération était complète; chacun avait sondé les plaies de l'oppression ligurienne, chacun en connaissait la profondeur, et tous étaient prêts à sceller de leur sang la délivrance de leur pays. Les Corses donnaient alors un grand, un mémorable exemple aux peuples de l'Europe endormie, et commençaient la grande révolution du dix-huitième siècle!

Mais tandis que les généraux défendaient avec tant de vaillance le sol sacré de la patrie, une consulte nationale s'assemblait à Vescovato pour aviser aux moyens de poursuivre la guerre avec succès. Là, sous la présidence de l'abbé Aitelli, l'élite de la nation, après le vote d'un léger impôt destiné à l'achat d'armes et de munitions dont on avait besoin, pleine de patriotisme, arrêtait l'envoi d'une lettre circulaire aux Corses qui se trouvaient sur le continent pour les engager à rentrer le plus tôt possible afin de prendre part à la lutte si noblement engagée et dont on exposait succinctement les motifs; monument d'éloquence où la situation de la patrie était peinte en traits de feu. On y disait entre autres: « Nos tentatives pour obtenir « le redressement de nos griefs légitimes sont restées « infructueuses, nous sommes résolus d'obtenir notre « délivrance par les armes. Il n'y a plus à balan« cer; sortons de l'état d'avilissement et de honteuse « prostitution où nous étions tombés, ou sachons « périr et noyer dans le sang nos misères et nos « chaînes... S'il ne se trouve aucun prince qui, tou« ché du récit de nos malheurs, écoute nos plaintes « et nous protége contre nos oppresseurs, il est un

« Dieu tout-puissant et nous sommes armés au nom « et pour la défense de la patrie! Vous tous, enfants « de la Corse que le hasard a pu éloigner de nos ri- « vages, accourez combattre et vaincre ou mourir « avec vos frères. Que rien ne vous retienne, armez- « vous et venez; la patrie vous appelle et vous offre... « une tombe et l'immortalité...! »

On ne saurait redire l'effet produit sur les Corses qui se trouvaient sur le continent par la proclamation de la consulte nationale. Sans perdre de temps, la plupart se rendirent à l'appel de la patrie; d'autres redoublèrent leurs efforts pour expédier des armes et des munitions, et malgré les croisières liguriennes et les ordres cruels et impitoyables du sénat, on en voyait chaque jour qui, de Naples, de la Provence, de la Toscane et d'autres pays, débarquaient sur le rivage de l'île, avides de partager les dangers et la gloire de leurs compatriotes. Un de ces insulaires, qui des contrées lointaines venaient prendre part à la lutte, nommé Félicien Léoni de Balagne, accourait du royaume des Deux-Siciles où il avait le grade de capitaine. Il débarque avec d'autres aux environs de Saint-Florent, au moment où Jérôme son père, chef d'une troupe de miliciens, avait reçu ordre de se porter sur Nonza, dans le Cap-Corse, pour en chasser l'ennemi. « Te « voilà, mon fils, lui dit le vieux patriote en l'embras- « sant; tu as bien fait de venir. Prends ma place; va « et chasse les Génois de Nonza. » Le jeune capitaine part, arrive, met en fuite les soldats liguriens, et les force de se rembarquer avec perte; mais quand la victoire se décidait entièrement en faveur de ses armes, un coup de feu tiré de l'une des barques qui s'éloi-

gnait du rivage l'atteint à la tête et lui donne la mort de la manière la plus déplorable. Au milieu de la désolation que ce triste événement cause à ses camarades, un exprès se rend auprès du père, qui, le reconnaissant d'assez loin, lui demande promptement les nouvelles de l'expédition. « Elles sont tristes, répond le messager, votre fils a été tué. — Nonza est-elle prise? reprend le vieillard avec impatience. — Oui, répond l'autre. — Eh bien! vive la patrie! » s'écrie aussitôt le vieux Léoni. Exclamation sublime qui sert à faire comprendre à quel degré était alors porté le dévouement des Corses.

Cependant l'armée austro-ligurienne avait reçu de nombreux renforts de Milan et de Gênes. On n'attendait plus que l'arrivée du prince Louis de Wurtemberg pour rouvrir la campagne et tenter de porter le dernier coup à l'insurrection. Enfin les troupes sont prêtes et le prince qui doit en avoir le commandement suprême se trouve à leur tête. Les Génois ont toute confiance dans les talents de ce général, victorieux en tant de combats; mais soit d'après les instructions qu'il avait reçues du comte Daun, soit par suite de ses entretiens avec le général Wachtendock, au lieu de commencer aussitôt les hostilités, le prince voulut essayer les voies de la modération, malgré les instances contraires des deux commissaires de la république, et publia une amnistie générale en donnant aux insulaires cinq jours à compter de sa publication en chaque district, pour déposer les armes et se soumettre à la décision de l'empereur[1]. Une telle démarche ne pouvait contenter la nation. Les généraux insulaires n'en

(1) *Voy.* Muratori, *Annali*, t. XII; Cambiaggi, *Istoria*, liv. 13.

furent ni éblouis ni intimidés. « Nous avons, répondirent-ils, toute confiance dans la justice impériale; nous l'invoquons même, mais nous ne déposerons les armes qu'après la conclusion d'un acte qui constate et reconnaisse les droits imprescriptibles de la nation. » De part et d'autre on se prépara alors au combat pour lequel on n'attendait plus que le signal. L'armée austro-ligurienne, forte de près de vingt mille combattants, s'avance en quatre colonnes, qui débouchent en même temps de Bastia, de Saint-Florent et de Calvi, sous le commandement des princes de Wurtemberg et de Culembach, et des généraux Wachtendock, Shmettau et Valdestein[1]. Les chefs insulaires, parfaitement instruits des moindres mouvements de l'ennemi, déploient autant de vigueur que de courage, se portent rapidement tantôt sur une colonne, tantôt sur une autre, déroutent les calculs stratégiques de leurs adversaires, attaquent de tous côtés, sont partout, coupent, traversent les divisions de l'ennemi, lui dressent des embuscades, le cernent, l'enveloppent et lui font éprouver des pertes énormes. De leur côté les envahisseurs ravageaient les terres, brûlaient les maisons, abattaient les arbres partout où ils passaient; mais les Corses étaient résignés à tout et la guerre, quoique se poursuivant avec des chances diverses, était cependant plutôt favorable à ces derniers qui s'aguerrissaient chaque jour davantage. En cet état de choses, on reçut de Vienne des dépêches en réponse à celles envoyées par le général Wachtendock de la part des nationaux après l'affaire de Saint-Pellerin. Aussitôt les hostilités furent

(1) Cambiaggi, *Istoria*, liv. 13, p. 43.

suspendues et les négociations reprises sous les auspices et au nom de l'empereur[1]. Charles VI, qui n'était pas un méchant homme, frappé de la justesse des réclamations des Corses, avait engagé la sérénissime république, sa protégée, à y faire droit, et pour rendre l'accommodement acceptable aux deux parties, il avait offert sa garantie impériale. Les Génois, quelle que fût leur animosité contre leurs *sujets rebelles*, épuisés par les dépenses de la guerre, que l'on élevait déjà à plus de trente millions de livres, se prêtèrent aux désirs pacifiques du monarque. Ainsi, après l'échange de quelques dépêches entre les généraux de la nation et le prince généralissime, on arrêta les bases de la paix, qui fut définitivement signée à Cortè, le 11 mai, après deux jours de discussion pour en régler les articles (en 1732)[2]. Les conditions étaient : 1° amnistie générale; 2° renonciation à tous frais quelconques faits pour la guerre; 3° remise de tous arrérages d'impôts et autres sommes qui pouvaient être dues à la république; 4° admission de tous les Corses aux emplois civils et militaires, ainsi qu'aux dignités ecclésiastiques, et leur assimilation aux habitants des villes de la Ligurie; 5° le droit d'établir des colléges et la liberté d'enseignement; 6° le rétablissement de l'autorité du suprême magistrat ou collége des *Douze* et des *Six*, avec toutes les prérogatives de l'*orateur* ; 7° proclamation du droit de défense pour les accusés; 8° formation d'un conseil des prisons; 9° abolition de tout impôt sur l'exportation des matières de soies;

(1) *Voy.* Proclamation du prince de Wurtemberg, Cambiaggi, liv. 13, p. 44.

(2) Cambiaggi, liv. 13, p. 43.

10° création d'un magistrat chargé d'exposer les méfaits des divers fonctionnaires publics[1].

Telle fut l'œuvre glorieuse des genéraux Giafferri et Ceccaldi, secondés par le courage et le dévouement sans bornes du peuple insulaire. Ces conditions étaient les plus avantageuses que l'on eût imaginées; c'était tout ce qu'on avait exigé; l'insurrection était donc sortie triomphante de la lutte. La paix conclue sur une base aussi large ne pouvait manquer d'être durable, si toutes les parties eussent été de bonne foi; mais les Génois n'étaient rien moins que tels, comme ils ne tardèrent pas à en donner des preuves. En attendant, le prince de Wurtemberg partit avec la plus grande partie des troupes allemandes après avoir opéré le désarmement convenu; il ne resta bientôt plus dans l'île que les garnisons liguriennes et quelques bataillons hongrois sous les ordres du général Wachtendock. Le pays commençait à sentir les avantages de la paix et se réjouissait de sa conclusion, lorsque, le 1er du mois de juin, les généraux Ceccaldi et Giafferri, l'abbé Aitelli et Raffaelli, se trouvant accidentellement réunis, furent arrêtés et conduits à Gênes. La nouvelle d'un événement si inattendu occasionna dans l'île une impression profonde et pénible.

(1) Le traité fut signé au nom des Corses par leurs chefs André Ceccaldi, Louis Giafferri, Charles Alessandrini, Évariste Piccioli et Simon Raffaelli; de la part de la république, par Camille Doria, François Grimaldi, Paul-Baptiste Rivarola et monseigneur Mari; enfin au nom de l'empereur par les princes de Wurtemberg, de Culembach et de Waldeck, par le baron de Wachtendock et par le comte de Ligneville. *Voy.* Le texte de ce traité dans le t. VI, pag. 1099, *Codice diplomatico* d'Italia, et dans le tome III, p. 47 et suiv., de Cambiaggi.

Tous ceux qui s'étaient le plus montrés pendant la guerre, redoutant d'éprouver le même sort, furent surtout consternés et se tinrent sur leurs gardes. Ainsi, l'irritation devenant générale par l'idée que l'on se faisait que toutes les conditions du traité seraient violées comme la première, un soulèvement semblait inévitable et prochain; on y eût même peut-être eu recours sur-le-champ si l'on ne se fût trouvé sans armes. En attendant, on écrivit des lettres énergiques au prince de Wurtemberg et aux généraux allemands signataires de la convention; on les rendit personnellement responsables de son exécution, et l'empereur, qui ne l'avait pas encore ratifiée, le fit[1], pour ôter toute voie à la mauvaise foi; et informé par ses officiers de l'exactitude des faits exposés par les insulaires, et malgré les intrigues des agents de la république pour tromper sa religion, il exigea la prompte délivrance des quatre chefs nationaux. Les Génois parurent alors se résigner aux conditions de la paix, et les Allemands évacuèrent entièrement le pays où plus de trois mille avaient trouvé leur tombeau (en 1733).

(1) Édit du 26 mars 1733, rapporté par Cambiaggi, l. 13, p. 59.

TROISIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE DÉPART DES ALLEMANDS JUSQU'A L'ARRIVÉE DES FRANÇAIS.

(de 1733 à 1738.)

Causes du nouveau soulèvement contre l'autorité de la république. — Caractère de la politique ligurienne à l'égard des insulaires. — Conduite des populations au sujet de quelques actes arbitraires. — Défaite des Génois à Rostino. — Retour de Giafferri. — Ses premières opérations militaires. — Tentatives du sénat pour amener un accommodement. — Consulte nationale à Cortè. — Hyacinthe Paoli déclaré collègue de Giafferri. — Première organisation gouvernementale. — La lutte continue. — Les forces liguriennes battues sur divers points. — Le sénateur Félix Pinelli, commissaire général. — Ses tentatives pour diviser les insulaires. — Ses déroutes le font rappeler à Gênes. — Arrivée de Rivarola. — Conduite de ce commissaire. — Les Corses manquent entièrement de munitions. — Dévouement héroïque des populations. — Arrivée de Théodore (en 1736). — Caractère de ce personnage. — Par quelles circonstances il fut amené dans l'île. — On le proclame roi. — Dispositions libérales de la constitution qu'on lui impose. — Premiers actes de son gouvernement. — Continuation de la lutte. — Politique du roi Théodore. — Ses mesures économiques. — Le parti des *indifférents*. — Établissement de l'ordre de la *Délivrance*. — Départ de Théodore après la création d'une régence. — Il envoie des secours. — La république demande assistance à Louis XV.

On avait lieu de croire que la paix qui venait d'être conclue au nom et sous la garantie de l'empereur d'Allemagne aurait eu quelque durée et aurait fait peu à peu oublier les désastres de la guerre. Il n'en fut pas ainsi; car, d'une part, les Génois, accoutumés à exercer des-

potiquement et sans contrôle leur pouvoir usurpé en Corse, ne pouvaient aisément et d'un seul trait se soumettre à un régime modéré et restreint dans les limites de la loi; de l'autre, les insulaires, connaissant par une longue et douloureuse expérience la perfidie de leurs gouvernants, s'en méfiaient avec raison et se tenaient constamment sur leurs gardes. Il y avait donc mauvaise foi chez les uns, manque de confiance chez les autres, animosité et aigreur des deux côtés. Aussi, toutes les mesures adoptées par les soupçonneux Liguriens pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans le pays, interprétées avec défaveur par les habitants, devaient produire et produisaient en effet des résultats autres que ceux qu'on se flattait d'en obtenir. Les moindres vexations étaient pesées, trouvées excessives, déclarées intolérables; cela n'empêchait pas les autorités de persister dans le développement de leur système favori d'arbitraire, d'intrigue et de vénalité. De tout cela surgit une nouvelle guerre qui coûta des sommes immenses à la république, des torrents de sang aux deux nations, et ne se termina par l'intervention d'une autre puissance que pour recommencer avec le même acharnement.

On ne conçoit pas que les Génois n'aient jamais compris que rien ne convenait moins au gouvernement de la Corse que leur despotisme machiavélique et féroce; car ils savaient de longue date, ils voyaient journellement que ces insulaires avaient surtout soif de liberté et de justice. Si l'on juge d'après les règles ordinaires du bon sens, on a même d'autant plus lieu d'être étonné de tout cela que la république ligurienne n'a pas été stérile en hommes d'un grand mérite et

qu'en général le peuple génois, doué d'un esprit clairvoyant, d'une sagacité devenue proverbiale, savait apprécier ses véritables intérêts. Néanmoins, le système oppressif que l'on suivait avec persévérance envers la nation corse obtenait, dans la capitale de la Ligurie, l'assentiment public et général. Faut-il croire que l'amour de la domination fût l'unique mobile d'une conduite qui a paru long-temps inexplicable? L'ambition de dominer y avait sans doute sa part; mais elle était surtout le résultat d'une politique, si l'on veut, cruelle, barbare, inhumaine, mais bien calculée, prévoyante, nationale. Les Génois sentaient de quoi les Corses étaient capables, ce qu'ils eussent été à même de faire si jamais ils fussent parvenus à posséder une administration sage, éclairée, adaptée à leurs habitudes et à leurs mœurs. On voyait en cette île, située au centre de la Méditerranée, presque à l'entrée du golfe de Gênes, tous les éléments d'une rivalité redoutable; mieux valait donc prendre des précautions, faire même des sacrifices en cas de besoin pour prévenir une semblable éventualité, que d'aller à l'encontre d'une lutte comme celle qu'on avait eue à soutenir avec la république de Pise et qui ne pouvait manquer de tourner à l'avantage des insulaires. En effet, la Ligurie, pays naturellement pauvre et moins bien situé que la Corse pour le commerce méditerranéen, semblait plutôt faite, comme l'a dit Voltaire, pour devenir tributaire de ce peuple insulaire que pour lui donner des lois. Les circonstances ayant favorisé le premier de ces pays, il fallait que l'art continuât de suppléer à la nature. Que l'on ne vienne pas objecter que, sous une bonne

administration, la Corse eût été plus productive pour la république; car, si cela est incontestablement vrai, il est non moins aisé de sentir qu'aussitôt que cette île eût reconnu que ses ressources de tout genre surpassaient les ressources de la métropole, elle n'aurait plus voulu d'un état de choses qui lésait ses intérêts, comme cela avait lieu par le fait de la réunion. Il n'est point naturel qu'un peuple, et surtout un peuple isolé, reste sous la domination étrangère, dès qu'il a les moyens de s'affranchir et qu'il sent les avantages qu'il peut tirer de son indépendance. Cela ne peut être révoqué en doute, et l'on y trouve la clef de la politique ligurienne en Corse. Comment comprendre autrement le sens des instructions que recevaient tous les gouverneurs envoyés dans cette île, d'y faire naître des divisions entre les habitants, d'empêcher de toute manière l'agrandissement des familles en richesse et en puissance et de ne rien épargner pour assujétir et resserrer les populations, pour avilir les produits du pays, et anéantir tous ses priviléges[1]? Une puissance militaire n'aurait pas eu besoin de raffiner à ce point sa politique pour tenir la Corse dans l'assujétissement; mais Gênes n'avait pas d'autre système à suivre. Quoi qu'il en soit, cette manière d'envisager la situation des deux contrées pouvait seule porter la république ligurienne à soutenir des guerres ruineuses comme celles que nous avons déjà décrites, et plus spécialement encore comme celle qui va nous occuper et qui n'est, pour ainsi dire,

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires historiques*, t. I, pag. 62; l'abbé Richard, tom. I, p. 118; Curzio Tulliano, *Disinganno intorno alla guerra di Corsica*, etc.

qu'une continuation de la précédente, c'est-à-dire le second acte de la grande révolution insulaire.

On a vu que le peuple corse conservait le plus vif attachement pour ses chefs. Les Génois, au contraire, ne pouvant leur pardonner leurs vertus, s'étudiaient à les vexer et à les calomnier, en regrettant de n'avoir pu ni les faire périr comme ils en avaient eu l'idée, ni les corrompre avec de l'or et des places. C'était surtout Giafferri que l'on redoutait. Aussi, quand on se vit obligé de le mettre en liberté, suivant les injonctions de l'empereur, on essaya au moins de le garder auprès de soi et on lui offrit le commandement de la place et du district de Savone. Ce revirement de politique ne servit qu'à donner plus d'éclat au patriotisme sincère et désintéressé du chef insulaire qui refusa avec dignité les présents de Gênes pour garder son indépendance. Ainsi en aucune manière le personnel de l'insurrection n'avait pu être entamé et sa moralité était accablante pour la république. Cependant la conduite déloyale et perfide qu'on avait tenue envers les quatre patriotes et les persécutions ou plutôt les tracasseries que les agents de l'oligarchie ligurienne commençaient à exercer à l'égard d'autres personnages marquants et chers au peuple, enfin la perfide interprétation que l'on donnait aux articles du dernier traité, rafraîchissaient le souvenir de l'ancienne tyrannie, produisaient une irritation générale et réveillaient des antipathies inextinguibles. Déjà il ne manquait plus qu'une occasion pour servir de signal à un nouveau soulèvement. Or, une pareille circonstance ne pouvait se faire attendre sous une administration comme celle de Gênes. La famille Ciaval-

dini d'Orezza était très populaire dans ce canton; le gouverneur résolut d'en faire arrêter le chef, et Dieu sait le sort qu'il lui réservait; car, malgré les dispositions de l'acte de pacification, ces roitelets prétendaient avoir encore le droit de condamner *ex informata conscientia*, c'est-à-dire arbitrairement et sans aucune forme de procès, qui bon leur semblait parmi les insulaires. Une forte escouade de sbires se transporta au domicile de Domenic Ciavaldini pour se saisir de sa personne; mais le peuple était là pour interposer son autorité et chasser ignominieusement les satellites d'un pouvoir oppresseur. « Si les chefs de la nation, disait-on pour s'encourager, n'ont pas été respectés, malgré la garantie d'un empereur, que faut-il attendre à l'égard des autres citoyens qui ne se trouvent pas dans une position aussi avantageuse? On le voit bien; c'est toujours de la part de Gênes le même arbitraire, et il est de notre devoir et de notre intérêt de ne pas lui laisser reprendre racine. » La conduite des habitants d'Orezza obtint l'approbation des populations voisines. A Rostino on alla même plus loin, car on se réunit en consulte cantonnale et l'on déclara publiquement qu'on ne voulait plus reconnaître l'autorité de Gênes. C'était le commencement d'une nouvelle insurrection (janvier 1734).

Aussitôt que la nouvelle de ces événements fut parvenue à Gênes, on envoya dans l'île un commissaire extraordinaire avec un petit renfort de troupes et une ampliation d'instructions machiavéliques. Cette importante mission fut confiée au sénateur Jerôme de Pallavicino qui, à peine arrivé à Bastia, ne vit rien de mieux à faire que de remplir les prisons de tous ceux

qui lui parurent suspects et qu'il put atteindre aux environs de la capitale. Au nombre des personnes arrêtées se trouva un Alessandrini de Ganari, sujet distingué et cher à la nation. L'exaspération fut ainsi portée à son comble, et le commissaire effrayé rendit bientôt la liberté à la plupart de ses prisonniers. Cela parut calmer un peu les esprits aux portes de la ville, mais on ne remarqua aucun changement dans l'intérieur de l'île et surtout à Rostino. Le commissaire général, qui savait que Jean-Jacques Castineto, un des aides-de-camp de Giafferri, exerçait une grande influence dans ce canton où sa famille était des plus considérables, l'invita à se rendre auprès de sa personne pour lui faire connaître les prétentions de ses concitoyens et lui communiquer les plaintes auxquelles avait donné lieu l'acte de pacification. Cette démarche semblait n'avoir pour objet que le rétablissement de l'ordre par des moyens de douceur et à l'aide de concessions réciproques. Telle pouvait même être la pensée de Pallavicino; mais comme on se méfiait alors plus que jamais de tous les principaux agents de la république, le chef insulaire voulut, avant de prendre une résolution, consulter ses amis et n'agir que d'après leurs conseils. Une consulte cantonnale fut en conséquence tenue, et l'on décida qu'il fallait demander deux sauf-conduits : un pour Castineto lui-même et l'autre pour Hyacinthe Paoli, déclarant que, s'ils étaient accordés, les deux députés se rendraient à Bastia, autrement non. Le commissaire refusa de souscrire aux exigences des *rebelles*, et personne ne jugea ni prudent de céder à ses invitations, ni sage d'obéir à ses ordres. On fit plus ; on

rédigea une espèce d'acte d'accusation contre les autorités liguriennes et l'on invita tout le monde à résister aux prétentions du commissaire général. On érigea ainsi un gouvernement en face d'un gouvernement, une autorité sur les débris de l'autorité que l'on méconnaissait; en un mot, la révolution s'installait de nouveau à Rostino. Le représentant de l'oligarchie ligurienne voulut alors déployer de l'énergie et ordonna, avec le plus grand secret, la marche d'environ cinq cents hommes qui, partant de diverses directions, devaient pénétrer en même temps dans le canton insurgé pour tâcher d'en saisir les chefs les plus dangereux.

On avait pris toutes les précautions possibles pour cacher la marche des troupes; néanmoins les habitants de Rostino en avaient eu connaissance. Si les populations eussent été suffisamment armées, le danger qu'elles couraient se serait amoindri en proportion de leurs moyens de résistance; mais on ne possédait dans tout le canton que sept fusils et quelques pistolets[1]! Il y avait donc plus que de l'audace à affronter, avec de si faibles ressources, un corps de cinq cents hommes disciplinés; mais les habitants de Rostino avaient déjà fait leurs preuves. D'ailleurs les insulaires n'étaient-ils pas accoutumés à se saisir des armes de leurs adversaires? L'expédition ligurienne était sur le point d'arriver à sa destination. Le détachement parti du château de Cortè, sous les ordres d'un certain Pipo, officier audacieux qui s'était souvent distingué dans la dernière guerre, fut le

(1) Cambiaggi, liv. 14, et Jaussin, liv. 2, p. 229 et 230.

premier aperçu et le premier mis en déroute. Les soixante soldats dont il était composé, attaqués avec vigueur, avec furie, se débandèrent promptement, et, jetant leurs armes, ils cherchèrent leur salut dans la fuite. Les nationaux victorieux se portent sur-le-champ à la rencontre du second détachement à peu près de même force et lui font subir le même sort. Un troisième détachement fort de plus de deux cents hommes était arrivé sur les lieux sans rencontrer d'obstacles; mais informé de la défaite d'une partie de l'expédition et n'entendant point parler des troupes parties de Calvi qui avaient battu en retraite avant de passer la rivière du Golo, bien loin d'assaillir les rebelles, il ne songea plus qu'à se mettre sur la défensive et prit position au couvent de Sant-Antonio della Casabianca. Mais à peine avait-il eu le temps de s'y enfermer que les montagnards arrivent de toutes parts et le somment de se rendre. Le commandant, nommé Guillardi, vieux militaire, d'une bravoure et d'un courage à toute épreuve, se défend en désespéré; mais le nombre des assaillants ne cessant de s'accroître, il fallut céder ou périr. Les Génois cédèrent, et le peuple généreux se contenta de désarmer ses adversaires en les renvoyant sains et saufs dans la capitale. Ainsi l'insurrection obtint un avantage signalé et qui ne pouvait manquer d'avoir des conséquences importantes.

Animés par ces divers succès qui avaient dépassé leur attente, pourvus d'une quantité suffisante d'armes enlevées à l'ennemi, les héroïques habitants de Rostino ne visèrent plus qu'à étendre l'insurrection. Dans ce but on répandit le bruit, dans les can-

tons voisins, qu'on avait trouvé sur le commandant l'ordre d'arrêter tous les hommes influents de la nation, et que leurs têtes étaient destinées à servir d'ornement aux remparts de la métropole. Il y avait sans doute quelque fondement dans ce qu'on disait de la nature des instructions dont Guillardi était porteur, parce qu'elles devaient être conformes à la maxime gouvernementale du sénat ligurien; mais quand même ce n'aurait été qu'une invention des chefs de Rostino, le peuple insulaire croyait alors si bien ses anciens tyrans capables de suivre une conduite analogue à celle qu'on lui dénonçait, qu'il en résulta une exaspération générale. De toutes parts on se décida à prendre part à l'insurrection, regardée dès ce moment comme nécessaire, inévitable, nationale. Qui pouvait douter de la mauvaise foi des autorités de la république et de leurs vues oppressives, puisqu'elles avaient osé porter la main sur les principaux chefs de la nation? D'un autre côté, comme l'empereur Charles VI se trouvait alors en guerre avec la France et l'Espagne, au sujet du trône de Pologne, il n'était pas permis d'espérer qu'il pût s'occuper de mettre un terme aux différends soulevés en Corse au sujet de l'interprétation du réglement souscrit sous sa garantie[1]; il n'y avait donc qu'à combattre.

Le sénat de Gênes, en rendant la liberté aux quatre patriotes dont l'arrestation arbitraire avait donné naissance à la nouvelle insurrection, leur fit défense de jamais retourner en Corse. Ainsi bannis de leur pays, l'un d'eux, Ceccaldi, se rendit en Espagne, où il entra

(1) Muratori, *Annali*.

dans l'armée avec le grade de colonel; Raffaelli se retira à Rome, où il fut nommé auditeur du tribunal de Monte-Citorio, et Giafferri et Aitelli s'établirent à Livourne, d'où ils étaient à même de suivre de près les événements dont leur patrie continuait d'être le théâtre. Ces deux personnages, voyant enfin la lutte s'engager de nouveau, s'embarquèrent avec quelques munitions et furent reçus avec enthousiasme par leurs concitoyens qui proclamèrent aussitôt le brave Giafferri chef civil et militaire de la nation[1]. Habile général non moins que patriote sincère, Giafferri ne perd pas un instant; il assemble les milices, et, sentant combien il importe au succès de l'insurrection de se rendre maître de Cortè, point central et convenable pour y établir le siége du nouveau gouvernement, il marche sur cette ville et s'en empare. Ainsi l'intérieur de l'île se trouva entièrement délivré de la présence des Génois et l'on fut à même de s'occuper des intérêts du pays. Quatorze jours à peine s'étaient écoulés depuis que Giafferri était débarqué, lorsque, par ses soins, une consulte générale s'assembla dans la capitale de la nation. On ne faisait aucun cas des forces de la république, mais on craignait qu'elle n'eût recours à quelque puissance étrangère; il fut donc décidé, pour mettre obstacle à la réalisation des projets ultérieurs de l'ennemi, de se placer sous la protection du roi d'Espagne. A cet effet, le chanoine Orticoni, chargé de pleins pouvoirs par la consulte, se rendit à Madrid pour intéresser, en faveur du peu-

(1) Le général Giafferri débarqua le 29 avril, et la consulte s'assembla le 12 mai 1734.

ple insulaire, un monarque qui comptait parmi ses nombreux titres celui de roi de la Corse.

Cependant l'aristocratie ligurienne était vivement inquiète de la tournure qu'elle voyait prendre aux affaires du royaume insulaire; le sénat discutait sur les mesures les plus propres à étouffer promptement la nouvelle insurrection; les avis se croisaient, se modifiaient, se multipliaient à l'infini; bref on ne savait à quel parti s'arrêter et l'on discourait sans rien conclure. Enfin, comme on se souvenait d'avoir toujours tiré quelque avantage des négociations, on résolut d'envoyer sur les lieux deux nouveaux commissaires chargés du soin de rétablir l'ordre à l'aide de concessions et de promesses. Les deux patriciens partent, arrivent à Bastia, s'empressent de faire connaître à Giafferri l'objet de leur mission, l'invitent à leur soumettre un exposé détaillé des griefs de ses compatriotes et lui déclarent que le sénat est disposé à leur rendre justice et veut se comporter envers eux comme un père envers ses enfants. Le chef insulaire ne se laisse pas éblouir par les mots de sénat, de république, de doge, de commissaires; il sait la valeur de ces noms quand il s'agit des affaires de son pays et qu'ils peuvent se traduire par celui d'ennemi. Éclairé par l'expérience du passé, il répondit donc sans détour qu'il n'écouterait aucune proposition de paix qui ne fût préalablement garantie par les cours d'Espagne, de France et de Savoie. Déconcertés par une réponse si inattendue, les négociateurs se rembarquèrent promptement pour Gênes, sans même essayer d'y faire une réplique. Les hostilités furent alors reprises et les troupes de la république se portèrent en force à

Borgo de Mariana. Cette position, quoique naturellement facile à défendre, est encore fortifiée par des retranchements; on veut la rendre formidable; mais bientôt l'infatigable Giafferri arrive, attaque l'ennemi avec vigueur, pénètre dans le village, taille en pièces tous ceux qui résistent, en poursuit les débris jusqu'aux portes de Bastia, et, par la terreur qu'il inspire à l'ennemi, le condamne partout à ne plus sortir des forteresses du littoral[1].

On était au commencement de 1735. La nation assemblait ses forces, et ses enfants qui se trouvaient en pays étranger accouraient de nouveau de toutes parts pour offrir à leur malheureuse patrie le secours de leurs bras, de leurs talents ou de leur fortune. Comme la révolution avait été commencée au nom de la liberté et qu'elle avait pour but d'assurer aux citoyens l'exercice de leurs droits, il était juste que le peuple fût souvent consulté sur ses intérêts. Une nouvelle assemblée se réunit à Corte, le 30 jan-

(1) Voici un sonnet composé en cette occasion par Hyacinthe Paoli en l'honneur de Giafferri :

A coronar l' eroe di Cirno invitto
Marte discenda e se gl' inchini il Fato;
E i sospiri del Ligure sconfitto
Diano alla tromba della Fama il fiato.
Fatto appena di Golo il bel tragitto,
Del nemico espugnò forte steccato;
Sprezzò perigli e al disugual conflitto
Virtù prevalse ov' ei comparve armato.
Cirno lo scelse e 'l suo destin gli arrise,
E 'l gran litigio a cui l' Europa è attenta
Al suo valore, al brando suo commise.
Il brando ch' anche il fier destin spaventa
All' ingrata Liguria il crin recise
E 'l scettro a Cirno la sua man presenta.

vier, et le général Giafferri, couvert des lauriers qu'il venait de cueillir, demanda à partager le pouvoir avec Hyacinthe Paoli. En même temps, pour régulariser le gouvernement national, on déclara auditeur général ou grand-juge, un jurisconsulte non moins distingué par ses talents que par son patriotisme; ce fut Sébastien Costa, qui sut si bien communiquer à tous les magistrats insulaires l'amour de la justice dont il était personnellement animé. « S'il est vrai, disait-il dans une circulaire adressée aux pères de commune, s'il est vrai que la justice soit la base de la société, qui ne saurait en avoir une autre, celui qui, chargé de l'administrer, manque à son devoir, assume sur sa tête la responsabilité des maux auxquels donne lieu sa coupable négligence. » Sur ces entrefaites Érasme Orticoni revint de sa mission en Espagne et annonça que la cour de Madrid refusait l'offre qu'il avait été chargé de lui faire, mais promettait en même temps de n'assister ni directement ni indirectement la république de Gênes. C'était un bon résultat, car la puissance de Philippe V était la seule qui inspirât alors des craintes à la nation. Quant à la France on ne s'en défiait point et l'on n'aurait jamais imaginé qu'elle donnât la moindre assistance aux Génois. Or, si l'ennemi était réduit à ses propres forces, on se flattait d'en venir bientôt à bout quelles que fussent ses ressources. On pouvait donc s'occuper déjà d'établir un gouvernement définitif. C'était aussi un moyen convenable de travailler avec efficacité à l'entière délivrance du pays, en faisant voir aux habitants des villes maritimes que les autorités nationales leur offraient les mêmes garanties que la république de Gênes.

Ainsi, sur la motion du général Giafferri la consulte adopta un réglement qui statuait en substance : Que la nation se mettait sous la protection de la Vierge Marie dont l'image serait gravée sur les armes et imprimée sur les drapeaux; que le pouvoir exécutif était confié aux généraux; que la consulte, composée des représentants de toutes les communes ou paroisses, était souveraine et décidait toutes les affaires du pays; qu'une junte de six membres, nommée par la consulte générale et renouvelée tous les trois mois, représenterait ce corps souverain auprès des généraux, pour l'expédition des affaires ordinaires; qu'un conseil militaire, composé de quatre membres désignés par la consulte, présiderait aux approvisionnements de guerre sous la direction de la junte; qu'un conseil civil de quatre membres, nommés de la même manière, serait chargé de l'administration de la justice, des finances et de la direction et surveillance du commerce; qu'un magistrat de deux membres, avec le titre de secrétaires d'état, veillerait au maintien de l'ordre et aurait mission de déjouer les trames des traîtres; qu'enfin la junte suprême préparerait le plus tôt possible un code de lois, destiné à remplacer les lois et réglements de Gênes, qui devaient être publiquement détruits au siége du gouvernement[1].

Tel fut le premier réglement gouvernemental adopté par les Corses depuis l'insurrection. C'était une organisation démocratique assez largement conçue et passablement régulière, quoique provisoire. Les divers conseils entrèrent aussitôt en fonction, et au com-

(1) *Voy.* actes des consultes nationales et Cambiaggi, liv. 14.

mencement de mars suivant, la consulte s'étant assemblée, les nominations à tous les emplois civils et militaires furent faites suivant les rapports des divers comités, et il ne resta plus dans l'intérieur un seul vestige de l'autorité ligurienne. La nouvelle administration fut ainsi complétée. Cependant le gouvernement de Gênes ne restait pas inactif; des renforts considérables arrivaient journellement dans l'île et le blocus maritime, fortement restreint, rendait les communications avec le dehors presque impossibles. Se croyant enfin en mesure d'agir, les Génois opèrent un débarquement sur la plage de Saint-Pellerin et se portent en même temps avec des forces considérables dans le Nebbio. Les généraux de la nation marchent à leur rencontre, et, en quelques heures, le détachement qui s'était montré en Tavagne, vigoureusement attaqué par Giafferri, éprouve une défaite sanglante, et s'il n'est pas anéanti c'est grace au refuge que les fuyards trouvent sur les navires embossés au rivage. D'un autre côté Hyacinthe Paoli attaquait les ennemis entrés dans le Nebbio, au nombre de près de deux mille, sous les ordres du colonel Lorca et du major Marcelli, les chassait devant lui jusqu'à Biguglia, les enveloppait dans cette position, en tuait plus de cinq cents, en faisait cent soixante prisonniers, et leur enlevait non-seulement le butin qu'ils avaient amassé dans le pays qu'ils venaient de parcourir, mais encore toutes leurs munitions de guerre et leur caisse militaire. Ainsi, en toute circonstance, à chaque rencontre, les troupes régulières de la république étaient vaincues, exterminées par les milices insulaires, mal armées et sans autre discipline que leur instinct na-

turel. Mais d'une part étaient le despotisme et la vénalité, de l'autre la liberté et l'amour de la patrie; il ne faut donc pas s'étonner que la victoire ne restât pas long-temps incertaine et se montrât toujours favorable aux armes de la nation; d'ailleurs les Corses étaient alors unis, et leur union les rendait invincibles.

Sur ces entrefaites, un nouveau commissaire général débarqua dans l'île; c'était le sénateur Felix Pinelli, qui avait su se rendre si odieux dans la guerre précédente. L'arrivée de ce personnage causa beaucoup d'étonnement dans le pays. On voyait dans sa nomination une sorte de défi jeté à un peuple qui n'en avait pas besoin et l'on ne croyait pas le sénat ligurien capable de montrer autant de franchise dans ses actes. Un homme tel que Pinelli n'avait pas besoin d'ouvrir la bouche pour faire connaître la conduite qu'il comptait tenir; on devinait d'avance sa mission. Néanmoins, dès le lendemain de son arrivée à Bastia une proclamation, portant son nom, annonça que les *rebelles* qui ne s'empresseraient pas de se soumettre seraient bientôt exterminés; qu'aucune puissance ne leur donnerait le moindre secours, tandis que la république en aurait sous peu de considérables de la part de ses alliés. En même temps il ordonnait à ses troupes de brûler les maisons, de couper les arbres, d'arracher les vignes, de ravager les champs des insurgés. C'était une déclaration de guerre à mort, d'extermination systématique. Les insulaires n'en furent point intimidés, ils s'attendaient à tout de la part de leurs ennemis; seulement le nom de Pinelli en devint plus odieux. Tout semblait donc

annoncer que la lutte allait prendre un caractère atroce et devenir de plus en plus sanglante et destructive.

Les Corses y étaient préparés. Accoutumés dès longtemps aux fatigues et aux vicissitudes de la guerre, chaque insulaire était soldat et ne redoutait point un ennemi qu'il avait l'habitude de vaincre. Mais tandis que le commissaire général publiait sans fruit des proclamations menaçantes, l'évêque d'Aleria faisait sous main des promesses et distribuait de l'argent aux habitants du Campoloro pour les amener à une défection. Ses menées s'étendaient jusqu'au canton de Moriani, où diverses familles, gagnées par l'appât du gain, avaient promis de se joindre aux Génois s'ils parvenaient à se montrer en force sur leur territoire. Ce fut pour seconder les plans du prélat que Félix Pinelli envoya par mer, sur la plage de Saint-Pellerin, environ mille hommes, ainsi que des armes et des munitions pour les partisans dont la coopération lui était promise. Mais Giafferri aussi était sur les lieux, et sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, il l'attaque, lui tue beaucoup de monde, le refoule au village de Pero en Tavagne et l'y assiége. Informé de la défaite de ses troupes, le commissaire général marche à leur secours à la tête de deux mille hommes d'infanterie soutenus de quelques centaines de chevaux. Il arrive sur les lieux, mais sa présence n'intimide pas les insulaires qui ne cessaient de se renforcer; de part et d'autre on se bat avec audace; mais bien loin de pouvoir dégager le premier détachement, Pinelli ne tarde pas à se voir à son tour cerné de toutes parts. Dans cette situation critique, au milieu de dangers dont il

ne peut mesurer l'étendue, il devient doux, traitable, parle de négociations et finit par proposer un armistice de deux mois. Les Corses manquaient alors presque entièrement de munitions; leurs chefs se décidèrent donc à accepter une offre qui semblait devoir être rejetée et à laquelle pourtant la prudence obligeait de souscrire. De cette manière le commissaire général put ramener ses troupes décimées dans la capitale et là seulement il eut connaissance de la pénurie qu'éprouvaient les nationaux. Il paraît qu'il eut alors l'envie de recommencer les hostilités, sans avoir égard à l'armistice, mais son fils parvint à l'en dissuader. Enfin le terme de la convention étant expiré et Pinelli étant sûr que la situation des insulaires ne s'était guère améliorée sous le rapport des approvisionnements, parce que les croisières avaient été renforcées, fait partir un détachement de neuf cents hommes, sous les ordres de son propre fils pour la conquête du Campoloro. Le jeune général prend terre à Saint-Pellerin, dont les fortifications restaient encore entre les mains des Génois et s'avance vers Cervione; mais Giafferri survient, l'attaque, détruit une partie de sa troupe et le fait prisonnier, ainsi que les cinq cents soldats qui lui restent. La nouvelle de ce désastre jeta le commissaire ligurien dans la désolation; car sachant quelle était la triste situation des nationaux, il avait ordonné une attaque générale et s'était flatté, en les poursuivant à outrance, de les réduire bientôt à lui demander miséricorde. La prompte déroute de son fils vint déranger tous ses calculs. Les troupes qu'il avait envoyées dans le Nebbio furent rappelées et il sollicita une seconde fois la suspension des hostilités

pendant deux mois avec échange des prisonniers; car les Génois faisaient aussi des prisonniers, quoique ce ne fussent généralement que des femmes et des enfants. Il fallut encore accepter, et ainsi par une fatale destinée les insulaires se trouvaient sans cesse dans l'impossibilité de profiter de leurs avantages et de compléter leurs victoires.

La conclusion du nouvel armistice excita le plus vif mécontentement dans la capitale de la Ligurie. Le sénat, qui était bien informé de la position critique des insulaires, adressa de vifs reproches à son commissaire qui avait négligé d'en profiter pour les soumettre. Pinelli, en effet, venait de se montrer plutôt bon père qu'habile général. Il fut question de lui faire subir un jugement; ses parents et ses amis eurent assez d'influence pour lui épargner cette humiliation; mais il fut promptement révoqué et remplacé par le chevalier Paul-Baptiste Rivarola. L'arrivée du nouveau commissaire, originaire de Bastia, fut célébrée en cette ville par des illuminations et des fêtes qui durèrent pendant trois jours. C'est ainsi que les habitants d'une ville de la Corse accueillaient le premier représentant, le général en chef des ennemis de leur nation! Rivarola ayant voulu, suivant l'exemple de ses devanciers, s'annoncer par des propositions pacifiques, les insulaires, réduits à n'avoir plus que des munitions achetées de contrebande et au poids de l'or aux marchands de la côte, consentirent, sur ses instances, à envoyer à Gênes deux plénipotentiaires pour traiter de la paix à des conditions qui semblaient avantageuses et honorables aux deux pays. Elles portaient que les Corses

s'administreraient eux-mêmes sans l'intervention de la république ; que pour cela un sénat national serait établi dans le pays ; que les places de la côte resteraient au pouvoir de la république et que l'on déterminerait le nombre des troupes formant les garnisons dont l'entretien serait à la charge des nationaux ; qu'il y aurait liberté de commerce entre les deux pays ; qu'enfin les Corses paieraient chaque année un tribut équivalent à la moitié de la taille originaire de vingt sous par feu.

Le sénat refusa de traiter même sur cette base et ce refus vient encore à l'appui de ce que nous avons dit au commencement de cette période sur le caractère de la politique ligurienne à l'égard de la Corse. Le nouveau commissaire reçut en réponse l'ordre formel d'agir avec vigueur à l'expiration de l'armistice. A cet effet on recruta encore quelques troupes que l'on envoya dans l'île, mais surtout on redoubla les croisières. On se croyait à la veille d'un triomphe complet. En cet état de choses l'évêque d'Aleria, continuant d'abuser de son ministère et de méconnaître les égards qu'on avait eus pour lui, quoiqu'on soupçonnât déjà dès long-temps ses intrigues, jeta enfin le masque et lança l'anathême sur les insulaires qu'il traita de rebelles à l'autorité légitime. Le caractère religieux des Corses pouvait donner à cet acte une immense portée et le rendre extrêmement dangereux ; la hardiesse des généraux de la nation dérouta cependant, même en cela, les calculs de l'ennemi et le fanatisme n'eut pas le temps d'immoler de nouvelles victimes. Hyacinthe Paoli se porta sur-le-champ à Cervione, résidence du prélat ligurien, pour le punir de son audace et tout

fait croire que s'il n'eût déjà pris la fuite avant l'arrivée du guerrier, les effets de l'anathème eussent infailliblement retombé sur sa tête. En attendant, on saccagea la maison où l'on trouva une bonne quantité d'armes et de munitions, destinées, sans doute, à en pourvoir les fidèles enfants de la superstition. Une circonstance remarquable et qui prouve combien l'insurrection était nationale, c'est que le clergé n'eut aucun égard au mandement de son évêque. C'était un progrès notable et sur lequel on ne revint plus dans la suite.

Cependant les chefs insulaires étaient dans l'abattement; on n'avait presque plus de poudre, et le blocus maritime était si rigoureux que l'on désespérait presque entièrement d'en recevoir par le commerce ordinaire. Déjà divers bâtiments partis de Livourne ou d'autres points de la péninsule italique avaient été capturés, et nul n'osait plus s'exposer aux mêmes dangers. Les choses étaient en cet état, lorsque deux navires parurent sur les côtes occidentales du pays et jetèrent l'ancre à l'île Rousse, où ils débarquèrent une assez bonne quantité de munitions de guerre et de bouche pour les nationaux. C'était encore un envoi fait par des patriotes anglais. On ne peut se faire une idée de la joie que cet événement produisit dans l'île; il suffit de dire que la cloche de chaque village sonna comme pour l'annonce d'une grande nouvelle; et en effet c'en était une bien grande dans les circonstances où l'on se trouvait placé. Le peuple voyait même en cela l'œuvre de la Providence, et sa résolution de poursuivre la lutte ne faisait que s'affermir davantage. Les capitaines des vaisseaux expéditionnaires refusèrent,

comme dans la guerre précédente, le prix de leurs marchandises, et ayant accepté seulement quelques pièces de vin, pour le boire, comme ils disaient, au triomphe des armes insulaires, ils reprirent la mer au milieu des bénédictions de tout un peuple accouru sur le rivage pour témoigner sa reconnaissance à ses bienfaiteurs anonymes. Informé d'un événement qui donnait tant de courage à la nation, Rivarola ne crut pas le moment favorable pour la reprise des hostilités et essaya de renouveler les négociations. Les généraux insulaires répondirent à ses ouvertures par l'envoi des conditions déjà soumises au sénat et après s'être emparés du fort d'Aleria et de la tour de la Padulella, ils mirent le siége devant Bastia et Calvi qui furent pour lors serrés de très près. Le commissaire général voyant combien les sorties étaient funestes à ses troupes, y renonça complètement, et adoptant un nouveau système, il défendit sous les peines les plus graves toute espèce de commerce entre les habitants des villes maritimes et les populations de l'intérieur : portant en même temps toute son attention sur les croisières maritimes, il les renforça le plus qu'il put et rendit peu à peu presque impossible toute communication entre les insurgés et le dehors. Les résultats de ce système ne tardèrent pas à se faire sentir et les nationaux furent réduits aux plus dures extrémités et aux privations les plus affreuses. Ne pouvant ni exporter les produits indigènes, ni se procurer du sel, des munitions, des cuirs et autres articles nécessaires que l'on avait coutume de prendre à l'étranger, on ne savait plus que faire; on souffrait plus qu'on n'avait jamais souffert; c'était une désolation inouïe. Mais de cet

excès de maux même jaillit une lueur de bien; l'industrie nationale suppléa à cette pénurie. Des salines, des tanneries furent établies; on s'appliqua à perfectionner les tissus de laine, on mit même en œuvre une espèce de coton sauvage qui croît sur les côtes de l'île, ainsi que l'étoupe du jonc, pour en former des mèches de lampe et autres objets de première nécessité.

Malgré la déplorable situation où se trouvaient réduits les insulaires, ils bravaient pourtant toutes les souffrances plutôt que de transiger avec leurs cruels ennemis, et au premier son du cornet on les voyait de toutes parts accourir à la défense du sol de la patrie. Les Génois, au contraire, épuisés par une guerre longue et dispendieuse, commençaient à désespérer d'obtenir les résultats qu'ils s'étaient promis. Ils songeaient donc à placer de nouveau leurs prétendus droits sous la protection de quelque puissance étrangère, et déjà des ouvertures avaient été faites à l'envoyé extraordinaire du roi catholique. La réponse de don Félix Cornero fut que sa cour, en refusant l'offre des insulaires, avait promis de ne point intervenir dans la lutte. Sur ces entrefaites un événement inattendu vint tout à coup donner un nouvel aspect aux affaires de l'île et fournit matière aux conjectures et aux spéculations des politiques de divers pays. Nous voulons parler de l'arrivée en Corse d'un personnage étranger, qui en fut proclamé roi sous le nom de Théodore Ier.

C'était le 12 mars 1736; le ciel était pur, et l'aurore, étalant ses plus brillantes couleurs, avait annoncé une de ces belles journées de printemps, comme on en

voit déjà pendant cette période de l'année, sous le climat si varié de la Corse; le soleil approchait de la moitié de sa course et ses rayons vivifiants tombaient d'aplomb sur les plaines verdoyantes de la bande orientale du pays, dont ils activaient la végétation, non moins prompte que vigoureuse; la mer était calme et les regards des populations voisines se tournaient de temps à autre avec inquiétude et regret sur ce riche domaine encore occupé par un ennemi acharné. Tout à coup une voile que l'on s'est accoutumé à regarder comme amie est signalée à l'horizon; une brise légère, mais soutenue, la pousse vers le rivage; c'est un navire avec pavillon britannique. On pousse des cris de joie; on ne doute pas qu'il n'apporte des munitions, et en effet il en était chargé. Mais ce vaisseau, dont l'arrivée ne surprit point les chefs insulaires qui en avaient eu sans doute préalable connaissance, portait encore un homme qui, bien qu'inconnu et étranger à la nation, aspirait à jouer sur la scène qu'elle s'était ouverte un premier rôle, un rôle de roi! Cet homme était Théodore-Antoine, baron de Newkoff, du comtat de la Mark en Westphalie[1].

Ce personnage, issu d'une famille distinguée, dont les membres ont tenu un rang dans diverses cours, avait appris dans sa jeunesse à lutter avec constance contre les rigueurs d'une ingrate destinée. Se sentant

(1) L'auteur de la *France pittoresque*, en parlant de Napoléon, a dit : « La France, qui avait donné dans le dix-huitième siècle un roi à la Corse, devait, dans le dix-neuvième, en recevoir un empereur. » C'est une belle phrase qui renferme une vérité et un mensonge; car Théodore n'était point français. Le même écrivain a admis dans son article sur la Corse d'autres erreurs non moins frappantes, mais plus déplorables.

né pour quelque chose de grand, après avoir servi quelques années comme officier dans l'armée française, il avait voyagé en plusieurs pays où il s'était lié avec des hommes d'un grand mérite, tels que le cardinal Alberoni, le duc de Ripperda et Law, dont le système fut plutôt mal exécuté que mal conçu; il arriva enfin, à travers mille vicissitudes, dans la capitale de la Ligurie vers le commencement de l'année 1733. On s'occupait alors beaucoup en cette ville des nouveaux troubles survenus en Corse. Les relations commerciales n'étant pas encore interrompues entre les deux pays, il s'y trouvait plusieurs insulaires et surtout des habitants de la Balagne. Le baron tâcha de les connaître, et comme il avait des manières engageantes, qu'il était doué d'une éloquence brillante, persuasive, irrésistible même, ainsi que d'un esprit élevé et d'une ame noble, il sut leur plaire et parvint peu à peu à exciter leur admiration. Ils l'engagèrent à se rendre dans leur île, persuadés que ce serait une belle acquisition pour un pays où les idées économiques étaient encore inconnues. Théodore avait sans doute déjà formé le même plan et se proposait nécessairement de briller chez un peuple qui semblait avoir besoin d'un homme comme lui et dont il exaltait la bravoure, la constance et l'héroïsme. Ses nouveaux amis lui offrirent leurs services et promirent de le seconder de toutes leurs forces dans ses vues ultérieures, qu'il ne manqua pas de leur laisser entrevoir sous l'aspect le plus favorable à leur nation. En attendant, Théodore se fit donner des lettres d'introduction auprès de divers hommes influents du pays. L'insurrection ayant pris du développement, il partit pour Livourne et se présenta à l'agent insulaire en

cette ville. C'était le chanoine Orticoni. Ce patriote n'eut pas de peine à reconnaître en Théodore un homme plein d'instruction, courageux, entreprenant, ambitieux et par-là capable de se rendre utile dans la lutte qui se poursuivait entre les Corses et les Génois. D'ailleurs, sans se faire illusion sur l'étendue de ses promesses de secours, l'agent insulaire jugea convenable de s'en servir et lui donna l'assurance de le porter à la tête du gouvernement, de mettre même une couronne de roi sur son front, s'il parvenait à se procurer les moyens de chasser les Génois de l'île. Théodore, qui avait confiance dans les paroles d'Orticoni, dont l'influence qu'il exerçait sur ses compatriotes lui était connue, ayant déjà tracé son plan, résolut de le mettre promptement à exécution. Il commença par se lier avec le consul anglais à Livourne, ainsi qu'avec divers négociants qui avaient des relations avec les États barbaresques; cela fait, il en obtint des lettres de recommandation et s'embarqua pour Tunis. Ici, sans nous arrêter à faire l'énumération des démarches de Théodore sur les côtes d'Afrique, nous nous bornerons à dire qu'il sut déployer tant d'adresse et présenter son entreprise sous un aspect si favorable aux intérêts de la régence tunisienne, que le divan consentit à lui accorder des secours considérables avec une promesse d'alliance offensive et défensive. Ce résultat suffirait pour donner une idée du génie de Théodore. On ne saurait évaluer au-dessous d'un million de francs le montant des valeurs qu'il apporta en débarquant en Corse[1].

(1) *Histoire des révolutions de l'île de Corse et de l'avénement de Théodore Ier; Saggio storico sugli evenimenti accaduti nell' isola di*

La nouvelle de l'arrivée du baron de Newkoff, que l'on faisait passer pour un puissant personnage, excita l'enthousiasme de la masse des insulaires. De tout côté on accourut sur le rivage pour lui exprimer d'avance la gratitude des bienfaits que l'on attendait de sa présence. Visité à bord de son vaisseau par Saverius Matra, à la tête d'une députation des habitants de cette partie de l'île, Théodore descendit à terre avec sa suite, composée de seize personnes, dont deux officiers français, trois Maures, l'un desquels était une espèce d'agent diplomatique, et onze Italiens attachés à son service. D'une stature au-dessus de la moyenne, avec un aspect ouvert et des traits bien formés et même nobles, doué en outre, comme nous l'avons déjà dit, de la plupart des qualités de l'esprit qui constituent l'homme supérieur, rien ne manquait à Théodore pour se concilier l'affection des masses. Le jour où il débarqua son habillement même avait quelque chose d'éblouissant. Enveloppé d'une longue et riche robe orientale, la tête couverte d'un chapeau de forme espagnole avec plumet, il était armé d'un sabre à moitié traînant, avait deux pistolets attachés à la ceinture, tenait dans la main une canne qui ressemblait à un sceptre; tout son ensemble enfin offrait un as-

Corsica, dal 1729 *al* 1768; Cambiaggi, *Istoria*, etc., liv. 15; *Ms. an.*, par un Corse sur les événements de 1729 à 1741; *Memoirs of Corsica, by Frederic son of Theodor late king of Corsica.*

Voici, selon Cambiaggi, l'inventaire des objets apportés par Théodore : dix pièces de canon de divers calibres, quatre mille fusils, dix mille sequins, dits *gigliati* et une plus forte somme en sequins de Barbarie, trois mille paires de souliers, sept cents sacs de blé, enfin une assez forte quantité de munitions.

pect aussi imposant que majestueux. On le conduisit à Cervione en lui témoignant toutes sortes d'égards, et les chefs de la nation, suivant ce qui avait été concerté par leur agent à Livourne, lui firent les plus grands honneurs. On peut dire que, dès le premier jour de son arrivée Théodore commença à régner; mais ce n'était encore que par ses discours et par ses manières.

Cependant les Génois s'épuisaient en conjectures sur la qualité d'un personnage accueilli avec tant de faveur par les insulaires. Était-ce un prince français, un seigneur allemand, un duc anglais, un agent de quelque puissance enfin qui cherchait à déguiser ainsi ses vues sur la Corse? Voilà ce qu'on se demandait dans les villes occupées par les autorités de la république. Le secret n'était encore connu que d'un très petit nombre de nationaux et ne devait être rendu public qu'après l'élection du roi, déjà résolue, mais qu'on voulait environner du plus de solennité possible. A cet effet, pour rendre Théodore encore plus cher au peuple, on fit courir et on accrédita le bruit que c'était à lui qu'on devait la délivrance des quatre chefs insulaires arrêtés après la conclusion de la dernière guerre. L'enthousiasme des masses fut ainsi porté à son comble. Enfin une consulte générale fut assemblée le 15 avril pour régulariser les conditions du nouvel établissement gouvernemental. Les populations voyaient en Théodore un ancien ami, un libérateur, et les chefs avaient eux-mêmes confiance en ses talents et ne trouvaient aucun inconvénient à le mettre sur un trône. Au jour indiqué, la consulte nationale, composée de deux représentants par commune, ainsi

que des délégués des ordres religieux et du clergé irrégulier, se réunit au couvent d'Alessani. Une grande affluence de peuple se rendit également sur les lieux, où l'on compta, suivant certains rapports plus ou moins exacts, de vingt à vingt-cinq mille personnes[1]. Là, le pacte fondamental arrêté entre les chefs insulaires et le baron fut soumis à la consulte, qui en approuva le contenu.

L'autorité royale, sans être trop restreinte, l'était cependant assez pour en rendre les écarts presque impossibles. Les principales dispositions du pacte portaient que le roi ne pourrait prendre aucune résolution, soit en matière d'impôt ou de gabelles, soit au sujet de la paix ou de la guerre, sans le consentement du conseil permanent ou diète de la nation[2]; que

(1) *Voy.* Cambiaggi, *Istoria*, etc., liv. 15, et *Mémoirs of Frederic*, etc., cités plus haut.

(2) Voici le texte des principales dispositions de cet acte constitutionnel. Après les articles sur la dynastie qu'on voulait établir et qui ressemblaient à tout ce qu'on connaît sur le même sujet, la constitution portait : — Nel regno si stabilirà un consiglio composto di 24 dei più qualificati e meritevoli soggetti, sedici di quà dai monti e otto di là; e tre membri di detto consiglio, cioè due dei sedici e uno degli otto risiederanno sempre alla Corte; *e il re senza il loro consenso non potrá nulla resolvere, o in materia d' imposizioni e gabelle, o in materia di pace e di guerra* (art. 5). — L' autorità di detto consiglio consisterà in prendere le misure opportune insieme col re sopra gli affari di pace e di guerra e sopra le imposizioni e gabelle; in fissare i siti del regno più acconci all' imbarco degli effetti e delle mercanzie del paese; e in potere adunarsi e quando e dove gli parrà (art. 6).—Le dignità, cariche ed impieghi d' ogni sorte non saranno conferiti se non a nazionali, escludendo perpetuamente ogni straniero, chiunque ci sia (art. 7). — Gli effetti e le mercanzie native del paese, che si manderanno fuori del regno, non pagheranno alcuna

les dignités, charges et emplois de l'État seraient exercés par les nationaux; que les exportations des produits du pays seraient affranchies de tout droit; que les veuves ne paieraient aucun impôt; que le prix du sel ne pourrait être élevé au-dessus de treize sous et demi de la monnaie courante, par chaque mesure de vingt-deux livres; qu'on formerait promptement une université nationale. Enfin on ne dérogeait en rien à la souveraineté des consultes, qui conservaient par conséquent le droit de faire les lois qu'elles jugeaient nécessaires à la bonne administration du pays. Théodore ayant lu à haute voix la constitution y apposa sa signature, et levant la main pour prêter le serment exigé, adressa la parole à la multitude, lui témoigna combien il était sensible à l'honneur qu'il venait de recevoir et promit de consacrer sa vie à assurer son bonheur. On plaça alors sur sa tête une couronne de laurier, et d'un cri unanime on le salua roi de Corse. Tel fut l'avénement extraordinaire de Théodore, élevé à la royauté par un peuple ivre de liberté et armé pour la défense de ses droits.

Le roi, dont les idées étaient saines, les vues sages et les projets bien conçus, quoi qu'en aient dit ses

gabella o dazio di uscita (art. 11).— Saranno abolite le mezze taglie cosicchè le vedore non sieno soggette nè a questa nè ad altra gravezza (art. 13).— Il sale che somministrerà il re ai popoli non dovrà pagarsi più di tredici soldi e mezzo di moneta corrente per ogni misura, che sarà di 22 libre del peso ordinario del paese (art. 14). — In una città del regno si aprirà una publica università per li studi di legge e di fi losofia, etc. (art. 16). » Les autres articles étaient peu importants ou avaient pour objet la confiscation des biens des Génois, la conservation des forêts nationales, l'approvisionnement des villes, la formation d'un ordre de noblesse, etc.

détracteurs, mais comme il est aisé de s'en convaincre par le simple examen, porta d'abord toute son attention sur deux objets importants. Le premier ce fut le rétablissement de la bonne harmonie entre tous les insulaires, afin d'en former comme une seule famille. A cet effet, secondé par le conseil de gouvernement et par les généraux devenus ses premiers ministres, il fit appeler auprès de sa personne tous ceux qui avaient des inimitiés et leur fit jurer la paix, avec peine de mort pour quiconque violerait son serment. Ce but fut complètement atteint et les inimitiés qui subsistaient encore s'éteignirent à la voix du prince. Le second objet qui attira la sollicitude de Théodore, ce fut l'armée à laquelle il voulait donner une organisation régulière. Tous les Corses étaient alors soldats, et qui plus est bons soldats, comme ils le prouvaient en chaque circonstance aux troupes de la république; mais ils étaient sans discipline. Leur donner ce qui leur manquait, c'était les rendre encore plus redoutables et plus propres à effectuer la conquête des points qui restaient au pouvoir de l'ennemi. On commença par la formation de vingt-quatre compagnies de deux cents hommes chacune, commandée par un capitaine, deux lieutenants et deux aides ou cadets. On nomma aussi un colonel ou commandant par canton; le roi était le généralissime de l'armée et les généraux de la nation lui servaient d'aides-de-camp et de ministres.

Le sérénissime sénat de Gênes avait été informé des derniers événements arrivés en Corse; aussitôt, pour tâcher d'en arrêter la portée et essayer de détruire dans l'esprit des insulaires la confiance qu'ils avaient

dans les talents et les ressources de Théodore, les politiques liguriens publièrent un manifeste où, après un long tissu d'allégations diffamatoires, ils le déclaraient coupable de lèse-majesté, usurpateur, fauteur de troubles et d'anarchie, et comme tel passible des peines les plus graves. C'était toujours le même système de la part des tyrans de la nation corse. Le roi réfuta le contenu du libelle d'une manière victorieuse. « Ce sont, disait-il dans sa réponse, les vaines clameurs de l'impuissance, des calomnies et des vociférations dignes de la conduite que les Liguriens ont toujours suivie à l'égard des Corses. » Quant au reproche fait aux insulaires de s'être parjurés en lui prêtant serment de fidélité, eux qui étaient sujets d'une autre puissance, il répondit également avec beaucoup d'à-propos qu'en aucun temps les Corses n'avaient été sujets des Génois, auxquels ils n'avaient jamais reconnu qu'une autorité restreinte ou conventionnelle, et qu'en tout cas on ne pouvait trouver à redire que l'on manquât de foi à des parjures. Le peuple applaudit de bon cœur à la proclamation royale, contresignée par le grand-chancelier Costa, et ne tint aucun compte du manifeste des doge et sénat de Gênes.

Cependant Théodore, qui déployait la plus grande activité, dirigeait des forces considérables sur tous les points occupés par les Génois. Et en même temps qu'il menaçait de les attaquer partout, il combinait ses moyens pour frapper un grand coup sur un seul point et se flattait de les expulser ainsi peu à peu de toutes leurs positions. Nul doute qu'il n'eût alors été reconnu, comme il l'espérait, par quelque puissance jalouse de s'assurer les avantages d'une alliance avec le gou-

vernement de l'île la mieux située de la Méditerranée. Mais l'entreprise que méditait Théodore offrait des difficultés qui lui restaient inconnues et qu'il n'était pas aisé de vaincre. Les populations qui habitaient les villes du littoral, jouissant de beaucoup de priviléges et de prérogatives, étaient, comme nous l'avons déjà fait observer, entièrement dévouées à la république. Le hasard et la politique du moyen-âge, qui tendait sans cesse à morceler les États même les plus petits, avaient élevé des barrières entre les habitants de la côte et ceux de l'intérieur de l'île; plus tard le système suivi avec persévérance par les Génois avait rendu cette ligne de démarcation, d'abord plutôt municipale que politique, presque infranchissable et bien propre à empêcher l'émancipation du pays. On favorisait les uns pour mieux opprimer les autres, et cette tactique entretenait la jalousie et produisait une sorte d'incompatibilité entre les deux peuples. Toutefois les milices nationales serraient de près ces villes plutôt génoises que corses. Enfin Théodore marcha en personne sur Bastia. L'armée était nombreuse et remplie d'enthousiasme, et son chef se montrait aussi brave qu'entreprenant; les menaces n'ayant produit aucun résultat, l'attaque fut commencée avec une audace et une vigueur extraordinaires; mais la garnison, qui comptait alors près de trois mille hommes, dont un tiers Suisses, puissamment secondée par une partie de la population, opposa une résistance également énergique et qui dérouta les calculs des assiégeants. Le roi, qui ne s'attendait pas à rencontrer de si grands obstacles, ne voulant pas épuiser ses muni-

tions dans une entreprise qui pouvait rester infructueuse, sentit bientôt la nécessité de convertir le siége en blocus; il en fut de même sur tous les autres points, sauf le fort de Saint-Pellerin, qui fut enlevé d'assaut: au reste, la guerre reprit son allure accoutumée. L'ennemi semblait inexpugnable derrière ses remparts. Il fallait, pour l'en chasser, beaucoup de temps, abondance de munitions et surtout quelques vaisseaux de guerre. Or tout cela manquait à Théodore.

Cependant la plus grande régularité régnait dans l'administration, partagée en trois branches principales; les affaires militaires, auxquelles présidait Giafferri avec le titre de maréchal; les finances, dirigées par Hyacinthe Paoli, nommé trésorier-général; enfin la justice et les affaires civiles, sous la direction du grand-chancelier Costa. Le roi, qui n'était qu'une espèce de président inamovible de la république insulaire, payait de sa personne; ses officiers le secondaient dans ses vues d'amélioration et d'ordre, et les populations ne cessaient de lui témoigner en toute circonstance un dévouement sans bornes. Théodore aimait le peuple qui lui avait mis une couronne sur la tête, et le peuple se montrait reconnaissant pour les bienfaits qu'il en avait déjà reçus et satisfait de la manière dont il le voyait gouverner. De leur côté, les autorités de la république ligurienne, pressentant les effets que ne pouvait manquer de produire le système suivi par le roi des Corses, résolurent de tout faire pour en empêcher le développement et la consolidation. Mais la force et les moyens ordinaires étaient inefficaces; on eut donc recours aux intrigues, aux machinations, aux promesses, aux calomnies, aux

distributions d'argent, enfin à tout ce qui pouvait servir à jeter la méfiance, le trouble, la discorde et le désordre parmi les insulaires. On répandit de tous côtés les bruits les plus sinistres; Théodore était un tyran altéré de sang: il faisait mourir les uns, enfermer les autres, exerçait le pouvoir d'une manière atroce. Calomnies d'autant plus absurdes que ce roi, dont l'autorité était fortement restreinte et n'avait aucune force malfaisante, n'agissait que par ses ministres et suivait surtout les conseils de Costa, homme d'une modération reconnue. Mais n'importe; dans les villes et partout où ces bruits étaient adroitement accrédités, ils ne manquaient pas de répandre de l'inquiétude. Les Génois s'apitoyaient sur le sort des pauvres insulaires soumis à un joug si insupportable. Enfin, pour donner à la conduite infâme tenue jusqu'alors envers la nation corse un vernis d'odieux sans exemple, l'oligarchie ligurienne assembla les bandits anciens et nouveaux, les assassins réfugiés dans l'enceinte des villes qui restaient entre ses mains ou qui se trouvaient en terre ferme, les galériens et tous les misérables qui voulurent s'enrôler sous la bannière des oppresseurs de leur patrie pour y tenter de nouveaux ravages! Ce ramas des bagnes, ces restes de l'échafaud, auxquels se réunit également un petit nombre d'hommes pervers, attirés par les primes offertes à leur féroce cupidité, formèrent un corps de douze à quinze cents sicaires, prêts à tout entreprendre pour obtenir un infâme salaire. Ce fut avec de semblables auxiliaires que la sérénissime république de Gênes, couvrant de honte son propre drapeau et avilissant jusqu'au nom de son armée,

recommença ses campagnes, pour dévaster un pays qu'il lui était impossible de soumettre. Le gouvernement national, voyant les ravages et les incendies commis par les satellites d'un pouvoir descendu assez bas pour s'en servir, publia un décret portant que tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses troupes seraient immédiatement passés par les armes. Cela ne découragea point les bandes de *vittoli*, comme on les appelait dans le pays, qui, ayant à leur disposition des navires et des barques, faisaient inopinément des apparitions tantôt sur un point, tantôt sur un autre, volaient, saccageaient, incendiaient, portaient en tous lieux le meurtre et la désolation. Les relations que plusieurs d'entre eux conservaient avec leurs familles aggravaient encore le mal, parce qu'ils y trouvaient souvent les moyens d'échapper aux poursuites des forces nationales. Déjà diverses rencontres avaient eu lieu, avec perte des deux côtés, mais surtout des *vittoli*, lorsqu'un de leurs détachements, repoussé à Zilia sur la côte orientale, opéra peu après un nouveau débarquement sur la plage de l'île Rousse. Les populations voisines accourent, attaquent les dévastateurs avec ce courage mêlé d'indignation qu'exalte toujours la vue d'un ennemi méprisable, les mettent en déroute, leur enlèvent deux barques chargées de munitions, d'armes et de bagages, et leur font cent cinquante-cinq prisonniers. C'était le cas de donner un exemple; Théodore voulait faire exécuter le décret dont nous avons parlé plus haut; mais le conseil se trouva divisé. Hyacinthe Paoli s'éleva contre une mesure salutaire à laquelle il avait antérieurement souscrit, et son avis, approuvé par la majorité du con-

seil, sauva la vie aux brigands et fut une cause de discorde pour l'avenir. Il était certes bien déplorable de se voir obligé de répandre ainsi le sang corse; mais ce sang était vendu à l'ennemi. En tout cas, traiter comme prisonniers de guerre des assassins et des incendiaires, c'était bien méconnaître la situation du pays. Fier de son triomphe sur l'opinion du roi, Hyacinthe Paoli, plutôt poète et soldat qu'homme politique, commença à faire de l'opposition à cet ordre de choses qu'il avait aidé à établir et qui n'en comportait pas encore.

Cependant le système de brigandages inventé par le machiavélisme ligurien se poursuivait avec activité et même avec plus de développement depuis que l'on se contentait de garder prisonniers ceux des bandits que l'on parvenait à saisir. De cette manière tout le littoral de l'île se couvrait peu à peu de ruines. A ces désastres vint encore se joindre pour y mettre le comble une grande rareté de céréales. Les terres les plus fertiles, qui sont celles de la côte, ou étaient restées incultes, ou bien avaient été ravagées pendant la lutte. D'un autre côté, les croisières liguriennes bloquaient étroitement l'île et rendaient les arrivages extrêmement difficiles. Aussi le pays offrait partout l'aspect de la misère et de la désolation. On manquait de tout; mais ce qui affligeait le plus les insulaires, c'était la rareté des munitions. Déjà on était réduit à n'avoir plus que celles qu'on se procurait par la contrebande qu'en faisaient les Génois eux-mêmes. On les achetait à prix d'or, heureux encore quand on pouvait s'en procurer!

Au milieu de circonstances si déplorables, Théodore, dont la position devenait chaque jour plus diffi-

cile et plus critique, ne perdait pourtant pas courage et ne cessait d'animer le peuple par des promesses de prochains secours étrangers. Nul doute qu'il n'en attendait que du hasard, et ses chances s'étaient même considérablement affaiblies depuis qu'il avait reconnu les difficultés de s'emparer des villes du littoral. Néanmoins cette politique, qui avait pour objet immédiat la conservation de l'établissement royal, servait aussi avec efficacité la cause nationale; car le peuple, accablé comme il l'était par des souffrances inouïes, semblait se relever et retrouver toutes ses forces à l'annonce d'un soulagement ultérieur. D'ailleurs, il faut le dire, le génie de Théodore, fécond en ressources et en pensées économiques, n'avait besoin que d'être secondé pour changer la face du pays. En attendant il prit la résolution de faire battre monnaie, mesure en elle-même bien entendue et sage, mais qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, eut des résultats inespérés. Le désir de se procurer de ces pièces de monnaie fut si grand sur le continent, qu'on les payait de dix à trente fois leur valeur[1]. La contrebande sur les côtes de l'île prit alors une activité prodigieuse, malgré les croisières liguriennes, et les marchands, qui spéculaient sur la monnaie du roi de Corse, jetèrent promptement dans le royaume une grande quantité de

(1) La monnaie de Théodore était d'or, d'argent et de cuivre. L'exergue représentait un bouclier entouré de lauriers et surmonté d'une couronne avec cette inscription : T. R. (Theodorus rex). Sur le revers, celles de cuivre portaient : *Pro bono publico regni Corsicæ*, et celles d'argent et d'or, *pro bono et libertate*. Il s'en conserve encore plusieurs au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale de la rue Richelieu.

munitions de guerre et de bouche. Les hostilités furent de nouveau poussées avec vigueur. Le roi, pour redoubler l'audace des troupes leur disait qu'il fallait s'emparer à tout prix d'une ville principale sur la côte pour y recevoir convenablement une flotte amie, qui ne pouvait tarder à paraître. On pouvait traiter cela de charlatanisme; mais la politique, quand elle n'est pas atroce, ne présente qu'un mélange d'intrigue et de charlatanisme. Tel prince, tel ministre qui s'est fait une réputation de profond politique, vu de près n'est souvent qu'un jongleur. Quoi qu'il en soit, Théodore, qui montrait toujours en face de l'ennemi une grande valeur et beaucoup de sang-froid, avait recommencé le siége de Bastia qu'il dirigeait en personne. Le commissaire génois, se flattant de le surprendre à Furiani, combina un débarquement sur la côte avec une sortie du côté de terre. L'expédition sagement conduite arrive à la pointe du jour au camp du roi. Théodore monte à cheval, combat comme un lion, remporte la victoire et resserre le blocus de la forteresse; mais là se bornent ses efforts. Ses ressources ne lui permettent pas de faire davantage. Ce fut en cette occasion que quarante insulaires soutinrent pendant deux heures, presque à découvert, le choc de près de mille Génois; résistance héroïque dont on parla dans toute l'Italie comme d'un fait extraordinaire[1], et qui contribua à la défaite de l'ennemi en empêchant la jonction de ses forces. Presque en même temps, un aide-de-camp du roi, Ignace Arrighi de Cortè, attaquait les positions fortifiées de l'Algajola, tentait l'assaut, et, repoussé

(1) *Voy.* Cambiaggi, cité plus haut.

une première fois, il revenait à la charge avec une nouvelle audace et parvenait enfin à s'emparer de la place défendue par quatre cent cinquante Génois. Ce fait d'armes assurait à la nation un bon port là où elle en avait le plus besoin.

Cependant les Génois persuadés, dans leur machiavélisme raffiné, que la calomnie laisse toujours des traces de son passage, ne l'épargnaient pas contre la personne de Théodore; et en effet, on commençait à témoigner de la froideur pour l'établissement royal naguère si applaudi. Pour déconcerter les menées de ses détracteurs le roi convoqua une consulte nationale à Casacconi. L'assemblée se réunit le 2 septembre, et le chef du gouvernement, sentant la nécessité de rendre aux populations la confiance dont elles avaient tant besoin, renouvela avec solennité ses promesses de prochains secours, ajoutant que, s'il n'en était pas arrivé avant la fin d'octobre, il irait accélérer en personne leur expédition, ou se démettrait même, si on le désirait, de la royauté. C'étaient encore deux mois de gagnés sur l'impatience d'une partie de la nation. En attendant, pour mettre ce temps à profit, Théodore proposa au parlement de faire construire un certain nombre de chaloupes armées, destinées à donner la chasse aux navires génois qui bloquaient l'île en tous sens. On ne pouvait s'arrêter à une mesure plus salutaire; c'était surtout la mer qu'il fallait conquérir sur l'ennemi; la consulte seconda les sages vues du roi. Il fallait des fonds; Théodore, dont les ressources étaient épuisées, présenta un système de finances non moins remarquable par sa nouveauté que par la hardiesse de sa conception. Laissant de côté le vieux

système de la taille fixe, d'après lequel le plus pauvre payait autant que le plus riche, il conseilla l'établissement d'un impôt qui, ayant pour base un revenu donné, s'élevait non-seulement d'après la fortune relative des contribuables, mais encore en proportion des commodités qu'ils étaient censés en retirer. Ainsi, par exemple, si un propriétaire qui avait un revenu de cinq cents francs en payait vingt-cinq pour l'impôt, celui dont les revenus s'élevaient à mille devait en payer de quatre-vingts à cent, au lieu de cinquante, parce que les commodités que lui procurait sa fortune étaient au moins trois ou quatre fois plus grandes que celles dont jouissait le premier. En effet, quand il a été pourvu aux nécessités de la vie, tout le reste contribue directement ou indirectement à ses agréments. Il semble donc que rien ne serait plus juste que de prélever les frais de l'établissement social sur les bénéfices de ceux qui en profitent le plus. Quoi qu'il en soit, la proposition de Théodore, dont la portée ne fut sans doute pas comprise de tous les membres de l'assemblée, fut adoptée. Sa mise à exécution offrait de grandes difficultés; néanmoins, par les soins du docteur Gaffori, un des secrétaires d'état les plus chers à la nation, le trésor toucha des sommes considérables.

Après la tenue de la consulte, Théodore, infatigable et toujours debout, se rendit dans le pays d'outremonts, où l'appelaient les vœux du peuple. Ce fut dans cette partie de l'île, où les souvenirs de noblesse étaient encore vivaces, que, se conformant à un article de la constitution, il rendit un décret pour l'établissement d'un ordre de chevalerie, qu'il appela,

avec plus d'à-propos que de justesse, *Ordre de la Délivrance* (della Liberazione); car la délivrance du pays étant encore en question, mieux aurait valu attendre que le procès fût gagné, que de faire d'un événement douteux l'exergue d'une décoration. Cependant, même dans l'adoption de cette mesure par elle-même insignifiante, mais qui avait un autre caractère à l'époque dont nous parlons et en présence du patriciat ligurien, Théodore n'oublia pas les besoins de l'état, et par un article de ses statuts il déclara que chaque récipiendaire serait tenu de verser au trésor, au moment même de son investiture, une somme de près de six mille livres [1], pour laquelle on lui promettait à la vérité une rente viagère de dix pour cent sur l'amirauté, établissement qui n'existait encore qu'en projet. Le roi, qui était, comme de raison, le grand-maître de l'ordre, pouvait accorder des dispenses pour le versement de ladite somme ou en réduire le montant, eu égard aux services rendus à l'État. C'était alors une récompense pour le mérite, comme l'entend partout la monarchie. S'il en faut croire quelques rapports, auxquels nous n'ajoutons pas une entière confiance, plus de quatre cents individus furent inscrits sur les registres de l'ordre en moins de deux mois, et plus d'un quart auraient été étrangers. Cette dernière donnée nous paraît plus positive; car les uns par curiosité, les autres, en plus grand nombre, par l'intérêt qu'ils portaient à la nation corse, dont la courageuse résistance fixait l'attention de l'Europe entière, profitèrent de

(1) « Sarà obligato ogni cavaliere al suo ingresso di contare mille scudi, dai quali riscuoterà finche vive il dieci per cento. » (art. 16).

cette occasion pour s'ennoblir. En tout cas, ce fut une opération financière avantageuse au gouvernement insulaire et dont les titres valaient bien les titres émis, dans ces derniers temps, avec si peu de réserve sur tous les points de l'Europe.

A l'aide de ces ressources, qu'il savait multiplier, Théodore, placé au milieu de circonstances extraordinaires, bloquait étroitement toutes les places occupées par les Génois, formait une petite marine militaire et subvenait aux besoins non-seulement des troupes, mais même d'une partie de la population. L'état du pays tendait à s'améliorer. Il s'y trouvait un homme dont les vues économiques étaient une source de richesses; mais le temps, comme nous l'avons dit, manquait à cet homme. Toutefois, poursuivant jusqu'au bout son entreprise, le roi, renversant toutes les barrières élevées par les Génois contre le commerce et l'industrie, proclama leur affranchissement et abolit tous droits dits de tonnage, de pêche et de chasse : mesure éminemment libérale, sagement calculée et qui ne pouvait manquer de tourner à l'avantage du pays auquel elle était appliquée.

Cependant les secours tant promis, si vivement attendus, si nécessaires pour opérer la réduction des forteresses de la côte, n'arrivaient point, par la raison que nul n'en ayant envoyé il n'en pouvait arriver. Il se forma alors, peu à peu, un parti dit *des indifférents*, qui non-seulement refusa de seconder le gouvernement établi, mais qui ne cessait de reprocher à son chef d'avoir trompé la nation par des promesses fallacieuses d'une assistance étrangère. Hyacinthe Paoli se mit à la tête des *indifférents*, qui n'étaient rien

moins que ce que leur nom semblait indiquer, puisqu'ils faisaient une opposition qui allait jusqu'à la violence. Témoin des dispositions peu amicales d'une partie de la population, telle minime qu'elle fût encore, et bien que l'immense majorité des insulaires ne cessât de lui être dévouée, Théodore sentit que la politique, dont il avait su tirer parti jusqu'alors, n'avait plus de portée. Il prit donc la résolution, avant l'expiration du temps qu'il s'était prescrit, de s'éloigner du royaume, afin de tâcher de se procurer quelque secours sur le continent et revenir achever son œuvre. A cette condition les indifférents ayant consenti à une réconciliation avec le parti dominant, Théodore prit avec ses principaux officiers les mesures qui parurent les plus convenables pour l'administration et la défense du royaume pendant son absence. A cet effet il forma une régence composée des généraux Giafferri, Hyacinthe Paoli et Luc d'Ornano, nomma les commandants des provinces et des pièves ou cantons[1], publia un mani-

(1) Voici la liste des officiers chargés par Théodore d'un commandement supérieur; ce document officiel est intéressant sous plusieurs rapports :

RÉGENTS ET COMMANDANTS SUPRÊMES.

Louis Giafferri.
Hyacinthe Paoli.
Luc d'Ornano.

COMMANDANTS DES PROVINCES.

Rocca et Sartene. . . .	Jean-Félix Panzoni, lieutenant général. Durazzi, ... *id.*
Aleria.	Antoine Susini d'Aulla, *id.*
Balagne	Dominic Tomasini. Ambroise Pulici.
Tavagne et Moriani. .	Antoine Mari.
Nebbio.	Jules Campocasso.
Ampugnani.	Antoine Puillicio.

feste où il exposa avec dignité ses intentions, recommanda l'union et la bonne harmonie entre tous les citoyens, comme le meilleur et l'unique moyen de résister à un ennemi perfide, promit d'être bientôt de retour et fit au peuple et à l'armée des adieux trop touchants pour n'être point sincères. Enfin, le 11 novembre il se rendit à Aleria où il s'embarqua sur un navire français, accompagné du grand-chancelier Costa et de quelques officiers attachés à son service. Le capitaine Deluge, qui le reçut à son bord, fut arrêté à Livourne et conduit en France par ordre du consul de cette nation, pour avoir eu des relations avec les rebelles de Corse; mais Théodore débarqua avec sa suite en Toscane.

Le départ de Théodore ne manqua pas de jeter quelque découragement dans une partie de la popu-

Orezza.	Casabianca.
Casacconi	Sampieri.
Alessani.	Seravalle.
Verde.	Ferrandi.
Serra et *Opino*.	Susini.
Rogna.	Xaverius Matra.
Corte et *Bozio*	Pierre Giafferri.
Venaco et *Vivario*. . .	Jean-Marie Jacobi.
Caccia.	Corroni.
Niolo.	Mattei.
Rostino et *Vallerustie* .	Ambrosi.
Casinça	Lazzellotti.
Pietralba.	Felici.
Istria.	Gialloud, lieutenant général.
Talavo.	Paetti, . . *id.*
Celavo	Cuttoli.
Cauro	Peraldi.
Cinarca	Guagno.
Fiumorbo	Battesti.

Tous ces officiers portaient des titres de marquis, de comtes et de chevaliers !

lation. Les autorités liguriennes saisirent cette occasion pour entrer en négociation et firent circuler des promesses de toute espèce. Comme il se trouve des gens pour qui les expériences sont toujours à recommencer, quelques habitants du Nebbio, se laissant éblouir par l'espoir d'une pacification honorable, envoyèrent une députation dans la capitale, à l'effet de sonder les intentions et de connaître les vues du commissaire de la république. Les réponses ambiguës de ce magistrat leur firent ouvrir les yeux; aussi, à peine de retour auprès de leurs commettants, les envoyés de paix devinrent-ils des apôtres de guerre et de combats. « On voudrait, disaient-ils, nous désarmer pour nous réduire encore une fois à l'état d'esclavage d'où nous sommes sortis avec tant de peine; mieux vaut mourir, et que celui qui n'a pas d'armes vende une partie de ses vêtements pour s'en procurer[1].» Toutefois, les régents sachant combien les hostilités étaient désastreuses pendant l'hiver, soit à cause du bétail qui restait exposé aux déprédations de l'ennemi, si on le laissait dans les plaines maritimes, soit et surtout en vue de permettre aux laboureurs de faire leurs semences, profitèrent des pourparlers ouverts pour un accommodement et proposèrent un armistice de trois mois. La réponse du commissaire ne fut qu'une nouvelle insulte à la nation. « Il faut avant tout, dit-il, déposer les armes et reconnaître l'autorité du sénat. » La consulte s'étant aussitôt réunie, il fut résolu de répliquer les armes à la main aux outrageantes propositions de l'ennemi. La levée en masse d'un tiers de la

(1) « Qui non habet gladium, vendat tunicam suam. »

population fut ordonnée pour resserrer le blocus des places frontières, et toutes les côtes se couvrirent de défenseurs. De son côté la république, reprenant vigueur par l'annonce du départ de Théodore, envoya dans l'île un renfort de trois régiments suisses; en même temps, pour faire face aux frais de ces nouveaux armements, elle retira de la banque de Saint-George une somme de trois millions de livres. D'un autre côté, tous les vaisseaux de guerre furent envoyés dans les mers de la Corse pour empêcher toute communication entre cette île et le continent, et contribuer à sa soumission. Enfin, par un édit signé du doge, on offrit une somme de deux mille *genovine* (environ 160,000 francs) pour la tête de Théodore. L'oligarchie ligurienne faisait ainsi ses derniers efforts, mais les Corses ne se laissaient nullement effrayer par ses menaces. Les Suisses, ayant tenté quelques sorties, ne tardèrent pas à reconnaître que l'argent qu'ils recevaient n'offrait pas une compensation suffisante des dangers qu'il fallait braver pour promener le drapeau de la république hors de l'enceinte des villes du littoral, et finirent par refuser leurs services.

On n'avait pas depuis long-temps des nouvelles de Théodore, lorsqu'un navire hollandais apporta de sa part une certaine quantité de munitions et des dépêches pour les régents. Le roi voyageur, qui ne désespérait pas de se procurer ce qu'il était allé chercher, engageait ses ministres à la résistance et renouvelait ses promesses de secours efficaces. Hyacinthe Paoli, qui avait commencé à faire de l'opposition quand Théodore était encore dans le pays, la continuait sur le même plan depuis son départ, et ne cessait de dire

qu'il ne fallait plus compter sur son retour. Les deux autres régents restaient fidèles, mais ces germes de division nuisaient considérablement à la marche des affaires. Le chanoine Orticoni, agent de la nation à Livourne, informé de ce qui se passait dans l'île, s'y transporta sur-le-champ et parvint par son influence à rétablir la bonne harmonie entre les chefs du gouvernement. En attendant, malgré la guerre, le sort du pays tendait à s'améliorer de jour en jour; l'industrie se réveillait sur tous les points; les salines nationales suffisaient déjà aux besoins des populations, la liberté du commerce avait ouvert les ports de l'île à la navigation générale et l'échange des produits du sol se faisait déjà avec de notables avantages.

Tandis que les choses prenaient un aspect plus favorable en Corse, la république, au contraire, accablée par les charges d'une guerre longue et désastreuse, ne trouvant même plus à recruter des soldats pour continuer la lutte dans cette île devenue le tombeau de la Ligurie, désespérant enfin d'obtenir aucun résultat par ses propres forces, résolut d'avoir de nouveau recours à ses alliés. Le roi d'Espagne avait rejeté une première demande deux ans auparavant; il réitéra son refus. Il faut même dire que son pavillon, après le pavillon hollandais, fut celui qui servit le plus les intérêts des Corses, et malgré les remontrances des Génois on ne dirigea aucune poursuite contre les navires espagnols qui visitaient les ports de l'île. Les autorités de la république tournèrent alors leurs regards vers le roi de France. On était pressé de conclure, parce qu'on redoutait le retour de Théodore qu'on essayait de déprécier, mais que l'on craignait beau-

coup. En effet, cet homme à qui le sort avait jeté une couronne, remuait ciel et terre, en dépit des intrigues de ses ennemis, qui le faisaient suivre par une nuée de calomniateurs, d'espions et de sicaires; et en France, en Allemagne, dans le Danemarck, en Hollande, partout enfin il cherchait des secours contre les Génois et les moyens de délivrer son royaume. Ses démarches étaient souvent couronnées de succès, et il ne se passait guère de semaine qu'il n'arrivât sur les rivages de l'île quelque navire chargé de munitions, d'armes, de cuirs, de toiles et autres articles semblables, pour les échanger contre de l'huile, des vins, des châtaignes, de la cire, du miel, des légumes, de l'amianthe et autres productions indigènes. De cette manière, cet homme, qui n'avait apporté de Corse que le nom de roi, trouvait moyen de secourir efficacement un peuple qui, chose étrange, combattait en son nom pour conquérir son indépendance et conserver sa liberté. La guerre se poursuivait avec vigueur aux frontières, et quoiqu'il fût presque impossible d'expulser l'ennemi de ses dernières positions sans l'assistance de forces maritimes, on ne cessait de l'enserrer de manière qu'il était obligé de tirer tous ses approvisionnements, et même le bois et l'eau, du dehors. La capitale se trouvait assiégée, lorsqu'il arriva une proclamation de Théodore aux troupes; l'annonce des dangers qu'il avait courus produisit l'effet de l'électricité. « En avant ! » s'écria-t-on, et l'on se précipita sur les avant-postes ennemis. Ni le feu d'une artillerie formidable, ni la vue des remparts couverts de soldats aguerris, ni les ordres même des officiers, rien ne put arrêter l'imprudente ardeur des insulaires.

On entrait dans la ville, on arrivait aux fossés de la forteresse, on apprêtait les échelles, on se battait avec acharnement, lorsque Hyacinthe Paoli, absent du camp au moment où commença cette attaque désordonnée, et effrayé sans doute des suites qu'elle pouvait avoir, accourut et ordonna la retraite. La résolution montrée en cette occasion par les milices nationales fut telle que, si leur chef eût osé l'encourager, la place, ou tout au moins la ville, eût été définitivement enlevée, quelque prix qu'une telle entreprise eût dû coûter aux assiégeants. Le général ne sut pas tirer parti de la circonstance et l'on se retira sans autre résultat. Les insulaires, commandés par Luc d'Ornano, remportaient en même temps un avantage signalé dans la partie ultramontaine. L'ennemi, qui n'osait sortir d'Ajaccio où on le tenait bloqué, opère alors tout à coup un débarquement de quinze cents à deux mille hommes dans le golfe de Valinco et commence à ravager les lieux voisins; mais le chef d'outre-monts accourt avec le peu de monde qu'il peut réunir à la hâte, attaque les Liguriens avec audace, les défait complètement et les force de se rembarquer avec perte.

Cependant la sérénissime république, épuisée, pour ainsi dire, blessée à mort et sur le point de succomber dans la lutte, mais ne voulant pas lâcher prise, et implacable dans son ressentiment, envoya un ambassadeur extraordinaire à la cour de France pour se procurer des secours. Cette mission humiliante pour la Ligurie, qui proclamait ainsi sa défaite, fut confiée au marquis de Brignole Sale.

QUATRIÈME PÉRIODE.

DEPUIS L'INTERVENTION DES FRANÇAIS JUSQU'A LEUR DÉPART DE L'ILE.

(de 1738 à 1741.)

Situation respective des Génois et des Corses. — Intervention française. — Motifs de la conduite du cabinet de Versailles. — Effet produit dans l'île par l'annonce de cet événement. — Mémoire présenté par les insulaires à Louis XV. — Démarches pacifiques des autorités génoises. — Résolution énergique de la consulte nationale. — Secours envoyés par Théodore. — Débarquement des Français. — Levée en masse de la population insulaire. — Attitude pacifique du comte de Boissieux. — Négociations. — Les Corses traitent les Français en amis et pratiquent envers eux les principes de l'hospitalité nationale. — Les négociations se poursuivent sans autre résultat que de jeter le désordre dans le pays. — Lettre du cardinal de Fleury aux députés insulaires. — Principes posés par ce ministre. — Dépêches de Théodore. — Agitation qu'elles produisent. — Supercheries du comte de Boissieux. — Les Corses donnent les otages demandés par le cabinet français. — Retour de Théodore avec des secours considérables. — Le gouvernement hollandais était-il étranger à cet armement? — Conditions de cette assistance avantageuses au pays. — Désappointement de Théodore. — Embarras de sa position. — Le peuple lui reste fidèle. — Conduite du comte de Boissieux. — Retraite de Théodore. — Arrivée du réglement de pacification. — Collision entre les Français et les Corses. — Défaite du comte de Boissieux. — Stratagème de ce général pour nuire aux insulaires. — Conduite des Corses envers plusieurs compagnies de Français naufragées sur les côtes de la Balagne. — Manifeste des chefs insulaires. — Mort du comte de Boissieux. — Arrivée du marquis de Maillebois. — Ses premières opérations restent infructueuses. — Occupation de la Casinca. — Dévastations. — Proclamation de ce général, remarquable par sa modération. — Consulte de Cortè. — Résolution

imprudente, mais magnanime de cette assemblée. — La lutte continue. — Ouverture de la campagne dans le Nebbio. — Résultats avantageux aux Français. — Occupation de la partie cis-montaine. — La lutte se poursuit dans le pays d'outremonts. — Frédéric de Newcoff, neveu de Théodore, avec les dissidents. — Inquiétudes des Français par suite de la rupture entre l'Angleterre et l'Espagne. — Complète soumission de l'île. — Projet ligurien pour rendre la pacification durable. — Le roi de France invité à former une colonie de Corses pour l'envoyer outre-mer. — Organisation gouvernementale sous le marquis de Maillebois. — Formation du régiment *royal-corse* pour la France. — Départ des Français par suite des événements survenus en Europe à la mort de l'empereur Charles VI. — L'île complètement évacuée par les troupes royales.

Le courage, la résolution et la constance du peuple insulaire avaient réduit la république de Gênes, à un état d'épuisement complet, et le jour ne semblait pas éloigné où les soldats mercenaires qui occupaient encore les forteresses de la côte en devaient être définitivement expulsés. Le dévouement des populations de Bastia, d'Ajaccio et de Calvi était arrivé à son dernier terme, et tout faisait pressentir qu'elles ne tarderaient pas à partager le sort du reste de la nation. Cette ligne de démarcation, source de malheurs pour le pays et base principale de la tyrannie étrangère, eût été ainsi enfin détruite et l'unité de la famille corse rétablie sous un gouvernement de son choix. Déjà plusieurs habitants des villes maritimes, prévoyant le prochain accomplissement d'une éventualité si désirable, avaient adopté les principes de la révolution et combattaient avec leurs compatriotes de l'intérieur pour en assurer le triomphe. L'arrivée de Théodore avec quelques forces navales aurait suffi pour trancher la question; car les Génois

ayant fait leurs derniers efforts, ayant, pour ainsi parler, dépensé leur dernier écu, n'étaient plus pour lors en état de continuer la lutte, même sur une ligne purement défensive. Ce fut au milieu de ces circonstances, qui n'échappaient point à la sagacité des patriciens de la Ligurie, que l'ambassadeur de la république dont nous avons déjà fait mention, présenta au gouvernement de Louis XV sa demande de secours.

Le cabinet de Versailles ne perdait point de vue les événements dont la Corse était le théâtre. Les ordres sévères qu'il avait donnés, pour que les sujets français n'entretinssent aucune communication avec les *rebelles*, quoiqu'en harmonie avec la politique suivie envers ce peuple insulaire par la plupart des gouvernements de l'Europe, avaient déjà fait beaucoup de mal à la nation. Mais au moment dont nous parlons, une pensée particulière agissait sur l'imagination des conseillers du roi de France; c'était la crainte que, sous le nom de Théodore, quelque puissance rivale ne parvînt à s'établir en Corse. Le cardinal de Fleury prêta donc toute son attention aux ouvertures de Brignole Sale. On ne redoutait plus la puissance de Gênes, considérablement déchue depuis l'insurrection corse : d'ailleurs, comme on tenait cette république sous la main, on pouvait l'empêcher de tergiverser dans ses alliances; mais si la troisième île de la Méditerranée passait sous le sceptre d'un autre potentat, la question changeait complètement de face. Il fallait prévenir un événement de cette nature. A cet effet, le roi de France promit par un traité d'employer sa médiation pour ramener les Corses sous l'autorité de la république ligurienne à des conditions dont il se ren-

drait garant, et dans le cas où une semblable démarche resterait infructueuse, il s'engagea à employer la force pour arriver au même résultat (12 juillet 1737).

On a dit aussi, au sujet de cette intervention, que les ministres de Louis XV ayant acquis, avant la conclusion du traité en question, la certitude que Théodore n'était l'agent d'aucune puissance étrangère et n'avait aucune relation avec l'infant don Philippe d'Espagne, qui avait surtout excité leurs soupçons, s'étaient décidés à adopter une semblable mesure par des motifs tout aussi intéressés qu'ils étaient erronés. On aurait prévu que si l'île de Corse parvenait à être indépendante sous un régime libéral, elle ne pouvait manquer de devenir l'entrepôt du commerce de la Méditerranée[1]. Cela étant, la prospérité de Marseille et de Toulon aurait considérablement diminué; il fallait donc s'opposer à l'émancipation de la Corse. Sans révoquer en doute l'importance commerciale qu'aurait pu, ou pourrait encore acquérir l'île de Corse sous un gouvernement national, on doit repousser, comme contraires aux principes économiques les mieux entendus, les inductions qu'en auraient tirées les ministres français, et qui d'ailleurs sont encore aujourd'hui au fond des pensées dirigeantes de certains gouvernements de l'Europe. Peut-on admettre que la prospérité d'un pays entraîne la ruine d'un autre? Non, cela n'est pas; cela ne saurait arriver, surtout sous un régime de liberté. Entre deux pays qui ont des ressources réelles, comme le

(1) Voy. *Letter to the earl of Hilsborough*, London, 1768, et Pommereul, t. I, p. 212.

sont, par exemple, la Provence et la Corse, il s'établit toujours des compensations larges et avantageuses; mais, quoi qu'on dise, on ne tire aucun profit de la misère d'une contrée voisine. Une autre considération, en apparence plus juste, fit persister les politiques de Versailles dans leur hostilité à l'égard de l'indépendance insulaire; ce fut la crainte que le gouvernement de ce pays ne contractât quelque alliance embarrassante pour la France. Certes, la position géographique de la Corse est telle que, de cette île, une puissance maritime pourrait, pour ainsi dire, tenir en état de blocus permanent les côtes de la Provence et du Languedoc et rendre l'apparition des flottes françaises au sein de la Méditerranée non moins dangereuse que difficile, surtout si une partie de l'Italie agissait sous la même influence. Mais un gouvernement sage et libéral aurait obvié à tous ces inconvénients par un simple traité avec les insulaires. En tout cas, et quelles que fussent les raisons qui dirigeaient le cabinet de Versailles, c'était suivre une politique inique, monstrueuse; c'était se couvrir de honte, c'était ajouter une page infamante à l'histoire de la monarchie capétienne, que de se prononcer contre un peuple infortuné qui luttait depuis dix ans avec une constance héroïque pour s'affranchir d'un joug humiliant et oppressif. Ce fut pourtant la marche qu'adopta le gouvernement qui pesait alors sur une des premières nations du monde. Ce seul fait suffirait pour caractériser la moralité des conseillers de Louis XV.

Le traité dont nous avons indiqué la nature et le but fut donc signé entre les deux puissances (12 juil-

let 1737). Des troupes, destinées à l'expédition projetée, ne tardèrent pas à s'assembler à Antibes; mais par suite de négociations avec d'autres puissances dont on ne voulait pas exciter les soupçons, l'embarquement ne se fit qu'au mois de février suivant. En attendant, les Génois, pour commencer à tirer parti de l'intervention arrêtée en principe, firent imprimer une grande quantité de circulaires qu'ils envoyèrent dans l'île. Elles portaient que l'empereur d'Allemagne et le roi de France, ayant résolu de conserver la Corse sous la domination de la république, étaient convenus de lui prêter l'appui de leurs armes pour en opérer l'entière soumission. On se flatta ainsi de jeter le découragement, la désunion et le désordre dans les rangs des insulaires, et d'obtenir, par ce moyen, les résultats qu'on avait en vue. En effet, on ne peut se faire idée de leur consternation à la première apparition de ces manifestes. Toutefois, réfléchissant qu'il était peu probable que l'empereur s'intéressât encore en faveur des Génois qui n'avaient eu aucun égard au traité de pacification conclu sous sa garantie, on trouva des raisons pour se rassurer sur l'imminence de nouveaux dangers; on pensa même que le tout pouvait bien n'être qu'une manœuvre de l'ennemi. Mais comme on apprit d'une manière positive que des troupes s'assemblaient à Antibes, on cessa de se faire illusion sur la portée des intrigues liguriennes, et on résolut de faire des remontrances au gouvernement du roi très chrétien. Un mémoire, contenant un exposé succinct des griefs que la nation corse reprochait aux autorités liguriennes, fut préparé à la hâte et envoyé en France.

Cet écrit, palpitant de patriotisme et plein de vérité,

portait en substance : « Que le peuple corse avait pris les armes pour la défense de ses droits violés en toute circonstance par les agents de la république ; qu'un roi aussi juste que le roi très chrétien ne pouvait adopter le parti de l'oppresseur contre les opprimés ; que les insulaires, pénétrés de la justice de leur cause, avaient surtout la plus haute confiance dans l'équité du roi de France, eux qui, toujours dévoués à cette illustre nation, avaient en mille circonstances, et notamment sous Henri II, combattu contre ses ennemis ; que ces droits pour lesquels ils versaient leur sang depuis dix années leur avaient été garantis même par les ancêtres du roi, Henri II, François II et Charles IX ; que si les autorités de Gênes faisaient actuellement des promesses, ces promesses n'étaient que la reproduction de celles déjà faites en d'autres circonstances et notamment lors de la paix conclue sous la haute garantie de l'empereur Charles VI, et toujours violées avec la plus insigne mauvaise foi ; que, pour se convaincre de la tyrannie des Génois envers les Corses, il suffisait de jeter un coup d'œil sur leur administration ; que leurs magistrats ne venaient dans l'île que pour s'enrichir ; que leur politique ne tendait qu'à tenir la nation entière dans l'avilissement ; qu'enfin les insulaires ne faisaient la guerre que pour se délivrer d'un pouvoir qui leur ravissait les biens, l'honneur, la liberté et la vie. » Ce premier mémoire fut adressé à la cour de France par l'intermédiaire de Gérôme Boerio, résident du roi d'Espagne près la république de Venise, mais Corse et chargé également des intérêts de ses compatriotes.

Le gouvernement de la république se flattait que

l'annonce de la prochaine arrivée des troupes françaises déciderait les insulaires à se soumettre. Ce fut pour tâcher d'arriver à ce résultat en évitant les dépenses de la guerre, qu'on résolut de faire d'importantes concessions à la nation. La base de l'arrangement proposé en cette occasion par les autorités liguriennes était si large que les Corses obtenaient, en y souscrivant, tout ce qu'ils avaient demandé en diverses circonstances, tout ce qu'ils pouvaient même espérer d'obtenir, moins l'indépendance. Il est probable qu'ils s'y seraient résignés, si, d'une part, la confiance qu'ils avaient dans la magnanimité du gouvernement français ne leur eût fait espérer d'obtenir davantage, et de l'autre si la perfidie de leurs ennemis leur eût été moins connue; enfin, sans l'arrivée d'une dépêche de Théodore. Le roi engageait ses ministres à la résistance et annonçait que, s'ils persistaient dans les sentiments qu'il leur supposait, ils seraient bientôt témoins de la réalisation de leurs vœux, et qu'avec les secours qu'il amènerait sous peu on se trouverait enfin en état de porter le dernier coup à l'implacable Gênes. Quelques officiers insulaires qui venaient de quitter Théodore confirmaient le contenu du message. L'affaire était compliquée; une consulte fut assemblée à la fin de décembre pour prendre l'avis de la nation. L'immense majorité des mandataires du pays décida qu'il fallait suivre le conseil du roi et se maintenir indépendants. Un manifeste signé des trois régents annonça le résultat des délibérations de la consulte et l'on attendit les événements [1].

(1) *Voy.* les actes des consultes nationales et Cambiaggi, *Istoria di Corsica*, liv. 16.

La résolution que venait d'exprimer la consulte nationale déconcerta complètement le sénat de Gênes. Aux offres de paix succédèrent alors les menaces de guerre; les Corses répliquèrent sur le même ton, et l'animosité parut se ranimer avec une nouvelle force. Une circonstance survint bientôt qui fit voir combien on était disposé de part et d'autre à substituer les faits aux paroles. Un navire insulaire fut capturé par les croisières liguriennes, et le commissaire général fit mourir sur-le-champ, comme coupable de lèse-majesté, l'officier qui le commandait. La nouvelle de cette exécution excita une vive exaspération parmi les Corses occupés au blocus de la capitale. La soldatesque demanda la mort de tous les Génois, au nombre de deux cents, qui se trouvaient prisonniers dans le camp; il fallut céder en partie aux exigences d'hommes violemment irrités, et quarante infortunés prisonniers de guerre furent pendus en face des remparts de la ville avec cette inscription : *Pour venger la mort de Colombani!* En même temps on donna avis au commissaire ligurien que, s'il faisait le moindre mal aux marins qui restaient en son pouvoir, la mort de chacun d'eux coûterait la vie à quinze Génois; que ce serait même à l'avenir la condition des représailles que les insulaires étaient résolus d'exercer sur leurs adversaires. La terrible énergie déployée en cette occasion par les Corses produisit des résultats salutaires; le marquis de Mari devint moins cruel, et plusieurs nationaux qui gémissaient dans ses prisons recouvrèrent leur liberté en échange d'autant de soldats liguriens.

Cependant Théodore continuait ses voyages et ses

démarches pour se procurer des secours efficaces contre les Génois. Tantôt c'étaient des négociants qu'il engageait à faire des expéditions d'articles nécessaires aux Corses, en échange des produits de cette île; tantôt il se procurait de l'argent par la voie d'emprunt de ces spéculateurs aventureux qui n'ont jamais manqué en Europe, pour en fournir à tous les gouvernements naissants, sur l'appât d'intérêts usuraires; tantôt il s'adressait aux amis de la liberté s'il pouvait en découvrir sur son passage, et tâchait de les intéresser en faveur des Corses, qu'il représentait comme les martyrs de cette déesse, dont le culte est au fond de tous les cœurs généreux; tantôt il conférait des grades de chevalerie et des titres de noblesse, et attachait ainsi à son sort quatre à cinq cents jeunes gens qui devaient faire, à leurs frais, la guerre de Corse; enfin, sans nous étendre sur ses opérations dont nous relaterons bientôt la principale, en suivant l'ordre chronologique des événements, nous dirons dès ce moment qu'en Corse on avait tout lieu d'en être satisfait; deux navires chargés d'armes, de munitions, de fer, d'acier et d'autres articles nécessaires ou utiles au pays, jetèrent encore l'ancre presque en même temps à Aleria et dans le golfe de Valinco. Divers officiers allemands et polonais, faits chevaliers par Théodore, ainsi que le chancelier Costa et le colonel Colonna, arrivèrent par la même occasion, et l'on annonça le prochain retour du roi en personne. Cette nouvelle excita un enthousiasme général. On se flattait de porter bientôt le coup de grace à l'ennemi et d'obtenir enfin la récompense due à de nobles fatigues.

Les dernières tentatives d'accommodement faites par les Génois sous l'influence de l'annonce de l'intervention française ayant échoué, un nouveau traité fut conclu entre les deux puissances pour régler l'envoi d'un corps de troupes royales dans l'île (10 novembre 1737). L'expédition, composée de cinq régiments sous le commandement du comte de Boissieux, fut enfin prête sur la fin de janvier et prit terre en Corse au commencement du mois suivant (en 1738). Ainsi, les illusions des insulaires se trouvèrent détruites; le roi très chrétien se rangeait du côté de Gênes; les oppresseurs obtenaient main-forte contre les opprimés. C'était incroyable; mais vrai. La nouvelle de cet événement inattendu produisit sur tous les points de l'île une impression aussi douloureuse que difficile à décrire. Toute la population en fut ébranlée, et un long cri de surprise, d'horreur, d'indignation se fit entendre et retentit sur tous les points du pays. Les régents ordonnèrent sur-le-champ la levée en masse d'un tiers de la population capable de porter les armes; la voix des chefs de la nation ne pouvait être méconnue dans une circonstance où tous les insulaires étaient déjà debout.

Des divers points de l'île on se porta dans les directions indiquées par les chefs d'armes; chacun avait ses provisions pour huit jours, terme ordinaire d'une campagne par tiers (*per terzi*). Tous les Corses étant soldats, chaque paroisse formait sa compagnie, chaque *piève* ou canton sa cohorte ou bataillon, chaque province son camp. Les généraux étaient accourus au blocus de Bastia où les Français venaient de prendre terre; tous les contingents furent dirigés sur ce point ou sur Saint-Florent. On n'avait demandé qu'un tiers de la

levée; mais quoique chacun de ceux qui arrivèrent sur les lieux prétendît qu'il en faisait partie, il fut aisé de reconnaître que les ordres n'avaient pas été respectés, et qu'une bonne moitié de la population en état de porter les armes s'était mise en mouvement. Quelques Italiens qui se trouvaient dans l'île furent si surpris de l'affluence des milices nationales que, dans les rapports qu'ils adressèrent sur le continent, le nombre de ceux qui se présentèrent aux généraux fut porté à soixante mille. Un historien contemporain a même adopté un chiffre[1], sans doute exagéré de plus de moitié, mais qui prouve quels sentiments animaient alors la nation corse. Cependant, comme on sut bientôt que les Français débarqués ne formaient qu'un effectif de trois à quatre mille hommes, les généraux insulaires ne gardèrent auprès d'eux que dix mille combattants, qui leur parurent suffisants pour contenir les forces gallo-liguriennes réunies dans la capitale de l'île.

L'enthousiasme des Corses était alors porté à son comble. Dominés, comme ils l'étaient tous, par une pensée fixe qui était celle de repousser le joug de Gênes et de se maintenir indépendants, ils ne connaissaient plus le danger et leur audace n'avait plus de bornes. C'est ainsi qu'un fort brick avec des munitions de guerre et de bouche, ayant été jeté par les vents contraires dans le golfe de Porto-Vecchio, il y fut bientôt assailli par les nationaux qui, montés sur des barques de pêcheurs, le serrèrent de près, y pénétrèrent à l'abordage, taillèrent en pièces tous ceux qui firent de la résistance et s'en rendirent enfin maîtres.

(1) *Voy.* Cambiaggi, *Istoria*, liv. 17, p. 154.

Ensuite sans perdre un instant et sans attendre les ordres supérieurs, on changea l'équipage et on envoya le même navire en course contre les Génois. Presque en même temps, par une coïncidence remarquable et qui semblait du meilleur augure, arriva sur les côtes d'Aleria une goëlette corsaire armée de dix-huit canons, avec cent vingt hommes d'équipage, envoyée par Théodore pour former le noyau de sa marine militaire. Les deux navires, s'étant réunis de conserve, commencèrent à parcourir les mers de la Corse sous pavillon national, vert et jaune avec l'inscription : *In te, Domine, speravi.*

Cependant, dès les premiers jours de l'arrivée de l'expédition française, des conférences s'ouvrirent à Bastia entre le comte de Boissieux et le commissaire général de la république. Il s'agissait d'adopter la marche la plus convenable pour arriver au but qu'on s'était proposé en signant les traités, c'est-à-dire de ramener les Corses sous l'autorité de Gênes. Le commissaire soutenait qu'il fallait commencer sans délai les hostilités afin de prouver aux *rebelles* que les troupes royales étaient venues dans l'île pour leur faire la guerre et les soumettre au gouvernement légitime; parce que, ajoutait-il, quand les chefs verront qu'on ne veut pas les ménager, ils se laisseront intimider et se montreront, pour obtenir leur pardon, les plus empressés à mettre un terme à la lutte, bien loin de songer à la prolonger. Le comte de Boissieux, au contraire, prétendait que, pour arriver au rétablissement de l'ordre selon l'esprit de la dernière convention, il fallait suivre la voie des négociations si elle était possible et entendre les chefs des mécontents. Une vive discussion s'en-

gagea alors entre l'agent supérieur de la république et le général français, sur la manière d'interpréter l'acte diplomatique qui formait la base de l'intervention. L'un déclarait que son gouvernement n'avait eu en vue que d'anéantir la rébellion et protestait contre toute démarche semblable à celle proposée par le chef de l'expédition, comme contraire et attentatoire aux droits de la république; l'autre insistait et laissait entrevoir qu'il croyait avoir plutôt mission de servir de médiateur que d'auxiliaire dans la lutte existante entre les deux pays. La conduite du comte de Boissieux était sans doute réglée par les instructions de sa cour, où les remontrances des Corses étaient déjà parvenues et qui ne pouvait nourrir envers ces insulaires les sentiments haineux qui animaient les Génois. Il fit donc savoir officieusement aux chefs de la nation qu'il recevrait avec plaisir les observations qu'ils pouvaient avoir à lui communiquer relativement à la pacification de l'île. Par suite de cet avis, et sur les instances de l'abbé Salvini, agent de la nation à Livourne, qui recommandait à ses compatriotes de se confier à la justice du roi de France, une consulte fut assemblée à la Casabianca en Casinca, à l'effet de régler la marche à suivre, et après l'adoption d'une adresse amicale aux troupes françaises, on résolut l'envoi d'une députation auprès du comte de Boissieux. On adressa au général une copie du traité conclu sous la garantie impériale avec une déclaration portant que les insulaires étaient prêts à faire tous les sacrifices qu'il plairait au roi très chrétien d'exiger de leur dévouement, moins celui de rentrer sous la domination de Gênes. Or, comme c'était précisément ce ré-

sultat que la cour de France voulait obtenir, les négociations devenant inutiles sur le fond, le comte, pouvait dès le premier jour les diriger sur le mode et les conditions de la soumission déjà résolue; mais le lieutenant de Louis XV, qui tenait à faire preuve de talent diplomatique, visa au contraire à les prolonger et à leur faire suivre mille détours; d'ailleurs, augmenter les incertitudes et temporiser avec un gouvernement provisoire, c'est toujours un moyen infaillible d'en avoir raison, parce qu'il est difficile qu'il ne tombe bientôt dans le désordre. D'un autre côté, le général croyait prudent de ménager les illusions d'un peuple armé au nom de la liberté et avide d'indépendance; attaquer de front la révolution, même en paroles, c'eût été la pousser à serrer ses rangs et lui donner une nouvelle énergie; enfin il suivit tous les errements de la vieille diplomatie qui n'a cessé d'avoir pour principe d'endormir les pouvoirs, les sociétés ou les individus qu'elle aspire à tromper, comme ces praticiens qui ont l'habitude d'assoupir les corps sur lesquels ils se proposent de faire les opérations les plus vigoureuses de leur art. Ainsi, ce qui n'était que politique et prudence de la part de Boissieux fut regardé par les Corses comme un signe d'adhésion à leurs principes.

Les Français n'avaient commis aucun acte d'hostilité en débarquant dans l'île; les chefs insulaires résolurent en conséquence de les traiter en amis et suivant les principes de l'antique hospitalité corse. A cet effet on offrit au comte de Boissieux d'autoriser, pour la commodité de ses troupes, l'ouverture d'un marché aux portes mêmes de la capitale. On ne pouvait

se comporter avec plus de noblesse et répondre d'une manière plus victorieuse aux calomnies que les Génois ne cessaient de répandre sur le caractère des Corses. Le lieutenant de Louis XV parut agréablement surpris d'une conduite si généreuse et si libérale, et déclara qu'il y puisait de nouvelles raisons pour s'intéresser au sort des insulaires. En même temps il faisait toute sorte de promesses, disait à qui voulait l'entendre que tous ses vœux étaient en faveur des Corses, et que le roi prenait également le plus vif intérêt à cette nation et n'avait en vue que son bonheur. Les pourparlers de paix ne se suivaient donc encore que vaguement; le terrain sur lequel il fallait s'aborder n'était pas encore déterminé. Les plénipotentiaires de la nation se rendirent enfin à Bastia; ce furent le chanoine Orticoni et le docteur Gaffori pour la partie cismontaine de l'île, et l'abbé Cuttoli pour le pays d'outre-monts. Le comte de Boissieux les reçut avec dignité, les combla d'égards, leur témoigna toutes sortes d'attentions; il leur fit enfin connaître le but et la nature de ses instructions; c'était le retour de l'île sous l'autorité de la république. Néanmoins il promettait de rendre les conditions d'une mesure, peut-être inévitable, peu onéreuses à la nation. Il est aisé de comprendre l'effet qu'une communication de cette nature dut produire sur l'esprit des insulaires. Il s'ensuivit une vive agitation dans tout le pays. Néanmoins on ne désespérait pas encore; on redoubla donc les témoignages de dévouement à la cour de France, on se recommanda au comte de Boissieux, qui, sans cesser de demander l'expédition des pouvoirs de tous les cantons, faisait toujours espérer un arrangement

conforme aux désirs de la masse de la population. C'est ainsi que d'une part on cherchait encore à se faire des illusions auxquelles on ne croyait peut-être plus, tandis que de l'autre on laissait cette triste consolation à un peuple qu'on voulait remettre sous le joug! Le cardinal de Fleury montra plus de franchise; car en réponse à une lettre que lui adressèrent les députés corses, il répondit en ces termes : « Je ne puis me dispenser de poser des principes certains sur lesquels doit être fondée notre négociation; ce serait vous tromper que de vous les déguiser en cherchant à vous flatter dans les espérances que quelques-uns d'entre vous, animés d'un zèle trop vif et peu mesuré, peuvent avoir conçues. Vous êtes nés sujets de la république de Gênes et les Génois sont vos maîtres légitimes. Il ne s'agit point d'aller fouiller, dans des temps reculés, la constitution primitive de votre pays, et il suffit que les Génois en soient reconnus depuis plusieurs siècles paisibles possesseurs pour qu'on ne puisse plus leur contester le domaine souverain de la Corse. Il ne faut point vous flatter; le roi ne peut et ne doit avoir d'autre principe, dans les bons offices qu'il est disposé à rendre à vos citoyens, que celui de les remettre dans l'obéissance légitime à leurs souverains[1]. » Voilà le langage que le premier ministre d'un despote adressait à un peuple libre, tandis que d'autre part le chef d'une expédition militaire dirigée contre son indépendance le tenait depuis quatre mois dans les angoisses de l'incertitude! tout cela, dans les circonstances où la Corse se trouvait placée,

(1) Voy. *Mémoires de Jaussin*, tom. II, p. 176 et suiv.

était fait pour la jeter dans la plus complète anarchie! Quoi qu'il en soit, la question ainsi posée en faveur de Gênes, les députés insulaires, obligés de continuer les négociations, s'étudièrent à rendre moins illusoires les promesses d'un pouvoir dont on connaissait la perfidie, et par conséquent moins lourd le joug qu'on voulait réimposer à leur malheureuse patrie. Ne pouvant dépasser les bornes posées par le cardinal ministre, ils voulurent au moins, en dévoilant les abus du gouvernement de Gênes, mettre en demeure le cabinet français d'empêcher leur retour à l'aide des remèdes qu'ils lui proposaient d'adopter. Il est impossible de porter la prévoyance et la sagacité plus loin que ne le firent en cette occasion les délégués de la nation Corse[1]. C'était une nouvelle organisation dans laquelle la république ne conservait que la haute direction, environnée de garanties suffisantes pour l'empêcher de mal faire. C'était au surplus tout ce qu'un jury d'hommes sages eût pu accorder à la république, en grace de son droit de *légitimité*. Ce fut en cette occasion que les Corses adressèrent à la cour de France leur fameux mémoire qui contient une analyse raisonnée de l'histoire nationale sous le régime ligurien ou l'exposé des motifs de la grande insurrection. Cet écrit, dont Voltaire a loué la mâle et agreste éloquence, a été attribué par les uns à Gaffori, par d'autres, à Hyacinthe Paoli; l'un et l'autre avaient beaucoup de talent, de l'aveu de tout le monde, et il est probable que tous deux y ont pris part. «Sire, disait-on

(1) *Voy.* Demandes des Corses, Jaussin, *Mémoires*, liv. 2, p. 237 et suiv. jusqu'à 256.

« au roi, la pauvre Corse opprimée, inculte, méprisée, « affaiblie et dépouillée se jette nue aux pieds de Votre « Majesté sans autre voile pour couvrir la misère et la « honte qu'elle ressent de s'offrir en cet état à vos re- « gards, qu'une prompte obéissance et l'espoir de se « voir bientôt revêtue par vos ordres souverains ; ac- « coutumée à voir briser ses chaînes, à recouvrer la « liberté, l'abondance et l'honneur par les mains de « votre royale cour, elle baise à genoux, par le plus « humble hommage, celles de votre redoutable et « bienfaisante Majesté... Sire, abandonner sans réserve « notre sort à la libre et entière disposition de Votre « Majesté, c'est le plus cher et le plus ardent de nos « désirs ; mais si par nos légitimes souverains il faut « entendre les Génois, nous résoudre à baisser de « nouveau la tête sous leur joug, c'est la plus cruelle « de toutes les tortures que puisse éprouver notre rai- « son et notre volonté : *Durus est hic sermo et quis « potest illum audire ?* Quel moyen de pouvoir ja- « mais espérer de la part des Génois la paix et la tran- « quillité, si, pendant le cours de quatre siècles, nous « n'avons éprouvé sous leur gouvernement que guer- « res, rapines, dépouillements de tous nos biens et « affluence de tous les maux ; si, seuls dans le monde « de tous les peuples soumis à des souverains, nous « éprouvons la tristesse de nous voir interdire les « biens que la nature, l'ordre public et le droit des « gens nous ont destinés ; si, pour comble de misère, « notre sang et nos vies ont été placés dans le tarif « des revenus de ce gouvernement vénal et sangui- « naire, sera-t-il possible, sage et juste monarque, que « Votre Majesté se porte à condamner les malheureux

« Corses au joug des Génois ? Non, Sire ; votre bonté « naturelle s'affligera un jour d'avoir fait franchir un « tel pas à un peuple qui se fait gloire de l'attache- « ment le plus sincère et le plus affectueux envers elle, « qui tant de fois a eu l'honneur de répandre son sang « au service de son auguste couronne, qui s'est vu si « souvent délivrer des mains de ses tyrans par les armes « de la France, qui enfin a eu l'avantage et la gloire de « lui être incorporé. »

Après avoir exposé les vices et les abus du gouvernement génois, on ajoutait : « De toutes ces vé- « rités, il faut conclure nécessairement que Gênes se « faisait, de propos délibéré, une loi impie de ne pas « vouloir remédier à tant de maux. Voilà la tyrannie « formelle et morale ; puisque le gouvernement n'a- « vait pour objet que l'appauvrissement, l'oppression, « l'avilissement et la ruine de notre nation. N'ayant « donc plus d'autre salut pour nous que de n'en es- « pérer aucun de la part des Génois, nous avons de- « puis fait tous nos efforts et soutenu les plus rudes « fatigues pour ne pas retomber sous leur insuppor- « table gouvernement, bien résolus de les endurer « jusqu'au dernier soupir, dans la juste et nécessaire « loi que nous nous sommes faite de délivrer de la ty- « rannie notre infortunée nation.

« Maintenant, Sire, les armes de la France ; mais « quoi ! les armes de la France pourraient-elles nous « livrer à une mort plus cruelle que le joug des Gé- « nois ? Non, Sire ; ce ne sont point vos armes formi- « dables ; c'est notre obéissance, c'est notre confiance « en votre justice et en votre bonté, c'est notre amour « pour vous, mille fois plus fort que les vaines ter-

« reurs de la mort qui nous mettent à vos pieds. Nous
« supplions Votre Majesté de ne pas croire que l'ex-
« trême répugnance que nous montrons pour le gou-
« vernement des Génois provienne d'une haine mal
« fondée; non, non, qu'ils vivent heureux; mais qu'ils
« vivent loin de nous. Les profondes, sanglantes et
« *crucifiantes* atteintes qu'ont reçues d'eux nos vies,
« nos ames, notre honneur et nos biens, nous font
« frémir d'horreur à la seule pensée de les revoir nos
« maîtres. Pour échapper à leurs serres cruelles, notre
« unique refuge était dans nos armes; nous les avons
« prises, et depuis dix ans nous soutenons la guerre à
« travers mille maux; la pauvreté, la misère, la priva-
« tion des choses les plus nécessaires à la vie, n'ont
« pu nous désarmer; enfermés dans notre île et sé-
« parés du reste du monde, tout notre bonheur a été
« d'attaquer nos persécuteurs, marchant aux combats
« pieds nus et à demi vêtus. Dieu, qui protége les op-
« primés, s'est déclaré pour nous en nous donnant la
« gloire de battre les Génois, quoique à forces iné-
« gales, soit en pleine campagne, soit qu'ils nous sur-
« prissent, soit qu'ils nous attaquassent dans l'ombre
« de la nuit, soit qu'ils fussent renfermés dans des
« forts ou des retranchements, sans que dans un si
« grand nombre d'actions ils puissent compter une
« seule victoire pour eux.

« Aujourd'hui néanmoins, Votre Majesté veut que
« nous forcions tous les obstacles de notre répugnance
« pour nous soumettre à la république de Gênes, qui
« nous a traités d'une manière si barbare et de qui
« nous ne pouvons espérer un traitement moins dur.
« Pardonnez-nous, Sire, de ne pouvoir, sans exhaler

« de si tristes plaintes, marcher au sacrifice : il est « d'autant plus grand, que c'est celui de la volonté « même, victime uniquement réservée à la gloire de « Votre Majesté. Si donc vos ordres souverains nous « obligent absolument de nous soumettre à Gênes, « allons, buvons ce calice amer et mourons. »

L'arrivée du capitaine Frediani faillit interrompre entièrement le cours des négociations. Cet officier expédié par Théodore avec une quantité considérable de munitions et d'armes, apporta des dépêches importantes pour les chefs insulaires. Le roi, qui les considérait encore comme ses ministres, leur recommandait, suivant sa coutume, l'union et la concorde, les engageait à lui rester fidèles, et leur promettait d'être bientôt de retour avec des moyens propres à assurer complètement le triomphe de la cause nationale. Le conseil de régence se trouva alors fortement embarrassé, et ce n'était pas sans raison. Si d'une part, on laissait transpirer le contenu des dépêches qu'on venait de recevoir, on craignait de déplaire au gouvernement français et de nuire au succès des négociations entamées; d'un autre côté, si on cachait la vérité au peuple, on redoutait son mécontentement. D'ailleurs, jusqu'à quel point fallait-il croire aux déclarations de Théodore? Enfin on résolut, suivant les habitudes gouvernementales les plus accréditées, de ne faire aucune communication au pays. Témoin de cette détermination, Frediani crut devoir élever la voix pour faire connaître le sens du message qu'on tenait secret; cela produisit une grande agitation. Dans divers districts on déclara qu'il fallait suspendre toute négociation jusqu'au retour de Théodore. Ainsi, les germes de

division se développaient au milieu de l'incertitude et des machinations de l'ennemi. Déjà il existait trois partis, dont l'un, et c'était le plus nombreux, voulait l'indépendance absolue; l'autre proposait de se mettre sous l'autorité du roi de France, et un troisième, composé des habitants des environs des villes maritimes, inclinait pour un prompt retour sous les lois de la république. On commençait ainsi à ne plus s'entendre; le désordre pénétrait partout et rendait toutes les opérations des consultes, soit locales, soit générales, presque impossibles. En cet état de choses, le comte de Boissieux, qui ne cessait de déclarer que sa cour était disposée à faire obtenir aux insulaires la plupart de leurs demandes, reconnues fondées et justes, annonça aux chefs de la nation qu'il fallait livrer des otages afin d'arriver enfin à une conclusion. On avait traité jusque là avec les insulaires comme avec une nation indépendante. On sentit que cela portait atteinte aux principes, et l'on crut réparer la faute volontairement commise en d'autres circonstances en leur faisant lâchement l'affront que nous signalons dans la demande des otages. Les Corses, obligés de se résigner aux nouvelles exigences des ministres de Louis XV, sur les déclarations réitérées du commandant de l'expédition que plus ils auraient confiance en la haute justice de son maître, plus ils devaient se flatter de voir exaucer leurs vœux, se réunirent en consulte dans le canton de Casinca pour désigner les douze sujets qui devaient servir d'otages. Il fut pourtant stipulé qu'en aucun cas ils ne pourraient être remis entre les mains des Génois.

L'incertitude où l'on était plongé depuis l'arrivée

des Français commençait à porter ses fruits ; le gouvernement ayant cessé d'agir activement avait perdu toute sa force, l'anarchie était complète, et les volontés individuelles tenaient la place de la volonté collective, qui forme la loi. La confiance qu'on avait dans les chefs s'était affaiblie au milieu des négociations qu'ils poursuivaient contrairement aux vœux des populations; on ne se faisait plus scrupule de méconnaître ouvertement leurs ordres et on allait même jusqu'à leur répondre qu'ils n'avaient plus le droit d'en donner depuis qu'on avait envoyé à Bastia les procurations d'après lesquelles l'autorité semblait remise entre les mains du général français. La situation dans laquelle les chefs nationaux se trouvaient forcément placés avait quelque chose d'inouï; d'une part, le lieutenant de Louis XV, témoin des désordres qui naissaient journellement sur divers points de l'île, leur en faisait de vifs reproches, et feignant d'en méconnaître les véritables causes, il avait l'air d'y voir une combinaison perfide pour empêcher la conclusion de l'arrangement médité par sa cour : criante injustice, ou plutôt lâche combinaison d'une politique raffinée qui voulait déconsidérer des hommes honorables et se rendre soi-même nécessaire; d'autre part, les milices insulaires refusaient leur concours à un régime qui n'avait plus de nom ni de but déterminé. Enfin, et ceci était monstrueux, tandis qu'on imposait aux Corses la suspension des hostilités, on laissait leurs ennemis faire des excursions aux environs des présides, bloquer l'île en tous sens et empêcher ainsi tout commerce maritime. On ne peut lire sans frémir d'indignation les lettres de

Hyacinthe Paoli et autres chefs insulaires sur une situation si déplorable. En même temps, comme si le sort eût pris plaisir à rendre inextricables les embarras du pays, il ne restait plus au brave et infatigable Giafferri qu'une santé délabrée. Les faits suivants peuvent servir à caractériser le misérable état où l'intervention venait de jeter la nation corse.

Quelques habitants de la piève de Vallerustie s'étant vu enlever une partie de leurs bestiaux par l'ennemi, firent à leur tour une descente dans les plaines de Bastia et s'emparèrent des troupeaux qui leur tombèrent sous la main. Cet acte de représailles n'avait par lui-même rien d'extraordinaire ou plutôt il était entièrement légitime; mais le malheur voulut qu'il atteignît des bestiaux appartenant à un certain De Angeli, consul de France à Bastia, et en même temps sujet dévoué à la cause nationale. De cette manière, la question se trouva compliquée sous plusieurs rapports. Le comte de Boissieux se plaignit hautement aux députés : ceux-ci écrivirent de la manière la plus pressante à Hyacinthe Paoli pour qu'il eût à faire rendre le bétail à ses maîtres. On conçoit aisément d'après ce qu'on vient de lire que cela offrait de graves difficultés. Le chef insulaire employa d'abord tous les moyens de douceur et de persuasion, mais ce fut en vain. Il ordonna alors la marche des milices contre les ravisseurs; mais les populations ne firent aucun cas de ses ordres. Ainsi une poignée d'hommes audacieux bravaient les menaces et du gouvernement national, devenu impuissant au milieu des négociations où il s'était laissé entraîner, et du général français lui-même qui eût été fort embarrassé

d'entreprendre une expédition dont le caractère était si peu défini. On négocia de nouveau, et après des pourparlers interminables les ravisseurs consentirent enfin à la restitution des bestiaux de De Angeli. L'arrangement fut conclu à l'amiable par l'intermédiaire de la famille Moracchini, une des plus considérables du canton. Quant au reste du bétail, comme rien ne put décider les montagnards à s'en dessaisir, il faut croire que les prétentions qu'ils élevaient sur sa propriété n'étaient point sans fondement. Les auteurs qui ont voulu voir dans les lettres de Hyacinthe Paoli la condamnation absolue de la conduite des habitants de Vallerustie en cette occasion, n'ont pas réfléchi que ce chef ne pouvait tenir un autre langage pour ne pas exciter l'audace de ses compatriotes et surtout pour ne pas donner prise aux soupçons et aux préventions du général français; mais la coïncidence de l'armistice, proclamé après coup par le sénat de Gênes, est une nouvelle preuve que l'enlèvement dont il s'agit était un acte de représailles et non de brigandage.

Au milieu des angoisses que produisaient les affaires de Vallerustie, la piève de Moriani était le théâtre d'un incident non moins caractéristique de la désastreuse époque que nous sommes occupés à décrire. Deux partis, chacun sous le commandement d'un prêtre en étaient venus aux mains dans le village de Pruno. Jean-Philippe de Scata, avec ses parents et ses amis, assiégeait la faction de Nicolas, son adversaire, dans Pruno. Les populations environnantes s'ébranlaient pour porter secours aux uns ou aux autres. Une grande effusion de sang semblait imminente et inévitable. Le

patriotisme de Giafferri sut prévenir les désastres dont on était menacé. Ce chef, à peine informé de ce qui se passait sur ce point du pays, s'élança promptement de son lit où le retenait une grave maladie, et, courant se jeter au milieu des combattants, il obtint la suspension des hostilités et parvint à réconcilier des furieux prêts à s'entre-déchirer. Dans l'état de tiraillement où l'on tenait la société insulaire, il était impossible qu'il ne s'ensuivît de graves désordres; en effet, le meurtre et l'assassinat ensanglantaient de nouveau ce malheureux pays où les Génois soufflaient plus que jamais la discorde. Les menées de ces tyrans tendaient surtout alors à pousser quelques pièves à des actes d'hostilité contre les Français dans l'espoir d'interrompre ainsi le cours des négociations pacifiques qui leur semblaient prendre une tournure trop favorable aux Corses. Les agents de la sérénissime république s'étudiaient donc à faire naître une collision entre les troupes royales et les nationaux, dans le but d'exploiter ce malheur comme tous ceux qui frappaient la nation. L'état d'irritation et de relâchement de la société insulaire dans les circonstances où on l'avait réduite, se prêtait, on ne peut mieux, à la réalisation de ces plans machiavéliques : ce fut donc une espèce de miracle si l'étendue des maux ne fut pas aussi grande qu'elle semblait devoir l'être; mais elle le fut bien assez pour offrir aux ennemis des Corses une nouvelle occasion de les décrier aux yeux de l'Europe en leur imputant des faits qui étaient l'œuvre de leurs perfides machinations ou le résultat inévitable de l'intervention étrangère. Oui, sans l'assistance donnée aux Génois par les cours de Vienne et de Versailles, l'in-

surrection eût dès long-temps triomphé en Corse, et l'ordre se serait immanquablement établi avec la liberté dans le pays sous un gouvernement définitif et de son choix; mais suivons le fil des événements.

Tandis que les affaires se compliquaient de jour en jour davantage dans l'intérieur, le baron Drost, neveu de Théodore, débarqua à Aleria avec une certaine quantité de munitions, d'armes et d'effets militaires. C'était encore un incident fâcheux. Les populations voisines ne manquèrent pas de se porter en foule sur le rivage pour avoir des nouvelles du roi. Le baron annonça que son oncle était en route avec tout ce qui était nécessaire pour chasser enfin les Génois de l'île. « Armes, munitions, argent, vaisseaux de guerre, il apporte tout ce qui vous manquait. » C'est ainsi que parlait le baron Drost, et le peuple, qui l'écoutait en toute confiance, se livrait à la joie. Informé de ces nouvelles, le comte de Boissieux en fut inquiet, et, s'il faut ajouter foi aux renseignements consignés dans divers ouvrages historiques[1], continuant son rôle de diplomate, il lui aurait écrit que le roi de France avait intention de reconnaître Théodore pour chef du gouvernement insulaire; mais que, pour ne pas troubler le cours des négociations, il convenait que le baron lui-même s'éloignât pour le moment du pays. Divers Corses ayant également dit au jeune Drost que telle semblait être en effet la combinaison à laquelle on voulait s'arrêter pour concilier tous les partis, il se rendit aux invitations en apparence amicales du général français et se retira à Livourne.

(1) *Voy.* Cambiaggi, *Istoria*, liv. 17; *Mémoirs of Frederic.*

Mais tandis que l'attention des Génois et des insulaires était fixée sur le cabinet de Versailles, alors muni de toutes les pièces du grand procès, Théodore, que le mauvais temps avait retardé, arriva enfin sur les rivages d'Aleria avec des forces navales considérables. Elles consistaient en trois vaisseaux de haut bord armés, l'un de soixante-quatre, l'autre de soixante et le troisième de cinquante-cinq pièces de canon[1]; plus divers bricks et bombardes armés de douze à quatorze canons; enfin plusieurs navires de transport de différentes dimensions. C'est en Hollande que cet homme, dont l'existence a été si aventureuse, était parvenu à se procurer des ressources si considérables. Il était impossible que les forteresses de la côte pussent résister aux coups que le roi de Corse voulait leur porter par terre et par mer.

Les Hollandais, jaloux de se faire une position commerciale au centre de la Méditerranée, avaient prêté une oreille attentive au langage entraînant et persuasif de Théodore. A cet effet, une société politico-commerciale dont les riches maisons Boom, Trouchain et Neuville étaient les principaux actionnaires, se forma à Amsterdam, sous le patronage et à l'instar de celle des Indes, et prit l'engagement de fournir au roi de Corse tout ce qui était nécessaire pour achever la délivrance de l'île. On a avancé, non sans de grandes probabilités, que les états-généraux avaient encouragé une entreprise qui pouvait devenir si utile à la république batave; tout porte même à croire que le stathouder avait reconnu la royauté de Théodore,

(1) *Voy.* Rapports de diverses autorités, insérés par Jaussin dans ses *Mémoires*, t. II, liv. 4, p. 276 et suiv., ainsi que Cambiaggi, liv. 17.

car sans cela les consuls hollandais n'auraient pas agi comme ils le firent en Sardaigne et surtout à Naples, où ils lui accordèrent au-delà de la protection ordinaire. La compagnie dont il s'agit devait fournir, outre les objets embarqués sur la flotte, une somme d'environ cinq millions de livres, somme alors considérable, destinée au paiement des troupes jusqu'à la fin de la guerre, et surtout à fonder des établissements industriels dans le royaume[1]. De son côté Théodore avait promis des avantages commerciaux aux Hollandais ainsi qu'un port dans l'île pour leurs flottes. C'était là, sans contredit, une opération qui ne pouvait manquer d'amener les plus heureux résultats pour la Corse; car elle procurait un immense débouché aux productions de cette île, chez le peuple le plus commerçant et le plus industrieux de l'Europe. Les rapports entre les deux pays pouvaient même être d'autant plus grands que les produits de la Corse convenaient complètement à la Hollande, et que de son

(1) Voici, selon Jaussin, l'état des armes, munitions et effets divers formant la cargaison de la flotte de Théodore :

Douze pièces de canon de vingt-quatre. — 3,600 boulets.

Trois grandes coulevrines de dix-huit. — 700 boulets.

Douze pièces de canon de douze. — 4000 boulets.

Six mille fusils avec baïonnette.

Mille grands mousquets et trois cent quatre-vingts mousquetons.

Deux mille paires de pistolets.

Quatre-vingt mille livres de poudre à canon.

Cent mille livres de poudre fine.

Deux cent mille livres de plomb.

Quatre cent mille pierres à fusil.

Cinquante mille livres de fer.

Deux mille pics et autres outils.

côté cette nation était à même de verser dans l'île une partie de ses objets manufacturés, ainsi que ses fers et aciers. Mais tout cela arrivait trop tard, car les négociations avaient entièrement changé l'état de la question. Quelle dut donc être la douloureuse surprise de Théodore en apprenant où en étaient alors les choses! Quand il avait lieu de se croire au comble de ses vœux, il trouvait que tout était perdu et peut-être sans retour! D'un autre côté la nation gémissait sur la déplorable situation où elle se voyait réduite, et ses chefs n'osaient pas même se présenter devant celui qu'ils avaient reconnu pour roi. Les Hollandais aussi étaient pleinement déconcertés; pouvaient-ils en effet s'attendre à une pareille réception? Toutefois le peuple, qui a toujours moins de ménagements à garder, accourait en foule sur le rivage qui retentissait des cris de *Vive Théodore!* Invité de descendre à terre, il céda enfin aux instances de la multitude, qui le reçut à bras ouverts et le porta comme en triomphe

Quatre cents tonneaux cerclés en fer.

Deux mille grenades chargées; sept cents bombes également chargées.

Quatre mille livres de plomb en saumon.

Cinquante caisses de tambour, une timbale, vingt-quatre trompettes; habits pour deux cents gardes.

Six mille paires de souliers et de bas; du cuir pour la valeur de 3,000 florins; de la toile pour mille paillasses et mille tentes.

Bandoulières, fourniments, ceinturons, gibecières au nombre de deux mille pour chaque article, trois cents fusils pour les officiers, trois cents couteaux de chasse.

Cinquante drapeaux et étendards.

Quatre-vingts coffres, malles ou caisses contenant l'équipage du roi.

Voy. aussi Cambiaggi, liv. 17.

jusqu'à Cervione. La classe influente et les principaux officiers, au contraire, se tenaient à l'écart; ils s'étaient lié les mains par les mesures déjà convenues. Les forces du pays se trouvaient entièrement désorganisées; mais l'agitation était grande et nul ne pouvait plus prévoir l'issue des événements. Le comte de Boissieux, prenant déjà le ton de maître, publia une première proclamation en date du 22 septembre, menaçant de la colère du roi de France quiconque continuerait de suivre Théodore; et faisant une nouvelle édition des épithètes injurieuses et des calomnies prodiguées par le gouvernement génois à cet homme qu'on affectait de mépriser tandis qu'on laissait voir qu'on le redoutait, il déclara les magistrats et les chefs responsables de la conduite du peuple[1]. Cette proclamation excita l'indignation générale; mais bien qu'il ne manquât pas d'insulaires, même parmi les chefs des cantons, qui fussent d'avis de rompre les négociations, le parti de ceux qui avaient confiance dans le cabinet de Versailles, et qui se croyaient en-

(1) Voici ce document où respire l'insolence du plus cruel despotisme :

« Si la clémence du roi, mon maître, a été assez grande pour « vouloir, par mon ministère, se servir premièrement de la voie « de la douceur, son indignation serait ensuite extrêmement vive « contre les peuples obstinés dans la *révolte* si, après leurs pro- « messes et la consignation des otages, Sa Majesté apprenait qu'ils « suivissent le parti de Théodore.

« On veut nous faire entendre que cet aventurier a eu la har- « diesse et l'insolence de mettre pied à terre et d'envoyer, à la vue « des armes de Sa Majesté, des lettres-circulaires dans le téméraire « dessein de faire révolter des peuples dont il avait prétendu se faire « reconnaître à la faveur de certaines personnes qui ne trouvent leur

gagés par les mesures auxquelles on avait déjà consenti, eut le dessus, et on résolut d'attendre le résultat des méditations royales, sans donner aux ministres de Louis XV aucun motif de mécontentement. Ainsi la position de Théodore devenait à chaque instant plus critique, quel que fût le dévouement que lui témoignait une grande partie de la population. Déjà les navires de guerre de la république et du roi de France avaient reçu ordre de donner la chasse à ceux de la flottille hollandaise, et le chevalier de Sabran, qui commandait la frégate *la Flore* et la goëlette *la Légère*, avait rencontré quatre tartanes chargées d'armes et de munitions, et s'en était emparé; d'autres petits bâtiments avaient été également capturés par les croisières liguriennes. Ces diverses circonstances inquiétèrent vivement les capitaines des navires à l'ancre à la tour des Prunettes, sur la plage orientale de l'île. La complication des affaires de Théodore leur parût trop grande pour leur laisser l'espoir d'un bon résultat; ils résolurent donc de s'éloigner et firent voile pour

« intérêt que dans le trouble. Les pièves, lieux et personnes qui, « directement ou indirectement, prêteront secours au susdit Théo- « dore, seront exposés à ressentir et à éprouver les effets de la « juste indignation de Sa Majesté.

« C'est pourquoi, pour une seconde marque de la clémence du « roi, mon maître, tendant à prévenir l'entière destruction et ruine « de cette île, nous vous faisons part de ses intentions, à vous po- « destats et chefs des communes, afin que vous les rendiez publi- « ques à tous les peuples; faute de ce, vous serez déclarés traîtres « et rebelles, et comme tels traités avec la dernière rigueur. »

« *Signé*, le comte DE BOISSIEUX. »

Voy. *Mémoires de Jaussin*, liv. 2, et Cambiaggi.

Naples. La conduite tenue en cette occasion dans la capitale des Deux-Siciles par le consul hollandais, qui fit arrêter le commandant de l'escadre pour avoir quitté les mers de Corse sans le consentement de Théodore, offre un nouvel indice à l'appui de l'opinion déjà émise, que les autorités de la république batave n'avaient pas été étrangères à un armement considérable fait d'ailleurs sous leurs yeux. En attendant, Théodore, voyant la division qui régnait dans le pays et la résolution que montraient les chefs d'attendre la décision du cabinet de Versailles, après avoir bravé encore quelque temps les menaces du général français[1], se résignant enfin à son sort, abandonna une seconde fois le royaume insulaire.

Cependant, en Corse, on attendait avec anxiété l'acte de pacification. Ce factum diplomatique arriva enfin dans les derniers jours d'octobre, en forme d'édit rendu par les doge et sénat de la république, et revêtu des

(1) Voici la seconde proclamation du comte de Boissieux contre Théodore :

« Sur les avis certains que nous avons eus que la personne con-« nue sous le nom de Théodore a été assez osée pour paraître sur « les côtes de ce royaume et même y débarquer, et comme cet évé-« nement a causé quelque agitation parmi les peuples, toujours fa-« ciles à se laisser surprendre aux nouveautés; nous, en conséquence « des ordres que nous avons reçus du roi notre maître, ordonnons « aux communes et aux pièves de Corse de courir sus à Théodore « et à tous ceux de sa suite, et de se saisir de leurs personnes pour « les remettre à Bastia ou au commandant du poste le plus prochain « du lieu où ils auront été arrêtés, le tout huit jours après la publi-« cation de la présente ordonnance; faute de quoi, et après le temps « passé, s'il est découvert que Théodore ou quelqu'un de sa suite soit « encore en Corse, nous déclarons, au nom du roi, que le réglement « de pacification qui est actuellement entre nos mains sera renvoyé;

signatures des plénipotentiaires du roi de France et de l'empereur, qui se rendaient garants de ses dispositions. Les insulaires n'y figuraient que d'une manière passive, bien qu'on eût traité directement avec leurs députés; c'était une nouvelle application du droit du plus fort. Néanmoins cet acte renfermait plusieurs concessions réclamées par les nationaux, ainsi que la promesse de redresser une foule d'abus signalés par leurs députés. L'ensemble laissait pourtant beaucoup à désirer, et la forme, extrêmement vicieuse, était faite pour choquer un peuple accoutumé à traiter directement ses propres affaires; mais si le comte de Boissieux eût agi selon les convenances et les égards que l'on doit à des hommes naturellement fiers, ou plutôt s'il eût fait usage de la prudence que les circonstances semblaient lui commander, il est probable que la soumission se serait opérée sans beaucoup de difficultés, quelque grande que fût l'aversion qu'on éprou-

« que les peuples ne seront plus admis à une représentation ni com-
« position, et que Sa Majesté usera des moyens qu'elle a en main
« pour obliger, par des voies militaires et dans toutes les rigueurs
« de la guerre, qui seront exercées tant sur les personnes que sur les
« lieux, les Corses à subir les conditions que Sa Majesté, de concert
« avec la sérénissime république de Gênes, jugera à propos de leur
« imposer. Déclarant, au surplus, que les maisons où ledit Théo-
« dore et ceux de sa suite pourront dorénavant prendre leur re-
« traite, seront rasées, et les propriétaires punis comme criminels
« d'état, même les habitants des communautés et pièves où ils seront
« reçus ou qui auront à l'avenir commerce avec lui, soit personnel-
« lement soit par écrit. »

« Fait à Bastia, 31 octobre. »

« *Signé*, comte DE BOISSIEUX. »

Voy. Jaussin, *Mémoires*, t. II, liv. 4.

vait à retourner sous l'autorité de Gênes; car les populations, pour emprunter les termes de Hyacinthe Paoli, ne cessaient de déclarer, comme elles l'avaient fait en donnant leurs procurations, que ce serait toujours contre leur propre volonté et comme si on les traînait à la mort, qu'elles se soumettraient de nouveau au joug fatal de la république[1]. Mais le lieutenant de Louis XV, accoutumé à commander despotiquement à ses subalternes, et à obéir en militaire aux ordres d'un pouvoir absolu, s'y prit de manière à exaspérer la nation. Ayant reçu l'édit pendant l'effervescence causée par le retour de Théodore, il le fit publier comme il aurait fait d'un ordre du jour à son armée, donna quinze jours aux insulaires pour faire leur soumission, et, sans attendre l'expiration de ce terme, il envoya un détachement de quatre cents hommes à Borgo de Mariana pour y commencer le désarmement général. Les populations firent bon accueil aux Français, les traitèrent en amis, mais personne ne voulut rendre ses armes.

Cependant les chefs de la nation avaient convoqué une consulte générale au couvent d'Orezza pour lui soumettre le réglement venu de France. Il était en effet de toute justice que les représentants du pays fussent appelés à examiner le contenu d'un acte aussi grave, avant de songer à le mettre à exécution et pour en concerter le mode le plus convenable. Ainsi le pensaient les généraux insulaires, qui n'avaient ni le droit ni le pouvoir d'agir autrement. Mais le comte pensa que la dignité des hautes parties contractantes s'op-

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires*, t. II, liv. 4, p. 270.

posait à ce qu'un petit peuple se permît de semblables libertés et voulut qu'on acceptât le réglement les yeux fermés et sans discussion; il dut aussi être stimulé à agir de la sorte par le commissaire génois qui souhaitait, soit de voir les insulaires se soumettre sans mot proférer à un ordre intimé au nom du roi de France, ce qui aurait été dans la suite une arme efficace pour les autorités de la république; soit même d'amener un engagement où il prévoyait la défaite des nationaux, qui, si cela avait lieu, ne pouvaient que devenir plus résignés, par conséquent plus traitables et moins difficiles à gouverner. Les Corses, comme ils l'avaient déclaré hautement aux ministres français, ne pouvaient se résoudre à rentrer sous la domination génoise, à quelque condition que ce fût, sans y voir le plus dur des sacrifices; la désolation était donc générale et il fallait beaucoup de ménagements pour éviter une explosion. Que l'on se figure maintenant l'effet que dut produire la nouvelle qui se répandit dans l'intérieur de la marche des troupes royales pour opérer le désarmement? L'indignation fut portée à son comble, même au sein de la consulte, et on résolut de ne point souffrir une mesure si humiliante. Les délibérations furent suspendues; le cri de guerre se fit entendre et l'on marcha à la rencontre des troupes d'invasion. On arrive près des positions occupées par les Français et on les invite, s'ils sont encore amis, à se retirer à Bastia. La réponse négative du commandant donna le signal des hostilités. C'était la première fois que les Français et les Corses en venaient aux mains; jusqu'alors le sang des uns n'avait jamais coulé sur

les champs de bataille par les armes des autres. Quelle occasion pour faire un pareil essai ! Informé des événements de Borgo, le comte de Boissieux partit sur-le-champ de Bastia à la tête de toutes ses forces disponibles pour porter secours à ses soldats assiégés. Ce but fut atteint ; mais les troupes royales, vigoureusement attaquées par les nationaux, furent obligées de rentrer à Bastia avec perte. Ce fait d'armes eut lieu le 13 décembre et les insulaires, à qui resta la victoire, l'appelèrent *Vêpres corses*.

La défaite du comte de Boissieux excita comme de raison la colère du roi de France, qui dès lors regarda la soumission de la Corse comme un point d'honneur pour sa couronne. Des renforts arrivèrent promptement dans l'île ; mais le lieutenant de Louis XV était devenu prudent et ne voulait plus s'aventurer sur un terrain où il avait déjà eu une leçon sanglante. Mu par un esprit de vengeance, et sans doute aussi par désir d'épargner ses soldats en faisant le plus de mal possible à l'ennemi, il eut recours à une tactique nouvelle et efficace. Il choisit parmi ses troupes huit cents hommes résolus, les fit habiller à la manière des nationaux, les arma de même, les pourvut de cornets semblables à ceux dont les insulaires faisaient usage pour se rallier, et les lança dans le pays par petits détachements. Ces guerriers déguisés firent d'abord beaucoup de mal ; en diverses rencontres les Corses, surpris, furent taillés en pièces, et l'on compta aussi un grand nombre d'incendies allumés par les mêmes hommes[1] ; mais

(1) Voici les paroles de Jaussin (liv. 2, p. 316) :

« Ce détachement, singulier dans son espèce, leur tua une grande

dès que le stratagème fut connu, les effets ne tardèrent pas à en retomber sur ses auteurs. Les nationaux, usant à leur tour de ruse, renoncèrent tout à coup à leurs cornets, et, se ralliant à l'aide de sifflets, les ennemis furent partout reconnus et presque entièrement anéantis. La guerre continua ainsi sur les frontières à armes égales. Sur ces entrefaites les Corses eurent occasion de donner aux Français une preuve éclatante de leur loyauté guerrière. Une flottille, qui portait des renforts considérables de troupes dans l'île, fut dispersée par un affreux orage et deux grosses tartanes échouèrent sur les côtes de la Balagne. Il y avait à leur bord six compagnies d'infanterie. Cette troupe tomba au pouvoir des insulaires : ceux-ci, ne voyant que des naufragés dans ces soldats qui venaient pourtant les combattre, après les avoir généreusement secourus, toujours plus magnanimes que prudents, les renvoyèrent bientôt par terre auprès de leur général. Les écrivains gallogénois qui avaient intérêt à décrier les Corses, ont dit que les soldats français furent maltraités par les paysans, qui les firent prisonniers. Il n'est point invraisemblable qu'il se soit trouvé parmi des populations indisciplinées des hommes capables de se comporter ainsi ; mais cela ne change en rien le fait principal ; car le gouvernement national renvoya sans condition les naufragés de la Balagne.

Cependant le comte de Boissieux, vivement affecté de la tournure que les affaires avaient prise et du peu de succès de ses attaques contre les insulaires, était

quantité de monde, leur enleva souvent leurs bestiaux et incendia plusieurs de leurs villages. »

tombé gravement malade et avait demandé un successeur. On a vu que, lors de son arrivée dans l'île, cet officier général avait paru favorable aux insurgés; mais peu à peu le but de sa politique ayant été atteint, après s'être longuement étudié à tromper la nation, il l'avait blessée au vif par son langage despotique, et enfin, muni du réglement de pacification, il avait cru pouvoir lui parler en maître et la traiter en peuple conquis. Son orgueilleuse imprudence avait fini par tout gâter, et, en donnant le signal des hostilités, il remplit l'attente du commissaire ligurien. Il le sentit peut-être aussi dans les derniers temps, mais ne voulant pas convenir de ses torts, il accusa les Corses d'avoir manqué à la foi donnée. Les chefs de la nation repoussèrent avec d'autant plus de succès une pareille calomnie que la consulte avait été convoquée avec la plus grande célérité, ainsi qu'on le voit par la confrontation des dates : elle se trouvait même réunie le jour de l'expédition de Borgo. Aussi le manifeste publié en cette occasion par Giafferri et Hyacinthe Paoli contenait-il avec le récit des faits un défi formel de les démentir[1]. Le comte de Boissieux, disaient-ils, nous a trompés par des manières douces, insinuantes, perfides, par des airs de bienveillance, par des flatteries de courtisan, par des détours sans fin, par une longue série de mensonges et de déceptions; il nous laissait entrevoir qu'il voulait notre délivrance et ne cessait de nous le déclarer; mais en même temps il nous tendait des piéges et abusait insidieusement de notre bonne foi et de l'extrême con-

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires*, liv. 2, p. 327 et suiv.

fiance que nous avions en lui ainsi qu'en tous ses compatriotes[1]. Comme les chefs insulaires supposaient que le réglement était l'œuvre de ministres gagnés par la république de Gênes et que la conduite du comte de Boissieux avait subi la même influence, ils finissaient ainsi : « Si jamais ce manifeste se répand dans « l'Europe et s'il a le bonheur d'arriver jusqu'au roi de « France, pour lequel notre attachement et notre res- « pect seront toujours inaltérables, nous osons nous « flatter que ce roi si sage et si juste ne nous refusera « pas sa protection ; mais si on ferme à nos vœux et à « nos réclamations l'accès de son auguste trône, il ne « nous restera plus alors que le dieu des armées ; nous « ne perdrons pas courage, et nous armant de la mâle « résolution de mourir, nous préférerons de finir « avec gloire les armes à la main au malheur d'être « spectateurs oisifs des maux de notre patrie, de vivre « dans les fers et de transmettre l'esclavage à notre « postérité ; nous penserons et nous dirons avec les « Machabées : *Meliùs est mori in bello, quàm videre*

(1) Voici les paroles du manifeste publié par les généraux Giafferri et Hyacinthe Paoli :

« ... C'est pourquoi nous accélérâmes une assemblée générale au couvent d'Orezza, afin d'examiner la volonté des peuples rassemblés touchant le consentement au réglement ; mais lorsqu'on était sur le point de la conclusion, on apprit la nouvelle de l'arrivée des troupes dans les villages de Borgo et de Luciana pour y commencer le désarmement pour lequel on avait indiqué quinze jours, pendant lesquels les armes à feu devaient être portées dans les places du royaume désignées ; mais on se persuadait qu'ayant réussi dans le premier pays on en serait venu à bout dans les autres par la crainte des menaces, et en procédant avec beaucoup de bruit et de fracas. Mais, etc. » Jaussin *Mémoires*, liv. 2.

« *mala gentis nostræ.* » Le comte de Boissieux, accablé des poignants reproches que lui adressait un peuple indigné des traitements dont il était l'objet de la part du gouvernement d'une nation généreuse et amie, acheva enfin sa carrière sur un lit de douleur, le 2 février 1738. Avant de rendre le dernier soupir, ce général, ayant reçu des dépêches de sa cour, fit appeler les députés insulaires qui avaient été retenus prisonniers par suite de la collision de Borgo, et leur signifia un ordre royal qui les bannissait de leur pays. Quel était le crime de ces patriotes pour agir ainsi à leur égard? C'est ce qu'il eût été difficile de dire, car ils se trouvaient à Bastia sous la protection du droit des gens. Un écrivain qui n'a jamais manqué de se montrer hostile aux insulaires, qu'il traitait toujours de rebelles, parce qu'ayant l'ame d'un valet il ne concevait pas qu'un peuple osât s'armer pour la défense de ses droits, Jaussin enfin, témoin oculaire et attaché au service de l'armée royale, n'a pu rien articuler contre la loyauté de Gaffori, d'Orticoni et de Cuttoli; il faut donc croire qu'on ne savait en quoi les accuser. Eh bien! telle était l'aberration de cet historiographe, ami de Gênes, qu'il dit avec emphase que les trois insulaires, conduits en présence du général, ne devaient pas s'attendre à une résolution aussi magnanime! Il aurait sans doute voulu que le lieutenant d'un roi sous lequel les lettres de cachet étaient livrées en blanc aux plus vils courtisans et aux femmes les plus impudiques de la cour, fît mourir ces trois Corses, parce que c'étaient des *rebelles* et qu'ils avaient osé défendre les intérêts de leur patrie? Les Français rougiraient aujourd'hui de

tenir un pareil langage : c'est pourtant par les ouvrages de Jaussin et de Pommereul qu'ils ont appris l'histoire de la Corse ! Armés au nom de la liberté, les insulaires, si lâchement calomniés par les amis du despotisme, entendaient bien autrement les principes du droit des gens, du juste et de l'injuste ! On en a déjà eu des preuves, et elles se multiplieront encore dans le cours de leur grande insurrection. Au surplus, la conduite de ce peuple était celle de tous les peuples qui combattent pour leur régénération et au nom de la liberté.

Cependant le marquis de Maillebois, qui venait remplacer le comte de Boissieux de qui Voltaire a dit qu'on n'a guère fait de campagne plus malheureuse que la sienne, était débarqué à Calvi avec des forces considérables. Le cabinet de Versailles poursuivait donc son entreprise, et il faut même convenir qu'il s'y était engagé au point d'être obligé de la mener à fin par toutes les voies possibles.

Dès son arrivée dans l'île, le nouveau général se montra non moins habile politique que militaire capable de conduire avec vigueur les opérations les plus difficiles. Pour ne pas avoir l'air aux yeux des nationaux de subir l'influence des autorités liguriennes, il s'en tint d'abord scrupuleusement éloigné et s'appliqua en personne à connaître le véritable état des choses, les causes du soulèvement et surtout les ressources de l'insurrection. Les populations de la Balagne, inquiètes des forces assemblées dans Calvi et du séjour que le général en chef faisait dans cette ville, se réunirent en consulte provinciale et il fut résolu de continuer à faire cause commune avec le reste de la nation. En conséquence, pour éviter toute surprise et être à

même de repousser les attaques de l'ennemi, tous les hommes capables de porter les armes dans la province, moins les habitants de Calenzana qui suivaient le parti de la république, formèrent un camp à Montemaggiore[1]. Témoin de la résolution que montraient ces insulaires, le marquis de Maillebois les invita à rentrer dans leurs foyers et à se résigner aux décisions de la haute justice du roi de France. Cette démarche ayant été infructueuse, il sortit avec ses troupes, auxquelles se joignirent également les traîtres de Calenzana, et commençant les hostilités d'une manière barbare, il ordonna de couper les superbes oliviers et autres arbres précieux qui couvrent cette riche contrée[2]. Il se flattait ainsi d'engager les Balanins à quitter leurs positions pour s'opposer aux dégâts de leurs propriétés. Effectivement, les nationaux descendirent de Montemaggiore, mais ce fut comme un torrent dévastateur qui renverse et emporte tout ce qui se trouve sur son passage. Les Français, attaqués avec audace, avec rage, ne peuvent résister au choc de leurs terribles adversaires, sont mis en déroute, éprouvent des pertes considérables et ne parviennent que difficilement à rentrer dans la forteresse. Cette leçon fit connaître au marquis l'étendue des difficultés qu'il avait à surmonter et il demanda de nouveaux renforts à son gouvernement. Il voulut pourtant faire un autre essai des forces et de la bravoure des insulaires et tâcher de

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 17.

(2) « Le marquis de Maillebois, dit Jaussin, t. II, p. 399, fit couper tout ce qu'il y avait de plus beau en oliviers et arbres précieux ; mais plusieurs de nos soldats y furent tués ou blessés, etc. »

se frayer un chemin jusqu'à Saint-Florent; mais ayant éprouvé une seconde défaite, il se rembarqua alors pour s'y rendre par mer, et arriva enfin à Bastia le 15 avril.

Reçu dans la capitale avec les honneurs dus à son rang, et par les autorités liguriennes dont il venait relever la puissance, et par les troupes royales qu'il devait commander en chef, il ne s'occupa pendant environ un mois que de la réorganisation de son armée. Avec un renfort de six bataillons d'infanterie, de trois escadrons de hussards et une grande quantité d'artillerie[1], qu'il avait enfin obtenus, il se mit en marche et parvint à occuper sans beaucoup de peine une partie du Nebbio. Ainsi la lutte était au moment de s'engager de nouveau d'une manière décisive. Un neveu de Théodore, nommé Frédéric de Newkoff, débarqua alors dans l'île avec quelques munitions, et soit pour donner courage aux insulaires, soit sur des données plus ou moins exactes, il annonça le prochain retour de son oncle avec des secours considérables. Singulière destinée que celle de la famille de Newkoff, jetée comme une frêle embarcation dans l'océan des vicissitudes de la Corse! En effet, l'histoire de Théodore est celle d'un navire qui, jeté par la tempête sur les bords d'une rive étrangère, s'en voit, au moment d'y trouver un refuge, repoussé par le même vent qui l'y avait porté, tente néanmoins encore de s'en approcher et s'en éloigne enfin, vaincu et désemparé par la violence de la tourmente.

Le marquis de Maillebois, procédant avec une sage lenteur, après avoir fait fortifier les positions qu'il

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 13, et Jaussin, liv. 2.

avait occupées dans le Nebbio, jugea convenable, tandis que les nationaux s'attendaient à être attaqués dans cette province, de s'emparer de la Casinca. Ce pays n'étant qu'une vaste plaine pouvait, une fois conquis, être aisément défendu par la cavalerie. C'était aussi une province fertile et importante qu'il convenait d'enlever promptement à l'insurrection. A cet effet, il envoya quatorze petits navires chargés de troupes à l'embouchure du Golo, et se porta en personne dans la même direction, par la voie de terre, avec le régiment de hussards de Ratzki, quelques pièces d'artillerie et plusieurs bataillons d'infanterie. Cette expédition sagement conduite eut un plein succès. Le général, évitant l'approche du pont où les nationaux l'attendaient de pied ferme, fit jeter, environ un mille plus bas, un petit pont en bois préparé d'avance, et, ayant ainsi passé la rivière sans perte, il assembla toutes ses forces dans la plaine, où il ordonna aussitôt de détruire les blés, de ravager les champs, de couper les arbres, d'arracher les vignes [1]; moyen barbare, par lequel le marquis voulait effrayer les insurgés, en leur laissant l'affreuse perspective de la famine. Toutefois, non content d'agir ainsi plutôt en chef de dévastateurs qu'en commandant de soldats disciplinés, il essaya de se ménager des diversions parmi les populations que la crainte de voir le ravage de leurs propriétés rendait vivement inquiètes; il publia au nom du roi une amnistie générale et accorda quinze jours pour en profiter et se soumettre au réglement de pacification. Le langage tenu par ce général dans sa proclamation du 18 mai

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires*, liv. 2, p. 411; Cambiaggi, liv. 18.

était remarquable par sa modération et laissait croire que le cabinet français regrettait d'avoir été engagé, par l'orgueil et l'imprudence du comte de Boissieux, dans la malheureuse lutte qu'il fallait soutenir. « Sa « Majesté, disait-il, nous a ordonné de faire connaître « pour la dernière fois qu'elle n'a d'autre but que le « bonheur et la tranquillité du pays, et de déclarer sur- « tout qu'elle se rend formellement garante, et en son « nom, de l'exécution de tous les articles qui ont été ou « qui seront réglés par elle pour la pacification de l'île; « en conséquence nous exhortons tous les habitants à « prévenir par leur soumission les malheurs dont ils « sont menacés. » Ce langage, comparé aux dévastations ordonnées et exécutées en Casinca avec tant de rigueur, ne laisse pas de doute que le marquis de Maillebois ne visât à obtenir la soumission plutôt par la terreur que par la force des armes.

Mais tandis que ceci se passait du côté de Bastia, une consulte nationale se réunissait à Corté où, après une courte discussion, il était résolu que, puisque les Français persistaient à agir comme auxiliaires de la république et avaient voulu traiter les Corses en peuple conquis avant même qu'il y eût eu combat, il était du devoir des vrais patriotes de continuer la lutte et de soutenir l'élection de Théodore. Cette résolution, prise la veille de la publication du manifeste de Maillebois, peut paraître imprudente, et en effet, si l'on a égard aux circonstances, on est forcé de convenir qu'elle l'était; mais on ne peut s'empêcher d'admirer tout ce qu'elle renfermait de noble énergie, d'attachement aux principes de l'insurrection et d'héroïque dévouement à la cause sacrée de la patrie. D'ailleurs,

une fois la guerre commencée, les Corses devaient en courir toutes les chances. Les chefs furent chargés de poursuivre les hostilités, et, pour les seconder dans cette entreprise, on leur adjoignit le valeureux Frédéric de Newkoff, avec le titre de maréchal-de-camp.

Le terme accordé aux Corses pour faire leur soumission était arrivé; mais quelques habitants de Casinca et du Nebbio en avaient seuls profité. L'entrée en campagne fut donc résolue sans délai, afin de ne pas laisser aux insulaires le temps de faire leur moisson et de s'approvisionner dans leurs retraites. Les forces françaises en Corse s'élevaient alors à environ quinze mille hommes de toute arme, dont les deux tiers se trouvaient à Bastia ou dans les environs, le reste à Calvi. Les troupes de la république, qui comptaient cinq mille baïonnettes, gardaient les forteresses et formaient la réserve de l'armée d'invasion. Les nationaux occupaient des positions en face de l'ennemi. Le 3 juin, le général en chef concentra huit mille hommes dans le Nebbio, où il les partagea en quatre colonnes d'attaque. Le colonel Lussan, du régiment de la Sarre, fut destiné à se porter, par la gorge de Saint-Jacques, à l'attaque de la montagne de Tenda; le marquis d'Avarey, colonel du régiment du Nivernois, eut mission d'enlever les hauteurs de Lento; le marquis de Crossol, colonel du régiment de l'Ile-de-France, fut chargé d'emporter les positions de Bigorne. D'un autre côté, le marquis de Villemaur et le maréchal-de-camp Duchatel sortirent de Calvi, à la tête de huit bataillons d'infanterie et du régiment des hussards d'Estherazi, pour envahir la province de la Balagne; le brigadier Larnage, qui commandait la garnison de Saint-Pellerin, et autres troupes

établies en Casinca, se mit en mouvement pour imposer aux populations voisines; enfin, le général en chef, ayant à ses côtés le maréchal-de-camp Rousset, se plaça sur les hauteurs de Saint-Nicolas avec la réserve. Le signal de l'attaque fut donné par une grande décharge d'artillerie, et les troupes royales avancèrent de toutes parts dans l'ordre indiqué; mais sur tous les points les insulaires leur opposèrent la plus terrible résistance. Des deux côtés on se battit avec courage, avec acharnement. Les Français, qui avaient éprouvé tant de défaites partielles, semblaient résolus de tout risquer pour obtenir une victoire générale, et les Corses, armés au nom de la patrie et de la liberté, ne trouvaient rien de nouveau dans la lutte et combattaient, comme de coutume, avec résolution, dévouement, héroïsme. Les uns exposaient leur vie pour l'honneur de leur drapeau, les autres sacrifiaient la leur pour la défense de leurs droits d'hommes libres. Le sang coulait de part et d'autre depuis plusieurs heures, et la victoire flottait incertaine entre les deux camps. Cependant les insulaires opposés à la division du colonel Lussan commençaient à manquer de munitions; cet officier en acquit la certitude par quelques blessés faits prisonniers sur lesquels on ne trouva pas une seule charge. Alors, redoublant d'efforts, il força ses adversaires à la retraite. Ce fut un coup funeste aux nationaux; car le marquis de Crossol, informé de ce qui venait de se passer à côté de lui, ranima ses soldats déjà à moitié vaincus par la fatigue, et, renforcé de deux bataillons envoyés par le général en chef à son secours, il avança en criant: *Victoire! victoire! soumettez-vous!* Castineto, qui lui

était opposé et l'un des plus braves officiers de la nation, trompé par les cris de l'ennemi, en fut d'abord intimidé et ordonna de battre en retraite; assailli alors avec une nouvelle vigueur, il ne put exécuter son mouvement rétrograde sans faire des pertes considérables. Mais, tandis que les choses se passaient de la sorte sur deux points de la ligne, le combat se soutenait avec des chances égales entre la division Avarey et les insulaires sous le commandement de Hyacinthe Paoli. Les Français, repoussés dans toutes leurs attaques contre Lento, avaient déjà perdu beaucoup de monde; mais il était dans la destinée de ce chef de ne savoir jamais tirer parti de ses avantages. Comme il lui arrivait des secours et que la position qu'il occupait était presque inexpugnable, il pouvait non-seulement tenir jusqu'à la fin du jour; mais à la nuit tombante, rallier ses compatriotes, prendre l'offensive et donner une leçon sanglante au marquis de Maillebois, dont l'armée dispersée était hors d'état de lui résister au milieu des ténèbres : tel fut l'avis d'Ignace Arrighi; mais Hyacinthe, ajoutant foi aux rapports qui lui annonçaient la défaite des nationaux sur d'autres points, comme Brutus à Philippes, désespéra de la victoire. Ce chef, dont le patriotisme ne saurait être révoqué en doute, mais plutôt poète que politique, n'avait pas ce coup d'œil qui embrasse l'étendue du danger, prévoit les suites d'une démarche mal calculée, et évite toute mesure qui peut avoir de funestes conséquences. Sa soumission décida du sort de la campagne. Qui aurait pu à son défaut rallier les milices nationales et continuer la lutte avec quelque chance de succès, quelle que fût la résolution que montrait

le peuple? Le général Giafferri était depuis long-temps malade, et Luc d'Ornano, qui n'avait pas assez de réputation pour cela, commandait de l'autre côté des monts. Le brave Castineto parut sentir que cette tâche lui était réservée. Il rallia effectivement un millier d'hommes, en envoya trois cents à la Pietrera, sous les ordres de Luccioni, et, s'avançant avec le reste à travers les colonnes ennemies qui traversaient le Nebbio, il voulut se jeter sur les derrières des Français : mouvement hardi qui pouvait avoir les plus terribles résultats pour l'armée d'invasion. Mais déjà Maillebois, profitant des fautes de Hyacinthe Paoli, avait pénétré jusqu'à Rostino, dont la population, suivant l'exemple de son chef, venait de faire sa soumission. Ce général, qui tenait toujours d'une main l'édit de pacification et l'amnistie, et montrait de l'autre le glaive prêt à punir les récalcitrants, fit livrer aux flammes la maison de Castineto, et, ayant arrêté plusieurs membres de sa famille, il menaça de les faire périr s'il ne déposait promptement les armes. L'énergie de l'officier insulaire dut céder; il fit alors sa soumission, et les peuples cismontains n'ayant plus de point de ralliement cessèrent de combattre, suivant l'exemple des chefs qui, ayant obtenu des passeports français, s'embarquèrent peu de jours après pour le royaume de Naples.

Les populations de la Balagne ayant appris les événements du Nebbio ralentirent leur résistance au marquis de Villemur et furent enfin soumises; il ne restait donc que le pays d'outre-monts. Le général Luc d'Ornano, qui y commandait en chef, pouvait s'y maintenir; mais, se croyant engagé par la sou-

mission de ses collègues, il se porta à Corte, où il accepta le réglement de pacification. Cependant son exemple n'entraîna point tous les peuples. En effet, dans douze pièves, on résolut de continuer à combattre pour la défense du sol de la patrie. Le marquis de Maillebois se comporta cette fois d'une manière louable. Il adressa d'abord des remontrances amicales aux ultramontains, et tâcha de leur faire sentir que leurs efforts étaient inutiles et ne pouvaient avoir que des résultats fâcheux pour leur pays. Mais ses démarches pacifiques n'eurent aucun succès. Les dissidents, commandés par Frédéric de Newkoff et par le curé de Zicavo, montraient la plus grande résolution. Les positions qu'ils occupaient étaient des plus avantageuses, et, bien qu'ils eussent à lutter avec des forces considérables et qu'ils perdissent chaque jour du terrain par la défection, ils faisaient beaucoup de mal aux Français et leur donnaient de vives inquiétudes. C'était une guerre de partisans dont on ne prévoyait pas la fin. Voici ce qu'a dit à ce sujet un auteur qui se trouvait sur les lieux, et qui est d'autant moins suspect qu'il s'est toujours montré violemment hostile aux insulaires. « A la cour on ne laissa pas, dit-il, « d'être inquiet de ce qui se passait en Corse. On y « voyait nos troupes affaiblies..... On supposa qu'en « attaquant sur divers points elles seraient divisées, et « que si par malheur il arrivait un échec, quelque léger « qu'il fût, selon toute apparence l'île entière se ré- « volterait de nouveau; que les rebelles s'empareraient « des passages derrière nous, et que les neiges venant « à leur secours, nous manquerions bientôt de sub- « sistances. Ce qui augmenta encore les alarmes, c'est

« que les Anglais avaient commencé les hostilités « contre les Espagnols, et que la guerre s'allumant « entre ces deux nations, on prévoyait que le roi « serait obligé de prendre le parti de l'Espagne ; en « ce cas on craignait que les Anglais ne cher- « chassent à donner secours aux mutins de la Corse, « ce qui leur était facile à cause de la proximité du « Port-Mahon ; mais on appréhendait davantage « qu'ils ne trouvassent le secret d'être introduits « dans les ports de l'île[1]. » Telle était effectivement la position de l'armée d'invasion en présence d'une poignée de patriotes résolus, et si Hyacinthe Paoli n'eût pas, comme on l'a vu, désesperé de la chose publique et renoncé à poursuivre la lutte, on ne sait quelle eût été le sort de l'armée de Maillebois. Quoi qu'il en soit, pendant plusieurs mois on se battit presque tous les jours; enfin, tant par la prudence avec laquelle il dirigeait les opérations militaires que par la modération dont il usait envers les peuples soumis, le général en chef surmonta tous les obstacles, et la guerre se termina, avec l'année 1739, par le départ du neveu de Théodore qui obtint une capitulation honorable.

Cependant le marquis de Maillebois, satisfait d'avoir soumis les insulaires plutôt encore par les promesses que par la force des armes, s'appliqua à rendre la pacification durable. A cet effet, connaissant de jour en jour mieux l'esprit et le caractère des populations, il continua de les traiter avec douceur et modération. En vain les autorités liguriennes ne cessaient-elles de lui représenter qu'il fallait employer des moyens de

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires*, liv. 2, p. 453.

rigueur, se montrer sévère, exiger l'arrérage des impôts des dix dernières années, sans égard aux dispositions de l'acte de pacification, devenu nul puisqu'il avait fallu combattre, enfin qu'il fallait confisquer les biens de tous les chefs et bannir leurs familles ; le général, resta sourd aux insinuations des ennemis des Corses. Il procéda au désarmement, suivant les dispositions de l'acte de pacification, mais sans trop vexer les habitants qui savaient soustraire quelques-unes de leurs armes aux recherches de ses agents. Il parvint néanmoins à réunir dix mille fusils dont près d'un huitième aux armes de la république. Le commissaire général réclama ceux qui étaient ainsi marqués comme propriété de son gouvernement ; c'étaient en effet ceux que les Corses avaient enlevés aux Génois. Une demande de cette nature était un indice de la décadence de la puissance ligurienne. D'autres actes émanés des conseils de l'oligarchie génoise étaient également faits pour étonner les Français. Le sérénissime sénat, après avoir conseillé de démolir les maisons, d'abattre les arbres et de ravager complètement les terres des pièves d'Alesani, d'Orezza, de Rostino et de Vallerustie, ainsi que des villages de Loreto et de Noceta, proposa au roi de former une colonie de ces diverses populations ainsi que des familles des chefs, pour l'envoyer outre-mer[1]. Le cabinet de Versailles entendit avec dégoût une proposition dont il ne sentait pas la portée. Mais une semblable mesure s'accordait avec la politique suivie depuis bien long-temps par les Génois envers les Corses et que nous avons

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires*, liv. 3, p. 469 et suiv.

déjà signalée; politique atroce sans doute, mais rationnelle; barbare, mais nationale; destructive enfin du bien-être de la Corse, mais favorable à Gênes.

Aux objections qu'on faisait aux politiques liguriens qu'exprimer un semblable désir de voir diminuer la population de la Corse, c'était mettre en évidence la faiblesse de la république et se montrer plus jaloux de régner sur les rochers de l'île que sur ses habitans, les Génois répondaient: « que les biens des rebelles « expulsés auraient pu servir à établir quelques colo- « nies de Grecs qui auraient offert le double avantage de « prévenir de nouveaux désordres et de cultiver beau- « coup de terrain abandonné. » Enfin pour assurer le développement de l'industrie on convint d'augmenter les impôts[1]. Cette fois au moins la sérénissime république exposait ouvertement la portée de son machiavélisme et il faut dire que le gouvernement de Louis XV était bien digne de lui servir de second pour opérer le rétablissement de son autorité renversée par l'audace des insulaires.

Nous ne nous arrêterons pas à détailler l'organisation gouvernementale de l'île pendant l'occupation du marquis de Maillebois, parce que, quoiqu'elle fût censée n'être autre chose que la mise à exécution du réglement de pacification, elle n'était souvent rien moins que cela. Ce qu'il y eut de plus clair, ce fut l'établissement d'une cour prévôtale et d'une maréchaussée, telles qu'elles existaient en France. C'était une institution comme il y en a sous les gouvernements despotiques et qui est trop bien connue pour qu'il soit

(1) *Voy.* Jaussin, *Mémoires*, liv. 3.

besoin d'en parler. Quant à l'édit de pacification, ce n'était, avec la reconnaissance de quelques-uns des priviléges et des libertés des insulaires, que le rétablissement du droit commun. La sérénissime république défendait par exemple à ses gouverneurs de condamner à la mort ou à des peines afflictives *ex informata conscientia*, ni d'évoquer les causes civiles et criminelles, et d'arrêter ainsi le cours de la justice (art. 6); prenait l'engagement de ne plus recevoir dans ses possessions de terre-ferme les auteurs de crimes commis en Corse, et de faire exécuter les sentences qui les concernaient dans tous les pays de sa domination; promettait de ne plus accorder d'amnisties générales pour les crimes particuliers (art. 7); accordait la liberté de commerce et d'enseignement; admettait les Corses à tous les emplois civils, militaires, ainsi qu'aux dignités ecclésiastiques, et condamnait enfin elle-même, une seconde fois depuis l'insurrection, l'abominable et monstrueux système suivi jusqu'alors[1].

Mais tandis que les choses se passaient ainsi en Corse, la situation de l'Europe, déjà compliquée par la rupture entre l'Angleterre et l'Espagne, le devint bien davantage par la mort de l'empereur Charles VI. La succession au trône des Césars fut comme une pomme de discorde jetée au milieu des diverses puissances européennes; les unes prirent aussitôt le parti de Marie-Thérèse, fille unique du monarque défunt et déclarée héritière de ses Etats par la pragmatique-sanc-

(1) *Voy.* ce document; *Mémoires de Jaussin*, liv. 2, p. 270 et suiv., et Cambiaggi, *Istoria*, t. III, liv. 17, p. 187.

tion à laquelle elles avaient accédé; d'autres épousèrent la cause de l'électeur de Bavière; enfin Louis XV, ayant des prétentions personnelles à faire valoir, entra des premiers dans la lice devenue générale. La France se trouvant dès lors engagée dans une affaire majeure, on prit la résolution de laisser la Corse qu'on avait désarmée entre les mains des Génois. Toutefois, pour affaiblir la nation par une voie moins odieuse que celle proposée par le sénat ligurien et réparer en même temps les pertes éprouvées par l'armée française pendant l'occupation, le cabinet de Versailles fit lever dans l'île un régiment qui prit le nom de *Royal-Corse*. C'était un impôt de sang que le vainqueur tirait des vaincus. Enfin le marquis de Maillebois, qui avait reçu en Corse le bâton de maréchal de France, ayant été destiné à prendre le commandement d'un corps d'armée sur le continent, s'embarqua dans les derniers jours de mai avec la plus grande partie de ses troupes. Il ne resta dans ce pays qu'un détachement de quinze cents hommes sous les ordres du général marquis de Villemaure. Ces derniers débris de l'armée d'invasion en furent également retirés au commencement de septembre, avec une précipitation qui parut alors incompréhensible dans l'île, mais qui était sans doute l'effet de quelque circonstance inattendue survenue au milieu des opérations militaires qui se poursuivaient ailleurs; car il ne transpira aucun sujet de rupture entre la France et la république, comme on essaya de le donner à entendre. La Corse fut ainsi entièrement évacuée par les Français, et les insulaires se trouvèrent encore une fois en face des Génois. On devine aisément qu'un pareil état de choses ne pouvait avoir

une longue durée pacifique, et que tandis que le bruit des armes retentissait sur tous les points de l'Europe, notre île n'était point faite pour rester inactive. C'est d'ailleurs l'inévitable sort des petits Etats d'avoir une part quelconque aux vicissitudes des puissances dominantes : semblables en cela aux satellites célestes qui, tout en ayant leurs mouvements particuliers, sont tenus de suivre les mouvements des planètes principales (en 1741).

CINQUIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LA RETRAITE DE MAILLEBOIS JUSQU'A L'ÉLÉVATION DE PASCAL PAOLI.

(de 1741 à 1755.)

Situation délicate des autorités liguriennes depuis le départ des Français. — Politique du gouverneur Ambroise Spinola. — Les Génois désarmés à Croce d'Ampugnani. — Consulte d'Orezza. — Causes des divisions dans l'intérieur. — Réapparition de Théodore. — Son manifeste impolitique. — Il se retire une troisième et dernière fois de l'île. — Raisons qui doivent rendre le nom de ce personnage cher aux Corses. — Sa royauté ne pouvait nuire à la liberté insulaire et ses idées économiques étaient de nature à assurer le bien-être de la nation. — Les concessions faites par les Génois apaisent les troubles. — Établissement des *protecteurs de la patrie*. — Entreprise du comte Dominique Rivarola avec l'escadre britannique. — Bastia et Saint-Florent entre les mains des nationaux. — Menées liguriennes pour dénaturer les intentions de Rivarola. — Actes de Charles-Emmanuel de Savoie et de Marie-Thérèse en faveur des Corses. — Trait héroïque de Gaffori. — La division et la discorde continuent dans l'intérieur. — Alerius Matra, un des chefs, dénoncé comme traître au sein de la consulte. — Arrivée de troupes hispano-françaises au secours des Génois. — Expédition sardo-allemande en faveur des insulaires. — Le marquis de Cursay en Corse. — Il s'intéresse aux insulaires. — Armistice. — Conclusion de la paix générale. — Les Corses donnent au marquis de Cursay la plus haute marque d'estime et de confiance. — Les places occupées par les insulaires sont remises aux Français. — Conduite admirable du marquis de Cursay envers les Corses. — Les Génois travaillent à se défaire de lui. — Préliminaires de paix signés à Saint-Florent entre les mains du marquis de Chauvelin. — Collision entre les Génois et les Français. — Le marquis de Cursay révoqué de ses fonctions. — Jean-Pierre Gaffori proclamé généralissime de la nation. — Le gouverneur ligurien lui fait des

ouvertures de paix et trame en même temps sa perte. — Gaffori assassiné. — Désolation de ses compatriotes. — Résolutions magnanimes de la consulte. — Manifeste du conseil de gouvernement contre toute intervention étrangère. — Pascal Paoli proclamé général de la nation.

On a vu dans la période précédente comment l'oligarchie ligurienne, réduite aux dernières extrémités dans sa lutte contre l'insurrection insulaire, avait eu une seconde fois recours aux puissances étrangères et comment Louis XV était venu à son secours. La paix avait été enfin conclue, après les vicissitudes d'une guerre longue et alternativement désastreuse et sanglante entre les troupes françaises et les milices nationales; mais cette paix était plutôt apparente que réelle. Le fond des choses restant le même, la lutte pouvait passer plutôt pour interrompue ou ajournée, que pour close et achevée. Les Corses n'étaient point faits pour oublier et n'oubliaient point qu'ils avaient vaincu la puissance de Gênes, et que la sérénissime république ne devait qu'aux armes de ses alliés le rétablissement de son autorité dans l'île. Cependant, en présence de l'armée d'occupation, les haines nationales avaient été contenues dans de justes limites, et les agents du sénat n'ayant pas osé suivre leur ancien système d'oppression, les insulaires s'étaient tenus tranquilles. Cet état de choses devait nécessairement changer au départ des troupes auxiliaires. Les Corses étaient accoutumés à briser le joug ligurien. D'un autre côté, l'autorité restaurée ou rétablie par une force étrangère reprend rarement sa vigueur primitive: semblable en cela à une étoffe usée que l'on

essaie en vain de reteindre et qui ne saurait jamais recouvrer son ancien lustre. Néanmoins le sénat, qui n'ignorait pas que l'amour du peuple forme la meilleure sauvegarde du gouvernement, essayant d'adapter sa politique aux circonstances, parut rechercher provisoirement l'affection des Corses, entreprise scabreuse dans laquelle on avait, quoi qu'on fît, peu de chances de réussir, mais qui était pourtant la seule praticable.

Le sceptre du royaume fut donc confié à un homme modéré et ami de la justice. C'était Ambroise Spinola qui, effectivement, se comporta d'abord de manière à ne soulever aucune plainte. Mais l'antipathie que l'on avait pour la domination ligurienne était alors si profonde, si invétérée dans l'île, et les populations avaient acquis un tel degré de méfiance, que même les mesures les plus sages et les plus louables n'auraient pu obtenir la moindre faveur. On craignait avec raison les piéges de l'ennemi, et l'on ne voyait plus d'un autre œil les autorités génoises. Témoin de la froideur et de l'indifférence que lui témoignait un peuple qu'il s'efforçait de régir avec modération, Spinola ne tarda pas à devenir inquiet, déconcerté, soupçonneux. Afin de sonder et de connaître les intentions des insulaires, il organisa un vaste système d'espionnage; il abusa ainsi de la patience de la nation, réveilla par ses investigations des douleurs mal assoupies et prépara enfin un nouveau soulèvement.

Un peuple fier, audacieux, guerrier, qui, ayant pris les armes pour se venger des injures et des tyrannies de ses gouvernans, s'est vu obligé de céder à une force étrangère, sent sa haine s'accroître de jour en jour à la vue de ceux qui en étaient l'objet et saisit

avec empressement toutes les occasions de lui donner cours. Cela ne pouvait manquer d'avoir lieu en Corse. L'occasion que l'on attendait se présenta à la fin avec les exigences du fisc. A son entrée en fonction au mois de juin avant le départ des Français, le gouverneur général avait déclaré que la taille annuelle serait perçue à la fin de décembre par l'intermédiaire des podestats et pères de communes, suivant la demande unanime des populations. Or, soit que troublé par les rapports de ses agents sur l'imminence d'une nouvelle insurrection, il jugeât préférable de chercher à la prévenir en déployant la force aux yeux du peuple pour lui faire sentir que s'il osait remuer il se verrait accabler avant d'avoir le temps de se pourvoir d'armes; soit qu'aveuglé par les traditions despotiques de ses prédécesseurs, il voulût voir si l'autorité dont il était revêtu avait toujours la même extension; soit enfin, ce qui répond à toutes les suppositions, qu'entraîné par cette main invisible qui pousse tant de gouvernements à leur perte, il agît d'après un plan arrêté d'avance ou improvisé, le fait est qu'il anticipa la perception de l'impôt de plus d'un mois. Ce changement aurait suffi pour produire une grande perturbation dans le pays; mais ce ne fut pas la seule innovation dont le peuple eut alors à se plaindre; car au lieu d'avoir à payer entre les mains des autorités locales, les contribuables devaient recevoir la visite d'agents particuliers, escortés cette fois non pas seulement de quatre ou cinq sbires comme avant l'insurrection, mais d'un fort bataillon de soldats[1]!

(1) Voy. *Giustificazione*, p. 526 et suiv.; Cambiaggi, liv. 19.

C'était agir comme en pays conquis, c'était même se comporter comme les gouvernants ne se permettent de le faire qu'envers les peuples voués à l'oppression. D'après les principes de la politique ligurienne, cela était bien naturel et n'offrait rien de nouveau; mais eu égard aux circonstances, on est étonné d'une conduite si audacieuse. On la prendrait volontiers pour l'effet d'une aberration d'esprit, d'un vertige dans les idées du gouverneur. Toutefois on ne peut disconvenir que ce déploiement de force au milieu de populations disséminées et privées d'armes ne fût de nature à imprimer une vraie terreur aux plus résolus parmi les insulaires; or, si l'on réussissait dans cette tentative, on avait trouvé le secret de rétablir l'ancien despotisme, unique système par lequel il fût permis aux Génois de se maintenir en Corse. Quoi qu'il en soit, l'agent du fisc arriva avec sa nombreuse escorte dans la piève d'Ampugnani, et, établissant son quartier-général dans le village de Croce, il intima aux habitants l'ordre de payer sans délai. Les pères de communes et autres personnes modérées se permirent de lui faire des observations au sujet de l'anticipation de date et de l'étrange innovation dans le mode du recouvrement de l'impôt. « Ceux qui commandent n'ont pas de leçons à recevoir de ceux qui doivent obéir; » telle fut la réponse du Ligurien. Cette insolence excita l'indignation de tous les habitants de Croce. On s'éloigne sans mot dire, on dissimule l'offense qu'on vient de recevoir et on court dans les champs déterrer quelques fusils soustraits aux recherches des Français. En peu de temps on est prêt, et, quel que soit le nombre des Génois, on les

attaque, on les bat, on les désarme et on les renvoie dans la capitale couverts de honte et de malédictions.

La nouvelle de cet événement se répandit avec promptitude dans l'île où la conduite des habitants de Croce fut approuvée sans réserve. Cependant, en présence du danger que présentait l'attitude du gouvernement génois qui avait alors dans le pays une nombreuse garnison, on sentit le besoin de s'entendre et de concerter en commun des moyens de résistance. A cet effet une consulte fut convoquée à Orezza. Le gouverneur, témoin des mouvements de l'intérieur qu'il avait provoqués, mais dont il n'avait pas prévu l'importance, ne sut plus quel parti prendre, et n'osant pas faire marcher des troupes contre l'insurrection pour ne pas lui offrir une occasion de s'armer, il envoya son chancelier auprès de l'assemblée pour demander, comme s'il les eût ignorés, les motifs de semblables réunions. « Les motifs, répondit l'abbé Venturini au nom de la consulte à laquelle il présidait, c'est le gouverneur qui nous les a fournis ; car si nous sommes assemblés dans l'enceinte de ce temple, c'est pour aviser aux moyens de nous opposer à ses vexations. Mais, pour qu'on ne puisse en aucune façon nous accuser d'aimer le trouble et le désordre, nous déclarons hautement que nous sommes disposés à payer l'impôt convenu, pourvu que la perception en reste confiée aux pères de communes ou qu'elle se fasse sans charges extraordinaires pour les contribuables. Mais en même temps, comme la nation a besoin de veiller elle-même à ses intérêts, nous demandons en son nom

que les consultes puissent se réunir une ou deux fois par an, selon l'occurrence, sur convocation du suprême magistrat des *Douze* et des *Six*, et sans l'intervention du gouverneur. Si cela nous est accordé, le calme se rétablira naturellement dans le pays, sinon il faudra attendre du temps et des circonstances la solution des nouvelles difficultés survenues entre la sérénissime république et notre nation. » La réplique que fit le gouverneur portait qu'il convenait avant tout de payer l'impôt échu et qu'on verrait après ce qu'on aurait à faire. Le mécontentement ne fit ainsi que s'accroître davantage; néanmoins, comme les Génois n'usèrent d'aucune violence envers les populations de l'intérieur, il n'y eut pour lors aucune collision; mais de part et d'autre on se préparait pour vider le différend par les armes. Les autorités liguriennes, se souvenant des avantages que leur politique avait toujours retirés de la division des insulaires, commencèrent à distribuer des brevets de capitaine avec commission d'enrôler des hommes et de former des compagnies, à l'effet de se servir des Corses mercenaires pour châtier les Corses indociles. Dans les dernières guerres cette politique avait eu peu de succès : on n'avait trouvé à recruter que des assassins et des échappés de bagne, parce que toute la population ayant senti le poids des chaînes de la tyrannie, l'union nécessaire pour les rompre était devenue un besoin général; de là la force et l'énergie déployées par les insulaires contre leurs adversaires pendant les premières campagnes. Il n'en était plus de même dans les circonstances présentes; une grande partie des habitants avait grandi depuis le commencement de

l'insurrection et ne connaissait pas par expérience les tortures de l'esclavage. Il ne manqua donc pas de Corses prêts à se faire les satellites des oppresseurs de leur patrie ; et, dès lors, on dut s'attendre plus que jamais à des défections, à des perfidies et à tous les actes enfin d'un égoïsme aveugle et insensé.

Au milieu de ces bruits de soulèvement et de guerre, Théodore qui n'avait point perdu de vue les affaires de la Corse, reparut tout à coup sur les rivages de cette île, d'où on l'a vu s'éloigner avec des circonstances qui durent lui laisser peu d'espoir de retour. Ce personnage, dont la destinée a été si bizarre et qui est venue se lier si intimement aux événements de l'époque la plus remarquable de l'histoire de Corse, s'était retiré en Angleterre. Témoin de la lutte où l'Europe entière se trouvait engagée, il sut décider divers spéculateurs à lui avancer des fonds pour faire achat d'armes et de munitions, afin d'essayer encore de sa fortune de roi. Ainsi pourvu de quelques ressources et presque assuré de la protection du cabinet britannique, il arriva à Livourne. Les Corses qui se trouvaient dans cette ville, le reçurent avec les égards dus à un homme qui avait rendu des services à leur pays. Cette conduite des insulaires redoubla son courage et raviva ses espérances. Le général Breitewitz gouvernait la Toscane au nom de Marie-Thérèse, Théodore va le trouver, sait gagner sa confiance et le détermine à solliciter de sa souveraine quelques secours pour lui contre les Génois. De son côté, il promet la coopération des Corses en faveur de la ligue et surtout la liberté du commerce avec les Toscans. Le général allemand fait tout ce qui dépend de lui

pour servir les intérêts de son protégé; mais ses instances restent sans succès; la cour de Florence se contente de faire des réponses évasives et renvoie la décision aux incertitudes de l'avenir. Sur ces entrefaites la flotte britannique, qui parcourait les mers pour porter secours au parti de Marie-Thérèse, arriva dans la rade de Livourne. Théodore saisit cette circonstance, se présente à l'amiral Mathews, lui expose sous les couleurs les plus brillantes son entreprise de Corse et parvient à le résoudre à lui prêter l'assistance d'une partie de son escadre. Aussitôt ce résultat obtenu, trois vaisseaux de haut bord, savoir, le *Vinceff*, le *Salisbury* et la *Vengeance*, font voile pour la Corse. La nouvelle de l'arrivée de Théodore à l'île Rousse fut accueillie avec joie par les populations de la Balagne. Le rivage ne tarda pas à se couvrir d'une foule considérable. Théodore descendit à terre, distribua des armes, des munitions et de l'argent. Le peuple, qui suit toujours ses premières impressions et oublie rarement les devoirs de la reconnaissance, était enthousiasmé du retour de celui qu'il ne cessait d'appeler roi. De son côté Théodore, croyant sans doute avoir recouvré son royaume en y remettant le pied, fit promptement acte de souveraineté par la publication d'un manifeste remarquable par les vérités qui s'y trouvent exprimées avec force, mais impolitique et inconvenant à cause des menaces adressées à divers personnages qui avaient joué les premiers rôles dans les complications de 1738 et 1739. « La faiblesse des uns, disait-il, la trahison des autres, le manque d'union parmi les chefs, voilà la cause de nos désastres, au moment même où je vous apportais ce qui vous man-

quait pour expulser les Génois de l'île. Que le passé vous serve de leçon. L'expérience ne vous a que trop appris quels sont vos ennemis. Ralliez-vous donc autour de ma personne; je dévouerai ma vie à votre bonheur[1] » (30 janvier 1743).

C'est un adage devenu trivial à force d'avoir été répété, que toute vérité n'est pas bonne à dire, et cela en tout pays et en toute circonstance. Théodore ne s'en souvint point dans la rédaction de son manifeste. D'ailleurs nul n'avait trahi à l'époque dont il parlait; il y avait eu des fautes de commises, mais chacun avait cru faire son devoir envers sa patrie et avait payé de sa personne. Le ton de la proclamation devait donc indisposer fortement une partie de la population et faire craindre des réactions; mais les noms d'Orticoni et de Salvini, livrés à l'exécration dans un écrit publié dans la province où ces deux patriotes avaient vu le jour et exerçaient une grande influence, étaient surtout faits pour soulever des antipathies. Cependant, guidée par des sentiments d'espoir ou de crainte, d'attachement ou de méfiance, une députation d'hommes influents de la Balagne se rendit auprès de Théodore pour lui demander sur quels secours il pouvait compter et si les vaisseaux anglais étaient à sa disposition pour s'en servir contre les Génois. Il y avait dans ces questions inconvenance, malignité, ou plutôt elles cachaient d'autres pensées que celles qu'elles semblaient exprimer, car la seule présence d'une partie de l'escadre britannique sur les côtes de l'île était une preuve évidente des intentions

(1) *Voy.* Cambiaggi, *Istoria*, liv. 19.

de l'amiral Mathews qui en avait le commandement. D'ailleurs, par la position que l'Angleterre occupait dans la ligue, ses flottes étaient destinées à agir contre les ennemis de Marie-Thérèse, au nombre desquels figurait déjà la république ligurienne, malgré ses fallacieuses déclarations de neutralité. Quoi qu'il en soit, le langage peu bienveillant tenu à Théodore par les meneurs de la Balagne lui fit sentir qu'il aurait peu de chances de rétablir l'union dans le royaume comme il en exprimait l'intention, et il résolut de s'en éloigner encore une fois. C'était la dernière; car il ne devait plus revoir les rivages de cette île où il avait exercé l'autorité souveraine et où il avait laissé des souvenirs impérissables de son audace et de son génie. A plus d'un titre, le nom de Théodore doit être cher aux Corses; car celui qui le portait sut les secourir lorsqu'ils étaient au ban des nations; quand toutes communications leur étaient interdites avec le reste du monde; à une époque où, luttant corps à corps avec un ennemi non moins perfide que puissant, ils manquaient de tout ce qui est nécessaire pour soutenir la guerre. Si de pareils services commandent la reconnaissance, voici maintenant ce qui doit exciter leur admiration. Théodore introduisit dans l'île des idées économiques, fit voir aux insulaires que leur position au centre de la Méditerranée semble leur assurer le sceptre de cette mer, et que c'était vers ce but que devait se porter leur attention. A cet effet, il avait travaillé à leur créer une marine, avait ouvert leurs ports au commerce étranger; leur avait cherché des débouchés avantageux chez plusieurs nations, s'était occupé avec succès à leur former des alliances

utiles et avait fait flotter leur pavillon sur les mers qui baignent leurs rivages. Et pour tout dire, cette même royauté bâtarde, autour de laquelle il voulait les rallier, ne pouvait que les servir, parce que rien dans les circonstances au milieu desquelles ils se trouvaient placés n'était plus propre à éteindre les jalousies, à introduire dans l'administration l'unité et l'ensemble qui lui manquaient, à imprimer aux opérations de la guerre une nouvelle vigueur au moment où tout languissait, et où le découragement pénétrait au cœur de la nation. D'un autre côté, l'autorité royale, telle qu'on l'avait établie, ne pouvait rien contre la liberté et se serait infailliblement éteinte du vivant ou au plus tard à la mort de son fondateur, après avoir servi l'insurrection contre l'oligarchie ligurienne; car les plus mauvaises institutions offrent en certains temps un appui convenable pour atteindre au but qu'on se propose; semblables en cela au poison qui, sagement administré, devient lui-même l'antidote d'un autre poison et sert à en combattre les effets[1].

Cependant une grande agitation régnait dans l'île, l'autorité de Gênes était ouvertement méconnue; mais rien ne la remplaçait; le désordre s'aggravait

(1) Théodore se retira en Angleterre où il fut emprisonné à raison des dettes qu'il avait contractées à l'occasion de sa dernière entreprise. Le fameux Walpole s'intéressa à ses disgraces, ouvrit une souscription en sa faveur et obtint son élargissement. Théodore donna à son bienfaiteur le grand sceau de son royaume; c'était tout ce qui lui en restait avec le titre de roi. Il mourut en 1756. Ses cendres reposent dans le cimetière de Sainte-Anne de Westminster. Un mausolée modeste arrête surtout l'attention des visiteurs, c'est celui du roi Théodore.

même de jour en jour et l'anarchie livrait la vie des hommes aux vengeances particulières. En cet état de choses, il fut convenu de se réunir en consulte, à l'effet de prendre quelque résolution définitive. Les élections se firent dans toutes les communes avec un calme d'autant plus remarquable qu'il existait alors, comme nous le disions tout à l'heure, beaucoup d'inimitiés entre les familles. Mais l'intérêt général fit taire les sentiments individuels, et l'on consentit de tous côtés des trèves et des armistices, afin de pouvoir se rendre aux assemblées paroissiales. Enfin la consulte se réunit à Cortè, le 27 avril. Les insulaires ne reculaient point devant la perspective d'une nouvelle guerre avec Gênes; néanmoins on aimait encore mieux, s'il se pouvait, obtenir les mêmes résultats par des voies pacifiques, d'autant plus qu'on savait que les Génois ne restaient jamais seuls dans l'arène. Un programme fut en conséquence rédigé; c'était la reproduction de ceux qui avaient été antérieurement présentés par les généraux Ceccaldi et Giafferri. Les mêmes besoins se faisaient encore sentir; on indiquait donc les mêmes remèdes. On demandait encore une fois que la nation fût gouvernée par des magistrats de son choix; qu'aucun impôt ne pût être établi ni exigé, sous aucune dénomination, sans le consentement de la consulte; que tous les citoyens eussent le droit d'être armés; que les emplois civils et militaires, ainsi que les dignités ecclésiastiques, fussent exclusivement dévolus aux nationaux, sauf la charge de gouverneur général; que la liberté du commerce, tant intérieur qu'extérieur, ne fût assujétie à aucune entrave; que les lois civiles et criminelles fussent faites et appliquées

par les nationaux; qu'enfin un voile fût jeté sur le passé, pour en couvrir toutes les cicatrices. C'était là une déclaration indirecte d'indépendance. Sous une forme qui choquait moins les idées d'assujétissement et de légitimité qui formaient encore toute la politique de l'Europe, on essayait d'arriver au même but avec la même persistance.

Le sénat de Gênes ne put se résigner à souscrire des conditions qui rendaient son autorité dans l'île, sinon entièrement nulle, au moins fort limitée; néanmoins, comme les circonstances étaient graves, qu'il n'y avait pas pour lors beaucoup à compter sur une assistance étrangère et qu'on voulait même recruter des troupes dans l'île pour les affaires du continent, on sentit qu'il fallait faire de larges concessions. On accorda donc l'amnistie générale; on renonça à tous les impôts arriérés; on fit subir de fortes réductions à ceux qui existaient déjà, avec promesse de n'en point établir de nouveaux sans le consentement de la nation représentée par la consulte; on déclara qu'à l'avenir nul ne pourrait être arrêté sur de simples soupçons; on consentit que les emplois civils et militaires, ainsi que les dignités ecclésiastiques, fussent dévolus en grande partie aux insulaires; enfin on autorisa le port-d'armes (août 1744)[1].

Ces concessions, accordées en apparence de bonne grace par un décret dont les termes étaient affectueux, quelles que pussent être les arrière-pensées de ses auteurs, calmèrent les esprits dans l'île. Mais si la paix se trouva ainsi rétablie entre le gouvernement de Gênes

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 19, p. 273.

et la nation, le pays n'en continuait pas moins à être désolé par les inimitiés particulières. Affligés de ces désastres, quelques citoyens influents de l'intérieur, suivant la coutume immémoriale des *parolanti* ou *parieri*, prirent la louable résolution de faire tous leurs efforts pour y mettre un terme. A cet effet, on s'assemble en Casinca, où il existait une inimitié formidable, et l'on parvient à y rétablir la paix. Encouragés par ce premier résultat ces hommes de bien se décident à poursuivre leur entreprise; néanmoins, pour éviter toute mauvaise interprétation de la part du gouverneur, ils jugèrent convenable de lui exposer les motifs de la tournée qu'ils se proposaient de faire dans le pays en lui demandant même son consentement. Qui pourrait croire que le premier agent de la république déclara s'opposer à l'exécution d'un projet qui lui parut un empiétement à l'autorité souveraine de son gouvernement? Voilà pourtant ce que fit Pierre-Marie Giustiniani, successeur du marquis Spinola, décédé au milieu des tumultes que son imprudence avait excités. La politique de Gênes était donc toujours la même à l'égard des Corses; les circonstances la faisaient quelquefois se modifier dans ses formes; mais son principal mobile étant d'entretenir la division parmi les insulaires, afin de s'en faire un moyen d'oppression, elle ne pouvait souffrir qu'on vînt déconcerter ses calculs en travaillant au rétablissement de la paix intérieure. De leur côté les *parolanti* persistèrent dans leur louable et patriotique résolution. A l'effet même de rendre leur mission plus importante, on s'assembla en consulte et on forma une commission de trois membres qu'on revêtit d'un caractère na-

tional. Les hommes sur qui tomba le choix furent l'abbé Venturini, Jean-Pierre Gaffori et Alerius Matra, qui reçurent le titre de *Protecteurs de la patrie.* La commission entra aussitôt en fonctions, et en moins de deux mois le but de son institution fut atteint. Les inimitiés avaient disparu; les récalcitrants avaient reçu la punition due à leur double crime, et la bonne harmonie était rétablie au sein de la famille insulaire.

Tandis que les choses se passaient de la sorte en Corse, où on avait élevé un nouveau gouvernement à côté de celui que l'on reconnaissait encore, la république de Gênes avait été enfin prise sur le fait, donnant des secours à la ligue hispano-française contre la maison d'Ampsbourg, que soutenaient l'Angleterre, le Piémont et une partie des puissances italiennes, germaniques et du Nord. La lutte pour la succession impériale était devenue de plus en plus générale et se trouvait engagée sur tous les points de l'Europe. Une flotte britannique bloquait la capitale de la Ligurie et s'apprêtait à la bombarder. Comme dépendance de la république, la Corse était exposée aux mêmes hostilités. Dans cette conjoncture, un insulaire de distinction, colonel au service du roi de Sardaigne, crut que le moment était convenable pour essayer de compléter la délivrance de sa patrie. C'était le comte Dominique Rivarola, qui, d'accord avec un grand nombre de ses compatriotes, se rendit, accompagné des capitaines Sari et Auguste-François de Jorris, à la cour de Charles-Emmanuel, pour le prier d'aider les Corses à briser le joug de la république. Ce monarque, qui sentait toute l'importance de l'entreprise qu'on lui proposait, au moment où l'ambi-

tieuse Gênes songeait à s'agrandir sur ses possessions limitrophes, en approuva le projet et fit part de sa résolution aux cours de Vienne et de Londres. En même temps, il publia un édit dans lequel, énumérant avec les raisons qui le faisaient agir ainsi, les griefs que les Corses articulaient contre la république, il promettait aux insulaires de les aider de ses forces à obtenir leur affranchissement. La Grande-Bretagne entra aussitôt dans les vues de son allié et le commodore Taunshend ne tarda pas à se montrer devant la capitale de l'île avec une partie de son escadre. On intima à la garnison l'ordre de rendre la place, et, sur son refus, on en commença le bombardement le 17 novembre 1745. En même temps, le colonel Rivarola, qui, débarqué sur un autre point avait recruté des forces considérables, attaquait la ville du côté de terre et y pénétrait à l'aide des intelligences qu'il s'était ménagées avec une partie de la population. Après une courte résistance et craignant de se voir couper toute retraite, le commissaire général évacua la place pour se réfugier dans Calvi. Le bruit des armes avait fait accourir un grand nombre d'insulaires auprès de Rivarola qui fut proclamé généralissime de la nation. Sans perdre un instant, il met une garnison dans la ville conquise et se porte rapidement sur Saint-Florent, dont il se rend également maître à l'aide de la flotte britannique.

Au milieu de ces événements, les politiques liguriens ne perdirent point courage ; voyant qu'il leur serait difficile de résister aux coups de Rivarola, si cet officier venait à être secondé par les autres chefs de la nation, ils s'appliquèrent sur-le-champ à semer entre eux la jalousie et la discorde, et à paralyser ainsi

leurs opérations. A cet effet on fit répandre le bruit que l'entreprise de Rivarola était toute au profit du roi de Sardaigne, qui lui avait promis la vice-royauté de l'île. Ce stratagème eut un plein succès; Matra et Gaffori, qui avaient assemblé un bon nombre de milices pour aider à l'expulsion des Génois, firent halte, et au lieu de seconder leur vaillant compatriote et de profiter de la présence de l'escadre anglaise pour arriver à un résultat en vue duquel on avait versé tant de sang, ils s'appliquèrent, au contraire, à neutraliser ses efforts et à arrêter l'élan de la nation. On ne voulait pas, disait-on, pour changer de maîtres, exposer le pays aux ravages que pouvait amener une lutte entre les forces des diverses puissances belligérantes. Il fallait même les empêcher de pénétrer dans l'intérieur. De tels sentiments étaient sans doute bien louables; car la différence entre un joug et un autre n'est jamais assez grande pour que de vrais patriotes aident à un pareil changement; mais dans la circonstance dont il s'agit ce n'était que l'effet d'un malentendu. En effet, bien loin de viser seulement à changer les chaînes de sa patrie, Rivarola voulait les briser : c'est pour cela qu'il avait déjà antérieurement favorisé de toutes ses forces l'entreprise de Théodore. Il ne manquait pas de le dire hautement; mais comme il occupait une position où sa volonté et ses désirs pouvaient paraître entièrement subordonnés à une résolution. étrangère, il s'étudia à détruire l'effet produit par les mensonges de l'ennemi. Loyal dans ses vues, comme il l'était dans son langage, il adressa au roi dont il portait les couleurs un rapport pour lui annoncer les succès de l'expédition, sans lui déguiser

le but qui la lui avait fait conseiller. Charles-Emmanuel, en lui répondant, félicita les Corses d'avoir fait un si grand pas vers leur indépendance absolue et déclara que ni lui ni ses alliés ne nourrissaient aucun projet de domination sur cette île[1]. Presque en même temps une circonstance remarquable fit éclater le patriotisme de Rivarola. Ses deux fils, qui de Corse se rendaient à Livourne, furent arrêtés par un brigantin génois et conduits dans la capitale de la Ligurie. On devine le parti que la république se flatta de tirer de cette capture : effectivement, on fit savoir au chef insulaire que ses fils répondraient sur leur tête de sa conduite ultérieure, en ajoutant, d'un autre côté, que s'il voulait faire sa soumission, on lui offrait la place de commissaire de la Balagne et autres récompenses pour lui et pour ses parents. Rivarola, se rappelant que l'homme qui veut servir avec honneur sa patrie ne doit jamais tourner ses regards vers sa famille, répondit que, simple particulier, il aurait fait toute sorte de sacrifices pour libérer ses enfants; mais que, revêtu d'un caractère public, il avait d'autres devoirs à remplir et ne pouvait écouter aucune communication ayant rapport à des intérêts personnels[2]. La déclaration royale, et surtout la fermeté déployée en cette occasion par le colonel-généralissime, calmèrent l'inquiétude des insulaires. Gaffori et Matra, qui exerçaient une grande autorité dans l'intérieur, promirent enfin leur concours à leur brave compatriote; mais déjà trop de temps avait été perdu dans l'intervalle, et une telle

(1) *Voy.* cette lettre rapportée par Cambiaggi, t. III, p. 281.
(2) *Voy.* Boswell et Cambiaggi, liv. 19.

perte est le plus souvent irréparable en matière d'insurrection et de guerre de conquête. La flotte britannique était partie pour Mahon peu satisfaite de la discorde qui régnait parmi les Corses.

Cependant les Génois, toujours attentifs à tirer parti des circonstances et à mettre à profit les fautes de leurs adversaires, formaient le projet de rentrer en possession de Bastia. Une partie de la population, on peut même dire la majorité, leur était dévouée; ils organisent donc dans son sein un complot, et, quand tout est préparé pour un coup de main sur la forteresse, ils font arriver des renforts de la Ligurie et de Calvi et reprennent ainsi ce qu'ils avaient perdu quelques mois auparavant. Rivarola, qui occupait Saint-Florent où il attendait le retour des Anglais, accourt aussitôt vers Bastia, comptant sur la coopération de Matra pour en chasser l'ennemi; mais ce chef inconstant, capricieux, et peut-être même déjà traître, l'abandonne, et l'expédition, qui avait à moitié réussi par l'occupation des ouvrages extérieurs et d'une partie de la ville, reste inefficace et tourne au détriment des nationaux. D'un autre côté les autorités liguriennes, poursuivant leur système de mensonge et de déception, faisaient déclarer par une foule d'agents que l'édit publié au nom de Charles-Emmanuel de Savoie était faux, de même que la proclamation qui portait le nom de Marie-Thérèse, rendue publique par l'imprimerie grand-ducale de Toscane, et traitaient Dominique Rivarola d'intrigant et d'imposteur. L'acte de Marie-Thérèse portait : « Faisons savoir que, sur l'exposé « qui nous a été présenté que les peuples du royaume « de Corse ont été encore une fois obligés de se sou-

« lever contre l'insupportable joug de la république « de Gênes, laquelle, sans aucun égard pour les lois « de l'humanité et de la justice, en violation des trai- « tés et des promesses les plus solennelles, au mépris « de la garantie de notre très auguste père l'empereur « Charles VI, de glorieuse mémoire, ainsi que du « roi très chrétien de France, s'est obstinée à les « traiter de la manière la plus cruelle, à les persécu- « ter, à les opprimer, à leur nuire dans leur honneur, « dans leur réputation, dans leurs biens, dans leur « existence, etc. » Ensuite après avoir énuméré ses griefs particuliers contre la république, l'impératrice concluait ainsi : « Poussée par la compassion qu'excite en « nous l'état déplorable de ces peuples, courbés sous « une si cruelle domination, nous avons déterminé « et établi de leur accorder, comme par la présente « nous leur accordons, notre impériale et royale protec- « tion et assistance; ordonnons en conséquence à nos « ministres et générauxde leur fournir tous les secours « qui seront à leur disposition. En même temps nous « promettons d'interposer nos soins auprès de nos al- « liés pour qu'eux aussi protégent et assistent avec leurs « forces les peuples de la Corse dans la guerre qu'ils « soutiennent contre la république de Gênes, en vue « de maintenir et conserver leurs droits, coutumes et « priviléges, et non par des motifs vains ou capricieux, « et nous avons le ferme espoir que nos alliés aideront « cette nation non-seulement pendant la guerre, mais « encore à la conclusion de la paix. De notre côté, nous « nous engageons dès ce moment à agir efficacement, « et promettons que, dans le futur traité de paix, nous « ne négligerons rien pour placer les Corses dans un

« état qui leur assure une tranquillité durable, enfin de « ne permettre en aucune manière qu'ils restent expo- « sés aux vengeances de la république[1]. » Voilà le langage que les princes adressent aux peuples qu'ils veulent mettre dans leurs intérêts; nous savons déjà, en ce qui regarde la Corse, et nous verrons encore comment ils tiennent leurs promesses. Quoi qu'il en soit, on a lieu de s'étonner que les intrigues de Gênes, dont nous parlions tout à l'heure, aient pu fixer un instant l'attention des insulaires; mais on se trouvera plus à même de se rendre compte des événements, quand le caractère de Matra sera mieux connu. De manière ou d'autre, il faut que les peuples soient sans cesse victimes de leurs oppresseurs.

Cependant Rivarola ne se laissait pas décourager et n'attendait que le retour de la flotte pour recommencer les hostilités contre les Génois enfermés dans quelques forteresses du littoral; mais son attente fut vaine, car l'escadre se trouva retenue sur d'autres points. Il est même probable que le cabinet de Saint-James, informé de la mésintelligence qui régnait parmi les chefs insulaires, pensa qu'il y avait peu à faire dans un pays où l'on semblait avoir si peu égard aux efforts déjà tentés contre ses infatigables ennemis. Il ne fit donc aucune attention, ou du moins ne donna que des réponses évasives aux remontrances de la cour de Savoie, qui, plus près des lieux, envisageait les affaires d'un autre œil et sous un autre aspect.

Après avoir hésité long-temps à voir dans l'entreprise de Rivarola une affaire nationale, les insulaires

(1) Boswell et Cambiaggi, *Istoria*, liv. 19.

se décidèrent enfin à lui rendre pleine justice, et il fut résolu, dans une consulte tenue à Orezza, de le seconder et d'attaquer l'ennemi sur tous les points. A cet effet Gaffori eut mission de marcher sur Corte et d'en chasser à tout prix les Génois, afin d'y établir le siége du gouvernement de la nation. Aussitôt cet illustre patriote fait une levée, et, à la tête d'un corps de milice, il s'avance sur sa ville natale conformément aux ordres de la consulte. La garnison ne tarde pas à être refoulée dans le château; mais en se retirant le commandant parvient à s'emparer d'un fils du chef insulaire. Au moyen de cet otage, il se flatte d'obtenir qu'il restera dans l'inaction. En conséquence, après avoir tourné quelques pièces d'artillerie contre sa maison, il lui fait savoir que, s'il ose poursuivre l'attaque du fort, non-seulement sa propriété sera détruite, mais que sa témérité coûtera encore la vie à son propre fils. La position de Gaffori est délicate comme général, affligeante comme particulier, affreuse comme père. Combattu par l'intérêt de la patrie d'une part, par les affections de famille de l'autre, un vrai Corse a rarement balancé en pareille circonstance, et Gaffori l'était au suprême degré. Ne consultant donc que son devoir de général, il marche à l'ennemi. L'artillerie tonne sur sa maison; il détourne la tête et attaque d'un autre côté. Déjà la mousqueterie insulaire fait pleuvoir une grêle de balles sur le fort, et l'unique point vulnérable et découvert de ses remparts ne peut résister long-temps au choc des assaillants. Le commandant ligurien voit le danger qui le menace. Il prend alors une résolution inouïe et y fait attacher son jeune prisonnier! A cette vue les insulaires s'arrêtent en pous-

sant un cri d'horreur. Qui oserait diriger son arme vers le fort, et risquer de donner la mort à un innocent, au fils du général? On recule, on s'éloigne; pas un seul coup ne part; au bruit de la fusillade a succédé tout à coup le plus profond silence. Gaffori, étonné, saisi d'effroi, placé d'une manière si violente entre sa tendresse de père et les devoirs de chef d'une armée de citoyens, que fera-t-il? Tous les regards sont fixés sur lui et nul dans le camp ne profère un mot. Un instant après une voix se fait entendre, c'est celle de Gaffori qui ordonne la charge. Aussitôt le combat recommence avec une fureur d'autant plus grande de la part des assaillants, que la vue de l'enfant de leur chef les anime contre les auteurs et les complices d'un acte si révoltant. Après une résistance de plusieurs heures, reconnaissant enfin que rien n'était fait pour arrêter les nationaux, les Génois demandent une capitulation et obtiennent de se retirer sans armes dans la forteresse de Calvi. On détacha, pendant les pourparlers, le jeune enfant qui, resté exposé long-temps aux coups des assaillants, n'avait, par une sorte de miracle, reçu aucune atteinte. Ainsi l'importante position de Cortè tomba entre les mains des patriotes commandés par un héros, et l'intérieur de l'île se trouva encore une fois délivré de la présence des soldats liguriens (7 juillet 1746)[1].

L'union qui se rétablissait entre les chefs insulaires désolait les Génois, qui prévoyaient qu'elle leur serait funeste. Il fut donc résolu dans les conseils de la sérénissime république de chercher, de manière ou

(1) *Voy.* Boswell, Pommereul et Pompei, ouvrages déjà cités.

d'autre, à rallumer le discorde et à se débarrasser, par l'assassinat, de ceux qu'on ne pouvait corrompre avec de l'or. A cet effet on offre secrètement à Matra le grade de brigadier-général dans l'armée ligurienne; ce faux patriote n'ose pas jeter le masque, mais promet de servir les projets du sénat et ne demande que le temps de colorer sa défection. D'un autre côté, une proclamation du doge offre une récompense de mille *genovine* pour la tête de Rivarola; enfin on donne commission à deux sicaires d'assassiner le vertueux et vénérable Venturini, aux soins duquel on devait l'union qui régnait alors parmi les chefs. On avait aussi sans doute ourdi une trame semblable contre Gaffori; mais on n'en sut pour lors rien, et les satellites du sénat de Gênes, ayant été découverts, ne furent punis que pour l'attentat contre le président des *protecteurs*. Mais tandis que les politiques liguriens avaient recours à ces moyens iniques pour conserver leur pouvoir languissant dans le royaume insulaire, les Corses poursuivaient leurs attaques pour leur enlever les places qui restaient entre leurs mains. La ville de Bastia est assiégée; on pénètre de vive force dans son enceinte; on serre de près la forteresse dont la reddition semble imminente. Tout à coup une flottille, qui portait six ou sept cents Français et Espagnols à son bord, paraît et change complètement la face des choses. Rivarola est obligé de se retirer de nouveau à Saint-Florent, d'où il se rendit peu après à la cour de Turin pour demander des secours.

En attendant, la discorde ne cessait de régner dans l'île, où les partis en étaient venus souvent aux mains, et, ce qui ne s'était pas encore vu depuis l'insurrection,

l'anarchie et le désordre pénétrèrent même au sein de la consulte. En effet, dans la séance du 6 février 1748, un des trois inquisiteurs d'état, espèce de tribuns du peuple établis depuis deux ans, nommé Antoine-Pierre Carlotti, patriote plein de zèle et de courage, dénonça à l'assemblée la conduite de Matra, qu'il accusa de travailler à la conservation de l'autorité de Gênes. Le transfuge repoussa avec audace les inculpations dont il était l'objet, et, comme il avait beaucoup de partisans, il fallut, pour ne pas donner le signal de la guerre civile, le tolérer et attendre que la marche des événements l'eût complètement démasqué au grand détriment de la patrie.

Aussitôt que Charles-Emmanuel eut connaissance de l'arrivée des Hispano-Français à Bastia, il se décida à envoyer dans l'île quelques troupes pour y balancer l'influence et les forces de l'ennemi. Le général Cumiana partit sur-le-champ de Nice avec quinze cents hommes et une grande quantité de munitions. La nouvelle du débarquement des Piémontais ranima la confiance des insulaires. Une autre attaque fut dirigée contre Bastia, et les assiégeants, commandés par Cumiana et stimulés par l'exemple de Gaffori, ne tardèrent pas à pénétrer encore une fois dans la ville. La forteresse fut encore une fois réduite aux plus dures extrémités. La garnison, composée de Génois, de Français et d'Espagnols, déployait une grande vigueur ; mais ses efforts commençaient à devenir inutiles, lorsque divers navires parurent sur la côte. C'était une escadrille hispano-française, avec environ deux mille hommes de débarquement, sous les ordres du marquis de Cursay. Les habitants de la ville, dévoués à la république,

profitent de cette occasion pour se soulever; la garnison leur prête assistance; on se bat dans toutes les rues, avec une confusion, un désordre épouvantables. En attendant, les Espagnols et les Français débarquent, et les troupes piémontaises et nationales sont forcées de se retirer avec perte.

Le marquis de Cursay, qui reçut bientôt d'autres renforts, essaya à diverses reprises de pénétrer dans l'intérieur de l'île; mais la résistance qu'il rencontra sur tous les points lui fit sentir que la force n'était pas le meilleur moyen de dompter les insulaires; il lui aurait même fallu quatre fois plus de soldats qu'il n'en avait sous ses ordres pour une semblable entreprise. D'ailleurs, doué d'un caractère généreux, il ne tarda pas à éprouver la plus vive sympathie pour un peuple dont le sort était réellement fait pour intéresser. Il voulut donc, autant qu'il dépendait de lui, diminuer la somme des maux dont il le voyait accablé, en proposant un armistice pour un temps indéterminé. Les nationaux s'empressèrent d'accepter une proposition avantageuse pour eux, puisqu'elle leur permettait de s'occuper de leurs affaires intérieures qui étaient dans l'état le plus déplorable. D'un autre côté, comme déjà on parlait de préliminaires de paix entre les puissances belligérantes et que Gaffori se trouvait à la cour de Turin, où il était allé demander le retour de la flotte britannique, on avait l'espoir que la question insulaire serait résolue dans le traité à intervenir entre les hautes parties contractantes. Les bases de la pacification générale furent effectivement posées; mais quelles qu'eussent été les solennelles promesses de Charles-Emmanuel de Savoie

et de Marie-Thérèse d'Hapsbourg, les Corses n'eurent aucun sujet de s'en réjouir. On ne tarda pas à apprendre, de la bouche de Gaffori, que les choses devaient être partout rétablies dans l'état où elles se trouvaient au commencement de la lutte[1].

Dans les grandes crises les nations, comme les individus, espèrent jusqu'au dernier moment; les insulaires ne se laissèrent donc pas décourager par les premières nouvelles sur les préliminaires de la paix générale. Une consulte fut même convoquée pour aviser aux moyens d'éclairer la raison des potentats européens sur le sort du peuple corse. Un mémoire fut adressé au congrès d'Aix-la-Chapelle, pour lui exposer la nécessité d'une séparation entre la république de Gênes et le royaume insulaire. Mais une assemblée de despotes et de ministres accoutumés à se jouer de la fortune des Etats était-elle faite pour entendre et apprécier les plaintes d'un peuple en révolte contre la tyrannie? Les résultats firent voir que non. Le général Cumiana fut bientôt chargé par sa cour de communiquer aux Corses que l'équilibre européen exigeait que leur île restât sous la domination ligurienne, et que le roi très chrétien était chargé de combiner un arrangement entre les deux pays. La mission de ce général étant ainsi terminée, il s'embarqua avec ses troupes, et les Français restèrent seuls chargés d'aider les Génois dans leur lutte avec les Corses. Ce triste dénouement d'une entreprise commencée sous les meilleurs auspices, mais mal conduite par des chefs divisés et ennemis, fit la plus profonde impression sur Rivarola,

(1) *Voy.* Muratori, *Annali*, an. 1748; Martin, *Traités de paix*.

et le jour de la publication du traité de paix entre les puissances fut celui de ses funérailles.

Sur les instances des agents liguriens, le roi Charles-Emmanuel offrit alors le commandement du régiment corse à son service à Alerius Matra. C'était l'occasion que le traître attendait pour colorer une défection dès long-temps arrêtée. La consulte nationale, sur la motion d'Antoine-Pierre Carlotti, le déclara enfin rebelle et le condamna à payer une forte amende[1]. Dans l'espoir de tirer parti de l'irritation générale, les Génois firent également répandre et accréditer le bruit que Gaffori avait accepté le grade de lieutenant-colonel dans le même régiment. Les relations de famille qui existaient entre ce chef et Matra semblaient faites pour donner quelque apparence de vérité à une allégation de cette nature. D'ailleurs, adroitement imaginée et propagée avec impudence, cette calomnie pouvait déconcerter celui contre lequel elle était dirigée, lui faire perdre la confiance de la nation et le pousser, en désespoir de cause, à accueillir une proposition qu'on tenait, sans doute, prête pour le perdre. Mais Jean-Pierre Gaffori avait fait ses preuves; ses concitoyens savaient l'apprécier et la trame ourdie contre sa réputation resta sans effet, ou plutôt elle ne servit qu'à lui donner un nouvel éclat.

Cependant le marquis de Cursay ne cessait de travailler l'esprit des insulaires pour les amener à un arrangement conclu sous la garantie du roi de France. Une première assemblée convoquée sur ses instances se réunit à Biguglia, où les représentants de

(1) Acte de la consulte, séance du 20 novembre 1748.

la nation lui donnèrent la plus haute marque d'estime qu'il pût désirer de leur part : on lui déféra une autorité illimitée pour le gouvernement provisoire du pays; on lui fit remise des places qui se trouvaient au pouvoir des insulaires, à condition pourtant de les leur restituer dans le cas où l'arrangement ne serait pas signé; enfin on l'autorisa à traiter de l'arrangement sous la garantie de la France (1748)[1]. Une seconde assemblée convoquée à Cortè peu de temps après, confirma les résolutions précédentes, et ce qui ne s'était jamais vu dans l'île, elle donna carte blanche au marquis pour la conclusion de la paix. Ainsi toujours les mêmes, les Corses accordaient à des manières douces et aux prières ce qu'on n'aurait jamais pu leur arracher par la force. On a même de la peine à décider pour qui le trait suivant est le plus honorable : Le marquis de Cursay à la séance de la consulte qui se tint le 21 avril à Cortè demanda au conseil suprême d'exprimer son opinion sur la nature du traité qu'il s'agissait de conclure : aussitôt Gaffori, Venturini et Giuliani qui formaient ce conseil, prennent une feuille de papier, y apposent leurs signatures et la présentent au général français ! Le marquis vivement touché ne put déguiser son émotion : il sentit toute l'étendue du pouvoir qu'on déposait en ses mains.

Cet étranger à qui les insulaires accordaient tant de confiance n'en abusa point et se montra toujours bon et juste envers les Corses. On peut dire qu'il a eu peu d'imitateurs. Plein d'instruction et ami des arts, il rétablit à Bastia l'ancienne Académie dite des *Vaga-*

(1) Actes des consultes.

bondi, dont il releva l'importance en s'en déclarant le Mécène, et au sein de laquelle il proposa des prix pour la mettre en contact avec les savants et les hommes de lettres de l'Europe[1]. C'était une entreprise essentiellement louable en principe et qui, en toute autre circonstance, aurait tourné au profit du pays; mais alors elle ne pouvait servir qu'à sa ruine. En effet, on fixait ainsi l'attention publique sur un objet entièrement étranger aux affaires générales qu'il importait avant tout de régler; on excitait l'émulation de la jeunesse sur des matières frivoles ou d'intérêt secondaire, quand les questions vitales restaient indécises; on endormait le patriotisme par des phrases sonores, par des discours pompeux, par des mots harmonieux de beaux-arts, de belles-lettres, de Muses, d'Apollon, par des noms de poètes, d'orateurs, de philosophes, jetés intempestivement au milieu d'un peuple en armes contre ses tyrans, et surtout quand ce sont les ministres du despotisme, quelles que soient leurs qualités personnelles, qui les prononcent. Plus même le marquis de Cursay était bon, généreux, porté pour les Corses, plus la contagion que nous signalons devait s'étendre et devenir funeste. Mais cet homme, dont le nom sera toujours cher aux insulaires, ne se borna point à fonder des prix académiques et à prononcer d'élégants discours : il encouragea aussi l'agriculture et ne négligea rien pour se rendre utile au pays; car par ses soins des routes furent rétablies, de nouvelles communications ouvertes, des établissements créés et le port de Macinajo élargi. En même temps il

(1) Jean-Jacques Rousseau composa un discours qu'on trouve dans ses œuvres, sur une question posée par cette académie.

calmait les inimitiés, rendait à la justice son cours ordinaire et savait se faire estimer, craindre, aimer de tout le monde. Sévère quand la sévérité lui semblait nécessaire, il se montrait toujours généreux et exact appréciateur d'une bonne action. Un insulaire, accusé et convaincu d'un crime capital, est arrêté et attend sa punition; sur ces entrefaites trompant la vigilance du factionnaire préposé à sa garde, il s'évade de sa prison. Le marquis de Cursay, irrité de ce qu'il vient d'apprendre, a résolu de faire un exemple. Il mande le soldat et lui annonce que, puisqu'il a laissé fuir le prisonnier, il va lui-même subir la peine qui lui était destinée. Mais du fond de sa retraite le fugitif a connaissance de l'arrêt qui condamne un innocent; il part aussitôt, il vole, il arrive auprès du général et lui livre sa tête pour sauver celle de l'infortuné militaire dont il proclame l'innocence. Le marquis, touché d'une telle grandeur d'ame, lui fait grace en disant que par un trait semblable on méritait de se racheter du supplice[1].

Nous venons de rapporter la conduite du marquis de Cursay envers les Corses et la confiance que ces insulaires avaient en son caractère ; mais l'ascendant qu'il exerçait dans le pays excita la jalousie et les clameurs des autorités liguriennes. On résolut donc à Gênes de s'en débarrasser le plus tôt possible et de tout faire pour rétablir l'autorité de la république. Le marquis de Chauvelin était plénipotentiaire de la cour de France dans la capitale de la Ligurie; ce fut lui qui eut mission, de la part

(1) *Voy.* Pompei, *État actuel de la Corse.*

des deux gouvernements, de se rendre en Corse pour y examiner l'état des choses et recueillir des données positives pour la conclusion de la paix. Les conditions auxquelles les Corses souscrivaient, les seules que pût espérer d'obtenir la république et qui furent arrêtées le 10 janvier 1752 à Saint-Florent, portaient : que le gouvernement génois aurait des garnisons dans les forteresses de l'île aux frais de la nation; que le commissaire général conserverait la direction des affaires civiles et militaires du royaume; que trois des cinq évêques de l'île seraient indigènes; que les affaires criminelles seraient instruites et jugées par des nationaux; que les juges podestats et autres employés seraient Corses; que la liberté d'instruction et de commerce ne serait soumise à aucune entrave; qu'enfin le pays conserverait tous ses droits et priviléges[1]. Il ne manquait pour rendre cette convention définitive, que la signature du roi de France, qui devait se porter garant de son exécution. En attendant, pour ne pas entraver l'autorité du gouvernement génois, le marquis de Cursay, qui gardait le commandement des troupes royales, transféra sa résidence à Ajaccio.

Dans cet état provisoire, la position respective du représentant de la république et du général français était extrêmement délicate; celui-ci, naturellement ami de la justice, voulait la faire rendre à tout le monde; l'autre, qui était alors le marquis Grimaldi, préférait au contraire suivre les traditions de ses prédécesseurs et avait peut-être aussi mission de

(1) *Atti delle consulte*, Ms., et Cambiaggi, liv. 20, p. 305.

faire naître des troubles pour empêcher un arrangement qui n'était pas conforme aux désirs de l'oligarchie ligurienne dont il était le représentant[1]. La différence de vues des deux chefs devait donc faire naître entre eux de vives discussions. Le marquis Grimaldi amena une collision entre les soldats des deux nations. Informé des dangers auxquels le général français se trouvait exposé, le brave Gaffori assemble à la hâte quelques volontaires et vole à son secours; d'autres insulaires, soudoyés par les Génois, se rangent également du côté de ceux-ci, et bientôt l'île entière, par suite des bruits qui se répandent en tous sens, se trouve partagée en deux camps. Les autorités liguriennes profitèrent de cette circonstance pour noircir la conduite du marquis de Cursay qu'elles accusèrent d'être la cause volontaire de ces troubles et même d'aspirer à la souveraineté de l'île. Cette intrigue, préparée, sans doute de longue main, eut tout le succès qu'en attendaient ses auteurs, et le général, dont le caractère faisait l'admiration des Corses, révoqué brutalement de ses fonctions, fut envoyé sous escorte à Antibes pour y attendre, dans l'enceinte de la forteresse, les résolutions ultérieures de la cour.

La disgrace du marquis de Cursay, que l'on regardait comme l'ami de la nation, fit la plus fâcheuse impression sur l'esprit de tous les Corses. La nouvelle du prochain départ des Français et l'intention qu'exprimaient les Génois d'occuper les forteresses

(1) Voici ce qu'il mandait au duc de Noailles : « Le tribunal génois absout tous les coupables pour de l'argent. Un Casabianca a « été tué; j'ai châtié l'assassin qui était protégé par M. Grimaldi, « commissaire général, etc. »

au moment où elles seraient évacuées par les troupes royales firent naître une vive inquiétude dans l'ame des amis de la patrie. On était résolu d'empêcher un résultat contraire aux principes qui avaient présidé à la remise de ces places entre les mains du marquis de Cursay. Une consulte se réunit promptement à Orezza, au commencement de janvier 1753, pour aviser aux moyens de déjouer les intrigues d'un ennemi incorrigible. Le manque d'unité dans le commandement de la force armée avait paralysé les opérations de la dernière guerre; on voulut obvier à cet inconvénient dans la campagne qui se préparait, et Jean-Pierre Gaffori fut proclamé généralissime de la nation. Ce brave insulaire ne perd pas un instant, s'empare de Cortè et d'autres points évacués par les Français, et n'attend que le départ des troupes royales pour essayer d'occuper le reste du pays, persuadé que le général Curcy, qui avait succédé au marquis de Cursay, remplirait les engagements contractés par ce général et remettrait les places de Saint-Florent, de l'Algajola, de Saint-Pélerin et autres à ceux qui lui en avaient confié la garde. Voici comment les choses se passèrent; nous empruntons les paroles de Pommereul qui n'a pu s'empêcher de flétrir une conduite déloyale: « On « a vu qu'à la réquisition du marquis de Cursay, les « Corses lui rendirent les places dont ils étaient maîtres « avant son arrivée dans l'île. Si les réglements qu'on « devait leur proposer n'étaient pas agréés, il leur avait « promis de les en remettre en possession. Ceux qui « lui succédèrent se crurent en droit de manquer à « une parole qu'il aurait religieusement observée, s'il « en fût resté le maître, parce que c'est à la fois un

« crime bas et la plus mauvaise de toutes les politi-
« ques, que celle d'enfreindre des traités et de man-
« quer aux promesses qu'on a faites. Ces places furent
« donc rendues aux Génois quand les Français éva-
« cuèrent la Corse et en laissèrent les habitants aux
« prises avec Gênes, leur éternelle ennemie[1]. »

La nation, électrisée par un chef habile qu'elle aimait, se tenait prête pour recommencer son duel avec une puissance tyrannique. Mais le sénat de Gênes n'avait pas seulement recours à l'assistance étrangère pour conserver sa proie; l'assassinat l'avait souvent mieux servi en le débarrassant de ses plus redoutables adversaires; la perte de Gaffori fut résolue comme une grande mesure politique. A cet effet, comme si on eût voulu environner le forfait qu'on méditait des circonstances les plus révoltantes et fouler aux pieds, en cette occasion, les plus saintes lois de la société et de la nature, on commença par faire directement des ouvertures d'accommodement au généralissime. Gaffori, qui ne visait qu'à assurer le bien-être de sa nation, ayant trouvé les conditions avantageuses et honorables, envoya à Bastia une réponse affirmative par son propre frère, Antoine-François. Qui croirait que ce fut à cet individu que le marquis Grimaldi s'adressa pour arriver à ses fins ? Par quelles promesses sut-il l'éblouir? quel langage lui parla-t-il? On l'ignore; mais le marché fut conclu. Ce crime n'avait rien de nouveau pour ceux qui en avaient commandé de semblables, mais une circonstance le rendait unique dans les annales de la Corse. Depuis que les liens

(1) Pommereul, t. I, p. 277.

de famille avaient été si fortement resserrés dans les seizième et dix-septième siècles, on ne connaissait guère le fratricide dans ce malheureux pays, et le nom de Caïn y faisait surtout horreur. Jean-Pierre Gaffori fut enfin assassiné le 3 octobre (1753), et ce petit peuple n'eut plus rien à envier à l'histoire de Thèbes ou d'Israël; car à côté des scélérats qui donnèrent la mort à l'illustre patriote, on trouva un complice dans son indigne frère! Cet infâme fut le seul qui tomba entre les mains de la justice nationale, et il reçut le châtiment dû à son abominable forfait. Le supplice de la roue termina ignominieusement les jours du Caïn de la Corse, car tel fut le nom qu'on attacha à sa mémoire. Ses complices, dont trois Liguriens et deux habitants de Cortè, les Romei père et fils, se réfugièrent dans les forteresses de la côte où on les récompensa selon l'importance qu'on attachait à leur action. Et ce qui dépasse encore toute croyance, les gazettes de la république donnèrent à la face de l'Europe les plus grands éloges à la politique du gouverneur! En même temps aussi on représenta les Corses comme livrés par la mort de leur chef à la discrétion de leurs légitimes maîtres et la révolution comme terminée d'elle-même! On serait tenté de croire que le code par lequel l'aristocratie ligurienne voulait régir la Corse avait été écrit avec le sang de ses enfants.

Un historien célèbre[1] a dit à l'occasion du forfait monstrueux dont nous venons de parler, qu'on ne saurait trop décider qui se rendit plus odieux des Génois qui le préparèrent ou des Corses qui se prê-

(1) Botta, *Istoria di popoli d'Italia.*

tèrent à son exécution. Nous dirons hautement que ce furent les Corses; mais nous nous garderons bien de généraliser comme l'auteur dont nous parlons a paru le faire : nous devons même affirmer, pour être justes, que cette malheureuse nation rougissait de honte, ainsi qu'on pourra bientôt s'en convaincre, d'avoir produit les monstres qui trempèrent leurs mains dans le sang de Gaffori, alors que le gouvernement ligurien au contraire osait vanter la politique de son agent et récompensait publiquement les sicaires. Ajoutons encore que les assassins de l'illustre patriote ont pu être choisis parmi les membres gangrenés de la famille insulaire; mais ceux qui les armèrent, qui les accueillirent après le crime commis et leur donnèrent l'épaulette et l'épée d'officiers[1], ceux-là étaient les premières autorités de la sérénissime république!

Cependant, à la nouvelle de l'assassinat de son chef qu'elle idolâtrait, la nation entière fut plongée dans la désolation, et une consulte s'étant réunie le 22 octobre à Cortè, où s'était déjà formé un conseil de gouvernement provisoire, on publia le lendemain une nouvelle constitution, remarquable surtout par l'article qui la terminait, et portant: « qu'attendu le crime commis sur la personne du général Gaffori par commission du gouvernement génois, comme le prouvaient les lettres trouvées sur l'infâme Antoine-François et l'accueil fait aux Romei, et cela, au moment même où on traitait de la paix, tous les rapports entre la république ligurienne et la nation corse étaient à jamais brisés; et que quiconque dans l'île oserait proposer

(1) *Voy.* Pommereul, t. I, p. 278, et Cambiaggi.

un accommodement avec un ennemi violateur de toutes les lois serait puni de mort avec confiscation de toutes ses propriétés. » En même temps, par une autre résolution, la même assemblée ordonna « que le nom des Romei fût rayé des registres de la nation pour ne jamais figurer en Corse à l'avenir, et que leur maison fût rasée jusqu'aux fondements ». D'un autre côté le conseil suprême, composé de Clément Paoli, de Thomas Santini, de Simon-Pierre Frediani et du docteur Grimaldi, s'occupa de donner au pays une organisation indépendante et publia un manifeste où, conformément aux résolutions de la consulte, on disait à l'égard de toute intervention étrangère ultérieure : « Si les puissances « veulent encore s'armer contre nous, qu'elles vien- « nent achever notre extermination ; car nous sommes « bien résolus d'opposer le désespoir à la force, et « quoique abandonnés du monde entier, quoique vieil- « lis sous les armes, il nous reste encore quelque va- « leur guerrière et nous jurons par le Dieu vivant de « mourir tous jusqu'au dernier, plutôt que de consen- « tir à aucun traité qui tendrait à nous réassujétir à la « république de Gênes ! » Pendant près d'un an, tout se réduisit de part et d'autre à quelques escarmouches sur les frontières : les Corses avec leur directoire de cinq membres étaient condamnés à rester sur la défensive, et les Génois avaient besoin de laisser un peu se calmer l'indignation occasionnée par la mort de Gaffori, pour prendre l'offensive.

Cependant on apprit dans l'île, qu'à Gênes on faisait de grands préparatifs de guerre ; on résolut donc de choisir un nouveau général capable d'imprimer aux affaires une marche plus vigoureuse. Un

jeune officier insulaire s'était déjà acquis une certaine réputation au service de Naples. Son éducation s'était faite sous les premiers professeurs de l'Italie, qui, en diverses circonstances, et surtout le fameux Genovesi, avaient rendu témoignage de son génie. C'était Pascal Paoli. Tous les regards se portèrent sur lui pour le mettre à la tête de la nation. On verra dans la suite de ce volume de quelle trempe était ce véritable enfant de la Corse, qui, interrogé lorsqu'il était encore sur les bancs de l'école, par un de ses maîtres sur ce qui lui rendait si chère la lecture de Plutarque répondait : « Ce sont les hommes. » Réponse remarquable et qui dénotait une ame douée d'une conception aussi profonde que hardie (en 1754).

SIXIÈME PÉRIODE.

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE PASCAL PAOLI JUSQU'A LA DÉFAITE DES GÉNOIS.

(de 1755 à 1763.)

Pascal Paoli dans l'île. — Portrait de cet homme célèbre. — Consulte à Sant'-Antonio della Casabianca. — Paoli accepte la dignité de général de la nation. — Allocution remarquable d'un ecclésiastique. — Forme du nouveau gouvernement. — Caractère du peuple. — Politique du général. — Sa justice. — Insurrection d'Emmanuel Matra. — Opérations militaires. — Transaction généreuse proposée par Paoli et refusée par Matra. — Défaite du chef des rebelles. — Matra secouru par les Génois. — Position critique du général Paoli au couvent de Bozio. — Thomas Cervoni et sa mère. — Mort d'Emmanuel Matra. — Conduite et paroles du général en cette circonstance. — Troupes françaises dans l'île. — Elles se bornent à la garde des forteresses. — Défaites des Génois. — Fondation de l'Ile-Rousse. — Départ des Français. — Politique du général à l'égard du clergé. — Arrivée d'un visiteur apostolique. — Altercation curieuse entre le gouvernement génois et la cour de Rome. — Corsaires insulaires. — Ouvertures de paix faites par le sénat. — Réponse des nationaux — Antoine Matra recommence la guerre civile. — Ses défaites. — Consulte nationale tenue à Cortè. — Pensées politiques de Paoli. — Son discours à l'assemblée. — Importantes résolutions de la consulte. — La liberté et l'inquisition. — Troisième guerre civile commencée par Alerius Matra. — Intrigues de ce traître. — Ses défaites. — Opinion du général Paoli sur la troupe payée. — Il se décide à en former une. — Établissements d'utilité publique. — Exploitation des mines. — Nouvelle entreprise d'Alerius Matra. — Paroles d'un officier insulaire blessé à mort. — Dernière défaite des Génois en Corse.

La période dans laquelle nous entrons n'est pas moins remarquable par l'énergie et le patriotisme du peu-

ple insulaire que par le talent et les vertus civiques de son plus illustre chef. Un homme de génie, ami sincère de son pays, ne cherchant, ne désirant, ne voulant que le bonheur de ses compatriotes, apparaît ici sur la scène et va donner aux affaires de sa nation un caractère que l'on peut appeler antique.

On a vu comment, à la mort de Gaffori, les Corses, résolus de pousser la guerre contre leurs implacables ennemis, avaient jeté les yeux sur Pascal Paoli, de Rostino. Ce jeune officier, quoique n'ayant encore qu'un grade subalterne, avait su se faire remarquer par son habileté et son sang-froid dans la guerre difficile que le régiment corse au service de Naples faisait aux brigands qui infestaient ce royaume. On racontait de lui, quand il fut question de le proclamer général, une foule de traits qui servirent à le rendre populaire dans une patrie d'où il était parti avec son père, lors de l'occupation française sous Maillebois. Le vieux Hyacinthe n'avait rien épargné pour lui faire donner une éducation qui pût le rendre utile à son pays. Invité par Clément, son frère et membre du conseil du gouvernement, à se rendre aux vœux de ses concitoyens qui l'élevaient au généralat, c'est-à-dire qui le plaçaient à la tête de la nation : « Sans me prononcer sur l'offre qui vient de m'être faite, répondit-il, je vole au secours de mon pays et je jure de consacrer ma vie entière à son service[1]. » « Va, mon fils, lui aurait dit le vieux Hyacinthe d'un ton solennel, va; fais ton devoir, et sois le libérateur de ta patrie[2]. »

(1) Paroles textuelles de sa réponse.

(2) *Voy.* Pompei, *État actuel*, etc., et Cambiaggi, liv. 21.

Impatient de se rendre à l'appel de la patrie, Paoli partit sur-le-champ de Naples et débarqua le 29 avril 1755, à l'embouchure du Golo. La nouvelle de son arrivée qui se répandit bientôt dans tout le pays y excita une grande joie: plusieurs chefs influents se portèrent à Rostino pour voir celui qu'on voulait élever au généralat. On sait que la nature n'avait pas été avare envers Paoli. D'une stature au-dessus de la moyenne et bien proportionnée, il avait l'air franc, calme, modeste; sa contenance était noble, imposante; son regard vif, pénétrant; son langage précis, incisif; son éloquence persuasive; sa voix sonore, retentissante; enfin il avait l'esprit juste et le raisonnement sain et solide. Le conseil de gouvernement ayant vaincu les difficultés qu'il opposait à son élévation, convoqua la consulte à Sant'-Antonio della Casabianca[1]. L'assemblée se réunit dans les premiers jours de juillet à l'endroit indiqué. Paoli qui y fut invité, renouvela encore devant les représentants du peuple et du clergé la demande qu'il avait déjà faite d'être dispensé de prendre le commandement suprême. La consulte passa outre, ratifia sa nomination déjà résolue, et un acte d'obéissance marqua le premier pas de Paoli dans la carrière politique. Mais en se chargeant du fardeau qu'on venait de lui imposer, il exprima le désir de le partager au moins avec un collègue. L'assemblée considérant avec beaucoup de raison que l'unité de direction était préférable, surtout dans les circonstances où l'on était placé, n'eut aucun égard à ce vœu. On a écrit que le refus du généralat et la demande d'un collègue

(1) *Voy.* le manifeste du suprême conseil, en date du 15 juillet.

avaient été de la part de Paoli l'effet de sa politique et non de sa modestie. Nous croyons que la vérité tient ici le milieu; car ce fameux insulaire, qui avait à peine vingt-sept ans, pouvait et devait même naturellement redouter que la tâche que ses compatriotes voulaient lui imposer ne fût au-dessus de ses forces. En tout cas, sa conduite fut digne d'éloge et a trouvé rarement des imitateurs.

On a vu que le clergé corse était essentiellement révolutionnaire; aussi ses procureurs aux consultes, loin de marcher sur les traces généralement rétrogrades des ministres du culte catholique dans les divers pays où il domine, soutenaient avec force les principes de la liberté de leur nation. Les paroles suivantes, prononcées par un ecclésiastique à la consulte de Sant'-Antonio, sont remarquables, non-seulement par les nobles sentiments qu'elles expriment, mais encore parce qu'elles retracent de la manière la plus énergique la situation de la Corse à l'égard de la république ligurienne. «Compatriotes, aurait dit l'abbé Rostini en terminant un discours sur les causes de l'insurrection et sur la nécessité de rester unis contre l'ennemi, compatriotes, si nous préférons le bien-être à la misère, les lumières de l'instruction aux ténèbres de l'ignorance, la liberté et l'indépendance à l'oppression et à l'esclavage, la vertu au crime, soyons unis; serrons nos rangs contre la discorde, et guerre, guerre à mort aux Génois!» Cette belle allocution trouva de l'écho dans l'assemblée et au dehors, et fut, pour ainsi dire, le programme de l'administration de Paoli. Le gouvernement fut alors complété par la formation d'un conseil suprême d'état, composé

de neuf membres qui représentaient les neuf provinces du pays révolutionné. Le général ne pouvait agir qu'avec l'assistance et l'approbation de ce conseil; mais en cas de partage sa voix était prépondérante (15 juillet 1755).

Avant de prendre aucune mesure de quelque importance, Paoli voulut étudier à fond la situation du pays et s'en rendre compte. En effet, d'une telle connaissance dépendent les succès de toute réforme utile, le développement de toute amélioration, l'emploi convenable des ressources d'une nation. Le peuple, qui est la base de tout l'édifice social, fixa d'abord son attention; il le trouva enthousiaste de liberté, plein de courage et de résolution pour la défendre, enfin capable des plus grands sacrifices pour la cause publique; mais en même temps livré aux impressions du moment, sans principes solides, sans but déterminé, sans règle de conduite. L'existence des inimitiés particulières frappa ensuite l'esprit observateur du général; il sonda la profondeur de cette terrible plaie de la patrie et résolut de commencer par-là ses réformes. Affable envers tout le monde, étranger aux partis et aux coteries qui existaient dans l'île, usant tantôt de douceur, tantôt de sévérité, mais toujours prudent et juste, Paoli ne tarda pas à obtenir les plus heureux résultats. A mesure qu'il parcourait le pays, la bonne harmonie se rétablissait entre les familles; on concluait la paix au nom de la patrie, et malheur à celui qui osait manquer à ses promesses; la plus terrible punition ne tardait pas à l'atteindre; le général se montrait alors inexorable. Il en usa ainsi envers un de ses parents qui, ayant enfreint l'édit pénal du

3 août 1755, fut condamné à mort. On ne manqua pas de faire des démarches auprès du chef de l'État pour obtenir, sinon la grace complète, au moins une commutation de peine; mais Paoli, qui ne crut jamais qu'un homme revêtu d'autorité pût sacrifier l'intérêt général à l'intérêt particulier, se montra inébranlable, et un membre de sa famille maternelle fut passé des premiers par les armes. Cet exemple produisit un effet très salutaire; chacun vit que la justice n'avait qu'une balance pour tous, et les bons admirèrent la conduite de celui à qui elle était confiée.

Le général, qui n'ignorait pas que la *vendetta*, née d'un déni de justice, s'exerçait au nom de l'honneur, voulut se servir de la même arme pour arriver à son extirpation. Trop prudent pour attaquer de front un préjugé si profondément enraciné, il essaya d'abord de faire sentir que la vendetta devenait inutile sous un gouvernement régulier et dans l'intérêt de tous; il fit ensuite déclarer, par la consulte de Caccia, déshonorante et barbare toute vengeance transversale ou indirecte, c'est-à-dire exercée sur les parents de l'offenseur. En pareil cas, il n'y avait pas de grace à attendre pour celui qui s'en rendait coupable, et la sentence devait être écrite sur une colonne érigée dans le lieu habité par l'auteur du crime[1]. De cette manière la vendetta, que la crainte de la mort n'aurait pu circonscrire, perdit ce qu'elle avait de plus barbare et de plus désastreux par la seule menace de l'infamie. Il y avait dans cette mesure une profonde connaissance du caractère national. Le vul-

(1) Boswell, *State of Corsica* et *Atti delle consulte* (4 août 1755).

gaire était accoutumé à trouver plus ou moins de mérite à celui qui se vengeait, selon que l'exercice de cette terrible justice privée et abusive était plus ou moins étendu, et nous avons dit autre part pourquoi les parents du coupable avaient été enveloppés dans la même condamnation[1]. Du reste, on n'attachait aucune réprobation à mourir ensuite par la main de l'autorité; on avait la conscience d'avoir fait son devoir et le supplice n'était qu'une mort qui n'effrayait personne. On l'affrontait sans se plaindre. Mais la colonne d'infamie, c'était autre chose; l'idée d'y avoir un jour son nom attaché devenait terrifiante; elle aurait fait tomber l'arme de la main aux plus intrépides, aux plus audacieux insulaires. Au fond du décret du 4 août 1755 contre la vengeance indirecte, il y avait donc une immense réforme des mœurs de la nation.

Cependant un homme qui, dans la consulte de Sant'-Antonio dont il faisait partie, n'avait pas trouvé un seul mot à dire contre l'élection de Paoli, Emmanuel Matra, cousin d'Alerius Matra que nous avons vu déclarer traître par une précédente assemblée, poussé par une ambition démesurée et excité par des individus amis du désordre et de l'impunité, leva tout à coup l'étendard de la révolte. Issu d'une ancienne famille de Caporali, il avait l'audace et le caractère turbulent et versatile de ces anciens tribuns dégénérés. Son influence était surtout grande dans trois ou quatre cantons ou piéves dont les habitants restaient dévoués à sa maison, soit par suite des liens de parenté, soit par des souvenirs de reconnaissance pour des bienfaits re-

(1) *Voy.* la *première période* de ce volume.

çus, soit enfin par esprit de localité et par intérêt personnel. Il n'avait pas encore osé mettre à exécution son projet de rébellion, qu'il semblait nourrir et pour lequel il n'attendait sans doute qu'une occasion favorable, aussitôt que la première popularité de Paoli se serait évanouie, comme il l'espérait, lorsqu'un certain Thomas Santucci d'Alessani se rendit auprès de lui et le décida à se prononcer. Santucci, qui avait été membre du gouvernement après la mort de Gaffori et avait contribué à l'élévation du nouveau général, venait de se déclarer contre son autorité. La raison d'un changement si subit fut le refus que fit Paoli de gracier, sur sa demande, un nommé Ferdinand Agostini, condamné au bannissement pour tentative de meurtre. Ces deux hommes influens assemblent enfin leurs parents et amis au couvent d'Alessani, où Emmanuel Matra, ci-devant capitaine au *Royal-Corse*, est proclamé général.

Pour ne pas laisser à la révolte le temps de s'organiser, Paoli se porta sur-le-champ contre Matra avec le peu de forces qui l'accompagnaient dans sa tournée à travers le pays, ou qu'il put réunir à la hâte. Divers petits combats furent bientôt livrés avec des chances diverses. Le général qui trouva plus de résistance qu'il n'en attendait, voyant que son adversaire ne manquait pas de partisans et qu'il faudrait répandre beaucoup de sang pour le réduire à l'obéissance, lui proposa de suspendre les hostilités et de convoquer une consulte au jugement de laquelle on se soumettrait de part et d'autre. Il y avait dans une telle démarche autre chose qu'une ruse de guerre, comme des historiographes ennemis l'ont imprimé; elle dé-

cèlait plutôt un fonds de magnanimité dont peu d'hommes sont capables. Quoi qu'il en soit, le chef de la rébellion, qui n'ignorait pas qu'il aurait infailliblement la minorité dans une assemblée des représentants de la nation, repoussa les offres de son antagoniste en disant que, soit comme collègue, soit seul, il voulait exercer l'autorité de général[1]. Dès lors, il n'y avait plus rien à attendre que de la force des armes, et le chef de l'État adopta sur-le-champ les mesures les plus énergiques pour punir un audacieux qui mettait si ouvertement ses intérêts personnels au-dessus des intérêts de la patrie. Les milices nationales s'ébranlèrent de toute part à la voix de leur général, et les insurgés furent promptement refoulés sur les terres de Matra. Réduit enfin aux dernières extrémités, Emmanuel résolut de tout faire plutôt que de se résigner à un rôle subalterne. Il envoie sa famille à Bastia, et, oubliant qu'il avait été membre du gouvernement révolutionnaire, il demande des secours aux Génois. Le gouverneur lui en promet; mais n'ayant peut-être pas une entière confiance dans la profession de foi d'un traître, il se contenta de bien approvisionner le fort d'Aleria qu'il venait de lui livrer et l'engagea à se rendre à Gênes pour s'entendre avec son gouvernement.

Le sénat ligurien fit le meilleur accueil au chef de la rébellion et lui accorda tout ce qu'il demanda; Matra, ainsi pourvu d'armes, de munitions et d'argent, reparut sur la scène au commencement de janvier 1756. Arrivé à Aleria, il s'occupa de recruter des soldats, fit des excursions dans les pays voi-

(1) *Voy.* Cambiaggi, *Istoria*, liv. 20.

sins, et ayant enfin reçu un renfort de douze cents hommes de Bastia, il ouvrit la campagne avec son audace accoutumée. Comme la lutte se trouva brusquement engagée dans les pièves où le traître avait le plus de partisans, il fit d'abord quelques progrès; mais bientôt les milices nationales s'étant mises en mouvement de divers points pour le punir de sa témérité, il parut incertain dans sa marche. Tout à coup il apprend que le général se trouve au couvent de Bozio avec peu de monde; il forme aussitôt le projet de se porter rapidement sur ce point et se flatte, en tombant à l'improviste sur son adversaire, de l'envelopper et de le détruire avant qu'il ait pu recevoir des secours. En conséquence, il marche dans cette direction avec des forces considérables, arrive sans obstacle et attaque avec vigueur les positions du chef de la nation. Les agresseurs combattent avec audace, la petite troupe de Paoli se défend avec bravoure : de part et d'autre on déploie la plus grande énergie. Matra paraît résolu d'enlever le couvent à tout prix; un tel résultat ne lui laisserait plus rien à désirer et mettrait le comble à ses vœux; mais Paoli, pressé de tous côtés, multiplie ses moyens de résistance, se fait arme de tout et n'est pas homme à tomber vif au pouvoir de son ennemi. Ainsi la lutte se prolonge, mais les chances sont toujours pour Matra et la prise du couvent est d'autant plus imminente que le feu consume la grande porte par où l'ennemi compte faire irruption. Déjà cependant la nouvelle de ces événements s'est répandue aux alentours de Bozio et les amis de la patrie s'arment avec empressement pour voler au secours du général. Ceux-là même que sa justice avait

froissés dans leurs sentiments particuliers apprirent avec la plus grande inquiétude les dangers auxquels il se trouvait exposé. De ce nombre était la famille Cervoni. Thomas Cervoni, père du général de ce nom emporté par un boulet prussien à la bataille de Ratisbonne, avait abandonné le parti de Paoli, dont il croyait avoir eu à se plaindre. Sa mère lui présente ses armes. Thomas hésite à les prendre en disant que le général l'avait outragé par un refus public. « Il s'agit bien ici de ton injure personnelle, reprend-elle, la cause de la liberté va périr dans la personne de son défenseur! Marche donc, ou je maudis le sang et le lait que je t'ai donnés[1]. » Le fils obéit; il part avec une nombreuse troupe de parents et d'amis. Il arrive des premiers, attaque Matra sur les derrières et le blesse grièvement; le désordre s'introduit aussitôt dans les rangs des soldats de Matra, qui d'agresseurs se trouvent à leur tour assaillis : sur ces entrefaites survient le capitaine Valentini de Rostino, avec de nouveaux renforts, qui dégage entièrement le général et achève le chef des rebelles.

Ainsi victorieux par une espèce de miracle, Paoli ordonna que le corps de son adversaire fût enterré avec une pompe digne du rang de sa famille; conduite noblement politique, qui ne pouvait manquer d'obtenir l'approbation des deux partis. Un de ses officiers, lui voyant répandre quelques larmes, lui demanda pourquoi il semblait si affecté de la mort de Matra: « C'est de voir, répondit le général, qu'un homme de sa trempe, qui eût été un héros sous l'étendard de la patrie, est

(1) Pompei, *État actuel.*

mort en criminel dans les rangs de l'ennemi[1]. » Paroles mémorables et dignes de celui qui les prononçait. Des auteurs qui n'ont rien compris au caractère de Paoli, ou qui n'ont songé qu'à le défigurer, ont dit qu'il pleura de joie ! La nature humaine n'est pas ainsi faite, et l'exercice du pouvoir n'avait pas encore pu la dégrader à ce point chez lui. Une amnistie ayant été publiée après l'affaire de Bozio, plusieurs partisans de Matra se présentèrent pour en profiter et furent reçus à bras ouverts par le général. Un petit nombre seulement persistèrent dans leur rébellion et se réunirent à Antoine Matra, cousin d'Emmanuel, qui se réfugia à Bastia, où arrivèrent aussi le peu de soldats liguriens échappés à la déroute.

De cette manière la guerre civile fut pour le moment étouffée dans le sang de celui qui l'avait allumée, et le chef de l'État put de nouveau consacrer tous ses soins à l'administration régénératrice du pays. Les Génois, réduits à leurs propres forces, n'osaient se montrer nulle part et se tenaient enfermés dans les places de la côte.

Tandis que les choses se passaient ainsi dans l'île, la guerre se rallumait entre diverses puissances européennes. Aussitôt le cabinet de Versailles, dans la crainte que l'Angleterre avec laquelle on semblait croire que Paoli était en correspondance ne cherchât à s'emparer de quelque point de la Corse, y envoya un corps de trois mille hommes, pour renforcer les garnisons des places qui restaient au pouvoir de la république (1756).

(1) *Detti memorabili del general Paoli*, Ms. part.

L'arrivée des troupes françaises donna quelque inquiétude au général Paoli; mais le marquis de Castries qui les commandait ayant déclaré que l'expédition n'avait pour objet que la garde des forteresses de la côte contre les Anglais et qu'aussitôt la paix conclue, il devait se retirer avec les forces sous ses ordres, le chef insulaire, faisant de nécessité vertu, se montra satisfait d'une explication qui pouvait d'ailleurs se traduire en ces termes: « Nous sommes venus, parce que notre gouvernement étant le plus fort, ne se fait aucun scrupule de fouler aux pieds tous les principes à l'égard de votre pays, et vous devez nous savoir gré de ne pas combattre contre vous. » En effet, se charger de défendre les forteresses des Génois, c'était encore une fois venir à leur secours, c'était se prononcer contre les insulaires, quel que fût le prétexte de l'intervention. Il se passa alors plusieurs mois sans hostilités; car les Génois avaient besoin de reprendre haleine, et le général insulaire, ayant eu les mains liés par l'arrivée des troupes royales et ne pouvant agir contre l'ennemi, profita de ce temps pour mettre les forces nationales sur un pied respectable. Comme les Français gardaient les places de Calvi, de Saint-Florent, d'Ajaccio et de l'Algajola, les Génois purent concentrer des forces considérables à Bastia. C'est ainsi que l'intervention royale portait ses fruits et mettait l'ennemi des Corses à même de faire irruption dans l'intérieur. Paoli fit promptement élever des fortifications à Furiani, en face de Bastia, où il forma le camp des nationaux. L'ennemi n'osa quitter les remparts pour s'opposer aux travaux, reconnaissant encore une fois la supériorité des insulaires.

D'un autre côté le génie de Paoli ne se bornait pas à maintenir la paix dans l'intérieur et à défendre le sol affranchi de la patrie contre les attaques des Génois; l'occupation de Calvi, de Saint-Florent et de l'Algajola occasionnait de grandes pertes à la Balagne qui, n'ayant plus de port pour exporter ses huiles, ne savait plus où les entreposer. Le Nebbio se trouvait à peu près dans le même cas. Le général examina la situation de l'île Rousse, et, ayant trouvé ce point convenable pour servir d'entrepôt commercial à la partie nord-ouest du pays, il résolut de le faire fortifier. On n'y voyait encore en 1758 qu'une chétive maison de pêcheurs : le général parla et bientôt on vit s'y élever une jolie ville. L'ennemi fit tous ses efforts, et par terre et par mer, pour empêcher les travaux, mais toujours repoussé avec perte, il se lassa enfin et le nouvel entrepôt de la Balagne fut achevé. Paoli fit bâtir la première maison : les familles Arena, Savelli et Blasini entreprirent aussitôt des constructions sur le même plan, et de cette manière un endroit aride et désert ne tarda pas à se peupler et à devenir florissant.

Vers ce temps, c'est-à-dire au mois d'avril 1759, les Français, ayant remis toutes les places aux troupes de la république, se retirèrent de l'île. Leur séjour n'y fut accompagne d'aucun acte d'hostilité sous le marquis de Castries; mais le génie hypocondre et l'état maladif du comte de Vaux qui lui succéda troublèrent un peu la bonne harmonie qui durait depuis deux ans. La conduite de cet officier royal fut hautement blâmée par ses contemporains les moins favorables

aux insulaires[1]. Dans cette circonstance, le général Paoli se conduisit avec autant de prudence que de dignité. Il dissimula sagement les insolentes et injustes provocations d'un homme qui, tout dévoué aux Génois, se montrait aussi brutal envers les Corses que son prédécesseur avait été généreux et affable. Le gouvernement ligurien ayant recruté un corps de trois ou quatre mille Suisses et Allemands pour renforcer son armée, voulut se mesurer de nouveau avec l'insurrection insulaire. Mais cette entreprise, conduite par le marquis Grimaldi qui perdit près de deux mille hommes dans ses attaques réitérées contre Furiani, étant restée infructueuse, on reprit la défensive.

Le général insulaire, poursuivant son plan d'organisation et de réforme que nous verrons peu à peu se développer d'une manière si admirable, ne perdait pas de vue le clergé, qu'il voulait rendre indépendant de la république. A cet effet, il ouvrit des négociations avec la cour de Rome pour en obtenir un visiteur apostolique. C'était le moyen de calmer les consciences timorées. Les évêques génois nommés sur la présentation du sénat s'étaient réfugiés en terre-ferme ou dans les villes maritimes, et dans l'intérieur on n'avait plus dès long-temps aucun rapport avec eux, si ce n'était par l'intermédiaire des collecteurs de dîmes. Le gouvernement national ne pouvait tolérer un abus de cette nature; il commença par faire saisir les revenus des évêchés, en destina la moitié aux besoins de l'État et consacra le reste à l'entretien des chapitres métropolitains. En même temps les divers ordres religieux furent invités à

(1) *Voy.* Pommereul, *Histoire*, *etc.*, t. I.

changer leurs supérieurs, Génois de patrie ou de sentiments, et à les remplacer par des Corses de fait et de cœur. C'était déployer une grande hardiesse. Le clergé insulaire seconda efficacement le chef de la nation et n'eut aucun égard aux insinuations ni aux menaces des Génois. De son côté Clément XIII, Rezzonico, montra en cette circonstance plus de modération et de sagesse qu'on n'en peut signaler dans la conduite d'aucun autre pape. Il obtempéra de bonne grace aux vœux du gouvernement et envoya dans l'île, en qualité de visiteur, monseigneur de Angelis, évêque de Segni, pour y organiser l'Église suivant les vues du général Paoli. Les évêques liguriens ne manquèrent pas de protester contre cette mesure, les autorités de la république firent toutes sortes de menaces, offrirent même, suivant leur coutume, une prime de six mille écus romains pour la capture de l'envoyé pontifical[1]. Mais tout cela fut en pure perte et ne servit qu'à faire ressortir davantage les sentiments haineux d'une oligarchie incorrigible; le prélat arriva dans l'île, y fut bien reçu et remplit sa mission sans obstacle. En attendant, l'édit contre le visiteur apostolique excita l'indignation de la cour pontificale. C'était effectivement un acte audacieux; une correspondance unique dans son genre s'établit aussitôt entre Rome et Gênes au sujet de leurs prérogatives sur le royaume insulaire. L'échange d'édits et de brefs entre les deux gouvernements offrit alors ample matière à discussion : chacun des deux partis déclarait avec force qu'il tenait de Dieu le droit d'agir comme

(1) *Voy.* proclamation du 14 avril 1760, et Cambiaggi, liv. 21.

il le faisait à l'égard de la Corse. Quoi même de plus étrange que d'entendre la sérénissime république, méconnaissant, comme tous les pouvoirs usurpateurs, l'origine de son autorité, proclamer dogmatiquement en face d'un pape qu'elle était souveraine de la Corse de par Dieu[1], et que la résolution prise par le Saint-Siége était contraire à ses droits inviolables? Pourtant le peuple insulaire lui prouvait chaque jour depuis trente ans, les armes à la main, l'insuffisance des titres qu'elle alléguait et la forçait d'en chercher d'autres plus valables.

L'impuissance où se trouvait la république d'agir par terre contre les nationaux était trop bien constatée par l'inaction qui avait succédé à ses nombreuses défaites; mais elle pouvait encore faire du mal au pays avec ses forces navales. En effet, chaque jour ses croisières capturaient des bâtiments insulaires. Le général résolut de mettre promptement un terme à ces déprédations quotidiennes par la création d'une marine nationale. En peu de temps plusieurs petits navires furent armés et disposés à prendre la mer. Alors, le gouvernement national, après avoir flétri la conduite de l'ennemi, comme elle le méritait, annonça par un manifeste la résolution qu'il venait de prendre de donner des lettres de marque contre le commerce de la république. On vit ainsi, pour la seconde fois depuis l'insurrection, le pavillon insulaire parcourir en tous sens la mer Méditerranée. La superbe Gênes ne tarda pas à s'en ressentir; car ses redoutables anta-

(1) « I popoli del regno di Corsica, nostri sudditi ed a noi dalla divina Provvidenza affidati, etc. » *Voy.* lettera *del doge e governatori*, etc., en date du 14 mai 1760, et Cambiaggi, liv. 21, p. 44.

gonistes osèrent attaquer ses vaisseaux sur ses propres rivages et firent souvent des prises aux pieds de ses remparts. Jamais la situation de Gênes ne fut plus critique ; son commerce se voyait réduit à emprunter des pavillons étrangers pour s'y abriter contre l'audace des insulaires. Le sénat jugea pour lors convenable de faire de nouvelles tentatives d'accommodement et une commission de six membres pris dans son sein fut chargée de se rendre en Corse avec plein pouvoir de conclure la paix. Le général Paoli, qui avait pour maxime de laisser à la nation le jugement de ses affaires, convoqua aussitôt une consulte extraordinaire pour prendre en considération les ouvertures de l'ennemi. Les Corses se trouvaient trop heureux sous leur gouvernement national pour se laisser éblouir par les offres et les promesses d'un pouvoir dont la mauvaise foi leur était connue. La réponse de la consulte tenue en Casinca au mois de mai 1761, fut un refus formel de traiter avec la république avant l'entière évacuation du territoire, et seulement sur la base de l'indépendance du pays. Les négociations furent en conséquence rompues, la *magnifique députation*, car c'est ainsi qu'elle fut désignée par la plus orgueilleuse aristocratie de l'Europe, s'en retourna comme elle était venue et les choses restèrent à peu près sur le même pied.

Cependant les autorités de la république voyaient avec inquiétude que le gouvernement national se consolidait et que l'union qui continuait de régner parmi les insulaires rendait de jour en jour toute entreprise pour les soumettre à l'ancien joug difficile

et impuissante. Il fut donc résolu d'essayer de rallumer la guerre civile au milieu d'eux, unique moyen qui offrît encore quelques chances de succès. On avait sous la main Antoine Matra et quelques partisans de sa famille; on voulut s'en servir pour troubler le repos du pays et retarder du moins autant que possible le développement de sa prospérité. A cet effet on prépara secrètement une expédition considérable et on l'envoya prendre terre à Aleria. Les pompeuses promesses que faisaient les traîtres qui en avaient la direction, et surtout l'argent qu'ils distribuaient à ceux qui s'associaient à leur criminelle entreprise, séduisirent une partie des habitants du Fiumorbo et de quelques pièves voisines. Antoine Matra, décoré du titre de général, secondé par un nommé Jacques Martinetti, chef de bandits et créé colonel par le commissaire ligurien, s'avance aussitôt vers l'intérieur; mais arrivé à Zuani il y rencontre Nicodème Pasqualini et le redoutable Clément Paoli qui le forcent de se retirer avec perte. Le chef des rebelles, changeant alors de direction, se porte sur Vivario; l'attention des nationaux étant tournée vers Bastia, d'où l'ennemi sortait également avec toutes ses forces, il se flatte de pénétrer jusqu'à Cortè. Les intelligences qu'il s'était d'avance ménagées dans cette ville, par l'intermédiaire d'un certain Pietri, surnommé Cannocchiale, qui devait se placer à la tête des détenus enfermés dans le fort, diminuaient considérablement les difficultés d'une semblable entreprise. Déjà il est arrivé sans obstacle jusqu'à Venaco; mais dans cette piève toute la population est sur pied, sous la direction de Sauveur Carlotti, receveur des finances, et de Jean-Baptiste Jacobi, commandant de la

milice locale. La lutte s'y engage entre Lugo et Sampietro; elle dure pendant plusieurs heures, mais le passage défendu par des hommes résolus ne peut être franchi sur aucun point. La victoire qui flotte incertaine se décide enfin par l'intervention d'une femme héroïque. Joséphine, épouse de Jean-Baptiste, s'indigne de rester enfermée dans sa maison, tandis que ses parents se trouvent si près d'elle, aux prises avec les ennemis de sa patrie; elle s'arme donc et vole à leur secours[1]. C'est surtout en temps de révolution qu'un rien suffit pour faire pencher la balance. L'apparition de Joséphine suivie d'une troupe de femmes excitées par son exemple, redouble l'ardeur des patriotes et l'ennemi, forcé à la retraite, s'enfuit dans la direction de Noceta. Les vainqueurs le poursuivent jusqu'à la rivière de Vecchio. Là de nouveaux dangers se présentent; Edouard Ciavaldini, lieutenant du général survient pour mettre les fuyards entre deux feux et tâcher de les anéantir. Ce plan paraît d'abord réussir à souhait, car Matra est sur le point d'être enveloppé; mais la mort de son antagoniste, tué à la tête des braves qu'il commandait, lui permet pourtant de se retirer dans le canton d'Alonia. Arrivé à Piedicorte, où il avait quelques partisans, il s'établit dans cette position, l'une des mieux fortifiées par la nature. En même temps un de ses complices nommé Costa, capitaine du *Royal-Corse* et chevalier de Saint-Louis, réunissait d'autres traîtres à Alessani. Sa jonction avec Matra pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences. Mais bientôt le général qui avait abandonné le siége de Macinajo à la première

(1) Voy. *New Essays in favour of the brave Corsicans*. London.

nouvelle de ces désastreux événements, se porte sur les lieux par Rostino; d'autres milices arrivent également par Serra, sous les ordres de Clément. Toutes les dispositions sont prises, l'attaque commence sur tous les points avec vigueur et ensemble, et les rebelles, après une résistance digne d'une meilleure cause, se voient enfin obligés de chercher leur salut dans la fuite. La nuit, qui mit fin au combat, leur permit d'échapper à une complète extermination, qui devenait inévitable par suite du concours toujours croissant des patriotes.

Le pays se trouvant ainsi purgé encore une fois des hordes des Matra, devenus le fléau de leur patrie, le général se rendit à Cortè pour présider à l'ouverture de la consulte. Nous expliquerons, en exposant l'ensemble du gouvernement de Paoli, comment étaient nommés les membres de cette assemblée; nous nous contenterons de dire pour le moment qu'elle était toujours composée des hommes les plus distingués par leurs talents, leur patriotisme, leur fortune ou leurs vertus. « Il faut, disait le général législateur, que chaque classe de citoyens soit représentée dans nos assemblées. Les riches ne sauraient défendre les intérêts des pauvres, ni les pauvres faire des lois pour les riches. Il importe que la consulte, formée de toutes les capacités, riche de toutes les vertus, investie de la confiance de tous les citoyens et semblable à un conseil de famille, prenne en considérat in tous les intérêts et fasse la part de chacun [1]. » Au jour indiqué, c'est-

(1) Tiré d'une lettre inédite du général adressée à Alberti, conseiller d'état.

à-dire le 23 mai 1762, tous les représentants se trouvèrent à leur poste. Le général prononça un discours remarquable par les nobles pensées qu'il renferme. En voici un extrait : « Messieurs, disait-il, vos con« citoyens, en vous chargeant de les représenter à la « consulte, vous ont confié leurs plus chers inté« rêts. Vous connaissez leurs besoins, vous par« tagez leurs sympathies, leurs mœurs sont les vô« tres: interrogez donc de bonne foi vos consciences, « éclairez-vous réciproquement par une franche dis« cussion, et soyez convaincus que les résolutions que « vous prendrez en commun deviendront des lois effi« caces, parce qu'elles seront l'expression sincère de « la volonté du pays. Messieurs, cherchons tous en« semble notre propre bonheur en travaillant avec « zèle à assurer le bien-être de la communauté dont « nous faisons partie; tâchons aussi de nous appli« quer avec constance à déconcerter les plans de « nos perfides ennemis qui, comme vous venez de « le voir, calculent sur nos divisions pour nous ré« duire à leurs fins. La victoire, toujours fidèle à la « sainte cause de la patrie, s'est encore une fois dé« clarée pour nos armes; mais les derniers événements « sont une preuve évidente du besoin qu'ont tous les « vrais patriotes d'être sans cesse attentifs et prêts soit « pour surveiller soit pour punir les ennemis de notre « bonheur. Que chacun de nous se souvienne qu'il se « doit entièrement et sans réserve à son pays et qu'il « ne doit chercher son propre bien-être que dans le « bien-être général. »

L'assemblée nationale, après avoir exprimé ses sentiments sur les Corses qui, pervers ou seulement

égarés, se faisaient les instruments de Gênes pour déchirer le sein de la patrie, adopta des mesures importantes pour l'administration du pays, ou plutôt donna force de loi aux projets du général. L'impôt, rendu à sa destination primitive, qui est de pourvoir aux besoins de l'état social, fut non-seulement réparti de la manière la plus équitable sur la base unique du revenu du sol, mais sa perception fut également affranchie des charges qui le rendent lourd et accablant. Confiée aux soins des podestats et pères de commune, elle devenait, pour ainsi dire, une affaire de famille et ne coûtait qu'environ cinq pour cent. Par un article du décret qui résuma les travaux législatifs de cette session, il fut statué d'une part que les veuves et les orphelins des soldats morts ou qui viendraient à mourir pour la défense de la patrie seraient exempts de l'impôt ordinaire pendant dix ans, et de toute taxe extraordinaire, ainsi que des gabelles, à perpétuité; de l'autre, que les portraits des officiers et des chefs morts au service de la nation seraient exposés dans la salle du grand conseil (art. 37)[1]. Ces dispositions, il faut le dire, étaient faites pour rendre le patriotisme l'objet d'une espèce de culte.

Tout commerce entre les habitants des villes de la côte et ceux de l'intérieur avait été sévèrement défendu par divers motifs et par les Génois et par le gouvernement national; les uns voulaient empêcher qu'il n'y eût de trop fréquentes relations entre les deux peuples, l'autre visait à réduire les marchands des présides à la nécessité de se prononcer pour la cau

(1) *Voy.* Actes des consultes nationales et Cambiaggi.

nationale; mais pendant la tenue de la consulte, la population de Bastia ayant exposé le déplorable état où elle était réduite et exprimé les meilleures dispositions, l'orateur proposa à l'assemblée la révocation des défenses existantes, et la liberté du commerce fut accordée au peuple de la capitale : mesure généreuse, mais imprudente et par conséquent blâmable. Enfin la liberté religieuse fut naturalisée dans l'île de la manière suivante. Une députation de l'Ile-Rousse se présenta au conseil pour demander s'il fallait admettre un Juif établi dans la nouvelle ville à voter aux élections. « Messieurs, répondit Paoli, la liberté ne confesse point; laissons de semblables distinctions aux inquisiteurs du Saint-Office. Nous avons une loi d'après laquelle tout honnête homme domicilié sur le sol affranchi de notre patrie peut prendre part à la nomination de ses magistrats et de ses représentants; il ne faut pas aller plus loin[1]. » Admirable langage par lequel non-seulement on proclamait la liberté de conscience et des cultes, mais qui la nobilitait, en empêchant toute discussion sur une matière de sa nature extrêmement délicate.

Cependant les Génois ne pouvaient renoncer à leurs habitudes de domination sur la Corse. Recommencer de temps à autre les hostilités, c'était au moins protester contre l'état de choses existant, c'était déclarer qu'on ne se tenait pas pour vaincu et qu'on était toujours résolu de continuer la lutte. D'ailleurs il ne fallait pas détruire les illusions des dames ligu-

(1) *Detti memorevoli del general Paoli. Voy.* aussi Pompei, *Etat actuel*, etc. et Pommereul, tom. II.

riennes, accoutumées à se considérer comme autant de reines de la Corse. Les gouverneurs généraux recevaient le sceptre en entrant en fonction ; leurs nobles épouses voyaient en cela la royauté et s'en appliquaient les honneurs. De là l'intérêt qu'elles prenaient aux affaires du royaume insulaire et l'exclamation qui leur échappait quand on en recevait des nouvelles favorables : Nous pourrons donc être encore reines[1] ! La guerre civile, qui avait de tous temps profité à la république, semblait alors l'unique moyen d'obtenir quelque résultat et de soutenir les espérances défaillantes de la légitimité génoise. Ainsi, sans se laisser rebuter par les nombreux échecs qu'on avait déjà éprouvés, on résolut de tâcher d'armer une autre fois des Corses contre les Corses. Les circonstances étaient même d'autant plus pressantes qu'on savait que le général faisait des préparatifs pour commencer le siége de Saint-Florent. On s'adressa pour lors à Alerius Matra.

Le lecteur sait déjà quel était le caractère d'Alerius Matra, le seul insulaire qui, revêtu d'un commandement supérieur, ait, dans le cours de la révolution, manqué à ses devoirs et trahi la cause nationale. Ce personnage se trouvait alors au service du Piémont, avec le grade de colonel. On lui fit de brillantes propositions pour lui-même et pour tous ceux qui voudraient s'enrôler sous son étendard ; c'en était assez pour le décider, sans même compter l'esprit de vengeance qui entraînait toute sa famille contre Paoli. Il courut donc se mettre à la disposition de la républi-

(1) *Voy.* Boswell, *State of Corsica*, les *OEuvres de l'abbé Richard*, etc.

que, qui lui conféra le titre pompeux de grand-maréchal avec un riche traitement et inscrivit en même temps son nom sur le livre de la noblesse ligurienne. Tout étant concerté de part et d'autre, Matra se rendit à Bastia avec quelques troupes. De là, il s'avisa d'adresser des lettres aux principaux officiers de la milice nationale pour leur faire part de son élévation et offrir des grades et de l'or à ceux qui le seconderaient dans son entreprise. Une démarche de cette nature lui parut devoir amener de grands résultats. En effet, on pouvait ainsi se promettre, soit de tromper quelques hommes plus zélés pour leurs intérêts particuliers que pour ceux de leur pays, soit, tout au moins, de rendre quelques bons patriotes suspects au gouvernement national. Le grand-maréchal jugeait les autres d'après lui-même; néanmoins ses tentatives n'eurent aucun succès, ou plutôt elles servirent à accroître la haine qu'on lui avait déjà vouée et firent de mieux en mieux connaître les menées d'un ennemi réduit à l'impuissance. Le premier qui reçut une de ses missives, fut Jean-Charles Saliceti. Cet officier distingué n'eut rien de plus empressé que de la livrer au suprême conseil qui la fit brûler publiquement par l'exécuteur des hautes-œuvres; tous ceux qui en avaient reçu de semblables suivirent le même exemple.

Mais si les offres de Matra étaient repoussées avec indignation par les hommes de mérite, il n'en fut pas de même de la part de quelques pauvres laboureurs qui, accoutumés à travailler sur les terres de cette ancienne famille, lui étaient dévoués à divers titres. Le fort d'Aleria restait encore entre les mains des Génois, le grand-maréchal se fit débarquer sur ce point,

et y fut rejoint par ses partisans, ou plutôt, suivant les expressions employées par le gouvernement national, par un petit nombre de bandits et de sicaires[1]. De là, repoussé dans une tentative qu'il fit pour pénétrer dans la piève de Verde par Jules Serpentini, il s'avança jusqu'à Antisanti, village considérable situé sur une colline dominante, peu éloignée d'Aleria et dont la population était généralement dévouée à sa cause. Averti des mouvements de l'ennemi, le général envoya immédiatement des forces considérables pour arrêter sa marche et punir sa témérité. Le capitaine Jean-Charles Saliceti arriva le premier à Antisanti. Attaquer la position, l'enlever, y mettre le feu, fut pour ce chef hardi l'affaire de peu d'instants. Le grand-maréchal, forcé de chercher son salut dans la fuite, fut assez heureux pour se réfugier dans le fort d'Aleria avant l'arrivée des capitaines Luc Alessandrini et Jean-Thomas Arrighi, qui accouraient de Cervione pour lui couper la retraite. Ainsi, pour nous servir encore une fois des expressions du manifeste déjà cité, un homme, qu'un vil intérêt avait fait déserter la cause de la patrie lorsqu'elle lui avait confié ses destinées, travaillait par le même motif et ouvertement, quelques années plus tard, à la rendre esclave de la république de Gênes, et, dans l'espoir de s'enrichir, il voulait consommer la ruine de sa nation. Le caractère de ce personnage est de ceux qu'on ne saurait trop flétrir, car c'est par de pareils hommes que la liberté est partout livrée au despotisme et que les peuples sont jetés entre les mains des tyrans.

(1) Voy. *Manifesto* du 7 septembre 1762, et Cambiaggi, liv. 22.

Le général Paoli s'était toujours opposé à la formation d'un corps de troupes régulières. « Dans un pays qui veut être libre, disait-il, il faut que chaque citoyen soit soldat et qu'il se tienne toujours prêt à s'armer pour la défense de ses droits. Les troupes disciplinées, ajoutait-il, conviennent mieux au despotisme qu'à la liberté. Rome cessa d'être libre le jour qu'elle eut des soldats payés et les invincibles phalanges de Sparte étaient formées de la levée en masse. » « Enfin, disait-il sur le même sujet, dès qu'il y a une armée permanente, il se forme un esprit de corps; on parle de la bravoure de tel régiment, de telle compagnie ; ce sont des inconvénients plus graves qu'on ne pense et il est bon autant que possible de les éviter. Il faut qu'on puisse parler de la résolution montrée par telle commune, du dévouement des membres de telle famille, de la valeur de tel citoyen ; c'est ainsi qu'on excite l'émulation chez un peuple libre. Quand nos mœurs seront ce qu'elles doivent être, toute la nation sera disciplinée et notre milice sera invincible[1]. » On ne saurait disconvenir que ces raisonnements ne fussent entièrement conformes aux principes les mieux entendus, et tout porte à croire que le général Paoli, occupé de la régularisation des mœurs de ses concitoyens, n'eût jamais admis de troupes régulières dans son gouvernement, s'il lui eût été donné de placer la nation dans l'état normal qui formait l'objet de ses méditations et auquel on ne pouvait arriver qu'avec le temps. Mais ayant affaire à un ennemi toujours sur pied et à même d'opérer à chaque ins-

(1) *Voy.* Boswell, *State of Corsica.*

tant des descentes sur les côtes où il occupait les principales forteresses, il sentit la nécessité d'avoir sous la main une petite armée permanente destinée à la garde des frontières et à la défense des points fortifiés. Comme d'un autre côté les finances du pays étaient sur un bon pied, la résolution fut prise de former deux régiments de quatre cents hommes chacun. Le projet, adopté à l'unanimité par la consulte tenue à Cortè le 24 novembre 1762, reçut promptement son exécution. On leur donna pour colonels Jacques Baldassari, officier démissionnaire du Royal-Corse, et Tite Buttafuoco, un des hommes les plus dévoués à la cause nationale. Le zèle de ce patriote était tel qu'il vendit une partie de son patrimoine pour en verser le produit dans les caisses de l'État. On verra plus tard la conduite de son indigne fils.

La situation intérieure du pays s'améliorait notablement de jour en jour et déjà le peuple commençait à jouir d'un bien-être tel qu'il n'en avait pas connu depuis des siècles. La nation corse, suivant l'ingénieuse image qu'en traçait le général Paoli, semblable à une jeune et belle femme, douée d'une excellente constitution, mais affaiblie par des saignées réitérées sous la main d'un cruel praticien, reprenait peu à peu ses forces à l'aide d'un bon régime et donnait déjà des preuves de sa vigueur primitive[1]. L'ennemi terrassé n'osait plus se montrer, et la guerre civile, son unique ressource, perdait, à mesure que les mœurs se régularisaient, toutes ses chances de succès. Les mal-

(1) Boswell, *State of Corsica and Memoirs of general Paoli.*

heureux qui avaient été séduits par le troisième Matra, reconnaissant leur faute, ne cessaient de s'adresser au général pour demander la permission de rentrer au sein de leurs familles. Les plaies de la patrie se guérissaient et le corps social prenait un développement extraordinaire. Le suprême conseil d'état, sous la présidence et la haute direction du général, étudiait les besoins du pays, cherchait les moyens de les satisfaire, arrêtait les plans qu'il jugeait convenables pour arriver à ce but, et la consulte qui s'assemblait régulièrement tous les six mois donnait force de loi aux projets du gouvernement dont la portée et les avantages lui étaient suffisamment démontrés. L'année 1763 fut surtout remarquable par les grandes mesures d'utilité publique adoptées et mises à éxécution par le pouvoir. La Corse avait jusqu'alors tiré ses munitions de guerre des pays étrangers, et l'on a vu à quels inconvénients la nation s'était trouvée exposée pendant ses luttes. Le général, dont le génie embrassait tout, et qui, bien plus, trouvait moyen de réaliser tous ses projets au milieu d'un peuple qui, ayant pleine confiance en son chef, le secondait avec un zèle religieux, établit un moulin à poudre à Cervione, commença l'exploitation des mines de plomb de Barbaggio, forma des manufactures d'armes de toute espèce sur divers points et fit battre une monnaie nationale[1]. Des commissaires spéciaux choisis par

(1) Cette monnaie était d'argent et de cuivre. Les pièces d'argent valaient cinq, dix ou vingt sous. Il était défendu sous peine de mort d'en exporter. Il s'en trouve plusieurs à la bibliothèque nationale de Paris. Celles de cuivre semblent avoir servi de modèle aux décimes de Napoléon.

la consulte étaient chargés de faire exécuter les divers projets qui obtenaient sa sanction. A cet effet chaque commune mettait à leur disposition un ou plusieurs travailleurs. Comme aux temps anciens, tout se faisait à force d'hommes, et c'était réellement un spectacle fait pour toucher l'observateur le plus indifférent, un objet digne d'admiration, de voir le zèle avec lequel chaque insulaire s'empressait de remplir sa tâche. L'intérêt général commençait à dominer tous les autres intérêts, ou plutôt chacun entrevoyait déjà son propre intérêt dans l'intérêt de la communauté. Il faut que l'homme soit essentiellement bon, comme le soutenait le sublime auteur d'*Émile*, et que le peuple, cet homme collectif, n'ait besoin que de voir ce qui est bien pour le faire; car autrement, quel que fût le génie de Paoli, on ne comprendrait jamais qu'il eût pu obtenir les résultats qui honorent tant son administration.

Cependant le sénat ligurien ne voyait pas sans dépit ce qui se passait dans l'intérieur de la Corse; en effet, plus la prospérité de l'île prenait du développement et plus s'évanouissaient les chances d'y rétablir l'ancien régime. Déjà, sur tous les points, les insulaires bravaient la jactance de leurs adversaires; leur pavillon parcourait en tous sens la mer Méditerranée et leurs corsaires étaient le fléau du commerce de la république. Le produit des prises suffisait même à couvrir une partie des dépenses gouvernementales. Mais de son côté Gênes, quels que fussent les désastres

(1) *Voy.* décret du 1er décembre 1762, et Cambiaggi, t. IV, liv. 22, p. 76 et suiv.

qu'elle ne cessait d'éprouver, ne se décourageait point, et comme le monstre de la fable elle semblait reprendre ses forces en touchant terre. Le fort d'Aleria restait entre les mains de l'ennemi. C'était de ce point que les Matra avaient tenté toutes leurs excursions. Une nouvelle entreprise du même genre fut encore résolue dans les conseils de la Ligurie. A cet effet des troupes furent recrutées sur divers points de la péninsule italique, en Provence et en Suisse, pour tâcher de frapper un grand coup au cœur de la nation. Le commandement de l'expédition fut confié au grand-maréchal Matra et au major Bustoro.

Ces deux officiers prennent terre à Aleria avec près de deux mille hommes et s'avancent sur-le-champ vers l'intérieur. Des proclamations jetées à profusion annoncent que les forces de la république vont attaquer simultanément l'île sur tous les points et que l'heure d'exterminer les factieux est enfin arrivée. Il se trouvait à Cervione deux compagnies de troupes régulières de la nation, avec quelques chevaux pour la garde de la côte et le blocus de la garnison du fort. La nouvelle du débarquement de Matra et de Bustoro électrisa au dernier degré cette poignée de braves. Les capitaines Jean-Charles Saliceti, Achille Murati et Pelone en avaient le commandement. Ils se placent à la tête de leur petite troupe et se rangent en bataille à quelques cents pas du bourg dont la population est également sous les armes pour les soutenir. Les nationaux sentent de quelle importance est pour le pays la conservation d'un point où se trouve le moulin à poudre que l'ennemi ne manquerait pas de détruire s'il parvenait à s'en emparer; tous sont donc résolus de défendre la position

jusqu'aux dernières extrémités. En attendant, le grand-maréchal arrive sur les lieux avec sa division. Le pays étant plat et propre aux évolutions des troupes régulières, il se flatte de culbuter sans peine les patriotes qui lui font face. Il fallait en effet toute l'audace de trois capitaines renommés par une valeur à toute épreuve pour oser combattre en rase campagne contre des forces six fois supérieures à celles dont ils pouvaient disposer. Ce fut une périlleuse tentative, mais qui réussit complètement. Le sang-froid et la bravoure déployés en cette occasion par les insulaires dépassèrent tout ce qu'on avait vu dans les guerres précédentes. Immobiles dans leurs positions, ils attendirent de pied ferme l'ennemi qui marchait sur eux plein de confiance et dans l'espoir de les envelopper comme dans un réseau d'où nul ne pourrait s'échapper. Le combat s'engagea à une petite distance et pour ainsi dire, corps à corps; mais après une première décharge qui ne manqua pas d'être meurtrière pour les Génois, les insulaires s'ébranlèrent, se précipitèrent sur leurs adversaires et les mirent en déroute. Le colonel Bustoro, qui commandait la réserve des troupes de la république, voyant que les nationaux, quoique renforcés par la milice voisine, étaient en petit nombre, en fait faire la remarque à ses soldats, les ranime par son exemple et se porte en avant. L'audace de Jean-Charles Saliceti s'accroît avec le danger. Il rallie sa troupe, et, résolu de vaincre ou de périr, il attaque son adversaire avec une nouvelle vigueur. Tout cède sous la violence de ses coups, et Bustoro, qui avait blâmé tout le premier la retraite précipitée de Matra, est à son tour mis en fuite avec des pertes bien plus graves. D'autres ren-

contres eurent encore lieu sur ce point entre les nationaux et les Liguriens qui, toujours défaits malgré l'appui qu'ils recevaient de quelques hommes égarés et ennemis de leur propre bien-être, se virent enfin acculés à la mer et perdirent définitivement leurs fortifications d'Aleria enlevées d'assaut par le capitaine Ristori.

Mais, tandis que les choses se passaient ainsi près des ruines de l'ancienne capitale de l'île, d'autres combats se livraient aux portes de Bastia. Là également les Liguriens, s'étant portés en force sur Furiani, furent repoussés avec perte. Sur ce point aussi les insulaires réguliers firent des prodiges de valeur; mais le capitaine Jean-André Ciavaldini, frère du lieutenant général tué à Noceta, qui les commandait, trouva la mort en combattant à leur tête. Un autre patriote d'un mérite reconnu périt de même en cette circonstance. Ce fut Auguste Buonaccorsi, membre de la junte de guerre et de défense. Ce valeureux officier ayant reçu la blessure dont il mourut peu après, était étendu à terre; deux soldats se présentent pour le relever : « Marchez, leur dit-il, combattez, aidez vos compatriotes à chasser l'ennemi; vous ramasserez les blessés à votre retour. » Ce combat, qui fut meurtrier de part et d'autre, devait être le dernier qui se livrait en Corse entre les troupes de la république et les nationaux. Ce fut pendant cette campagne qu'une femme, nommée Marguerite Paccioni de Niolo, se présenta au général Paoli à Murato et lui dit : « Général, j'avais trois fils, deux sont morts dans les guerres précédentes; les magistrats prétendent que celui qui me reste est exempt du service. Je ne le

pense pas. J'ai vu la patrie en danger et j'ai fait quinze lieues pour vous l'offrir. » Le général, qui raconta lui-même ce trait à Boswell, reçut presque en même temps un billet de la part d'un sergent nommé Massiani, blessé à mort en repoussant l'ennemi sorti de Saint-Florent et ainsi conçu : « Je vous salue; prenez soin « de mon vieux père; dans deux heures je serai avec les « autres braves qui sont morts en défendant la pa- « trie[1]. » Que manque-t-il à ce billet pour être cité comme sublime, s'écrie Pommereul qui le rapporte? D'être lu par des personnes capables de le comprendre.

Nous venons de raconter les premiers faits d'armes des troupes régulières de la nation; disons un mot sur leur organisation. Le recrutement s'en effectuait chaque année par le tirage au sort entre tous les jeunes gens âgés de vingt ans révolus. Chaque province devait en fournir un nombre proportionné à celui de sa population. Les hommes désignés par le sort, à défaut de volontaires, servaient un an dans l'armée active, après quoi ils passaient dans la réserve où ils restaient deux ans. Au premier signal la réserve, dont les cadres étaient formés à l'instar de ceux de l'armée active, était tenue de marcher sous les ordres des maîtres d'armes des cantons. Chaque compagnie de la troupe régulière était commandée par un capitaine en chef et par un capitaine en second, qui avaient chacun son aide-de-camp ou lieutenant. Armés d'un fusil avec baïonnette, d'une paire de pistolets et d'un poignard, ces militaires étaient soumis à une discipline extrêmement sévère et appre-

(1) Pommereul, Boswell, Renucci.

naient les évolutions et les exercices sous la conduite d'instructeurs français, prussiens et suisses[1]. L'uniforme était de drap noir national et le même pour tous les hommes de la compagnie; les officiers n'étaient distingués des soldats que par un petit galon attaché au collet de leur veste et par l'absence de baïonnette à leur fusil. Enfin, pour achever de décrire l'équipement de cette troupe qui rendit de si grands services à la patrie, nous ajouterons à ces détails d'où l'on peut tirer quelques inductions utiles, que tous les réguliers portaient une espèce de casque ou bonnet de peau de sanglier, et avaient de longues guêtres en veau jusqu'au genou. Ainsi l'organisation du pays se complétait sous le rapport civil et militaire malgré l'état de guerre, les tentatives anarchiques de quelques hommes égarés ou pervers qui sacrifiaient tout à leur ambition, et surtout les intrigues d'un infatigable ennemi toujours sur pied et se faisant arme de tout pour nuire à la nation.

(1) « Si vuole, portait le décret d'institution, che questi reggimenti siano disciplinati colla maggior esattezza; e perciò istruiti e governati colle ordinanze più rigorose (art. 1er). »

SEPTIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LA DÉFAITE DES GÉNOIS JUSQU'A L'INVASION FRANÇAISE.

(de 1763 à 1768.)

Situation respective des Corses et des Génois. — Tableau du gouvernement insulaire. — Mode d'élection des divers fonctionnaires de l'État. — Juntes de guerre et de défense. — Organisation de la milice. — Opinion de Voltaire sur le général Paoli. — La liberté, unique base des institutions de la Corse. — Les habitants des villes de la côte devenus favorables au gouvernement intérieur. — Tentative sur la forteresse d'Ajaccio. — La famille Masseria. — Charles Bonaparte et Letizia Ramolino. — Nature de l'autorité de Paoli sur ses compatriotes. — Sa conduite envers les plaideurs et les mécontents des autorités. — Ses vues économiques. — Ses idées sur l'éducation. — Établissement de l'Université de Cortè. — Admiration des plus grands hommes de l'Europe pour Paoli. — Présent de Frédéric-le-Grand. — Opinion de Jean-Jacques Rousseau sur les Corses et leur général. — Le philosophe de Genève sur le point de se retirer en Corse. — Ses sentiments au sujet de l'hospitalité que lui offrait le chef insulaire. — Traité entre la république de Gênes et le cabinet français. — Les places de la côte occupées par les Français. — Caractère de cette intervention. — Réception des officiers français dans l'intérieur. — Le général Paoli et la population d'Ajaccio aux *Salines*. — Le gouvernement français médiateur de paix. — Expédition de Capraja — Lutte entre les insulaires et les forces navales de la république. — Les Corses restent victorieux. — La Capraja organisée comme canton de la Corse. — Arrivée des jésuites espagnols dans l'île. — Mésintelligence entre le cabinet français et les autorités de la république. — Les Corses sur le point de s'emparer des places évacuées par les troupes françaises. — Nouveau traité entre la cour de France et la république. — Cession précaire de l'île. — Arrivée de nouvelles troupes françaises. — Consulte nationale en cette occasion. — Discours du général Paoli.

— Mesures adoptées par la consulte. — Exercices académiques des élèves de l'Université en présence des membres du gouvernement et de la consulte. — Allocution patriotique d'un de ces élèves. — Ambassade barbaresque. — Le drapeau royal remplace celui de la république dans les villes du littoral. — Le cabinet de Versailles continue ses intrigues pour tromper les Corses. — Lettre du duc de Choiseul au général Paoli. — Langage des officiers français. — Demande inconvenante du comte de Marbœuf au sujet de quelques positions. — Réponse énergique du chef insulaire.

La république de Gênes avait fait des efforts inouïs pour arriver à la soumission des insulaires en révolte contre son autorité; mais ses généraux avaient été usés, ses troupes anéanties, ses trésors épuisés sans résultat; enfin son humiliation était à la veille d'être complète. Les Corses, au contraire, avaient grandi de toute la décadence de leurs adversaires, leur sort s'améliorait de jour en jour, leurs forces ne cessaient de s'accroître et leur nom excitait déjà le respect et l'admiration de tout ce que l'Europe renfermait d'ames généreuses et d'esprits éclairés. En de telles circonstances le sénat ligurien ne voyait rien de mieux à faire, pour essayer de détruire l'intérêt que l'on prenait dans divers pays aux affaires d'un peuple qui montrait tant d'héroïsme, et pour faciliter l'intervention étrangère qu'il voulait invoquer encore une fois au secours de ses prétendus droits de souveraineté, que de travailler avec une nouvelle vigueur à diffamer une nation qu'il ne pouvait plus réduire sous le joug. Des plumes vénales ou aveuglément ennemies forgèrent un grand nombre de libelles où les insurgés étaient représentés comme plongés dans la plus affreuse anarchie. Le gouverne-

ment national jugea convenable, pour confondre les calomnies d'un adversaire toujours déloyal, de publier un manifeste où il exposa aux yeux de l'Europe l'organisation provisoire de l'île. C'était en effet la meilleure réponse qu'il pût faire et qui fût digne d'un peuple qui depuis trente-deux ans combattait pour sa liberté. Voici quelle était cette organisation.

Un suprême conseil d'état, composé de neuf membres qui représentaient les neuf provinces affranchies, savoir : le Nebbio, la Casinca, le Campoloro, la Balagne, Orezza, Alonia ou Rogna, Ornano, Vico et Cinarca, était chargé, sous la présidence du général, du pouvoir exécutif; mais trois conseillers étaient seuls constamment de service, à tour de rôle, et leur avis suffisait pour l'expédition des affaires ordinaires. Dans les affaires majeures, au contraire, tout le conseil devait être consulté. Le pouvoir exécutif ou d'action, ainsi constitué, convoquait les consultes nationales, veillait à la sûreté du pays, le représentait dans ses relations extérieures, dirigeait les travaux publics et présidait aux opérations de la guerre. Il avait aussi le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties, enfin le *veto* suspensif à l'égard des actes de la consulte, mais seulement jusqu'à nouvelle délibération.

L'autorité souveraine n'appartenait qu'à la consulte. A cette assemblée, composée des représentants des communes, des procureurs du clergé et des présidents des magistratures de province, appartenait le droit d'imposer les taxes, de faire des lois et de décider de la paix et de la guerre; et pour que ses délibérations fussent autant que possible l'expression de la volonté nationale, elles n'avaient force de loi qu'autant qu'elles étaient adop-

tées à la majorité de deux tiers de ses membres; disposition dont la sagesse sera surtout sentie, depuis qu'on a été témoin des intrigues qui dans les derniers temps ont souvent changé dans les parlements de France et d'Angleterre des majorités imperceptibles. La consulte, qui était la nation déléguée et qui exerçait la puissance sans dépendance ni partage, pouvait changer, destituer, accuser, punir, non-seulement les conseillers d'état, mais le général lui-même.

L'élection des députés des communes à la consulte générale se faisait avec une grande solennité par tous les citoyens majeurs de vingt-cinq ans et à raison d'un représentant sur mille ames. Avant de procéder à leur choix, les électeurs réunis sous la présidence du podestat du lieu juraient de nommer l'homme qu'ils croyaient le plus digne de remplir la haute mission qu'ils allaient lui confier. Aussitôt les voix recueillies, on dressait le procès-verbal pour constater le résultat obtenu et dont l'expédition formait le mandat du député.

Le général et les conseillers de service ne pouvaient assister aux séances de la consulte que le jour d'ouverture, afin, portait le considérant du décret, que les résolutions des représentants du peuple pussent être prises avec la plus grande liberté[1]. Mais cette assemblée vraiment nationale ne se contentait pas de délibérer, car du moment qu'elle était réunie, tous les pouvoirs se trouvaient concentrés en ses mains et elle exerçait l'autorité souveraine par l'intermédiaire de son pré-

(1) « Acciò resti al popolo pienissima libertà nelle resoluzioni. » *Voy.* Cambiaggi, liv. 23, p. 87.

sident. Dès la première séance, la consulte élisait un président chargé de lui faire connaître toutes les propositions soumises à ses délibérations, soit par le gouvernement, soit par quelqu'un de ses membres, ainsi qu'un *orateur* qui avait mission de présenter les rapports sur l'utilité ou la non-utilité de la mesure; mais les rapports de l'orateur ne faisaient qu'ouvrir la discussion et chacun pouvait dire son avis et était toujours écouté avec le plus profond silence. Les députés exerçaient leur mandat pour une seule législature. Avant de dissoudre la session, la consulte désignait neuf de ses membres qui devaient former le suprême conseil d'état pour l'année suivante, et qui devaient être âgés de trente-cinq ans et avoir été présidents de province; elle choisissait aussi les inspecteurs de l'agriculture et cinq syndics ou censeurs.

Le syndicat était une espèce de sénat ou tribunal réparateur, chargé de parcourir les provinces pour entendre les plaintes qui pouvaient s'élever, soit sur l'administration de la justice, soit sur la répartition des impôts, soit enfin sur tout autre sujet de même nature. Ses arrêts étaient souverains, et le général lui-même les reconnut en lui soumettant sa conduite au milieu des applaudissements de ses concitoyens. Les receveurs de finances étaient nommés par le général, ainsi que tous les employés subalternes de l'administration, mais ils devaient compte de leurs opérations à la consulte, et tous étaient soumis au syndicat[1]. Les punitions que le syndicat pouvait infli-

(1) Voy. *Sistema del governo Corso*, Cambiaggi, liv. 23, p. 86. *Voy.* aussi Pommereul, t. II. *Gouvernement du général Paoli.*

ger, étaient la réprimande, la censure, l'amende, l'interdiction de certains droits politiques, enfin la dégradation civique, sans préjudice des dommages-intérêts dus aux parties lésées dans leurs biens ou dans leur honneur.

Voici maintenant quelle était l'organisation de la justice. Les podestats décidaient seuls toutes les affaires dites de foi, c'est-à-dire jusqu'à la somme de dix livres; de cette somme à trente les contestations étaient résolues par les podesdats aidés des pères de la commune[1] qui étaient au nombre de deux. Toute contestation excédant cette somme était jugée par le tribunal de la province, magistrature composée d'un président et de deux assesseurs nommés par la consulte générale, et d'un avocat fiscal à la nomination du suprême conseil. Les fonctions des magistrats de province duraient pendant un an. On pouvait appeler de leurs jugements à la Rote, tribunal suprême et régulateur, composé de trois docteurs en droit, dont les fonctions étaient à vie, sauf le cas de prévarication et sans préjudice des droits de syndicat. Les mêmes tribunaux statuaient sur les atteintes contre les personnes, quand il n'y avait eu ni mort, ni blessures graves. En ce cas, l'auditeur général ou accusateur public traduisait l'accusé devant le tribunal criminel composé de trois magistrats. Sur le rapport d'un de ses membres, délégué pour diriger l'instruction, ce tribunal prononçait avec l'assistance de six bons

(1) *Voy.* décret du 1er décembre 1762, art. 4; Cambiaggi, l. 22, pag. 75.

pères de familles, chargés d'apprécier le fait sur les dépositions des témoins. Quant aux affaires politiques, elles étaient décidées par le suprême conseil sur le rapport des inquisiteurs d'état. Cette institution laissait sans doute quelque chose à désirer, mais c'était peut-être alors la seule combinaison qui offrît le plus de garanties. Quoi qu'il en soit, les membres du conseil d'état, du syndicat, des tribunaux de province, ne pouvaient être réélus qu'après un intervalle de deux ans. La consulte fixait les modiques traitements accordés à ces divers fonctionnaires publics; mais l'honneur attaché à l'exercice de leurs emplois était leur meilleure récompense. L'élection des podestats et pères de commune était également annuelle, mais elle se faisait directement par les citoyens majeurs de vingt-cinq ans, en présence d'un commissaire de la consulte, chargé de présider aux opérations du scrutin [1].

A côté de ces fonctionnaires ordinaires, il en existait d'autres que nous appellerons extraordinaires, connus sous le nom de juntes de guerre ou de défense. Ces juntes étaient des commissions investies des pouvoirs les plus étendus. C'était une dictature déférée par le général, comme elle l'était à Rome par l'un des consuls; seulement la dictature insulaire était collective et locale, tandis que l'autre était universelle et s'exerçait par un seul. Le général y avait recours toutes les fois que la paix venait à être troublée d'une manière grave sur quelque point de l'île et quelle qu'en fût la cause. La junte, formée de trois, cinq ou sept membres choisis parmi les hommes les

(1) *Voy.* décret du 1er décembre 1762, art. 4.

plus influents de l'endroit, était chargée de prendre les mesures qu'elle jugeait les plus convenables au bien-être du pays. Ce jury extraordinaire et tout-puissant s'assemblait aussitôt, faisait des enquêtes, infligeait des châtiments, dirigeait l'emploi de la force armée soit contre l'ennemi, soit contre les délinquants, usait, comme il l'entendait, de l'autorité qui lui était déférée pour remplir sa mission et ne rendait compte de sa conduite qu'au syndicat. Le président de la junte était ordinairement l'un des conseillers d'état de service auprès du général.

Il nous reste à dire un mot de l'organisation des milices nationales. Tous les Corses, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, étaient soldats. Chaque commune avait son chef d'armes, chargé de réunir les contingents et de régler leur marche suivant les ordres du général. Les milices de chaque commune formaient une ou plusieurs compagnies, selon l'importance de la population, sous le commandement d'officiers de leur choix. La nomination du commandant du canton ou piève était faite par le général, qui indiquait aussi les revues générales et le temps des exercices militaires qui se faisaient en chaque localité sous la direction du chef d'armes. Cet officier, qui était presque toujours un ancien militaire revenu de pays étrangers, était également chargé de l'exécution des jugements rendus par les tribunaux de commune.

Telle était l'organisation politique, civile et militaire de la Corse sous le général Paoli[1]. On peut dire

(1) *Voy.* Cambiaggi, Boswell, Pommereul, Renucci et actes des consultes nationales.

que c'est une des plus larges et des plus complètes organisations démocratiques que l'on connaisse. En effet, le peuple, ce véritable souverain, y sert de base à toutes les institutions, y fait lui-même toutes ses affaires, y apparaît dans toute sa majesté. Voltaire qui, portant sans cesse son attention sur toutes les branches des connaissances humaines, s'est montré plus d'une fois écrivain superficiel, ne pouvait surtout éviter ce reproche en parlant de la Corse, dont il ignorait l'histoire, comme le prouve le peu de pages qu'il lui a consacrées, et où il a souvent confondu les personnages, les époques, les fautes et les vices des gouvernants, des gouvernés. Néanmoins le caractère du général Paoli apparut dans tout son éclat au philosophe de Ferney qui en parla avec admiration. « L'Europe, a-t-il dit, « le regardait comme le législateur et le vengeur de sa « patrie. Les Corses, ajoute-t-il sur le même sujet, « étaient saisis d'un violent enthousiasme pour la li- « berté, et leur général avait redoublé cette passion si « naturelle, devenue en eux une espèce de fureur. » En effet, Paoli avait, comme on l'a vu, cultivé soigneusement cette passion naturelle à l'homme et si puissante chez ses compatriotes, l'avait régularisée sans la soumettre à aucune entrave, et en avait fait la base et l'ame de son organisation gouvernementale.

Témoins du bien-être des populations de l'intérieur, les habitants des villes de la côte, si libres et si favorisés par leurs constitutions respectives, commencèrent à désirer vivement d'être régis par les mêmes lois. A Bastia, à Calvi, et surtout à Ajaccio, se forma un parti dont les forces ne cessaient d'augmenter de jour en jour et qui n'aspirait qu'à faire cause com-

mune avec le reste de la nation. Si les résultats ne répondirent pas à ce qu'on avait droit d'attendre d'un si notable changement dans les idées et dans les sentiments, ce ne fut que par la force de circonstances extraordinaires ou malheureuses. C'est ainsi qu'à Ajaccio, où la plus grande partie de la population désirait avec ardeur l'expulsion des Génois, le mouvement combiné pour atteindre à un résultat si désirable ne servit qu'à constater le dévouement héroïque d'une famille de cette ville.

Comme le général Paoli faisait sa tournée dans le pays d'outre-monts, il reçut la visite de plusieurs habitants d'Ajaccio et entre autres de Charles Masseria. C'était un homme d'un caractère résolu, énergique, et qui surtout se montrait plein de zèle pour la cause nationale. Le chef insulaire combina avec ce patriote une attaque contre la forteresse de la ville. A une heure convenue des troupes de l'intérieur devaient entrer dans la cité, en même temps que Masseria aurait tâché de pénétrer par surprise dans la forteresse pour en occuper la porte principale et enclouer les canons qui en défendaient l'approche du côté de terre. Poussé par son impatience ou trompé par les promesses des détenus qu'il allait délivrer pour s'en faire un appui, Masseria, devançant l'heure, pénètre dans la forteresse, accompagné de son fils et de quelques amis, massacre la plupart des sentinelles, ouvre la prison, et, comptant sur l'assistance des prisonniers rendus à la liberté, il dirige son fils sur un point, se porte lui-même sur un autre et se croit déjà au comble de ses vœux; mais en quelques instants la fortune, qui lui avait d'abord souri, le délaisse;

les prisonniers ont fui, les patriotes de l'intérieur n'arrivent pas encore et l'ennemi l'assaillit de toutes parts avec des forces centuples. Quelle terrible situation! que d'héroïsme en pure perte! Masseria fils s'est emparé de la tour de l'horloge et y a planté le drapeau national, mais, percé de mille balles, il reçoit une mort glorieuse! Le brave Charles, voyant le coup manqué, se précipite sur la poudrière, et, résolu de périr, il travaille à y mettre le feu; mais blessé grièvement, il est fait prisonnier sur les cadavres de ses compagnons d'infortune. Conduit tout mutilé devant le commandant, il refusa de répondre aux questions qu'on lui adressa sur ses complices et n'exprima, en mourant, que le regret de n'avoir pu faire sauter la forteresse. De cette manière, en arrivant aux portes de la ville, les troupes nationales, qui avaient été obligées de suivre mille détours au milieu des vignes et des jardins, y apprirent le désastre de leurs amis. La tentative pour s'emparer d'Ajaccio fut ainsi manquée, comme le furent presque en même temps des entreprises non moins hardies sur d'autres villes de la côte. Mais c'en était assez pour donner les plus vives inquiétudes aux autorités de la république. Déjà plusieurs familles des présides avaient lié leur sort à celui de la nation.

C'est ici le cas de dire quelques mots de la famille Bonaparte. Cette famille, très ancienne dans l'île[1],

(1) *Voy. première partie*, t. I, p. 127. La célébrité de cette famille nous autorise à consigner ici sur elle quelques renseignements officiels tirés de l'*Annuaire historique de l'ancienne noblesse de France*, publié dernièrement:

« Des actes authentiques prouvent que la famille Bonaparte existait au moment de la fondation de la ville d'Ajaccio, en Corse, et

quoiqu'elle n'y ait joué aucun rôle important, pas plus qu'aucune de celles qui habitaient les villes mari-

qu'elle était propriétaire d'une partie du terroir sur lequel cette ville a été bâtie.

« Un certificat des nobles principaux de la ville d'Ajaccio, du 19 août 1771, atteste que cette famille a toujours été comptée au nombre des plus anciennes et des plus nobles, tant de son fait que par rapport aux alliances qu'elle a contractées avec la noblesse la plus distinguée du pays et de l'Italie, entre autres avec la maison de Gondi et d'Attavanti.

« La branche établie en Corse avait une origine commune avec celle qui était établie en Toscane, ce qui est attesté par un acte de reconnaissance de celle-ci, du 28 juin 1759; cette branche de Toscane jouissait du patriciat, et par conséquent du plus haut degré de noblesse, comme il est constaté par un extrait des lettres-patentes du 28 mai 1757, délivrées par le grand-duc de Toscane.

« Un arrêt du conseil superieur de Corse, du 13 septembre 1771, relate l'acte par lequel la famille Bonaparte de Florence, l'une des plus anciennes de la Toscane, déclare qu'elle a la même origine que celle de Charles Bonaparte d'Ajaccio (le père de l'empereur). Ces actes, sous les dates de 1759 et de 1771, sont bien antérieurs à l'élévation de cette famille en France; et voici en outre l'état de ses auteurs dont les preuves furent faites devant M. d'Hosier, juge d'armes de France en 1771, pour appuyer certaines réclamations :

François Bonaparte, premier du nom. Il est prouvé, par un acte de l'année 1567, qu'il fut père de :

Gabriel Bonaparte, qui jouissait du titre de *messire*, qu'on n'accordait alors qu'aux nobles les plus distingués; ce qui est justifié par des actes de 1567 et de 1568. Il s'établit à Ajaccio, y fit élever des tours pour défendre la ville contre les Barbaresques, et obtint plusieurs concessions de la république. Un acte de 1572 prouve qu'il fut père de :

Jérôme Bonaparte, premier du nom, qualifié, dans un décret du sénat de Gênes, *Egregium Hieronimum de Bonaparte, procuratorem nobilium*. Il avait été élu chef des anciens de la ville d'Ajaccio, jouissant du titre de *magnifique*, ce qui est prouvé par un acte

times, où tout se bornait à faire partie de l'autorité municipale, de la magistrature ou du clergé de la loca-

des années 1562 et 1595; il était propriétaire de la tour des Salines, avec domaines et fermes aux environs, formant une appartenance noble, ainsi qu'il appert par des actes de 1597 et 1601. Il fut aussi député de cette ville auprès du sénat de Gênes, et fut père de :

FRANÇOIS BONAPARTE, deuxième du nom; capitaine de la ville et élu ancien d'Ajaccio en 1596, avec le titre de *magnifique*. Il laissa les enfants qui suivent :

1° SÉBASTIEN, dont l'article viendra.

2° FULVIO BONAPARTE, qui fut père de :

LOUIS BONAPARTE, qui épousa en 1632 Maria de Gondi, de l'illustre maison de ce nom. Étant devenue veuve, elle épousa en secondes noces, en 1651, Hyacinthe Manelli, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne.

SÉBASTIEN BONAPARTE, premier du nom, dont on a produit l'acte de baptême de l'an 1603 et deux actes de 1635 et 1648 qui constatent que ledit Sébastien était noble. Il était père de :

CHARLES BONAPARTE, premier du nom. Un décret du commissaire de la république de Gênes, du 1[er] septembre 1661, lui donne le titre de *noble*, et un autre acte, de l'an 1681, prouve qu'il était élu ancien de la ville d'Ajaccio et qu'il jouissait du titre de *magnifique*. Il fut père de :

JOSEPH BONAPARTE, premier du nom, qui fut élu ancien de la ville d'Ajaccio le 3 mars 1702, avec le titre de *magnifique*. Il fut père de :

SÉBASTIEN BONAPARTE, deuxième du nom, élu, le 17 avril 1720 ancien de la ville d'Ajaccio et jouissant du titre de *magnifique*. Il fut père de :

JOSEPH BONAPARTE, deuxième du nom, élu en 1760 ancien de la ville d'Ajaccio et jouissant du titre de *magnifique*. Il fut père de :

CHARLES-MARIE BONAPARTE, né le 29 mars 1746. Il fut baptisé sous ces deux noms, mais il ne signa que celui de *Charles*. Des lettres-patentes de l'archevêque de Pise en Toscane, du 30 novembre 1769, lui connaissent les titres de *noble* et de *patrice*. Il fut élu plusieurs fois membre de la commission intermédiaire des États de Corse.

lité, se trouva entièrement dans le parti patriote. Charles Bonaparte, s'étant rendu à Cortè pour y suivre les cours de l'Université dont nous aurons bientôt occasion de parler, y fut présenté au général Paoli, en l'honneur de qui il rédigea quelques vers latins où respiraient les plus nobles sentiments de patriotisme. Le chef insulaire, dont la politique ne négligeait rien pour attacher les habitants des villes maritimes à la cause nationale, lui fit toute sorte d'accueil et finit par le recevoir au nombre de ses secrétaires. Après avoir passé quelque temps dans la capitale de l'intérieur, le jeune Charles, désireux de voir ses parents et amis, et peut-être aussi d'après les conseils du général qui n'oubliait aucun moyen de faire de la propagande dans les présides, se rendit dans sa ville natale. Ce fut dans ce voyage qu'il devint amoureux de Letizia Ramolino. La qualité de secrétaire du général de la nation flatta l'ambition de la jeune personne, les qualités personnelles de Charles touchèrent sans doute son cœur, et elle répondit avec une sorte d'empressement à la passion qu'elle avait inspirée. Mais si leur attachement réciproque n'avait eu besoin que de leur rencontre en société pour naître et se développer, il fallait pour le rendre légitime obtenir le consentement de leurs parents; il s'éleva alors des difficultés. Le père de Letizia, sous prétexte d'inégalité de fortune et surtout par suite des liens qui attachaient sa famille au parti génois, du côté des Fesch, refusa péremptoirement de le donner. Les deux amants eurent recours au général, qui interposa sa médiation de la manière la plus efficace. L'obstacle fut ainsi levé et le mariage célébré sous les auspices du chef

des Corses. Charles Bonaparte retourna presque aussitôt avec sa jeune épouse auprès du général Paoli, qui eut toujours la plus grande bienveillance pour toute sa famille (1767).

Le général législateur poursuivait sans relâche son œuvre pour la régénération de sa patrie. On a vu combien son autorité légale était restreinte; c'était lui-même qui avait voulu qu'il en fût ainsi; mais il n'en paraissait que plus grand et plus digne de respect aux yeux de ses compatriotes. Satisfait de l'autorité morale que lui garantissait son génie, il était par-là plus sûr de la coopération des masses. En effet, ces insulaires, charmés de se voir traiter d'égaux, d'amis, de frères par leur chef, lui accordaient à leur tour une confiance d'autant plus étendue qu'elle semblait n'être point nécessaire, puisque chacun prenait une part active aux affaires publiques et que la souveraineté restait intacte entre les mains du peuple. En attendant, rien n'échappait à la sollicitude de Paoli. Animé des plus nobles sentiments de patriotisme et de liberté, n'ayant point d'intérêts personnels à défendre et ne voulant pas même en avoir, puisqu'il ne songea jamais à se marier et qu'il n'avait pas d'héritier à pourvoir, habillé de drap national, parlant un langage franc, loyal, affectueux, il était tout-puissant, et jamais potentat ne fut plus craint ni mieux respecté de ses sujets ou de ses esclaves que ne l'était Paoli de ses égaux, de ses concitoyens. Cherchant en toute circonstance à relever la dignité de l'homme, il encourageait le système d'arbitrage comme le meilleur moyen de terminer les contestations sans animosité et sans dépense. « Prenez, disait-il, l'homme qui vous paraît

« le plus honnête et le plus capable d'apprécier la na-
« ture de votre litige, et faites-en votre juge. Il vaut « mieux que vous le choisissiez vous-mêmes que d'at- « tendre qu'on vous l'impose. » Quand il s'agissait d'affaires graves, on le prenait lui-même souvent pour arbitre; quelquefois il prononçait le jugement qu'on venait lui demander, mais ordinairement il se contentait de donner des conseils sur la meilleure manière de terminer un différend. Il s'attachait surtout à détruire les sentiments haineux et à relever le caractère de ses compatriotes. Président-né du syndicat, il prenait néanmoins rarement part à ses opérations. Il préférait se tenir à l'écart afin que les plaignants eussent encore à qui s'adresser. Profitaient-ils de cette facilité, Paoli s'étudiait à leur inspirer le respect qu'on doit aux décisions de l'autorité légitime, et sa parole faisait l'effet d'un baume salutaire répandu sur une blessure récente ou irritée.

La consulte désignait annuellement deux commissaires par province, chargés de veiller sur l'agriculture locale et de prendre les mesures convenables pour en assurer le développement; mais le général ne se contentait pas d'un réglement si utile et dont les avantages étaient incalculables. Quand il parcourait les provinces pour le syndicat, il visitait les lieux, encourageait les plantations, présidait au greffage des arbres fruitiers de toute espèce, traçait le percement des routes, prescrivait le dessèchement des marais pernicieux, offrait des primes pour les défrichements des *makis* ou bruyères, et recommandait la culture des abeilles. « L'olivier, disait-il, qui abonde dans notre île, est la « première mine que nous devions exploiter; plus tard

« nous essaierons de tirer parti des autres. Ce lieu, « disait-il en une autre circonstance, n'est pas propre « à la culture du blé; mieux vaudrait y planter des « châtaigniers; car il faut couvrir de ces arbres les « terrains ombreux, comme il convient de réserver « les coteaux exposés au soleil aux oliviers et à la « vigne[1]. »

De tout ce que nous venons de dire d'après les meilleurs documents et de ce que le général législateur a lui-même exposé dans sa correspondance avec plusieurs de ses compatriotes, il résulte que le gouvernement de la Corse, tel que ce grand homme l'avait conçu, devait former une espèce de jury national subdivisé en autant de sections qu'il y avait de branches administratives ou judiciaires. « Il faut, « disait-il, que notre administration ressemble à une « maison de cristal où chacun puisse voir ce qui s'y « passe. Toute obscurité mystérieuse favorise l'arbi- « traire du pouvoir et entretient la méfiance du peu- « ple. Avec le système que nous suivons, il faudra bien « que le mérite se fasse jour; car il est presque im- « possible que l'intrigue résiste à l'action épurative de « nos élections multiples, générales, fréquentes. »

L'instruction, de tout temps extrêmement négligée en Corse sous les Génois, excita surtout le zèle de Paoli, qui la considérait, avec raison, comme le principal ressort de la prospérité d'une nation. En effet, comme l'a dit le plus sage des Grecs, il n'est qu'un mal dans le monde, l'ignorance. L'homme sans instruction, dans l'état de société, est un être faible

(1) *Detti memorevoli del general Paoli*, Ms. part.

ou féroce, dégradé, incapable de discerner le bien du mal, la vérité de l'erreur, la vertu du vice, enfin exposé, sans cesse et quoi qu'il fasse, à être victime de ses propres passions ou, qui pis est, à servir d'instrument aux passions et aux caprices des autres. « C'est l'éducation, disait le général législateur, qui « forme des citoyens d'autant plus utiles à la patrie « qu'ils savent que, s'ils ont des droits à exercer, ils ont « également des devoirs à remplir. » Toutefois cette éducation devait tendre, selon lui, moins à faire des savants que des hommes instruits, c'est-à-dire en état de bien remplir le but de leur réunion en société par une plus grande communication de leurs idées acquises. Aussi l'instruction élémentaire reçut-elle par les soins de Paoli une impulsion prodigieuse. Le sénat de Gênes s'était toujours étudié à étouffer en Corse tout enseignement, dans le criminel espoir qu'en réduisant le peuple à la plus stupide ignorance, il lui serait plus aisé de le tenir asservi. Mais en fuyant devant les patriotes victorieux, les satellites de l'aristocratie ligurienne avaient emporté avec eux toutes les entraves, et sur tous les points de l'île des écoles s'étaient établies, comme par enchantement. La conduite du clergé corse en cette occasion fut digne de tout éloge; car ses membres se déclarèrent prêts à consacrer leur temps à l'instruction des enfants des deux sexes. Le gouvernement se contenta, à ce sujet comme toujours, de diriger les efforts du patriotisme et de fournir les ouvrages qu'il jugeait les plus convenables à la culture de l'esprit et du cœur. L'imprimerie nationale, établie à Cortè, ne publiait, sauf les actes officiels, que des livres d'instruction; ceux qu'on faisait

lire de préférence étaient rédigés dans l'esprit des institutions du pays. Dans un de ces ouvrages, l'auteur, homme de talent et excellent patriote, quoique moine, le père Léonard de Campoloro qui fut professeur à l'université et théologien de la nation, soutenait que tous ceux qui étaient morts ou mourraient en combattant pour la patrie et la liberté, devaient être regardés comme martyrs et prenaient rang parmi les saints! Pouvait-on parler d'une manière plus sublime dans un pays entièrement catholique et sous l'influence religieuse? Chaque village, le plus petit hameau, ne tarda pas à avoir son école. L'instruction devint ainsi réellement populaire, et, ce qui n'est pas moins important, le clergé se rendit utile et par-là vénérable. Paoli est le seul législateur connu qui ait su tirer le clergé de l'état de fainéantise qu'on lui reproche partout. Sous son administration, non-seulement le prêtre enseignait, mais il prenait part aux affaires publiques, et l'un des assesseurs des tribunaux de province était ordinairement un ecclésiastique.

Après avoir posé les bases de l'enseignement élémentaire, le général voulut qu'il pût prendre tout son développement, et la fondation d'une université nationale fut résolue. Or, comme tout se faisait avec promptitude et par une sorte d'enchantement sous l'administration libérale et éclairée d'un homme qui, selon l'aveu de Pommereul, trouvait le moyen d'être riche dans un pays pauvre, cet utile établissement fut bientôt ouvert à la jeunesse insulaire (3 janvier 1765). L'enseignement embrassa dès le premier abord la théologie scolastico-dogmatique et morale ainsi que l'histoire ecclésiastique, le droit

civil et canonique, la philosophie et les mathématiques, les humanités et la rhétorique, enfin la procédure civile et criminelle[1]; c'était, moins la médecine et la chirurgie, tout ce qu'on enseignait alors dans les universités d'Italie et de France. Les cours qui manquaient devaient être établis aussitôt que les ressources de l'Etat auraient permis de se procurer les instruments nécessaires aux démonstrations et opérations anatomiques, ainsi qu'un local convenable. Tous les professeurs étaient nationaux; ce furent d'abord Guelfucci de Belgodere, Stefani de Venaco, Mariani de Corbara, Grimaldi de Campoloro, Ferdinandi de Brando et Vincenti de Sainte-Lucie. On leur en adjoignit peu après trois autres pour enseigner le latin, le grec, le français, l'anglais et le dessin. Sur un appel du gouvernement le clergé s'imposa extraordinairement pour soutenir l'université nationale. Les élèves pauvres étaient logés et nourris aux frais de l'État.

L'Europe entière admirait les prodiges du génie de Paoli; les plus grands écrivains de l'époque en ont rendu le plus éclatant témoignage[2]. Le grand Frédéric lui envoya une épée d'honneur dont la lame portait pour inscription : *Patria*, *Libertas*, patrie, liberté, présent d'autant plus remarquable qu'il venait d'un roi. Nous avons déjà cité le philosophe de Ferney et nous aurons encore occasion d'invoquer son autorité; voyons maintenant quelle était la pensée de Rousseau sur les Corses et leur illustre chef. Déjà

(1) *Voy.* manifeste du 25 novembre 1764.

(2) *Voy.*, outre les auteurs cités, les ouvrages de Johnson, Goldsmith, Pignotti, Alfieri, Reynal, du roi de Prusse, etc.

dans le *Contrat social* il écrivait en 1762 : « Il est « encore en Europe un pays capable de législation, « c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec « laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre « sa liberté mériterait bien que quelque homme sage « lui apprît à la conserver. J'ai quelque pressenti- « ment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe. » L'honorable mention que le citoyen de Genève venait de faire de la Corse, dans un ouvrage si grave, porta un insulaire, capitaine au service de France, à le prier de se charger lui-même de la noble tâche à laquelle il avait fait allusion. Le général Paoli qui, à vrai dire, savait mieux que Jean-Jacques ce qui convenait à ses compatriotes, mais qui était sûr qu'un semblable travail ne pourrait que servir à la consolidation et au développement de son propre ouvrage, approuva la démarche de Buttafuoco et joignit ses instances à celles de cet officier pour décider l'auteur du *Contrat social* à consacrer quelques-unes de ses veilles à la Corse. Rousseau parut enchanté de la confiance que lui témoignaient les insulaires, promit de se mettre à l'œuvre, et demanda même des documents sur la matière; mais les persécutions auxquelles il se trouvait en butte s'étant accrues à la seule annonce d'une entreprise aussi honorable pour le publiciste que pour la nation qui en était l'objet, il ne put alors s'en occuper d'une manière convenable. En attendant, comme ses ennemis ne lui laissaient aucun repos, le général Paoli lui offrit un asile en Corse. Le philosophe accepta avec des marques visibles de satisfaction et de joie une offre qui peut se comparer au denier de l'orphelin. Il pensait déjà à se mettre en route, lorsque le

roi de Prusse lui ayant assuré une retraite dans ses états, il renonça à son projet de voyage, comme il avait provisoirement renoncé à son projet de législation. Voici comment il annonçait sa résolution : « Ce n'est pas « que j'aie perdu le plus vrai désir de vivre dans le « vôtre ; mais l'épuisement total de mes forces, les soins « qu'il faudrait prendre, les fatigues qu'il faudrait es- « suyer, d'autres obstacles encore qui naissent de ma « situation, me font, du moins pour le moment, aban- « donner mon entreprise à laquelle, malgré ces difficul- « tés, mon cœur ne peut se résoudre à renoncer tout- « à-fait encore. Mais, mon cher monsieur, je vieillis, je « dépéris, les forces me quittent, le désir s'irrite et l'es- « poir s'éteint. Quoi qu'il en soit, recevez et faites agréer « au général Paoli mes plus vifs, mes plus tendres re- « merciements de l'asile qu'il a bien voulu m'accorder. « Peuple brave et hospitalier... non, je n'oublierai ja- « mais un moment de ma vie que vos cœurs, vos « bras, vos foyers m'ont été ouverts à l'instant qu'il « ne me restait presque aucun autre asile en Europe. « Si je n'ai point le bonheur de laisser mes cendres « dans votre île, je tâcherai d'y laisser du moins quel- « que monument de ma reconnaissance et je m'hono- « rerai aux yeux de toute la terre de vous appeler mes « hôtes et mes protecteurs. Ce que je vous promets, « ajoutait-il, et sur quoi vous pouvez compter dès à « présent, est que pour le reste de ma vie je ne serai « plus occupé que de moi ou de la Corse ; toute autre « affaire est entièrement bannie de mon esprit, etc.[1] » Les sentiments exprimés par Rousseau à l'égard de Paoli

(1) *Voy. Lettres à Buttafuoco.*

et de ses compatriotes étaient ceux de tout ce que l'Europe possédait alors d'ames généreuses; mais ce n'étaient ni les ames généreuses ni les esprits élevés qui dirigeaient la politique et formaient les cabinets des rois; aussi les intérêts de l'aristocratie ligurienne étaient-ils préférés dans les conseils de la monarchie et du despotisme aux intérêts de l'humanité et aux imprescriptibles droits de la nation Corse.

La république de Gênes ne pouvait plus en aucune manière résister aux attaques des insulaires dirigées par un homme de génie. Les places de la côte n'étaient plus seulement bloquées, mais assiégées suivant les règles de l'art. Déjà tous les points intermédiaires avaient été enlevés et les navires de la nation étaient maîtres de la mer. Le premier combat naval de quelque importance fut livré dans le golfe de Saint-Florent. Les forces des insulaires étaient encore inférieures à celles des Génois, mais leur audace était faite pour suppléer au nombre, et la victoire couronna leur pavillon. Malheureusement ce résultat coûta la vie au brave Rocca, commandant de la flottille. Ce fut alors que le général, désireux de donner le plus d'impulsion possible à la marine, déféra le titre d'amiral au comte de Perez. C'était un Français, chevalier de Malte, qui avait montré quelque zèle pour la cause insulaire. Aussitôt que le gouvernement national eut accordé des lettres de marque, il fut des premiers à se présenter avec un superbe brick pour courir sur le commerce génois. D'autres armateurs imitèrent son exemple, et cette coopération favorisa le développement des forces navales du pays, par le point d'appui qu'elle leur offrait contre l'en-

nemi commun. On verra quelle fut plus tard la conduite du comte Perez. Le sénat ne sachant plus où donner de la tête eut de nouveau recours aux ministres de Louis XV. Un traité qu'on eut soin de tenir secret fut signé à Compiègne le 7 août 1764[1]. Le roi de France s'engagea à tenir garnison pendant quatre ans dans les places de Bastia, d'Ajaccio, de Calvi, d'Algajola et de Saint-Florent. Quoique l'objet de cette intervention ne pût être révoqué en doute et fût même spécifié dans les articles du traité, où l'on disait formellement que le but que le roi très chrétien se proposait était de faire rentrer les peuples sous l'obéissance de la république (art. 13); néanmoins, par un reste de pudeur que l'on conservait aux yeux de l'Europe et pour ne pas exciter l'exaspération des insulaires qui avaient juré de périr tous plutôt que de se soumettre au joug de Gênes, on déclara hautement que l'envoi des troupes royales n'était point contraire aux intérêts de la nation et se bornerait à la garde des places fortes. Mais même en supposant que les ministres français ne se fussent chargés que du rôle qu'ils avouaient publiquement et qu'ils ne voulussent imposer aux troupes royales qu'un service de maréchaussée, de garde-côtes ou de porte-clefs pour Gênes, leur intervention était toujours un fait aussi monstrueux que funeste aux insulaires. Envoyer des forces pour occuper des places et des villes au nom et pour le compte d'une puissance afin de les empêcher de tomber entre les mains de ses ennemis, c'est prendre une part active à la lutte, c'est arrêter les progrès d'un parti, l'empêcher de profiter de ses

(1) *Voy.* le texte de ce traité rapporté à la fin de ce volume.

moyens pour atteindre au but qu'il se propose; tandis que, d'un autre côté, on permet au parti opposé de porter ses forces sur un autre point et de se rendre invulnérable là où il était antérieurement aisé de le frapper. Le comte de Marbeuf fut chargé du commandement de l'expédition qui parut dans le golfe de Saint-Florent le 17 octobre 1764. Les circonstances au milieu desquelles le débarquement eut lieu méritent d'être rapportées, parce qu'elles servent à donner l'idée de cette nouvelle entreprise royale contre une nation infortunée.

Les insulaires serraient de près la forteresse de Saint-Florent; leur flottille victorieuse empêchait toute communication par mer et on pouvait compter les instants où la garnison affamée eût été forcée de se rendre à discrétion; sur ces entrefaites les Français entrent dans le golfe. Comme le temps était extrêmement orageux, les vaisseaux de l'escadre furent poussés à la Mortella dont la tour était déjà au pouvoir des nationaux. La conduite du commandant fut on ne peu plus amicale; après avoir salué le drapeau insulaire, il envoya à terre une embarcation avec un officier porteur d'une lettre de Marbœuf pour le général Paoli; cette dépêche contenait en substance que les troupes royales venaient dans l'île sans aucune intention hostile et devaient se borner à tenir garnison pendant quatre ans dans les places occupées par les Génois. La réponse de Paoli fut telle qu'on pouvait l'attendre d'un homme de son caractère. Il commença par faire sentir au commandant de l'expédition que la conduite de son gouvernement était funeste à la nation, puisque par l'arrivée des troupes royales on était obligé de renoncer

aux opérations du siége d'une place réduite aux dernières extrémités et à la veille de se rendre. C'était une protestation contre une violation patente du droit des gens. Néanmoins, comme les Français se disaient amis et qu'il ne convenait sous aucun rapport d'être contre eux en état d'hostilité, le général insulaire fit sur-le-champ lever le siége de la place. Le comte de Marbœuf ayant renouvelé la déclaration qu'il avait déjà faite en arrivant dans l'île sur les vues pacifiques et amicales de sa cour, le général Paoli, quelles que fussent ses méfiances sur la sincérité des protestations des alliés de Gênes, ordonna que les Français fussent traités en amis et indiqua deux jours par semaine pour la tenue des marchés sur les frontières, afin de rendre leurs approvisionnements plus faciles et moins dispendieux[1]. On signa en même temps un traité d'extradition des malfaiteurs qui viendraient à se réfugier dans les places de la côte.

Cependant comme la meilleure harmonie continuait de régner entre les Français et les insulaires, divers officiers des garnisons demandèrent des passeports pour visiter l'intérieur de l'île. Ce fut l'occasion d'un changement dans la manière de vivre du général et des membres du conseil. Jusqu'alors habillés de drap commun du pays, ils s'étaient peu occupés de cérémonies et d'étiquette; mais dès ce moment les rapports qu'il fallait entretenir avec de nobles officiers et de jeunes courtisans firent sentir la nécessité de quelques modifications pour ne point

(1) *Voy.* discours du général à la consulte de mars 1765, et Cambiaggi, liv. 24.

donner une opinion désavantageuse des premiers fonctionnaires de l'État à des hommes accoutumés à juger sur les apparences. La première innovation eut lieu au sujet des vêtements; les membres du conseil et les principaux magistrats s'habillèrent à la mode du continent et le général endossa une espèce d'uniforme en velours vert doré, qui était la couleur nationale; enfin on attacha à la grande chancellerie des jeunes gens qui avaient fréquenté les universités d'Italie ou de France, parlaient plusieurs langues et connaissaient les mœurs et les usages étrangers. Ainsi les officiers de l'armée royale furent étonnés de leur réception dans l'intérieur. Une pensée politique avait sans doute présidé à la parade des vêtements; mais la même pensée aurait pu préserver les premiers magistrats du pays des atteintes d'une maladie contagieuse. Il fallait en effet craindre d'ouvrir ainsi les portes au luxe, le plus redoutable fléau pour un peuple qui veut garder sa liberté.

Le gouvernement national ne cessait de consacrer ses soins à l'amélioration du pays, et on peut dire que les effets du système qu'on suivait avec une louable persévérance devenaient de jour en jour plus sensibles. Paoli, ayant fait cette année une tournée dans les provinces pour le syndicat des divers agents de l'administration, eut lieu de s'applaudir de ses efforts pour assurer le bien-être de ses compatriotes. On ne saurait décrire l'enthousiasme que sa présence excita sur tous les points de l'île; grands et petits, hommes et femmes, chacun s'empressait de l'entourer pour lui exprimer

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 24, et Boswel, *State of Corsica*, etc.

son contentement; nulle part des plaintes graves, ni des reproches sévères contre les autorités. Mais ce qui toucha surtout vivement le général, ce fut la conduite des habitants d'Ajaccio; arrivé à peine à l'endroit appelé *les Salines*, environ à un mille hors de la ville, il y vit aussitôt accourir une foule considérable qui exprima hautement le désir qu'elle nourrissait depuis longtemps de partager les avantages du gouvernement national. Les deux populations se donnaient la main, se groupaient autour du chef de l'État et se juraient réciproquement amitié, fraternité, assistance. Le général et les membres du conseil qui l'accompagnaient, pour donner sur-le-champ un éclatant témoignage de leur satisfaction à cette partie de la famille insulaire qui leur faisait un accueil si affectueux, rendirent politiquement un décret qui assimila les habitants d'Ajaccio à ceux de l'intérieur et ordonna qu'ils y fussent reçus et traités comme tels.

Le cabinet de Versailles, quelles qu'eussent été ses déclarations, ne pouvait borner son intervention à la garde des forteresses; le roi, selon l'esprit du traité, ne réduisait pas à cela sa sollicitude pour Gênes; le duc de Choiseul ne tarda pas à demander au général Paoli un plan d'accommodement avec la république. Le chef insulaire, fidèle exécuteur des prescriptions des assemblées nationales, lui envoya le plan de la consulte de Casinca. Les ministres de Louis XV répondirent que le sénat refusait de traiter sur une telle base. Les négociations, un instant suspendues, furent reprises sur un plan qui avait subi des modifications importantes et parurent à la veille d'être couronnées du succès, puisque le ministère français ne trouva rien à

dire sur l'offre faite, en dernier lieu, par le gouvernement insulaire d'indemniser la république pour la remise des forteresses du littoral. De toute façon les Corses se flattaient d'atteindre enfin leur but et de voir leur pays indépendant; car si Gênes refusait la paix qu'on lui offrait, on était résolu de la lui imposer par la force, et déjà on était en mesure. Le départ des Français devait être le signal de nouveaux combats et de nouveaux sacrifices.

Sur ces entrefaites, un certain Mattei de Centuri, officier au service de France, ayant touché à l'île de Capraja, eut l'idée de s'informer des forces de la garnison ligurienne. Arrivé en Corse, il se rendit aussitôt auprès du général et lui communiqua le résultat de ses investigations; c'en fut assez pour faire arrêter le projet d'envahir la petite île voisine. L'entreprise fut même résolue avec d'autant plus de plaisir que les hostilités se trouvant interrompues en Corse par l'occupation des forteresses de la côte par les troupes françaises, on était bien aise d'attaquer l'ennemi sur un autre point. L'expédition fut préparée dans le plus grand secret et partit du port de Macinajo (16 février 1765) sous les ordres des capitaines Achille, Murati et Jean-Baptiste Ristori. Elle se composait de deux cents hommes de troupes régulières, d'une cinquantaine de jeunes gens des premières familles du cap Corse et de quelques habitants de Capraja, munis de deux pièces d'artillerie. On arrive en quelques heures sur la côte de l'île et l'on prend terre au mouillage dit *Il Ceppo*. Le commandant génois, qui avait été informé du projet des insulaires, n'avait pas manqué de prendre quelques mesures de précaution; aussi le débarque-

ment était-il à peine effectué qu'un détachement d'indigènes se présenta pour s'y opposer. Il était trop tard, et les hommes dont il se composait furent enveloppés et faits prisonniers. On marcha alors vers la bourgade dont la population s'élevait, à cette époque, à quatre cents familles ou environ deux mille ames, et on y arriva au moment où les habitants en sortaient pour repousser les assaillants. De part et d'autre on occupait des positions et le sang semblait prêt à couler, lorsque le capitaine Ristori, homme doué d'une éloquence entraînante, s'avançant seul vers le détachement : « Mes amis, dit-il, nous ne venons pas dans votre « île en conquérants; nous sommes frères et en tous « temps votre pays a été uni au nôtre. Savez-vous quel « est l'objet de notre apparition sur vos rivages ? nous « étions libres et vous gémissiez encore sous le joug « de notre ennemi commun; nous venons à votre se« cours et vous apportons la liberté dont nous jouis« sons nous-mêmes. Nous sommes frères, nous avons « une seule et même cause à défendre; embrassons« nous et marchons dans les mêmes rangs. » Un langage si amical et si noble fit le plus grand effet sur les habitants de Capraja, naturellement intelligents; ils se réunirent donc aux Corses, et les introduisirent dans leur petite ville. Au jour, le commandant ligurien qui se reposait sur la résistance de la population, fut surpris de se voir attaquer par ceux qu'il avait comptés pour défenseurs. Il menaça de les punir par l'incendie de leurs habitations; mais l'attitude des insulaires l'obligea de modifier ses plans. En attendant, les tours de Sinipito, de Barbici et du port tombaient, après quelque résistance, entre les mains

des patriotes; il ne restait plus que le château. C'était du meilleur augure; on jugea convenable d'en informer le général Paoli qui, ne doutant pas du succès de l'expédition, mais prévoyant qu'aussitôt qu'on en aurait eu connaissance à Gênes, on n'y serait point resté dans l'inaction, expédia promptement dans l'île voisine un renfort de trois cents hommes avec une quantité suffisante de munitions de guerre et de bouche, et plusieurs pièces d'artillerie. Cette précaution vint à propos, car les Génois, informés de l'entreprise des Corses, prirent les mesures les plus énergiques pour les chasser de Capraja. La capitale de la Ligurie fut vivement agitée; sans perdre un instant, on embarqua des troupes et on les expédia dans l'île voisine sous le commandement du sénateur Pinelli. La flottille arrivée à sa destination, essaie en vain plusieurs fois d'opérer un débarquement et surprise enfin par un orage violent, elle se retire à la Spezia pour y faire ses réparations. Quelques jours plus tard, une nouvelle tentative eut lieu, mais elle n'eut pas plus de succès que la première. Le noble amiral ayant reçu des renforts tâcha une troisième fois de prendre terre dans l'île; pour la troisième fois, il en fut repoussé avec perte.

On se ferait difficilement une idée exacte de la sensation que faisaient coup sur coup à Gênes les nouvelles du mauvais résultat de l'expédition de Pinelli. L'occupation de la Capraja par les Corses était l'insulte la plus violente que l'orgueilleuse république ligurienne pût recevoir aux yeux de l'Europe; les plus fiers patriciens en versaient des larmes de dépit et de rage, et leurs nobles dames perdaient enfin l'espoir d'être encore reines de Corse. D'autres renforts fu-

rent envoyés à l'escadre avec les ordres les plus pressants d'agir à tout risque. Dans la matinée du 5 mai, l'amiral reparut donc sur les côtes de l'île et ayant reconnu qu'un point nommé la *Civita*, qui passait pour inaccessible n'était pas gardé, il parvint à y débarquer près de deux cents hommes. Cette audacieuse tentative fut cependant loin d'avoir le succès qu'il en attendait; car une poignée de Corses et de Caprarais, accourus du poste le plus voisin, se précipitèrent sur les soldats liguriens, en tuèrent plusieurs, en firent près de la moitié prisonniers et laissèrent à peine aux autres le temps de se sauver à la nage. Au nombre de ces derniers se trouva Antoine Matra, condamné encore une fois à fuir devant ses compatriotes. Triste destinée de ces hommes sans principes et sans morale politique qui sacrifient les intérêts de leur patrie à une misérable ambition personnelle. Mais tandis que les choses se passaient de la sorte à la Civita, l'amiral attaquait simultanément sur divers points pour rendre la résistance plus difficile et dans l'espoir de mettre à terre, à la faveur du désordre, des troupes qu'il se flattait de jeter dans les rangs des défenseurs de l'île. Mais d'un autre côté les mesures des insulaires étaient si bien prises et leur feu fut si bien dirigé que la flotte ennemie, toute criblée de boulets, dut se retirer encore pour réparer ses avaries. A l'arrivée de ces nouvelles désastreuses, l'agitation s'accrut au dernier degré dans la capitale de la Ligurie; les autorités redoublèrent d'efforts, firent embarquer d'autres troupes sur des bâtiments légers, pressèrent les réparations des vaisseaux qui avaient souffert et la flotte se rendit encore une fois dans les mers de Capraja. Ce fut

en cette occasion que les Corses qui restaient au service de la république, ayant reçu ordre de s'embarquer sur l'escadre, refusèrent unanimement d'obéir, malgré les sollicitations des premiers personnages de Gênes qui leur firent les offres les plus avantageuses. Quoique mercenaires, ils eurent honte de leur position et rien ne put ébranler leur résolution; tous persistèrent à déclarer qu'ils ne voulaient point combattre contre leurs compatriotes et leur major, nommé Querini, présenta son épée, en signe de démission, au doge qui l'avait fait appeler pour l'engager à partir avec sa troupe. Enfin toutes les forces navales de la république, formant un effectif de quarante navires de guerre de toutes dimensions, avec un nombre considérable de barques et de chaloupes, attaquèrent pour la cinquième fois l'île redoutable défendue par cinq cents Corses, et environ deux cents indigènes; mais tous les efforts qu'on fit pour opérer un débarquement furent en pure perte. On aurait dit que les coups portaient sur un rocher dont les flancs vomissaient la mort sur les assaillants. Après une dernière tentative qui occupa presque toute la journée du 18 mai, l'amiral ligurien, voyant la plus grande partie de ses vaisseaux endommagés, donna enfin le signal de la retraite. Le commandant du château, certain alors qu'il n'avait plus de secours à attendre, demanda une capitulation qui lui fut accordée à des conditions honorables pour sa garnison. De cette manière la superbe Gênes se vit enlever une position importante par une poignée de Corses que toutes ses forces maritimes ne purent en déloger.

La nouvelle de la déroute définitive de l'expédition

de Pinelli excita autant de joie en Corse que de désolation dans la Ligurie. Le général Paoli envoya immédiatement dans la Capraja un commissaire pour l'organiser comme un canton de la Corse. La république de Gênes était vaincue par ses anciens sujets. Le dernier combat venait d'être livré en vue de toute l'Italie, et, il faut le dire, l'Italie entière applaudissait au triomphe des insulaires. L'occupation de Capraja était du plus grand prix pour le gouvernement national; car la république ennemie se trouvait par-là presque placée dans l'impossibilité de continuer la lutte après la retraite des Français. Son commerce se trouvait plus que jamais en butte aux attaques des corsaires insulaires, devenus maîtres de la mer Toscane et lui fermant jusqu'à la conclusion de la paix les portes du Levant. Il paraît même que le succès de l'entreprise de la Capraja donna au général Paoli l'idée de diriger plus tard une expédition sur les côtes de Gênes. Ce moyen pouvait effectivement avoir une immense portée, et amener promptement le résultat auquel on visait depuis si long-temps, c'est-à-dire un arrangement avantageux et honorable.

Tandis que les choses prenaient cette tournure entre les Génois et les Corses, le roi d'Espagne expulsait de son royaume la compagnie de Jésus, fondée deux cents ans auparavant par un militaire débauché de cette nation, sanctifié sous le nom d'Ignace de Loyola dont le génie ambitieux perce à chaque ligne des institutions de son ordre; mais le monarque catholique ne voulant pas que les révérends pères, que la politique l'obligeait de proscrire, se trouvassent sans asile en Europe, demanda au sénat ligurien de

leur permettre de s'établir en Corse. Les autorités de la république ne firent point difficulté de consentir à une mesure qui pouvait tourner à leur propre avantage. Mais comme la France avait également chassé les jésuites, c'était un manque d'égards envers le roi très chrétien que d'ouvrir à ces religieux les villes occupées par ses troupes. Les ministres de Louis XV se plaignirent donc hautement d'une conduite si peu respectueuse pour leur maître. De là une complication qui pouvait sembler inextricable. En effet, le comte de Marbœuf reçut ordre d'évacuer les places où s'établiraient les jésuites et les enfants de Loyola étant débarqués à Ajaccio, les Français se retirèrent de la ville, qui fut occupée sur-le-champ par les nationaux, au milieu des témoignages du plus vif enthousiasme des habitants. Toutefois en évacuant la forteresse, les troupes royales eurent soin de la remettre entre les mains des Génois, arrivés expressément par mer pour les relever (août 1767). De leur côté les insulaires, croyant l'armistice fini par la retraite de ceux qui l'avaient imposé, bloquèrent immédiatement la place, et la garnison peu nombreuse, et serrée de près par mer et par terre, se vit à la veille de se rendre à discrétion [1]. Le comte de Marbœuf entendit son cri de détresse et voyant que les nationaux allaient se rendre maîtres d'une position importante, il écrivit au général Paoli que le roi désirait qu'il ne se commît point d'hostilités dans l'île jusqu'à l'expiration du terme des quatre ans que devait durer l'occupation. Le chef insulaire poussant la défé-

(1) *Voy.* Cambiaggi, liv. 25, t. IV, p. 151.

rence jusqu'au bout et ne voulant offrir aucun prétexte de mécontentement aux ministres d'un despote tout puissant, fit lever le siége. De cette manière les troupes nationales furent encore une fois arrêtées dans leur élan contre les Génois, que l'on trouvait toujours moyen de secourir. Ce que nous avons déjà exposé dans le cours de cette histoire suffirait pour autoriser les Corses à maudire le nom de Louis XV ; mais d'autres faits moins qualifiables viendront bientôt ternir complètement la mémoire de ce prince qui fut le bourreau de la Corse.

L'arrivée des jésuites dans l'île avait donné lieu à de vives réclamations de la part du gouvernement français. Les ministres du roi très chrétien reprochèrent au sénat sa conduite plus qu'irrespectueuse envers un prince qui n'avait cessé de lui accorder une protection si efficace. Et comme les idées s'enchaînent et que la vérité s'échappe souvent même des bouches les plus accoutumées au mensonge, le duc de Choiseul alla jusqu'à dire que Gênes livrée à elle-même ne pouvait tarder de se voir forcée de souscrire aux conditions qu'il plairait aux Corses de lui imposer. Il est probable que le sénat ligurien n'était pas non plus sans inquiétude sur la portée d'éventualités peu éloignées; il pensa donc que mieux valait s'entendre avec la France que de rester exposé à recevoir sous peu la loi des insulaires. D'un autre côté les ministres de Louis XV, qui s'étaient laissé enlever le Canada par les Anglais, se sentaient de force à lutter avec une petite nation dont ils occupaient déjà les forteresses les plus importantes. Ainsi on en vint bientôt avec une égale mauvaise foi à arrêter les bases d'un traité de la nature la plus étrange

par lequel, pour nous servir des expressions de Voltaire qui l'a bien analysé en ce qui regarde la souveraineté, « le royaume de Corse n'était pas absolument « donné au roi de France, mais il était censé lui appar- « tenir avec la faculté réservée à la république de rentrer « dans cette souveraineté en remboursant au roi les frais « immenses qu'il avait faits en faveur de la république. « C'était en effet céder à jamais la Corse, car il n'était « pas probable que les Génois fussent en état de ra- « cheter ce royaume, et il était encore moins probable « que, l'ayant racheté, ils pussent le conserver contre « toute une nation qui avait fait serment de mourir « plutôt que de vivre sous le joug de Gênes. » D'un autre côté le roi de France s'engageait à livrer l'île de Capraja aux autorités de la république et se chargeait de défendre le commerce ligurien contre les atteintes des corsaires insulaires. Telle était la substance du traité passé le 15 mai 1768 entre le plénipotentiaire génois Sorba et le comte de Choiseul d'Amboise, ministre de Louis XV[1]; traité honteux par lequel un gouvernement tyrannique vendait à réméré ses prétendus droits sur un pays où son autorité était méconnue depuis longues années et où il reconnaissait qu'elle ne pouvait être rétablie par ses propres forces. La France était encore alors la propriété de ses despotes du droit divin; les principes du véritable droit des nations étaient méconnus, et les hommes généreux, éclairés, amis de l'humanité, qui ne manquaient pas dans ce pays, n'osaient pas contredire trop ouvertement les auteurs des méfaits politiques, même de la nature la plus révoltante; la Bastille s'ouvrait

(1) *Voy.* le texte de ce traité rapporté à la fin de ce volume.

aussitôt pour les punir de leur témérité. Néanmoins Voltaire, ne craignit pas de flétrir le traité dont il s'agit en ces termes: « Il resterait à savoir si les hommes « ont le droit de vendre d'autres hommes; mais c'est « une question qu'on n'examine jamais dans aucun « traité. »

Le traité fut passé, comme de raison, à l'insu des insulaires; car on ne consulte jamais les peuples dont on se permet de disposer sans scrupule. C'était la politique des gouvernements qui régissaient l'Europe au temps dont nous parlons, et il faut même reconnaître qu'on est resté depuis lors à peu près stationnaire. Le général Paoli ne tarda pas à être invité à faire évacuer la ville d'Ajaccio. Un message de cette nature lui donna à penser que les empiètements du roi de France sur les droits imprescriptibles des Corses n'étaient pas encore à leur terme; il eut l'intention de résister à cette nouvelle exigence et de voir sur-le-champ où l'on en voulait venir; mais le comte de Marbœuf qu'il pria de lui faire connaître toute la vérité, lui ayant répondu qu'il n'était survenu aucune innovation dans les rapports de son gouvernement avec la république; que ce n'était au contraire que pour exécuter pleinement le premier traité, qu'on demandait l'entière évacuation d'Ajaccio jusqu'à l'expiration de la trève des quatre ans, et que le reste du pays resterait dans l'état où il se trouvait, Paoli souscrivit encore à une injuste demande perfidement déguisée et la ville fut abandonnée par les autorités nationales.

Cependant le général Paoli qui ne négligeait rien pour découvrir la vérité, ne tarda pas à être informé qu'un traité hostile avait été conclu à Versailles et

qu'une expédition destinée à le mettre à exécution se préparait dans les ports de la Provence. Sans perdre temps il convoque la consulte pour aviser aux mesures à prendre pour la défense de la liberté et de l'indépendance nationales. L'assemblée se réunit le 22 mai, et le même jour arriva à Cortè la nouvelle d'un débarquement de troupes françaises à Ajaccio. Cet événement excita la surprise et fit éclater l'indignation de tous les insulaires amis de leur patrie; mais les membres de la consulte en furent surtout profondement agités. L'heure d'ouverture de la séance si impatiemment attendue arrive enfin; un silence solennel et analogue à la gravité des circonstances régnait dans la salle des délibérations. Le général fit son entrée entouré de tous les membres du conseil d'état. Tous les yeux étaient fixés sur ce front qui conçut tant de nobles pensées. Paoli prononça alors le discours suivant que nous donnons en entier, parce qu'on y trouve la confirmation de plusieurs faits importants déjà rapportés et presque incroyables.

« Mes chers compatriotes, dit-il, la confiance que la « nation m'a témoignée en me chargeant de la représen- « ter dans ses relations extérieures, et les devoirs qui m'é- « taient imposés par une mission de cette nature, m'obli- « gent de vous rendre un compte fidèle de l'état actuel de « nos affaires. La situation avantageuse où elles sem- « blaient arrivées, il y a peu de mois, m'avait fait es- « pérer que j'aurais pu en cette circonstance annoncer « à mon pays le terme de ses longs travaux par la con- « clusion d'une paix honorable établie sur des bases « larges et solides. Mon attente a été trompée et tout, « au contraire, est devenu doute, obscurité, mystère.

« Oui, la paix que nous désirions paraît s'éloigner de « plus en plus de nos rivages, et s'il fallait ajouter foi « aux bruits que nos ennemis ne cessent de faire cir- « culer, l'aspect de nos affaires serait changé au point « d'affecter notre constitution tout entière.

« Vous savez que des négociations avaient été en- « treprises sous les auspices du roi très chrétien pour « arriver à un arrangement avec la république de « Gênes. Sa Majesté avait bien voulu admettre pour « base nos préliminaires de Casinca, et vous n'ignorez « ni la nature de nos déclarations pour rendre un « tel arrangement aussi honorable qu'avantageux pour « la république elle-même, ni son refus d'y consentir.

« Ainsi les négociations furent interrompues et tout « espoir d'accommodement parut s'évanouir; le roi se « fit alors proposer un nouveau plan par ses ministres, « afin, comme on le déclarait, d'offrir à la république « une plus juste compensation pour son prétendu droit « de souveraineté sur ce royaume. Les conditions de ce « projet étaient au nombre de trois : la première avait « pour objet de laisser à l'état de Gênes la suzeraineté « de notre pays, la seconde de lui rendre un hommage « semblable à celui dont Sa Majesté Sicilienne est tenue « envers le Saint-Siége; enfin, par la troisième, la répu- « blique devait conserver quelques places dans l'île. Ces « conditions furent mûrement examinées dans la der- « nière grande consulte par une commission spéciale à « laquelle se joignit le conseil suprême, afin de consta- « ter autant qu'il se pouvait et nos dispositions en « faveur de la paix et nos déférences respectueuses en- « vers Sa Majesté très chrétienne. La première et la « seconde condition furent accordées sur-le-champ;

« mais à l'égard de la troisième, comme la possession « de quelques places dans le royaume ne pouvait occa- « sionner que des dépenses pour la république sans lui « laisser aucun espoir d'en retirer le moindre avan- « tage, tandis que cela nous laissait craindre d'y trou- « ver un piége quelconque ou tout au moins un obsta- « cle à la consolidation de nos institutions, cette pro- « position fut modifiée de manière à concilier tous les « intérêts et à satisfaire même en ce point la dignité de « la république, sans manquer aux précautions néces- « saires au maintien de la tranquillité et à la sûreté des « peuples. Le plan ainsi rendu admissible fut renvoyé à « la cour de France, qui parut le trouver satisfaisant « pour les deux partis et propre à amener une récon- « ciliation désirable et avantageuse aux deux nations.

« Sur ces entrefaites survint l'incident des jésuites « qui, proscrits des États du roi catholique, furent « transportés dans les villes du littoral de notre île. La « cour de France parut mécontente de la république et « fit évacuer par ses troupes les places d'Ajaccio, d'Al- « gajola et de Calvi. Chacun de nous vit dans ce fait « une circonstance qui permettait à notre nation de « s'emparer de ces diverses positions, quoique les « Génois fussent arrivés d'avance pour les occuper. « L'ardeur et le zèle des habitants de ces villes, sou- « tenus au dehors par nos efforts, rendaient la réus- « site d'une telle entreprise sûre et imminente. En ef- « fet, la ville d'Ajaccio était déjà en notre pouvoir, et « la citadelle, étroitement resserrée, se trouvait à la « veille de se rendre à discrétion. En de telles cir- « constances une dépêche du ministre de France me « requit, au nom du roi très chrétien, de suspendre les

« hostilités contre les forteresses et de les laisser en état « de neutralité jusqu'à l'expiration des quatre années « que devait durer l'occupation des troupes royales. « On m'assurait que, passé ce temps, si la paix n'était « point conclue, nous aurions pleine liberté de faire « valoir tous nos droits. Je n'hésitai pas un instant « à sacrifier les avantages que nous offrait une pa« reille circonstance à la plus prompte et respec« tueuse déférence aux intentions de Sa Majesté très « chrétienne.

« Telle a été la série des événements qui se sont « suivis avec une grande rapidité depuis la der« nière consulte. Ce temps a vu nos espérances naître « et se soutenir au sujet de la paix, et toute notre at« tention a été consacrée à faciliter l'adoption des « bases d'un accommodement convenable; mais, soit « que la médiation du roi n'ait pu faire incliner l'or« gueil naturel de nos ennemis vers les sentiments « pacifiques, soit par toute autre raison qui nous reste « inconnue, il y a lieu maintenant de croire que toutes « ces négociations n'ont produit aucun résultat et que « même elles sont entièrement interrompues. Quant à « nous, nous avons donné les plus grandes et les plus évi« dentes preuves de modération pour convaincre de plus « en plus le monde entier et de nos sincères dispositions « pour la paix, et de l'obstination de nos adversaires. « Cette réflexion doit nous suffire pour éloigner toute « crainte de voir aucun souverain d'Europe, comme « on s'efforce de nous le dire, employer ses armes à « opprimer et détruire une nation qui fait depuis si « long-temps des efforts inouïs pour secouer un joug « aussi dur que barbare et pour rétablir et conserver

« sa liberté primitive, sans aucun dessein ni but am-
« bitieux; et une semblable crainte nous paraît encore
« moins fondée à l'égard de la France, nation géné-
« reuse, à laquelle notre pays a donné à diverses épo-
« ques les plus éclatantes preuves de son invariable et
« respectueux attachement. Nous étions même auto-
« risés à croire que Sa Majesté très chrétienne, ainsi
« qu'elle avait daigné nous l'assurer, aurait, à la fin
« des quatre années de la trève sur le point d'expirer,
« et après les refus réitérés de la république de sous-
« crire à un arrangement convenable, retiré entière-
« ment ses troupes de notre île et laissé au sort des
« armes la décision de nos différends avec Gênes.

« Cette pensée nous avait fait regarder comme inad-
« missibles et sans aucun fondement les bruits d'une
« nouvelle expédition de troupes françaises en Corse,
« ainsi que d'une cession provisoire et précaire con-
« sentie par les Génois, en vue de rentrer, après un
« certain laps de temps, dans l'exercice de leur an-
« cienne autorité. Cependant, il vient de s'opérer un
« débarquement de troupes; d'autres arrivages sont
« également attendus, quoique nous ignorions com-
« plètement et les motifs et le but d'une telle expédi-
« tion. Cet événement inattendu, qui excite la sollici-
« tude générale de la nation, offre à votre assemblée
« un nouveau sujet de méditations et de travaux pour
« l'adoption des mesures que vous jugerez les plus
« propres au maintien de notre liberté et de notre in-
« dépendance. D'ailleurs, quelque résolution que vous
« preniez en cette circonstance, je ne doute point
« qu'elle ne soit conforme au zèle dont vous avez
« donné jusqu'à ce jour des preuves irréfragables, et

« ne réponde entièrement à l'attente du peuple qui vous « a choisis pour ses mandataires à cette assemblée [1]. »

La consulte, qui partageait tous les sentiments du général et avait toute confiance en ses lumières, le chargea d'exprimer au gouvernement français les inquiétudes de la nation Corse au sujet de l'arrivée de nouvelles troupes royales dans l'île. En même temps résolue de ne rien épargner pour la défense du pays, elle vota à l'unanimité une augmentation considérable de l'armée permanente, affecta à leur entretien un sixième des revenus du clergé, frappa un impôt d'un demi pour cent sur toutes les propriétés productives du royaume, pour subvenir aux besoins de l'Etat, et donna plein pouvoir au général de faire ce qu'il jugerait convenable pour assurer le triomphe de la liberté et le maintien de l'indépendance nationale.

Il a déjà été parlé de la fondation de l'université de Cortè. D'après les principes qui présidaient aux affaires publiques, nul ne doute que les études de cet établissement ne fussent dirigées de manière à former des citoyens dignes de la patrie. Mais une circonstance surtout prouve quelle était la sollicitude du général pour l'éducation de la jeunesse insulaire; c'est l'usage qu'il avait établi de faire subir aux élèves, à la fin de chaque session, des examens solennels en présence des membres de la consulte et du gouvernement. C'était rendre les pères témoins des progrès de leurs enfants, montrer aux fils les vertus de leurs parents, en un mot exciter l'émulation de la manière la plus efficace. La

(1) Voy. *Gazetta del regno di Corsica* et Cambiaggi.

récompense qu'on offrait aux jeunes Corses était trop belle pour être négligée, et leur application à l'étude devenait un besoin du cœur. Les Spartiates s'exerçaient, sans contredit, à des joutes moins nobles, quoique le but et les moyens fussent les mêmes. Dans les deux pays on ne songeait qu'à développer l'amour de la patrie. Ce fut en cette occasion qu'après les exercices usuels un élève en rhétorique prononça un discours où l'on ne sait trop ce qui manque pour être cité comme un chef-d'œuvre d'éloquence patriotique. Nous en donnons une traduction fidèle, afin de mettre sous les yeux du lecteur tout ce qui peut servir à lui faire connaître et apprécier les mâles sentiments que nourrissait la vigoureuse génération élevée sous les yeux du général Paoli.

« Les nations qui ont aspiré à la liberté, dit le jeune « orateur, ont été assujéties à de grandes vicissitudes; « il y en eut de moins puissantes et de moins valeureuses « que la nôtre; néanmoins, avec la fermeté et la per« sévérance, elles ont fini par vaincre toutes les diffi« cultés. Si l'on obtenait la liberté par de simples « discours, tout le monde serait libre. Mais il faut pour « cela une constance inébranlable et supérieure à tous « les obstacles, et c'est parce que cette vertu est rare « parmi les hommes qu'on a toujours regardé comme « des demi-dieux ceux qui en ont fait preuve. Certes, « les prérogatives et la condition d'un peuple libre « sont trop inappréciables pour qu'on puisse les expo« ser d'une manière digne de leur importance; mais « c'est en dire assez que de rappeler qu'elles excitent « l'admiration des plus grands hommes. Quant à nous, « plût au ciel qu'on nous laissât suivre le cours de

« nos destinées! Mais notre nation, dont le cœur est « plus grand que ne l'est sa fortune, quoique pauvre et « couverte de vêtements grossiers, forme un reproche « pour l'Europe entière assoupie sous les lourdes « chaînes dont elle est chargée, et l'on sent le besoin « de nous ravir l'existence.

« Valeureux compatriotes, voici le moment fatal; « l'orage gronde déjà sur nos têtes, les dangers « nous menacent de toutes parts; sachons nous « placer au niveau des circonstances, grandissons « avec le nombre de nos ennemis; il s'agit de la dé« fense de notre nom, de notre liberté, de notre « gloire. En vain aurions-nous montré jusqu'à ce « jour des sentiments héroïques; en vain nos ancê« tres auraient versé des torrents de sang et souf« fert des fatigues inouïes; si nous venons à faiblir, « tout est perdu sans retour. Nous faiblir! Ombres « augustes de nos pères, vous qui avez tant fait « pour nous laisser la liberté comme le plus riche des « héritages, ne craignez pas que nous vous fassions « rougir de vos sacrifices. Non, jamais! Vos neveux « imiteront en tout votre exemple, résolus qu'ils sont « de vivre libres ou de mourir en combattant pour la « défense de leurs droits inviolables et sacrés. Nous « ne pouvons nous décider à croire que le roi de « France, épousant le parti de nos ennemis, dirige ses « armes contre notre pays; non, un événement de cette « nature ne saurait avoir lieu. Mais s'il est écrit sur le « livre d'airain que le plus puissant monarque de la « terre doive combattre un des plus petits peuples de « l'Europe, nous avons encore un juste motif d'être « fiers, car nous sommes sûrs ou de vivre à jamais

« glorieux et libres, ou d'immortaliser notre chute.
« Que ceux qui ne se sentent pas capables d'une telle
« vertu ne se troublent point; mes paroles ne s'a-
« dressent qu'aux vrais Corses dont les sentiments sont
« trop connus.

« Quant à nous, valeureux jeunes gens, aucun, j'en
« jure par les mânes de nos ancêtres! non, aucun n'at-
« tendra le second appel; c'est le cas de montrer à la
« face du monde que nous méritons d'être appelés
« valeureux. Si des étrangers abordent nos rivages
« prêts à livrer des batailles pour soutenir les préten-
« tions de leurs alliés, nous qui combattons pour notre
« propre bien-être, pour les intérêts de nos neveux,
« pour la défense de notre patrie, pour le maintien des
« justes et magnanimes résolutions de nos pères, nous
« balancerions à braver tous les dangers, à exposer,
« à sacrifier notre vie? Valeureux concitoyens, la
« liberté est notre but et tout ce qu'il y a d'ames
« généreuses en Europe nous contemple, s'intéresse à
« nous, fait des vœux pour le triomphe de notre cause.
« Que notre résolution dépasse l'attente générale
« et que nos ennemis, quel que soit leur nom, ap-
« prennent par expérience que la conquête de la Corse
« n'est pas aussi aisée qu'on le pense. Il y a en ce
« pays des hommes libres, et l'homme libre sait
« mourir[1]. »

Tels étaient les sentiments qu'on inspirait à la jeunesse insulaire; c'étaient d'ailleurs les sentiments de l'immense majorité des Corses. La résolution de défendre l'indépendance du pays était énergique, una-

(1) *Voy.* Cambiaggi, t. IV.

nime. Le général, quoique bien sûr d'être puissamment secondé par la masse de ses compatriotes, ne se dissimulait pourtant ni la nature, ni l'étendue des dangers qui menaçaient sa nation. Les Français ne cessaient de se renforcer dans les places qu'ils occupaient sur la côte ; et le comte de Narbonne étant arrivé à Ajaccio le 19 mai avec deux bataillons, le drapeau blanc fut arboré à la place du drapeau de la république. C'était un indice assez frappant des projets qu'on méditait contre le reste du pays. Le lendemain, ce même officier passa en revue ses troupes, et, jetant de l'argent au peuple, il l'excita à crier *Vive le roi!* mais le peuple de la capitale ultramontaine repoussa avec indignation des offres avilissantes et se retira dans ses demeures, résolu de rester fidèle au serment qu'il avait fait aux Salines. Les affaires ne se passèrent pas de la même manière à Bastia, dont la population abâtardie par la présence des autorités supérieures et à moitié génoise, était plus façonnée au joug. Le drapeau des lis ayant été planté sur la citadelle, les cris de *Vive le roi!* se firent entendre à diverses reprises dans la soirée, et une partie de la ville ayant été illuminée, on remarqua plusieurs transparents où l'on se montrait prodigue d'éloges envers Louis XV[1].

Pendant que tout se préparait pour la guerre, le gouvernement national reçut une ambassade pacifique de Tunis. Un navire de cette régence avait fait naufrage, quelques mois auparavant, sur les côtes de

(1) Comme preuve de la bassesse qui inspirait les poètes et les mécenates de Bastia, nous citerons le distique suivant :

Plaudite Io, cives; regnat Ludovicus et isto
Principe, jam tanto est digna labore quies.

la Balagne et son équipage avait été enlevé par les populations voisines, qui virent dans les Arabes plutôt des ennemis que des naufragés. A peine averti de cet événement, le général Paoli, aussi généreux qu'il était politique, ordonna de restaurer le navire barbaresque et d'avoir toutes sortes d'égards pour les Africains. Ses prescriptions furent ponctuellement remplies. Peu de jours après, il fit remettre sur le navire les objets qu'on en avait retirés, donna gratuitement toutes sortes de provisions à l'équipage et y joignit en même temps quelques présents pour la régence. Le bey, touché de la conduite du chef des Corses, lui envoya sur-le-champ une ambassade pour l'en remercier. Un des principaux officiers du divan tunisien, accompagné de deux secrétaires et suivi de plusieurs domestiques, esclaves et janissaires, arriva à Cortè vers la fin de juillet. Paoli le reçut sur l'escalier du palais national. L'ambassadeur, en l'apercevant, s'inclina, porta la main à son front, suivant l'étiquette orientale, et lui dit en italien : *Il bey ti saluta e ti vuol bene.* Le général insulaire lui tendit aussitôt la main et l'introduisit dans son appartement où ils eurent plusieurs entretiens particuliers. L'ambassadeur lui présenta ensuite, de la part de la régence, un superbe cheval couvert d'une selle tissue d'or et d'argent à la mauresque, deux autruches, un tigre, une paire de pistolets magnifiques et un sabre garni de diamants. Il distribua aussi quelques armes aux conseillers d'état, passa quelques jours à Cortè et après avoir promis, au nom de son gouvernement, que les Corses seraient à l'avenir traités en amis sur les possessions de la régence, il s'en retourna en Afrique.

Les envois de troupes et les préparatifs de guerre continuaient de la part du gouvernement français; néanmoins à Versailles on ne croyait pas encore devoir cesser les intrigues ayant pour objet de tromper les insulaires : on agissait ainsi sans doute pour mieux en imposer à l'Europe. Le ministre qui dirigeait la politique royale, le noble duc de Choiseul, quoique Voltaire ait dit de lui que ses qualités étaient au-dessus de sa naissance, poussa le système de dissimulation et de mensonge jusqu'au dernier degré; car il déclarait formellement par lettre autographe, en réponse aux dépêches du général Paoli, que les Français ne devaient donner aucune inquiétude à sa nation, que les intentions du roi étaient toujours bienveillantes, et qu'à l'arrivée du marquis de Chauvelin dans l'île il apprendrait de lui les mesures qu'il conviendrait de prendre pour assurer le maintien de la bonne harmonie. De leur côté, les officiers de l'armée ne cessaient de répéter que les affaires étaient presque entièrement terminées selon les vœux des insulaires, mais que pour donner quelque satisfaction aux Génois, on serait peut-être obligé d'en venir à un simulacre de guerre. Les Corses, que leurs longues vicissitudes n'avaient rendus que trop méfiants, montraient avec raison beaucoup d'incrédulité, et le langage qu'on leur tenait semblait inexplicable. Cependant tous les officiers qui avaient des rapports avec les nationaux s'exprimaient de la même manière. « Vous ne devez voir en nous que des amis, écrivait le marquis de Tilly, colonel du régiment de Médoc, à Saveur Carlotti, conseiller d'état, avec lequel il était lié; il ne saurait entrer dans les idées du gouvernement du roi de vous faire la

guerre, etc.[1] » Il faut aussi faire la part du caractère individuel, car il se trouvait dans les rangs de l'armée expéditionnaire des hommes qui avaient le cœur ouvert aux sentiments de liberté. Nous n'en citerons comme preuve que Mirabeau et Volney qui firent plus tard amende honorable. Il est plus que probable que ceux-là présentaient leurs propres vœux comme la pensée de leurs ministres. Une circonstance parut néanmoins prêter beaucoup de crédit au langage unanime des officiers de l'expédition. Le régiment de cavalerie qui portait le nom de Soubise étant débarqué à Saint-Florent, son colonel, frère du duc de Coigny et aide-de-camp du roi, écrivit une lettre amicale et remplie de nobles sentiments au général Paoli, à qui il demanda la permission de se rendre par terre à Bastia où était sa destination. Le chef insulaire y consentit, mais selon l'usage généralement observé quand une force étrangère traverse un territoire neutre ou allié, il exigea que la troupe n'eût point de pierres aux fusils. Les conditions furent acceptées par l'officier royal, et la marche ainsi réglée se fit de la manière la plus amicale. Enfin, les Français semblaient éviter scrupuleusement tout ce qui pouvait servir à donner la moindre inquiétude aux insulaires. Le peuple trouvait en cela quelques éléments de confiance, et ce n'était pas sans raison. Il y avait de quoi s'y tromper.

Ces illusions, que le général Paoli n'avait peut-être jamais partagées, mais qu'il n'avait pas non plus essayé de détruire d'autant plus qu'il attendait l'arrivée

(1) Docum. particul.

du marquis de Chauvelin pour connaître les arrangements que le duc de Choiseul lui avait annoncés, s'évanouirent enfin de la manière suivante. Le comte de Marbœuf, sortant de son inaction, fit savoir au chef de la nation qu'il avait besoin de tenir ouvertes les communications entre Saint-Florent et Bastia; et lui demanda en même temps la remise de l'Ile-Rousse et des tours du cap Corse. Paoli, indigné qu'on osât lui adresser des propositions déshonorantes, telles que celles d'une cession de territoire et l'abandon de plusieurs points fortifiés, préparait une réponse entièrement négative lorsqu'il reçut la nouvelle du commencement des hostilités[1].

(1) *Voy.* Cambiaggi, t. IV.

HUITIÈME PÉRIODE.

DEPUIS L'INVASION JUSQU'A LA CONQUÊTE DES FRANÇAIS.

(de 1768 à 1769.)

Injustice de l'agression royale. — Opinion de Rousseau à ce sujet. — Coup d'œil sur la situation. — Premières hostilités avant l'expiration de l'armistice des quatre années. — Occupation d'une partie du Nebbio et de tout le cap Corse. — Capitulation remarquable du capitaine Casella. — Arrivée du marquis de Chauvelin. — Absurdes prétentions du cabinet français. — Principes soutenus par le gouvernement insulaire. — Menées de l'ennemi avec les *Vittoli* ou traîtres pour jeter le désordre parmi les patriotes. — Les hostilités sont poussées avec vigueur. — Conduite héroïque des Corses au pont de Golo. — Paroles de Voltaire à ce sujet. — Une partie de la Casinca occupée par l'armée royale. — Faits d'armes remarquables. — Les insulaires remportent des avantages signalés. — Officiers patriotes qui se couvrent de gloire. — Affaire de Borgo de Mariana. — L'armée française complètement défaite. — Résultats de cette journée. — Faute du gouvernement national à l'égard des officiers insulaires au service de France. — Perte de la Capraja, livrée par trahison. — Noble conduite des marins nationaux. — Lettre du général Paoli au capitaine Franceschi. — Lettre du même au capitaine Ristori sur la nature de la guerre que les Français faisaient aux Corses. — Vues politiques du général. — On craint que l'Angleterre ne vienne au secours des insulaires. — L'opinion publique dans la Grande-Bretagne extrêmement favorable aux Corses. — La presse anglaise défend avec vigueur les principes de la révolution insulaire. — Extraits de quelques publications sur la matière. — Opinion de lord Chatam. — Plan d'accommodement formé par Paoli, convenable et avantageux à tous les partis. — Le général Paoli reçoit à l'Ile-Rousse deux commissaires britanniques. — Legs d'un négociant de Londres en faveur de la liberté insulaire. — Complot de Dumouriez et de l'abbé Fabbiani. — Trahison du comte Perez. — Jean Abatucci. — Son caractère. — Tentative de Matthieu

Massesi contre la vie du général de la nation.— Le coupable, fils du grand-chancelier, périt sur l'échafaud. — Chauvelin reçoit des renforts considérables. — Il éprouve de nouvelles défaites. — Incidents. — Réponse magnanime d'un blessé insulaire à un Français. —Les difficultés de la conquête exposées à la cour par Chauvelin. — Intention exprimée par Louis XV d'admettre l'arrangement proposé par Paoli. — L'opinion violente du duc de Choiseul a le dessus. — Chauvelin rappelé. — Marbœuf, qui reste au commandement provisoire des troupes, n'obtient aucun résultat dans ses attaques.—Conspiration d'Oletta.—Les menées et les intrigues se poursuivent avec succès. — Trahison de Ferdinand Agostini.— La lutte continue.— Abatucci, lieutenant de la nation dans le pays d'outre-monts, remporte des avantages signalés. — Belle conduite de Foata. — Le capitaine de marine Costa. — Intrépidité de cet officier. — Ses services utiles à la cause nationale. — Le comte de Vaux destiné au commandement suprême de l'armée d'invasion. — Troupes mises à sa disposition. — Son arrivée dans l'île. — Noms des principaux *Vittoli* au service de l'ennemi. — Résolutions de la consulte nationale. — Dévouement du peuple insulaire. — Préparatifs pour la nouvelle campagne. — Les armées en présence dans le Nebbio. — Les premières opérations tournent à l'avantage des nationaux. — Les Français obtiennent ensuite des avantages. — Nouveau plan de défense conçu par Paoli. — La trahison livre des positions importantes. — Déroute des insulaires à Pontenovo. — Conséquences de cet événement. — Opérations en Casinca, en Balagne et dans le pays d'outre-monts. — La partie cis-montaine occupée par l'ennemi. — Le général Paoli à Vivario. — Son départ pour la terre ferme. — Fin de la deuxième partie.

On a vu comment, après une longue série d'actes honteux et d'agressions injustes contre la nation corse, Louis XV avait fini par se faire céder les prétendus droits que le patriciat ligurien ne pouvait plus exercer sur le royaume insulaire. Le despotisme monarchique d'un tel prince était digne de succéder à la

tyrannie machiavélique d'une oligarchie de marchands. L'un valait l'autre. Ainsi ce petit peuple, qui ne demandait rien à l'Europe et qui avait trouvé en lui-même des ressources suffisantes pour combattre et vaincre un ennemi secouru sans cesse directement ou indirectement par ses alliés toujours prêts à devenir ses complices, ce peuple, martyr de son ardent amour pour la liberté, se voyait obligé de recommencer la lutte sur un nouveau terrain, quoique pour la défense des mêmes principes. Ce fut au sujet de cette entreprise que Rousseau écrivit ces lignes : « Il « faut avouer que vos Français sont un peuple bien « servile, bien vendu à la tyrannie, bien cruel et bien « acharné sur les malheureux ; s'ils savaient un homme « libre à l'autre bout du monde, je crois qu'ils iraient « pour le seul plaisir de l'exterminer. » Pour donner aux paroles du citoyen genevois un sens plus vrai et le caractère d'un jugement historique, il n'est besoin que de substituer Bourbons et roi aux mots peuple français. En effet, cette race royale n'a travaillé au dehors qu'à détruire la liberté. Les Espagnes et les Deux-Siciles lui ont dû la perte de leurs anciennes franchises, et quant à la Corse, le peuple français était également innocent des crimes dont Louis XV et ses ministres se rendaient coupables. Quoi qu'il en soit, une rupture entre les troupes royales et les nationaux semblait imminente. Les insulaires voyaient dans l'expiration de l'armistice des quatre années le signal des hostilités ; mais nul n'aurait jamais pensé qu'elles pussent commencer avant le 7 août. On était même d'autant plus rassuré à ce sujet que le marquis de Chauvelin n'était pas encore débarqué dans l'île.

Avant d'entrer dans le récit des mémorables événements qui vont suivre, jetons un coup d'œil rapide sur l'état des choses au moment de l'agression royale. On connaît l'admirable organisation des insulaires; disons quelles étaient leurs ressources. La population, portée à cent vingt mille ames dans le dénombrement peu exact fait par ordre de Maillebois en 1741, était restée stationnaire, si même elle n'avait diminué depuis cette époque jusqu'à l'élévation de Paoli. Le recrutement étranger l'avait surtout empêchée de prendre aucun développement; mais sous l'administration de ce chef habile, elle s'était accrue considérablement malgré l'état de guerre et, en 1768, elle s'élevait à cent quarante-deux mille ames. La population des places maritimes qui restaient au pouvoir de l'étranger, fortement réduite par la retraite d'un grand nombre de familles réfugiées dans l'intérieur, n'était plus que d'environ douze mille ames; mais c'était encore beaucoup, car cette partie de la famille insulaire gardait la neutralité ou prenait part à la lutte avec l'ennemi. On a vu que la levée en masse comprenait tous les individus âgés de seize à soixante ans. D'après cette ordonnance les registres de la milice nationale comptaient déjà environ trente-cinq mille noms inscrits. Si ces forces eussent pu être réunies sur un seul point et si l'on eût été obligé de venir attaquer la liberté insulaire au milieu de ses défenseurs, nul ne peut dire ce qu'il en eût coûté aux armées envahissantes; mais ces milices étaient dispersées sur une étendue immense. D'un autre côté l'étranger occupait les six principales forteresses du littoral d'où il pouvait attaquer les patriotes simultanément de front, par-derrière et sur les flancs,

en même temps qu'il était toujours assuré d'y trouver un refuge en cas de revers. Les Corses se trouvaient ainsi dans la nécessité de fractionner leurs forces pour observer en même temps toutes ces positions. Du reste la nation était bien armée et remplie de résolution. La liberté illimitée du commerce dont elle jouissait depuis plusieurs années et qui avait si fortement contribué à augmenter son bien-être en lui procurant des débouchés avantageux pour toutes ses productions, la paternelle administration, si conforme à ses goûts sous laquelle elle vivait et qui portait de si heureux fruits, enfin son attachement sans bornes aux principes de la révolution, tout cela augmentait sa confiance et ne lui laissait guère voir la portée des dangers dont elle était menacée, ou plutôt cela lui imposait l'obligation de défendre à tout prix cet ordre de choses qui lui avait déjà coûté de si grands sacrifices. Paoli, au contraire, ne se faisait pas illusion sur la gravité des circonstances; il voyait la royauté orgueilleuse et implacable des Bourbons prête à employer les immenses ressources de la France pour imposer son joug de fer à un petit peuple dont les blessures qu'elle lui avait déjà faites étaient encore saignantes. A la vérité, il pouvait surgir du milieu de la lutte qui allait s'engager quelque incident de nature à porter les puissances rivales de la France, et surtout l'Angleterre, à faire quelque démonstration favorable aux Corses. En tout cas, dépositaire de la liberté et de l'honneur de sa patrie, Paoli sentit que son devoir était de les défendre jusqu'à la dernière extrémité, sans même trop s'arrêter à évaluer les chances qu'on pouvait avoir de réussir. Sa devise fut donc ce qu'on devait s'attendre qu'elle serait mal-

gré sa haute prudence : résister de toute manière à l'invasion et combattre pour la noble, glorieuse et sainte cause de la liberté et de la patrie.

En cet état de choses, à peine le comte de Marbœuf eut-il reçu la réponse du chef insulaire à son insolente demande qu'il prit la résolution d'ouvrir la campagne. « La trêve avec les Corses, dit Pommereul, ne « devait finir que le 7 août ; mais comme ils étaient en « mesure de se défendre, on ne crut pas, en la rompant « avant ce terme, violer la foi des traités, et, suivant les « ordres de la cour, on attaqua le 30 juillet[1]. » L'historiographe ennemi, qui n'a pu se dispenser de dire que les hostilités furent ouvertes avant l'expiration de la trêve, n'a été que ridicule en raisonnant sur un tel acte comme il l'a fait. D'après les principes qui dirigent la politique des gouvernements qui n'admettent pas la souveraineté du peuple, Louis XV n'était tenu d'avoir aucun égard pour les Corses devenus ses sujets par la signature du ministre de Gênes. Le même auteur a ensuite menti en disant que les insulaires étaient préparés; car le gouvernement national, qui ne comprenait rien aux sophismes monarchiques, attendait la fin de l'armistice des quatre ans. Quoi qu'il en soit, par ordre de Marbœuf, le commandant de Saint-Florent envoya le 30 juillet un détachement pour s'emparer de la gorge de Sainte-Marie. Bien que surpris d'une manière inopinée par des forces supérieures, les insulaires préposés à la garde de cette position opposèrent la plus vive résistance; la fusillade ayant bientôt attiré sur les lieux d'autres patriotes, les Fran-

(1) Pommereul, tom. II, p. 256.

çais se virent forcés de se retirer avec perte. D'un autre côté, Marbœuf sortit presque en même temps de Bastia, à la tête de près de cinq mille hommes et s'avança également sur la route de Saint-Florent. Les Corses des avant-postes disputèrent vaillamment pied à pied le sol de la patrie, mais leurs efforts ne purent arrêter la marche de l'ennemi qui parvint ainsi plutôt encore par surprise que par force à s'établir sur quelques points du Nebbio.

On ne saurait redire l'impression que fit sur le général Paoli et sur toute la nation la nouvelle si inattendue du commencement des hostilités. On reconnaissait que les déclarations de Choiseul et les discours des officiers de l'expédition n'avaient eu pour objet que d'endormir le pays dans une sécurité qui rendît l'entreprise qu'on méditait plus facile. L'indignation se communiqua à tous les insulaires, sans distinction d'âge ni de sexe, et un long cri de malédiction s'éleva contre l'intervention étrangère. Paoli, qui se trouvait alors à Cortè, se transporta sur-le-champ à Murato, dans le Nebbio, point sur lequel il ordonna en même temps la marche des milices. Mais déjà, devançant son appel, les populations voisines s'étaient levées en masse pour s'opposer à l'invasion. L'énergique Clément avait pris position à Oletta, à la tête de quatre mille patriotes. Le comte de Marbœuf, n'étant pas en mesure d'agir dans le Nebbio et ne voulant pas non plus en sortir, se fortifia dans les positions avantageuses de Patrimonio et de Barbaggio et tourna son attention vers le cap Corse, où la résistance de la part des nationaux offrait plus de difficultés. Cette petite province, qui s'avance dans la mer comme un aviron, ex-

posée aux débarquements de l'ennemi et accolée vers l'intérieur aux forteresses de Saint-Florent et de Bastia, était peu susceptible d'être défendue. Le cap Corse avait une garde de deux cent cinquante hommes de troupes régulières qui, soutenues par la milice locale, formaient une garnison respectable sous les ordres de Barbaggi, neveu du général; mais, par les raisons déjà déduites, et surtout par l'occupation de Patrimonio, la position n'était guère tenable. Le général français combina ses mouvements de manière à couper toutes les communications aux nationaux. Ceux-ci firent des efforts inouïs pour les maintenir; mais, accablés par le nombre, il leur fallut enfin renoncer à leur projet. Dès lors, les Français tombant par masses sur les défenseurs du cap, les refoulèrent jusqu'à Rogliano, où Barbaggi, n'ayant pu s'embarquer pour la Capraja, comme il en avait l'intention, se vit forcé de capituler et fut conduit à Toulon avec cent soixante hommes restés sous ses ordres. Les milices voyant la dévastation de leurs propriétés, se dispersèrent, et la province, où d'ailleurs toute résistance était pour lors devenue impossible, reçut la loi du vainqueur. A l'occasion de la conquête du cap Corse par les troupes royales, nous devons rapporter un trait aussi honorable pour le général français Grand-Maison que pour un patriote insulaire.

Un vieux guerrier qui avait laissé une partie de ses membres sur les champs de bataille, mais dont le cœur brûlait du plus noble patriotisme, le capitaine Jacques Casella, dont le courage s'était accru avec le nombre des années, se trouvait chargé de la défense de la tour de Nonza. Comme il avait

envoyé une partie de sa petite garnison au secours de Barbaggi, il n'avait auprès de lui que quelques hommes. La nouvelle de la capitulation du commandant de la province arrive. Les défenseurs de la tour laissent percer leur inquiétude. Après quelques moments d'hésitation on fait observer au vieil invalide que l'ennemi approche et que bientôt il ne sera plus temps de se retirer, car on n'ose pas même compter sur la possibilité de faire la moindre résistance. « Comment, s'écrie le capitaine, il y a un « canon, des fusils, des munitions, et l'on croit toute « résistance impossible ! Nous tiendrons jusqu'à la der- « nière extrémité, ensuite nous ferons sauter la tour. » Les soldats, qui connaissaient celui à qui ils avaient à faire, interprétèrent les dernières paroles de Casella à la lettre, et ne voyant pas les choses du même œil que lui, ils prirent la résolution de se retirer pendant la nuit; désertion excusable jusqu'à certain point, car il est donné à peu d'hommes de montrer de l'héroïsme. Ainsi délaissé, le vieux guerrier en se réveillant ne se décourage point. Il ferme la porte, dresse son canon du côté où l'ennemi devait faire son apparition, dispose les fusils dans le même ordre et attend qu'on vienne l'assaillir. Les Français se montrent enfin à une petite distance ; Casella décharge aussitôt sa pièce d'artillerie et à mesure qu'on approche il tire des coups de fusils, crie, ordonne, appelle ses soldats par leurs noms, comme pour les animer, et agit de manière que le général Grand-Maison qui venait de perdre quelques hommes croit que la tour a une garnison respectable. Un parlementaire s'avance pour en demander la reddition et fait observer que toute la

province est soumise. Le commandant reçoit cette communication, déclare qu'il va en délibérer avec son conseil, et présente peu après une capitulation dont il avait déjà rédigé les articles et qui portait : que la garnison sortirait avec armes, bagages et une pièce d'artillerie; qu'on lui rendrait les honneurs de la guerre; qu'enfin le général français fournirait les chevaux pour traîner le canon et les effets militaires. Le comte de Grand-Maison, dirigé par un sentiment louable puisqu'il avait pour objet d'éviter l'effusion du sang, accepta les conditions de Casella. Les signatures ayant été échangées, une compagnie de grenadiers se rendit au pied de la tour pour rendre les honneurs à la garnison et occuper ensuite la place évacuée. Aussitôt le vieux guerrier armé de son fusil, de pistolets et d'une épée sort de la tour et s'avance avec dignité vers les Français. Le capitaine fait ouvrir les rangs de sa troupe, attend quelques instants les soldats qu'il suppose former la garnison, mais n'en voyant pas arriver il perd patience et s'écrie avec colère: « Commandant, où est la garnison ? — Vous la voyez, répond l'intrépide patriote. » L'officier royal, prenant ces paroles pour une insulte, s'avance d'un air de menace contre Casella. Celui-ci tire son épée et se met sur la défensive; sur ces entrefaites le général survient, et, étonné de ces menaces, en demande les raisons. Informé par Casella lui-même de tout ce qui vient de se passer, Grand-Maison met aux arrêts l'officier des grenadiers, donne la main au brave commandant, lui témoigne son admiration et ordonne l'exécution la plus scrupuleuse des articles de la capitulation. Il fait plus; il veut que le digne insulaire soit accompagné

par une garde d'honneur jusqu'aux avant-postes du genéral Paoli, à qui il raconte lui-même dans une lettre pleine de courtoisie la belle conduite de l'officier patriote[1].

Tandis que les choses se passaient ainsi dans le cap Corse, la lutte se poursuivait dans le Nebbio. Sur ce point l'ennemi ne pouvait faire aucun progrès, mais il se maintenait dans les positions qu'il avait occupées en force le premier jour. Paoli qui sentait combien il eût été difficile de l'en déloger, tandis qu'une attaque infructueuse pouvait avoir de funestes conséquences au commencement de la campagne, se contenta de le harceler en attendant une occasion favorable pour l'attaquer d'une manière décisive. Ainsi, de part et d'autre, on resta à peu près sur la défensive, et pendant environ un mois il n'y eut d'autres résultats que ceux de la première journée.

Le général en chef, marquis de Chauvelin, arriva enfin à Bastia avec le reste des troupes de l'expédition, qui, jointes à celles qui se trouvaient déjà dans l'île, formèrent un effectif de plus de quinze mille combattants; aussitôt, prenant le ton de maître, le lieutenant royal adressa aux insulaires une proclamation où il leur faisait défense de naviguer sous leur drapeau national. C'était une insulte gratuite adressée au peuple corse; car ou il faisait sa soumission aux décrets du roi de France et en ce cas la question du drapeau eût été résolue avec toutes les autres, ou bien la lutte continuait et alors tout devait dépendre du sort des armes. Le gouvernement insulaire

(1) *Voy.* Renucci, *Storia*, t. I.

répondit au lieutenant de Louis XV avec autant de résolution que de dignité. Après avoir dit quelle surprise on avait éprouvée en voyant commencer les hostilités d'une manière si inattendue, on répondait au sujet des prétendus droits de souveraineté dont le roi de France se disait investi par la cession qu'avait pu lui en faire la sérénissime république : « Déjà en diverses circonstances notre nation a démontré combien étaient « peu fondées les prétentions de Gênes sur cette île, « et, en fait, toutes les puissances et surtout la France « nous ont reconnus comme peuple libre et indé« pendant ; c'est même sur ce pied qu'on a traité avec « nous pendant les quatre dernières années. Mais « alors même que la république aurait eu réellement « quelque droit de souveraineté sur ce pays, pou« vait-elle le transférer en d'autres mains, sans le con« sentement exprès ou tacite de la nation ? Non, cer« tainement ; car la base de la souveraineté, c'est le « peuple, etc.[1] » Voilà les principes que les Corses opposaient aux absurdes prétentions de Louis XV qui se proclamait leur roi légitime. La France professait elle-même ces principes vingt-deux ans plus tard et les mettait en pratique en démolissant le trône des Bourbons. En attendant, le sang de ses enfants coulait en Corse pour y établir le despotisme royal sur les débris des institutions de la plus pure démocratie. Tel est le sort des nations ; trompées par leurs gouvernants, elles détruisent un jour ce qu'elles réédifieront le lendemain. En même temps le général Paoli écrivait en ces termes aux juntes de défense :

(1) *Voy.* manifeste du 28 août 1768 et Cambiaggi, t. IV, liv. 26, pag. 274.

« Que chacun se tienne prêt à marcher sur les points « qui lui seront indiqués. Il faut montrer à nos en« nemis que nous ne sommes point faits pour nous « laisser traiter comme un vil troupeau acheté sur « un marché public; car c'est ainsi qu'on a voulu « agir envers notre nation. Toujours des étrangers « entre Gênes et nous! Que ne nous laisse-t-on ter« miner nos affaires avec la république, soit à l'a« miable, soit par les armes? Ah! tous les sentiments « de justice et d'humanité sont donc foulés aux pieds « quand il s'agit de la Corse? Concitoyens, le danger « est grand; mais nous sommes accoutumés à ne pas « compter le nombre de nos ennemis[1]. »

D'un autre côté, le marquis de Chauvelin, afin d'introduire la division parmi les insulaires, ne cessait de répandre des proclamations pour leur annoncer que le roi n'aspirait qu'à faire leur bonheur et promettait de les traiter comme ses plus chers sujets. Les Corses, habitués à entendre de semblables promesses, en connaissaient trop bien la nature et le but pour y faire attention. Aussi, voyant que ses démarches insidieusement pacifiques restaient sans résultat, malgré les intrigues de Buttafuoco, promu au grade de chef de bataillon en récompense de ses services, le général en chef résolut d'agir avec vigueur afin d'obtenir par la force ce qu'on refusait à ses paroles. Les préparatifs étant terminés, Chauvelin ouvrit la campagne à la tête de dix mille hommes. L'armée partagée en deux colonnes principales s'avance vers l'intérieur. La lutte s'engage aussi-

(1) *Voy.* la note précédente.

tôt sur plusieurs points; mais, marchant par masses, après avoir éprouvé des pertes considérables, surtout en officiers, l'ennemi parvient à enlever diverses positions, s'établit à Biguglia, à Furiani et occupe une partie du Nebbio.

La défense de Furiani fut au-dessus de tout éloge. Ce village, où les Génois avaient essuyé tant de défaites, avait été convenablement fortifié par Paoli. Le général avait voulu par ce moyen tenir en respect la garnison de Bastia et intercepter les communications entre cette ville et Saint-Florent où se faisaient les arrivages ennemis. La place avait alors une garnison de deux cents hommes d'élite sous le commandement des capitaines Jean-Charles Saliceti et Ristori. Les généraux de l'armée d'invasion sentant l'importance de cette possession voulurent s'en emparer d'emblée. Furiani fut ainsi investi de toutes parts; mais la résolution et la bravoure de ses défenseurs ne tardèrent pas à faire sentir toutes les difficultés de l'entreprise. Des batteries furent alors dressées, et une grêle de bombes, d'obus et de boulets tomba sur la place. La tour, située dans le centre, fut bientôt presque entièrement détruite, la plupart des maisons tombèrent également sous les projectiles; mais les insulaires, retranchés au milieu de toutes ces ruines sous des voûtes, à l'abri de la bombe, conservèrent bravement leurs positions. On aurait dit qu'il ne restait plus un seul homme vivant dans Furiani; mais aussitôt qu'on approchait de ses décombres, la terre semblait ouvrir son sein pour en laisser sortir des guerriers dont les coups portaient la destruction dans les rangs des assaillants. Une poignée d'insulaires soutint ainsi

pendant une semaine le choc des nombreuses colonnes ennemies. Enfin, comme les munitions commençaient à manquer à l'héroïque garnison, on entra en pourparlers sur la reddition de la place. Les Français étaient trop bons juges de la valeur déployée par leurs adversaires pour leur refuser une capitulation honorable; mais les conditions proposées par Jean-Charles parurent exorbitantes et inadmissibles. Le commandant de Furiani demanda à se retirer avec sa garnison et à emporter armes et bagages. Les assiégeants refusèrent, et le feu continua jusqu'à la nuit. Le chef insulaire envoya alors le capitaine Ristori auprès du général Arcambal qui commandait le siége, pour arrêter les bases d'une capitulation. Ristori arrive dans le camp où la discussion s'engage et se prolonge dans la nuit. Pendant ce temps Jean-Charles sort avec sa troupe du milieu des ruines de Furiani, se glisse à travers les assiégeants dans la direction de Bastia, arrive ainsi sur les bords de la mer et se sauve avec tous ses soldats.

Les hostilités se poursuivaient dans le Nebbio. C'était un combat continuel sur tous les points de la province. Mais tandis que l'attention du général Paoli s'arrêtait à la défense de la ligne qu'il avait tirée de la montagne de Tenda au pont de Golo, une division ennemie pénétrait en Casinca par la voie de mer. En même temps une forte colonne, soutenue par plusieurs pièces d'artillerie, essayait d'entrer par la route de terre. Cette entreprise offrait plus de difficultés, car le pont était défendu par les patriotes. Les Français se présentent pour l'enlever et sont trois fois repoussés avec perte. Ils reviennent une

quatrième fois à la charge avec la même audace, et les Corses, qui les avaient poursuivis, se voient à leur tour obligés de céder à des forces supérieures. Mais leur retraite est une retraite de héros ; car c'est de ce combat qu'a voulu parler Voltaire quand il a dit : « Les « Corses se firent un rempart de leurs morts, pour « avoir le temps de charger derrière eux avant de faire « une retraite devenue nécessaire ; les blessés se mê« lèrent parmi les morts pour affermir le rempart. On « trouve partout de la valeur, mais on ne voit de telles « actions que chez les peuples libres. » Ainsi, malgré l'héroïsme de ses défenseurs le pont de Golo tomba au pouvoir des Français. La Casinca, envahie de deux côtés, fut occupée par près de deux mille hommes. Buttafuoco dont nous avons déjà signalé la trahison, marchant à l'avant-garde avec quelques-uns de ses parents, les introduisit à Vescovato, lieu de sa naissance. Indigne fils de ce vertueux et ardent patriote qui vendait une partie de son patrimoine pour subvenir aux besoins de l'état ! S'il reste quelque sentiment au-delà de la tombe, les mânes de Tite Buttafuoco durent frémir d'indignation et ses cendres s'affaisser sous une telle honte. Cependant la junte de défense de la province s'étant établie à Sant'-Antonio de la Casabianca appela auprès d'elle les milices des environs. Des forces considérables se trouvèrent bientôt réunies sur ce point sous le commandement de Clément Paoli. Cet habile officier se mit alors en marche vers Vescovato ; mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'un individu accourt au-devant de sa troupe en criant : « Soumettez-vous « ou fuyez, sans quoi vous êtes perdus. Les Français « arrivent de tous côtés, sont maîtres de tout le pays. Il

« n'y a plus d'espoir que dans la clémence royale, etc. » L'alarmiste était un émissaire de Buttafuoco. Le chef insulaire l'arrêta avec intention de le faire passer par les armes; mais ses sentiments religieux l'en empêchèrent, il le livra donc aux pères de communes pour continuer sa marche. Arrivé à Vescovato, il attaque avec son audace accoutumée; les Français se défendent avec bravoure, combattent avec vigueur pour l'honneur des lys, pour obéir aux injonctions de leurs chefs ou aux ordres de leur roi. De plus nobles motifs animent les Corses. Armés au nom de la patrie, c'est pour la liberté qu'ils exposent leur vie. Qui pourrait résister à leur impétuosité? Le plus vaillant de leurs capitaines est à leur tête, leur choc sera terrible. En effet, tout cède; Vescovato est repris après une lutte des plus sanglantes. Les vainqueurs se portent immédiatement sur la Penta, y arrivent en peu d'instants, y attaquent l'ennemi avec la même résolution, y obtiennent les mêmes avantages et y font beaucoup de prisonniers.

Ces deux brillants faits d'armes relevèrent le courage des insulaires. Paoli trouva ce moment opportun pour agir sur une échelle plus étendue et ordonna à ses lieutenants de reprendre à tout prix la Casinca et le Nebbio. En peu de temps les Français furent assaillis sur tous les points avec tant d'ensemble et de vigueur que les officiers qui les commandaient en parurent complètement déconcertés. Ils s'étaient surtout fortifiés à Vignale et la position qui en domine les abords semblait imprenable. Il y avait parmi les insulaires destinés à cette entreprise, un officier surnommé le *brave des braves;* c'était le capitaine Pierre Colle. Il commandait un détachement de troupes ré-

gulières, dites de la garde. Il s'avance contre l'ennemi en disant à ses soldats : « Mes amis, il faut vaincre! » Tout cède à l'impétuosité d'une attaque dirigée par un tel homme; les troupes royales forcées dans leurs retranchements ne peuvent tenir sur aucun point et se retirent en désordre, en abandonnant un grand nombre de prisonniers. Aidé des capitaines Guiducci et Cottone, le redoutable Colle poursuit les fuyards, arrive à Murato où était le quartier-général de Grand-Maison, l'attaque avec son audace accoutumée, y pénètre en marchant sur les cadavres de l'ennemi et s'en empare, ainsi que de toutes les munitions de guerre et de bouche de la division. Non content de ce résultat, il poursuit les troupes royales dans leur retraite, leur fait encore des prisonniers et leur enlève bagages, tentes et artillerie. D'un autre côté Clément Paoli, secondé par Serpentini, continuait d'agir dans la Casinca. Déjà les Français sentant la difficulté de résister sur plusieurs points aux nationaux qui ne leur laissaient pas un moment de relâche, s'étaient concentrés à Loreto où ils se trouvaient au nombre de mille hommes sous les ordres du général Arcambal. C'était à peu près la moitié des troupes qui avaient envahi cette province. Il fallait les en expulser le plus tôt possible. Les insulaires entourent la position. L'attaque commence à la pointe du jour; de part et d'autre il se fait des prodiges de valeur pendant sept heures consécutives. Les Corses résolus de vaincre ou de périr remontent à la charge jusqu'à quinze fois[1] ! Enfin les retranchements sont forcés et les troupes royales,

(1) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 269.

qui refusent de se rendre, se fraient un chemin sous le feu des assaillants et se retirent vers le Golo pour sortir de la province. Les Corses ne cessent de les poursuivre à outrance. A chaque instant la retraite devient plus difficile, c'est un combat continuel. Pour en finir, le redoutable Clément se détache avec quelques hommes d'élite, traverse la montagne et occupe les passages sur les bords de la rivière où il se flatte de donner le coup de grace aux envahisseurs de la Casinca. Les Français accablés de fatigue et décimés par les balles insulaires, arrivent enfin à Lagobenedetto. Mais déjà le pont avait été occupé par les patriotes. On essaya en vain de l'enlever, il fallut renoncer à une pareille entreprise. Cependant le danger ne cessait de s'accroître; le gros des insulaires approchait et les troupes royales placées, comme elles l'étaient, entre deux feux semblaient devoir être exterminées ou réduites à se rendre à discrétion. Le général Arcambal crut néanmoins encore la retraite possible et ordonna d'essayer le gué de la rivière. Les colonnes se forment au milieu de la plus vive fusillade et environ cinq cents hommes parviennent sur l'autre rive et se réfugient à Borgo de Mariana. Le reste de la division avait péri ou était demeurée prisonnière.

L'arrivée des débris du corps de la Casinca à Borgo porta le nombre des Français qui occupaient cette position à près de sept cents. Arcambal se rendit sur-le-champ à Bastia, et la troupe qui resta sous les ordres du colonel de Ludre qui commandait déjà la garnison, s'attendant à une attaque de la part des insulaires, travailla sans relâche à élever des retranchements et des palissades. Les maisons dominantes ayant été

ainsi liées l'une à l'autre, la position, semblait imprenable. Le voisinage de Furiani, d'Oletta et de Bastia, d'où pouvaient leur venir de prompts secours, rassurait complètement les défenseurs de Borgo. Néanmoins le général Paoli résolut d'en essayer la conquête. A cet effet, le 7 octobre, à l'entrée de la nuit, les plus braves capitaines de l'armée nationale eurent ordre de se rendre sous les murs de la place.

Borgo est un gros village agréablement situé au sud de Bastia sur une colline élevée, le long de la crête d'une montagne dont le versant à l'est aboutit à la plaine de Mariana et la pente opposée à l'ouest à des vallées profondes; la position est aussi liée au nord et au sud par une chaîne de montagnes peu élevées qui touchent d'un côté à la rivière du Golo et de l'autre se joignent aux hauteurs du Nebbio. Le colonel de Ludre avait établi ses postes avancés aux deux extrémités du village et trois pièces d'artillerie étaient placées sur les trois points qui en dominent les abords.

A l'heure indiquée les Corses arrivèrent sur les lieux: un conseil de guerre fut tenu alors en plein air, sous la présidence du général, et l'on arrêta le plan d'attaque et les mesures de précaution que nécessitait le voisinage d'autres forces ennemies. Un corps de cinq cents hommes commandés par les capitaines Colle, Giocante Grimaldi, Charles Raffaelli et Ferdinand Agostini, fut chargé d'attaquer la position du côté de l'ouest; un second détachement de même force, sous la direction de Serpentini, aidé des capitaines François Gaffori et Pierre Gavini, devait assaillir les retranchements à l'est du village; un troisième corps d'environ quatre cents hommes, sous les ordres de Clément Paoli, eut

mission de défendre la route du Nebbio et de contenir les Français qui occupaient Oletta, sous les ordres du général Grand-Maison. Deux autres divisions de deux cents hommes chacune, commandées par Jean-Charles Saliceti et Achille Murati, prirent position à Serra et sur les hauteurs de Luciana. Enfin le général Paoli, avec le reste des troupes, formant un effectif de cinq à six cents hommes, ayant auprès de lui Charles Bonaparte et le maréchal-de-camp Gentili, occupa Luciana, d'où il était à même de diriger les opérations et de se porter avec la réserve sur les points où sa présence pouvait devenir nécessaire. Toutes les dispositions ainsi arrêtées, le signal de l'attaque fut donné à la pointe du jour et elle commença aussitôt avec autant d'impétuosité que d'ensemble. Les assiégés se défendirent avec résolution et bravoure; néanmoins plusieurs maisons leur furent promptement enlevées. La résistance, concentrée dès lors dans un cercle plus étroit, devint d'autant plus vigoureuse que le colonel de Ludre n'ignorait point qu'on marchait à son secours. En effet, le marquis de Chauvelin était déjà sorti de Bastia avec quatre mille hommes d'infanterie, trois cents chevaux et neuf pièces d'artillerie: en même temps il avait envoyé l'ordre à Grand-Maison, qui commandait quinze cents hommes à Oletta, de se porter dans la même direction. Le général en chef des Français se flattait de cette manière de placer les insulaires entre deux feux, de les battre, ou tout au moins de dégager la garnison de Borgo. Ce plan était judicieux et la réussite de l'entreprise semblait certaine; mais Paoli avait deviné d'avance les mouvements de l'ennemi et la bravoure des patriotes était au-dessus de toute évaluation. Le

comte de Grand-Maison ne manqua pas de se mettre en marche; mais il ne tarda pas à reconnaître les difficultés de l'entreprise; et il fut enfin rejeté avec perte dans la position qu'il venait de quitter. Clément Paoli était devant lui et la victoire l'accompagnait toujours. Ainsi Chauvelin arriva seul sous les murs de Borgo. Informé des obstacles qui s'opposaient à la marche de son lieutenant, il crut néanmoins pouvoir obtenir les mêmes résultats avec les forces qu'il amenait; il donna donc le signal de l'attaque. Quelques retranchements élevés par les Corses du côté de Bastia furent abattus et la mêlée devint bientôt générale. Les assiégés essayèrent alors de faire une sortie, et un détachement insulaire se trouva tout d'un coup placé entre deux feux et entièrement enveloppé; mais Saliceti qui s'en aperçoit, s'élance sur les assaillants, que l'impétuosité de cette attaque rompt de toutes parts, les écrase et dégage d'emblée ses compatriotes. Après ce résultat, qui fut surtout funeste aux soldats sortis de Borgo, les nationaux réunissent leurs forces contre Chauvelin et Marbœuf, les attaquent avec audace, les repoussent vers la plaine, leur font éprouver des pertes considérables et les obligent enfin à une première retraite.

Les Français ne se tenaient pas encore pour battus, et la vue des maisons où leurs compatriotes étaient assiégés excitait leur courage naturel et les poussait à braver de nouveaux périls pour les dégager. Une seconde attaque fut tentée vers midi. Les grenadiers des régiments dits Saxon et de Rovergue commandés par le comte de Narbonne-Pelet, connu dans les fastes militaires par le surnom de Fritzlar, fondent à la

baïonnette sur les insulaires. Jamais mouvement ne fut ni plus rapide, ni plus audacieux; quelques-uns de ces braves pénètrent sous une grêle de balles jusqu'aux retranchements de leurs compagnons d'armes; d'autres, en plus grand nombre, tombent victimes de leur dévouement; enfin la plupart cherchent leur salut dans une prompte retraite. L'armée entière suit ce mouvement qui termine la seconde attaque.

Après quelques moments de repos, l'armée royale s'ébranle une troisième fois; c'est la cavalerie qui se précipite vers les retranchements. De son côté, l'infanterie attaque sur divers points avec une audace nouvelle. La mêlée est générale et devient peu à peu terrible; la victoire, après avoir flotté quelque temps incertaine, se montre enfin favorable aux défenseurs de la liberté et les troupes royales éprouvent une déroute sanglante et complète. Quel qu'ait été le chiffre exact des morts du côté de l'armée d'invasion, tant sur la route du Nebbio qu'aux environs de Borgo, chiffre exagéré par les uns à près de deux mille et par les autres au-dessous de six cents, les résultats de la journée furent d'autant plus glorieux pour les Corses que leurs redoutables adversaires possédaient d'une part l'avantage d'une position extrêmement fortifiée, tandis que de l'autre ils restaient maîtres de tous leurs mouvements. Le nombre des blessés fut également considérable, et l'on y compta, entre autres officiers, le comte de Marbœuf, commandant en second, le colonel du régiment de Rovergue et le lieutenant-colonel du régiment saxon. Témoin de la déroute des forces venues à son secours, le colonel de Ludre se rendit à discrétion aux vainqueurs qui firent ainsi plus

de six cents prisonniers sous les yeux de toute l'armée française.

Tels furent les résultats de la journée de Borgo, à laquelle plusieurs femmes insulaires, entre autres Rosanna Serpentini, surnommée l'héroïne, prirent une part active, soit sous le costume de leur sexe, soit habillées en homme. Mais au milieu de l'enthousiasme général, quelques individus indignes de porter le nom corse s'unirent à l'ennemi de leur patrie. De ce nombre fut un Boccaciampe, ancien capitaine au *Royal-Corse*, et signalé dans la Gazette nationale deux jours après la bataille. Ainsi grossissait la liste des traîtres, et ce sol, qui enfantait des citoyens si dévoués, des braves et des héros, produisait en même temps des déserteurs, des rebelles et des lâches.

C'est ici le cas de signaler une faute politique du gouvernement national, au milieu des circonstances où il était placé. On a vu que Buttafuoco se trouvait au service de France long-temps avant le commencement des hostilités et que le général Paoli lui accordait sa confiance comme à un bon patriote. C'était déjà une erreur que de se fier à un officier à la solde d'un gouvernement étranger, qui sous divers prétextes était intervenu tant de fois en faveur de Gênes; toutefois, le patriotisme à toute épreuve du père avait pu servir jusqu'à un certain point de garant pour la moralité du fils. Mais du moment que Louis XV tirait l'épée contre la nation, il fallait, comme on le proposa dans le conseil, déclarer traîtres tous les officiers insulaires qui n'auraient pas remis sur-le-champ leur épaulette au roi de France pour voler au secours de leur patrie. On ne prit aucune mesure de ce genre et les

relations que les officiers du *Royal-Corse* conservaient avec leurs familles furent une source de malheurs et de désastres. Dès qu'un pays se trouve menacé dans son existence politique, il faut que la terreur comprime tout esprit de faction, déconcerte les menées et les intrigues de l'étranger, arrête les tentatives de ceux qui lui ont vendu leur honneur, ranime les indécis et ne laisse aucune voie à de lâches concessions. En négligeant une telle mesure, Paoli, toujours trop magnanime, n'usa pas de tous les avantages de sa position et la patrie fut privée d'un grand moyen de défense. Malheur aux gouvernements qui ne savent pas profiter de la leçon qui naît d'un fait constaté dans toutes les annales, savoir, que les nations n'ont presque jamais succombé que sous les coups de la trahison.

Sans être disposé à croire à une aveugle et capricieuse fatalité, on est parfois témoin de faits et d'événements qui semblent en être le résultat. Que dire de certains individus ou même de certaines familles? Dès que le malheur les a touchés, on ne les voit plus, quoi qu'ils fassent, arriver à jouir des charmes de l'existence; leurs plus brillantes entreprises ne font qu'accroître leurs misères, et quand ils croient atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, ils s'en trouvent tout d'un coup éloignés d'une manière imprévue. Telle n'a que trop été la destinée de la Corse. Combien de fois n'a-t-on pas vu ce peuple insulaire, à la veille d'obtenir un triomphe complet sur ses ennemis, retomber, après des efforts extraordinaires, au point où il était auparavant? Sans nous écarter de l'époque qui nous occupe en ce moment, les victoires de la fin de septembre et du commencement d'octobre étaient

faites pour donner tout espoir à la nation. L'armée royale avait été presque anéantie et ne se trouvait plus en état de rien entreprendre avant d'avoir reçu de nouveaux renforts. En attendant on aurait refoulé ses débris dans les places de la côte, car les Français n'auraient pu se maintenir à Oletta et à Furiani contre les attaques des vainqueurs de la Casinca et de Borgo. Mais tandis qu'au milieu de la joie et de l'entraînement des populations, le général Paoli prenait les mesures convenables pour l'expédition qu'il projetait et à laquelle il voulait employer les milices ultramontaines, la nouvelle de la reddition de la Capraja vint jeter la consternation dans le pays. Cette importante position avait été cédée par le commandant Astolfi, sans la moindre résistance et sur la simple réquisition d'un officier français. L'île de Capraja, si avantageusement située pour les opérations de la guerre que les Corses soutenaient avec tant d'héroïsme, avait été convenablement fortifiée et se trouvait abondamment pourvue de munitions de guerre et de bouche. Défendue par une nombreuse garnison, elle pouvait résister long-temps à des forces considérables, d'autant plus que les gros vaisseaux ne peuvent en approcher sans danger. Astolfi, qui de l'aveu de Pommereul, fut gagné par Chauvelin, la livra sans brûler une amorce [1]. Cet événement fit la plus fâcheuse impression sur l'esprit des insulaires; car il leur fit pressentir qu'on succomberait plutôt encore par la trahison que par la force.

Cependant à côté d'un trait honteux au sujet de la perte de Capraja, on peut citer la conduite du capitaine

(1) *Voy.* Cambiaggi, t. IV, Pommereul, t. II, p. 269.

de marine Ange de Franceschi. Ce brave officier, arrivé sur les côtes de l'île avec son brick chargé de munitions de guerre et de bouche pour la garnison, au moment où Astolfi venait de signer son marché, aperçut le drapeau royal sur le château déjà occupé par l'ennemi. Il s'éloigne aussitôt; assailli alors par trois navires français, il se défend contre des forces dix fois supérieures, et résolu de périr plutôt que de se rendre, il parvient enfin à travers mille dangers à se réfugier à Livourne. Dans ce port neutre, on fit des propositions à l'équipage; mais les marins patriotes repoussèrent les offres d'argent et d'emploi avec une noble indignation et répondirent que la reine qu'ils servaient, c'est-à-dire la liberté, valait mieux que le roi de France. Paoli, informé de ce qui venait de se passer, écrivit au capitaine en ces termes : « Votre conduite, brave capitaine, a obtenu l'approbation de tous vos compatriotes. Je vous exprime, au nom du pays, toute la reconnaissance que vous avez méritée. Si l'on fait encore des propositions indignes à votre équipage, que vos marins répondent comme ils l'ont déjà fait : *Vive la liberté!* »

Il importe, pour bien apprécier la nature de la lutte que les Corses soutenaient contre les troupes royales, de ne point perdre de vue que Paoli, bien loin de s'opposer à un accommodement, comme l'ont imprimé ses détracteurs, avait fait tout ce qu'il lui était possible de faire avec honneur pour arriver à un tel résultat. Mais ce grand homme, sur lequel l'abbé Rostini exprimait noblement l'opinion de la masse de ses compatriotes en disant : « Nous ne craignons ni qu'il se laisse tromper ni qu'il nous trompe », ne pouvait ni

ne devait souffrir qu'on disposât de son pays sans le consentement de ses habitants. En attendant que nous indiquions plus loin un projet envoyé à la cour de France par l'illustre insulaire, rapportons ici les termes d'une lettre qu'il écrivait pendant ce temps au capitaine Ristori, alors prisonnier de guerre à Bastia, et son ami intime. Les vues généreuses et les nobles sentiments qu'elle renferme méritent d'être connus. « Je n'ignore « pas, écrivait-il, le zèle du marquis d'Arcambal pour « que nos affaires aient une issue digne du respect dû « à Sa Majesté très chrétienne et propre à assurer en « même temps le bien-être de notre nation; je sais éga- « lement qu'il pourra venir de France autant et plus de « soldats qu'il n'en faut pour écraser notre malheureux « peuple; mais tout homme qui nourrit dans l'ame « des sentiments d'honneur, ne saurait blâmer la ré- « solution que nous avons prise. On nous somme « de nous soumettre aux conditions d'un traité conclu « entre le roi de France et la république de Gênes. « C'est nous insulter que de nous croire capables de « pareille conduite. Le cabinet de Versailles a déjà traité « avec nous comme avec une nation libre et indépen- « dante; le duc de Choiseul m'a assuré plus d'une fois « qu'on travaillait à rendre à notre île le repos et la « paix sur la base de nos préliminaires de Casinca. Puis « tout d'un coup on nous tient un langage nouveau, « on nous parle en maître. Je demande respectueuse- « ment communication du traité qu'on nous oppose; « on décline la réponse. Et pourquoi? Il contient donc « des conditions onéreuses ou humiliantes pour notre « pays? Le ministre dirigeant m'assurait encore par « une lettre écrite de sa main, en date du 29 mai

« dernier, que les troupes royales n'avaient aucune « destination hostile et ne devaient nous inspirer « aucune inquiétude; et ces mêmes troupes ont peu « après commencé à nous faire la guerre avant l'expira- « tion des quatre années de trêve. Je proposai alors « un armistice de quelques jours, pour avoir le temps « d'assembler la consulte nationale; il me fut répondu « qu'on ne pouvait consentir à une suspension d'ar- « mes. On voulait donc avant tout nous accabler. Les « Français font aujourd'hui, contre leurs propres in- « térêts, la guerre à un peuple tout dévoué à leur « nation. Et l'on se plaint après cela que je sollicite « quelque puissance étrangère de s'intéresser à notre « sort; et l'on m'en fait un crime! Mais si j'étais maître « du tonnerre, je m'en servirais pour la défense de la « liberté et de l'indépendance de ma patrie. Je ne re- « fuse pourtant pas de traiter d'une combinaison qui « concilie tous les intérêts sous la protection du roi « de France. Je suis toujours disposé à en donner des « preuves, si l'on veut agir avec nous d'une manière « convenable, sinon je sais quel est mon devoir et je « ne négligerai rien pour le remplir. »

Il résulte entre autres de cette lettre que les Français craignaient que Paoli n'eût recours à quelque puissance étrangère pour lui demander aide et secours; on y voit aussi que ce chef était disposé à semer sur les pas de l'ennemi tout ce qui pouvait lui devenir entrave pendant la lutte dans laquelle il se trouvait engagé. Mais de quel côté se tourner, à qui porter ses plaintes? Quelle puissance aurait voulu ou même pu tendre la main à un petit peuple combattant pour sa liberté contre la famille de Bourbon, dont le joug

oppressif faisait alors courber près d'un tiers de l'Europe? L'empereur d'Allemagne ne voyait pas sans inquiétude une entreprise faite pour lui donner des craintes au sujet de ses possessions d'Italie; mais, d'un autre côté, la cause insulaire ne pouvait par elle-même inspirer aucune sympathie au conseil aulique dont les membres ont toujours été dévoués au despotisme. La démocratie du gouvernement de Paoli dut même paraître plus dangereuse que ne l'était un surcroît de la puissance française. L'Angleterre seule était donc à même d'interposer son autorité. En effet, en ce pays on n'eut pas plus tôt connaissance du traité de cession, qu'un cri se fit entendre contre le ministère qui souffrait une transaction de cette nature. La partie la plus généreuse du public éleva la voix en faveur des Corses; l'*Englishman*, feuille dévouée à la défense des principes libéraux, soutenait avec chaleur la cause des insulaires; ses nombreux correspondants remplissaient chaque jour ses colonnes d'articles où ils exposaient, avec une grande justesse de vues, les avantages que la civilisation en général, et le commerce anglais en particulier, ne pouvaient manquer de retirer de l'établissement d'un système de liberté absolue au centre de la Méditerranée. Ce que la logique a de plus pressant, ce qui était le plus propre à exalter les esprits, à flatter l'amour-propre national, à rajeunir les vieilles haines britanniques contre la France, tout fut mis en œuvre par les amis des Corses. Mais le ministère, endormi, trompé, partiellement acheté, disait-on, par le duc de Choiseul, resta impassible, se retrancha aux yeux des royalistes dans les principes de la légitimité qui autorisaient la conduite de Gênes,

cherchа de faire croire aux marchands que la Corse n'avait aucune importance commerciale; que ses rivages manquaient de havres et de mouillages, et étaient presque inabordables; enfin le gouvernement anglais, ayant été joué dans les négociations, ne voulut pas en convenir et chercha mille subterfuges pour s'excuser envers l'opposition. Une circonstance remarquable, c'est qu'il ne voulut pas même révoquer la proclamation royale rendue en 1760 pour défendre aux sujets britanniques de prêter le moindre secours aux Corses et même de commercer avec ces *rebelles*. On comprendra difficilement que les principes qui avaient fait rendre une ordonnance en faveur de la légitimité ligurienne l'aient fait maintenir pendant la guerre de l'invasion française. Une semblable conduite pouvait bien, comme on le disait, être l'œuvre de la trahison. Quoi qu'il en soit, la partie la plus éclairée de la nation britannique continua de s'intéresser vivement au sort des patriotes insulaires, exalta même au-delà de toutes bornes leurs vertus, flétrit la conduite de leurs adversaires et couvrit de malédictions le pouvoir, qui portait la destruction chez un peuple innocent; enfin la cause de la liberté ne cessa d'être plaidée avec talent par la presse du Royaume-Uni[1]. « Il y a bientôt quarante ans, écrivait l'un, que ces braves insulaires se sont levés pour reconquérir leurs droits et leur liberté; et je ne crois pas exagérer en disant que la persévérance et le courage qu'ils ont déployés en cette occasion peuvent être comparés à ce

(1) Voy. *Letter to the earl of Hillsborough;* Idem *to the earl of Schelburne, to the earl of Chatham, the Englishman,* 1768-1769, *British essays in favour of the brave Corsicans,* Goldsmith, etc.

qu'on connaît de plus grand dans l'histoire des anciens peuples[1]. » « Si la France protége le despotisme, disait un autre, que l'Angleterre prenne la défense de la liberté. Les Français prêtent secours à des tyrans, c'est aux Anglais à venir au secours des héros. Il est toujours plus glorieux de se prononcer pour les opprimés que pour les oppresseurs. La France envoie des soldats contre les Corses, que l'Angleterre expédie des marins à leur secours, etc.[2] » Ainsi parlaient les amis des insulaires dans la Grande-Bretagne. Il faut aussi convenir qu'au milieu de la résistance que les soldats de Louis XV rencontraient dans la conquête de la Corse, la moindre démonstration de la part du gouvernement britannique aurait suffi pour sauver la liberté et l'indépendance de cette île. Lord Chatham, père du fameux Pitt, voulait, dit-on, intervenir en faveur d'un peuple qui excitait les sympathies de son cœur vertueux; mais combattu dans tous ses nobles projets par des collègues entièrement occupés à étendre leur système d'arbitraire en Amérique et à le consolider en Irlande, il se retira du ministère et il ne se trouva pour lors dans les conseils de Georges III personne qui partageât ses vues à l'égard de la

(1) « I do not think I exagerate, when I say, that the perseverance and courage which those islanders have displayed, may be put in competition with any thing that we read of in ancient history, etc. » *Essay*, XII, p. 74.

(2) « If France patronises despotism, England should protect liberty. As the one assists tyrants, the other ought to aid heroes. It is more glorious to succour the oppressed than oppressors. Since France sends soldiers against the brave Corsicans, let England send sailors in their, etc. » *Essay*, VIII, p. 51.

Corse. Quelques mois après, la cause que plaidaient avec tant de chaleur les amis des Corses fut à peu près gagnée dans la Grande-Bretagne, mais il était trop tard.

Le général Paoli, pour faire voir qu'il était prêt à souscrire à tout arrangement propre à assurer le maintien de la liberté de sa patrie, saisit l'occasion des victoires qu'il venait de remporter pour soumettre à la cour de France un plan de nature à satisfaire tous les partis. D'après son projet, l'autorité royale eût été reconnue en Corse; mais d'un autre côté la nation eût conservé le droit de faire elle-même ses lois administratives et de police intérieure. En même temps les insulaires consentaient à une indemnité en faveur de la république, indemnité égale à la valeur des biens possédés dans le royaume par les sujets du continent à l'époque de l'insurrection et payable en annuités. D'autre part il y aurait eu liberté de commerce entre la Corse et la France pour l'échange de leurs produits naturels ou manufacturés. Une ou plusieurs forteresses de la côte auraient eu des garnisons françaises, et un nombre égal de Corses aurait servi la monarchie dans ses possessions du continent. Enfin, comme la France serait restée chargée de protéger la Corse contre toute attaque extérieure, cette île, en cas de guerre entre la métropole et une puissance quelconque, aurait fourni un corps de troupes auxiliaires. Telle était la substance du plan de Paoli. Une saine politique aurait accepté une combinaison si sagement calculée et qui garantissait tous les intérêts; le gouvernement français persista dans ses projets d'asservissement. Revenons maintenant aux événements qui se passaient dans l'île.

Les habitants de la Balagne se distinguaient entre tous les insulaires par leur bravoure et leur patriotisme. L'ennemi repoussé dans toutes ses attaques n'avait pas encore pu conquérir un seul pouce de terrain dans cette province. Le général Paoli jugea convenable de s'y montrer pour y ranimer encore davantage l'esprit des populations. Il y arriva au commencement de novembre. Il se trouvait à l'Ile-Rousse, lorsque deux Anglais lui apportèrent, de la part des comités patriotiques de Londres, une somme de huit mille livres sterlings (environ 200,000 francs). Ils lui annoncèrent en même temps que les amis de la liberté dans la Grande-Brétagne se cotisaient pour lui faire parvenir mensuellement, jusqu'à la fin de la guerre, une somme semblable. Ce que les deux étrangers racontaient sur l'intérêt que les Anglais prenaient aux affaires de ses compatriotes toucha vivement le général Paoli; mais son émotion fut à son comble quand on lui lut le testament d'un certain Trimmer, négociant de la cité de Londres, qui venait en mourant « de laisser sa petite fortune à la liberté aux prises « avec le despotisme royal dans l'île de Corse. » Il était en effet attendrissant d'entendre un vieillard sur les bords de la tombe regretter « la modicité du legs « qu'il faisait à la liberté pour laquelle des héros ver- « saient leur sang et sacrifiaient leur vie[1]. »

Paoli s'entretenait encore avec les deux Anglais, lorsqu'on lui annonça une visite d'un autre genre. C'étaient les pères Guasco et Morazzani, l'un recollet

(1) Voy. *Essays in favour of the brave Corsicans*, p. 57, et *Englishmen*, december 1768.

et l'autre servite, qui venaient lui proposer de la part de Chauvelin un armistice de vingt jours et des arrangements pour les quartiers d'hiver. Le général insulaire déclara que si les troupes royales rentraient dans les positions qu'elles occupaient dans les villes de la côte avant le commencement des hostilités, il était disposé à consentir à toute espèce de trève et à entrer en arrangement, sans quoi, chargé par sa nation de défendre sa liberté et son indépendance menacées, il n'avait pas à s'occuper des commodités de l'ennemi. « Quant à nous, ajouta-t-il, il doit nous être indifférent « de mourir dans cette saison ou dans une autre. » « Il paraît que le marquis de Chauvelin avait compté sur une réponse vague ou négative, dit à ce sujet un auteur digne de foi, puisque une conspiration qu'il avait formée devait éclater le lendemain [1]. » Nous allons exposer succinctement les circonstances d'une combinaison qui aurait pu avoir les suites les plus graves.

Un officier d'état-major de l'armée royale, nommé Dumouriez, devenu plus tard célèbre à tant de titres sur une scène plus vaste, s'était lié avec un certain abbé Fabbiani, d'une des premières familles de la province. Ce fut avec ce prêtre et deux anciens officiers au service de France, nommés Jules Peraldi et Philippe Bianconi, que Dumouriez arrêta un complot ayant pour objet de s'emparer de l'Ile-Rousse par trahison. La trame se trouvait bien avancée lors de l'arrivée de Paoli en Balagne; on pensa donc que le moment le plus convenable pour son exécution était celui où le général se rendrait dans la place. C'était

(1) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 282.

effectivement un coup décisif s'il venait à réussir. Le vaisseau de ligne La Provence, alors sur ces parages, eut mission de soutenir les conspirateurs, et les troupes qui étaient à son bord devaient être simultanément mises à terre à l'aide d'embarcations légères qu'on tenait prêtes. Un des officiers de la garnison était neveu de Fabbiani; ce prêtre à qui l'on avait, dit-on, fait espérer une mitre d'évêque se flatta de l'entraîner dans son parti. Cette partie du plan échoua, mais le complot dont le secret ne fut point éventé, ne cessa pas pour cela de se développer et d'arriver à son terme. Le comte Perez dont il a été déjà parlé avait pris une part active à la conspiration. Son brick, au service du gouvernement national était à l'ancre dans le port; on y avait glissé un certain nombre de soldats français de la garnison d'Algajola, ainsi que quelques traîtres insulaires qui, à un signal donné, devaient sauter dans la ville et y mettre tout à feu et à sang. Toutes les dispositions étant ainsi concertées, La Provence s'approcha de la côte, envoya à terre ses embarcations et ouvrit le feu sur la place. Pendant ce temps la troupe cachée sur le brick de Perez débarqua et assaillit avec fureur la maison où était le général Paoli. La garde fit bonne résistance : au bruit d'une si noire trahison tous les patriotes coururent aux armes, et les deux Anglais qui se trouvaient auprès du chef insulaire combattirent pour leur hôte, s'il en faut croire un historiographe ennemi [1], avec toute la chaleur que la haine du nom français inspirait à leur nation. Ce fut de toute part une mêlée terrible, mais les assaillants

(1) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 282.

furent bientôt repoussés avec perte; beaucoup restèrent sur place, d'autres, au nombre desquels on compta l'abbé Fabbiani, se noyèrent en cherchant leur salut sur les embarcations; Dumouriez fut un de ceux qui parvinrent à se sauver. Tel fut le résultat de l'audacieux et perfide coup de main tenté sur l'Ile-Rousse et sur le général Paoli.

Le comte Perez voyant avorter l'entreprise à laquelle il avait coopéré, songea à son tour à la retraite, prit le large et se réfugia à Ajaccio. Là, sans perdre un instant, d'accord avec le comte de Narbonne, il recrute un détachement de deux cents hommes parmi les Grecs réfugiés et les oisifs du port, les joint à son équipage maltais, et soutenu par deux bataillons français il s'avance dans l'intérieur et parvient jusqu'à la Mezzana. Abatucci qui commandait les patriotes d'outre-monts se trouvait alors malade à Zicavo. Les événements de la frontière parurent lui rendre les forces et la santé et il courut au-devant de l'ennemi. La lutte qui se soutenait entre la milice locale et les troupes d'invasion prit aussitôt un autre caractère par l'arrivée d'Abatucci; et les royalistes, forcés dans leurs positions, furent obligés de battre en retraite après avoir perdu beaucoup de monde. Le mauvais succès de cette campagne découragea complètement le comte transfuge, qui n'osa plus se montrer en face des insulaires. Perez, dont le nom doit figurer sur la liste des traîtres et des parjures, était un ancien officier français naturalisé depuis six ans en Corse où Paoli lui avait accordé sa confiance. Le lâche qui avait renoncé à sa qualité de Français par ambition, ne balança pas à trahir ensuite sa patrie adoptive, son bienfaiteur et

son ami dans l'espoir de conserver les richesses qu'il avait acquises en faisant le corsaire.

Nous venons de parler pour la première fois d'Abatucci. Le rôle important que ce personnage jouait alors dans l'île, et la place que son nom va encore occuper dans cette histoire, nous font un devoir de dessiner rapidement son caractère, et, revenant un peu sur nos pas, de dire comment il avait mérité la confiance de Paoli. Jean Abatucci, d'une ancienne famille de Zicavo qui a donné plusieurs officiers distingués aux armées de Venise, exerçait une grande influence dans sa province. Doué d'un caractère hautain et peu soumis, il inspira, on ne sait pourquoi, mais selon toute probabilité à cause de ses nombreux adhérents, quelque crainte au gouvernement national, alors aux prises avec les Matra et par-là nécessairement soupçonneux (1763). La junte de la Mezzana le cita à son tribunal. Abatucci, au lieu de répondre, assemble ses partisans, se porte au-devant de la junte, la fait prisonnière et reçoit de sa troupe indisciplinée le titre de lieutenant d'outremonts. Informé de ces événements, le général Paoli se rend aussitôt sur les lieux et parvient, sans avoir eu besoin de verser une seule goutte de sang, à se saisir du chef de la révolte. Détenu pendant quelque temps dans le château de Cortè, Abatucci recouvra enfin sa liberté à condition qu'il se retirerait en terre ferme et ne rentrerait dans l'île qu'avec la permission du général. Il obéit d'abord, mais après avoir passé quelques mois en Toscane, il s'y ennuya et l'on ne tarda pas à apprendre qu'il était retourné tranquillement dans son pays. Le général étonné et inquiet le somma de se rendre à Cortè en état d'arrestation. Abatucci, contre

l'attente générale, obéit avec une sorte d'empressement. Paoli satisfait et ne pouvant s'empêcher d'admirer la hardiesse de son caractère, le condamna militairement à un jour d'arrêts dans le château, punition traitée de tyrannique par un écrivain royaliste[1] ! Il l'honora ensuite de sa confiance et en fit peu après son lieutenant dans le pays d'outre-monts (1765).

La défaite de Borgo avait beaucoup humilié le marquis de Chauvelin ; de là la haine qu'il avait vouée au général Paoli. Tous les moyens lui parurent dès lors bons pour se défaire d'un ennemi redoutable. Comme il avait résidé long-temps à Gênes, en qualité d'ambassadeur, il paraît qu'il y avait appris les maximes de cette infâme politique qui, foulant aux pieds tous les principes, ne voit que les résultats. On chercha donc de toutes parts, soit avec son autorisation, soit à son insu, mais conformément à sa pensée, une main prête à donner la mort au chef des Corses. Cependant Paoli connaissait trop bien l'histoire de Sampiero et de Gaffori pour négliger de se tenir constamment sur ses gardes. L'entreprise offrait donc les plus grandes difficultés. Il n'y avait même aucune chance de réussir, à moins de gagner quelqu'un de ceux qui approchaient habituellement le général. D'un autre côté, tous ceux qui l'entouraient lui étaient dévoués et tenaient par plusieurs liens à sa personne et au gouvernement. Néanmoins, un jeune homme nommé Mathieu Massesi se laissa éblouir par des offres pompeuses et promit de livrer son chef, mort ou vif, entre les mains des Français. La position du traître, qui était fils

(1) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 72.

du grand-chancelier, faisait espérer aux ennemis de Paoli un résultat conforme à leur désir. En effet le jeune Massesi avait toute la confiance du général; mais une lettre tombée de sa poche et ramassée par la garde, fit connaître la trame et empêcha son exécution. Arrêté sur-le-champ, l'infâme Mathieu fut trouvé nanti d'autres lettres qui démontraient ses criminelles intentions. Envoyé à Corté pour y subir son jugement, il avoua tout au suprême conseil et reçut la mort de la main du bourreau [1]. On a insinué que le père n'était pas étranger au projet du fils; mais bien que sa conduite ultérieure ait été peu louable, il ne s'éleva pour lors aucun indice contre lui; s'il perdit les sceaux de l'État, ce ne fut probablement que parce qu'il n'inspirait plus assez de confiance pour présider à la justice du pays. Un auteur moderne mu, sans doute, par un sentiment louable s'il n'eût ensuite égaré sa raison, a dit qu'il est peu vraisemblable qu'un officier général de l'armée française eût eu part à un tel crime [2]. Pourtant un historiographe contemporain dont nous avons maintes fois relevé l'esprit d'hostilité à l'égard des Corses, cédant à l'évidence de la vérité s'était exprimé en ces termes : « Un officier français « avait séduit ce jeune homme dont le supplice doit « lui avoir donné des remords éternels [3]. » Au surplus, les insulaires n'ont jamais accusé Chauvelin d'une manière absolue; mais est-il plus vraisemblable que Mathieu fût innocent, comme l'auteur des *Recherches* n'a pas craint de l'insinuer avec la plus grande lé-

(1) Cambiaggi, liv. 26, p. 185; Renucci, t. I.
(2) Robiquet, *Recherches historiques*.
(3) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 248.

gèreté? Monsieur Robiquet ignorait sans doute que le jeune Massesi fut condamné par le conseil d'état, composé des principaux personnages de la nation, élevés à cette dignité par la consulte générale. Pourrait-on seulement imaginer l'intérêt qu'auraient eu de tels fonctionnaires à faire périr un innocent? Convient-il, pour justifier un officier royal, d'accuser, sans la moindre preuve, le gouvernement d'un peuple libre? ce serait pousser la susceptibilité nationale un peu trop loin.

Cependant le marquis de Chauvelin avait demandé de nouveaux renforts. Le gouvernement royal lui envoya aussitôt dix nouveaux bataillons d'infanterie et deux escadrons de hussards qui lui parurent suffisants pour achever la conquête. L'arrivée de ces troupes rendit la confiance à l'orgueilleux général qui, secondé par les traîtres dont il avait su acheter la coopération, ordonna un mouvement contre les nationaux. Les garnisons de Calvi, de Saint-Florent et d'Ajaccio opérèrent simultanément des sorties; enfin, dans le but de compléter la conquête du Nebbio, on résolut de s'emparer de Murato qui liait cette province aux Costères. L'attaque sagement concertée entre les colonnes parties de diverses directions, fut prudemment conduite. Les patriotes ne manquèrent pas d'opposer une vigoureuse résistance; mais la position tomba au pouvoir de l'ennemi. Le marquis de Chauvelin prit alors la résolution de pénétrer dans l'intérieur par la gorge de Migliaja et s'y porta avec promptitude. Les capitaines Colle et Pelone résistèrent à ses attaques avec leur valeur accoutumée et l'obligèrent à une retraite précipitée.

Les Français repoussés de la gorge de Migliaja furent poursuivis à outrance, chassés de Murato et rejetés dans leurs anciennes positions. On leur enleva même Barbaggio et la bouche de Teghine. Ce fut alors que Chauvelin mesura enfin les difficultés de l'entreprise qui lui était confiée. Les dépêches par lesquelles il fit connaître à la cour ses dernières défaites respiraient le découragement et causèrent une vive agitation à Versailles. En lisant ce que son lieutenant lui mandait, c'est-à-dire que la monarchie ne trouverait jamais dans la possession de l'île de Corse une compensation proportionnée aux sacrifices en hommes et en argent qu'il faudrait faire pour en achever la conquête, Louis XV exprima, dit-on, la pensée d'y renoncer et de souscrire à l'arrangement proposé par Paoli. C'eût été la conduite d'une grande nation; mais elle ne pouvait se concilier avec les idées professées à la cour de France. Le ministre dirigeant soutint qu'il fallait subjuguer la Corse coûte que coûte et Chauvelin fut rappelé. Ainsi ce général, qui à son arrivée dans l'île ne parlait qu'avec dédain de ce chef de paysans qui osait lui tenir tête, s'en retournait après six mois de combats journaliers, honteux de n'avoir conquis définitivement que deux ou trois villages (28 décembre 1768). Le comte de Marbœuf, promu au grade de lieutenant général, resta provisoirement à la tête des troupes. On s'occupa en même temps de donner à l'armée d'invasion un chef capable de mettre un terme à ses défaites.

Ainsi la ruine d'un petit peuple était de nouveau résolue comme un point d'honneur pour la monarchie française. Pendant ce temps des événements

graves se passaient à Oletta. Nous voulons parler de la conspiration qui y avait été ourdie contre la garnison.

Oletta est un grand village du Nebbio, situé entre Saint-Florent et Bastia. Cette position, dominante et fortifiée par la nature, avait été rendue presque imprenable par la construction de palissades et autres ouvrages destinés à en défendre les approches. La garnison française était de quinze cents hommes. La population, toute dévouée à la cause nationale, s'élevait à près de neuf cents ames. De grandes précautions avaient été prises par le commandant des troupes royales, et les habitants étaient régis par un système de terreur qui ne leur laissait aucune garantie. Osait-on exprimer le moindre regret, élever la moindre plainte, témoigner la moindre répugnance, on se voyait punir avec la sévérité la plus rigoureuse. D'un autre côté, on ne pouvait, sous aucun prétexte, s'absenter de la place sans un permis du chef du poste, qui n'en accordait que pour un temps déterminé et sous bonne caution. En ce cas, si l'on ne revenait pas à l'heure indiquée, on trouvait pour le moins ses parents enfermés; mais si l'on avait eu le malheur de communiquer avec les patriotes, et que cela vînt à être su, on devait s'attendre à être passé par les armes. Ce régime rendait le séjour d'Oletta de jour en jour plus insupportable, et ce qui n'était pas moins affligeant, on ne pouvait pas même s'en éloigner sans exposer sa famille aux rigueurs de la captivité et sa propriété à une complète dévastation. Ainsi le voulaient les terribles lois de la guerre pendant une lutte de tous les instants. Dans cet état de choses, un très jeune homme,

nommé Jules Saliceti, parvint à sortir de la bourgade sans permission. Moins heureux à son retour, il fut saisi et amené chez le commandant où, après une foule de questions et de menaces, on lui rendit enfin la liberté. Le jeune insulaire se retirait au sein de sa famille, lorsqu'un officier subalterne lui entendant proférer des murmures lui porta un violent coup de pied qui le renversa. C'était devant la maison paternelle que Jules se voyait maltraiter de la sorte; et l'abbé Saliceti, son oncle, se trouvait alors à une fenêtre qui avait vue sur la place. Être témoin de l'insulte essuyée par un membre de sa famille et former le projet d'en tirer une affreuse vengeance, fut pour cet ecclésiastique l'affaire d'un seul et même instant. L'abbé Saliceti était un petit homme d'un caractère extrêmement vif, circonstance qui lui avait mérité le sobriquet de *peverino*, le petit poivre. Son dévouement à la cause nationale était sans bornes, et déjà il en avait donné en diverses occasions des preuves éclatantes. Mais que faire dans les circonstances où l'on se trouvait placé? Quel moyen employer pour punir un insolent étranger au milieu d'une armée? Le désir de la vengeance se joignant à l'amour de la patrie, lui suggéra l'idée d'un attentat sur toute la garnison. A cet effet, il s'aboucha avec ceux de ses parents et amis qu'il savait être les plus énergiques et combina avec eux la mise à exécution du plan qu'il avait formé. Les difficultés qu'on avait à vaincre étaient grandes, mais l'audace de Peverino ne s'effrayait de rien et il se flattait d'en venir à bout. « La patrie et l'honneur outragé de notre famille, disait-il, nous commandent d'agir de la sorte. »

La vaste église d'Oletta avait été convertie en caserne; l'audacieux prêtre résolut de la faire sauter et d'ensevelir sous ses ruines les troupes qui y étaient établies. Dans ce but il conçut l'idée de pratiquer une communication souterraine entre une maison contiguë et les caveaux ou sépultures du vieux temple. La poudre ne manquait pas dans les villages des frontières, où Paoli en avait fait cacher dans toutes les maisons; on résolut de ne point l'épargner dans la mine de l'église. Le travail aussitôt commencé avec résolution fut poussé avec persévérance et toucha dans peu de jours à sa fin malgré les précautions qu'il fallut prendre.

D'un autre côté, le chef de la conspiration avait résolu de désarmer au même moment les troupes dispersées dans les maisons particulières. Pour cela on devait se jeter sur les armes des soldats et s'en saisir en massacrant tous ceux qui auraient fait quelque résistance. L'explosion de la mine eût servi de signal à ce terrible et hardi coup de main. Enfin, toutes les dispositions étant faites, le prévoyant abbé combina un mouvement avec les patriotes campés aux environs de la place, afin d'empêcher qu'aucun étranger ne pût s'en échapper sans tomber entre des mains ennemies. C'était le 13 février 1769 et le coucher du soleil n'eut pas lieu sans inspirer une joie mêlée d'horreur aux habitants d'Oletta initiés dans le complot. La mine était chargée, et la nuit qui allait tendre son voile lugubre sur la bourgade, devait être une nuit de sang et de carnage. Les hommes les plus résolus étaient associés à l'entreprise de Peverino; les armes à employer étaient le stylet et la hache. Au milieu de ces pensées de sang,

on n'était pas sans inquiétude au sujet des femmes et des enfants. On prévoyait que la mêlée ne pouvait manquer de devenir terrible ; on se décida donc à les diriger du côté opposé à l'église pour les éloigner autant que possible du danger et les mettre à même de se sauver pendant la lutte. Ce mouvement extraordinaire excita les soupçons de quelques officiers qui en firent la remarque. Aussitôt des précautions furent prises, et au milieu de l'inquiétude différemment motivée de part et d'autre, on fit des arrestations. Le plan du complot se trouva ainsi dérangé. L'abbé Saliceti qui en était l'ame, voyant le coup manqué, s'arma promptement avec ses principaux adhérens et se fraya un chemin hors de la place. De son côté le général Grand-Maison ne doutant plus qu'il n'eût été ourdi quelque trame contre la garnison, donna les ordres les plus sévères, proclama la loi martiale et fit pendre d'emblée plusieurs habitants. En même temps, pour inspirer plus de terreur aux survivants, il défendit, sous peine de mort, d'ensevelir les cadavres de ceux qu'il avait fait exécuter. Un écrivain[1] a dit à ce sujet qu'une femme ne balança point à violer le ban pour donner la sépulture à son époux. Ce trait nous paraît plus probable que l'allégation d'un autre auteur qui veut que la conspiration ait été dévoilée par une jeune personne à un officier devenu son amant[2]. On sait que les Corses n'avaient pas l'habitude d'initier les femmes aux affaires publiques : d'un autre côté, l'étranger ne trouvait pas alors aisément à faire des maîtresses dans l'intérieur de

(1) *Voy.* Renucci, *Istoria*, tom. I.
(2) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 285.

l'île. Quoi qu'il en soit de deux circonstances sur lesquelles on n'a aucun renseignement bien positif, toujours est-il que les mesures prescrites par le général français étaient d'une extrême sévérité. On ne saurait pourtant lui en faire un crime, parce qu'elles étaient nécessaires pour rendre la confiance à ses soldats; mais nous devons dire en même temps, pour être justes, que ceux qui n'ont pas trouvé d'expressions assez énergiques pour flétrir les conspirateurs d'Oletta, n'ont rien compris à la nature des droits qu'ont les opprimés de chercher par toutes les voies à se débarrasser de leurs oppresseurs; il faut convenir aussi que ce que l'on a souvent de mieux à faire pour échapper au joug étranger, c'est de renverser les instruments qui lui servent de soutien et d'appui. Les conspirations sont sans doute blâmables, mais quoi qu'on puisse dire, les guerres le sont bien davantage, surtout quand elles ont pour objet de détruire la liberté et l'indépendance d'une nation qui n'y a donné aucun motif.

On a dit que le général Paoli avait eu connaissance de la conspiration et qu'il l'avait même encouragée[1]. Il est des faits qui restent ensevelis dans le mystère et sur lesquels dès que les preuves manquent, on ne peut plus établir que des conjectures. Nous dirons donc qu'il est bien plus probable que le chef insulaire ne fut informé qu'après coup du projet de l'abbé Saliceti; car, d'une part, il avait le caractère trop généreux pour approuver sans réserve une entreprise de cette nature, et, de l'autre, sa politique l'empêchait d'y donner la

(1) *Voy.* Pommereul, t. II, p. 285.

main, parce qu'elle n'avait pas assez de portée en cas de réussite pour la justifier aux yeux de l'Europe. Il faut pourtant convenir que ces moyens employés, même d'une manière partielle, amènent souvent des résultats immenses en imprimant dans l'ame des uns une terreur de tous les instants et en redoublant chez les autres l'énergie naturelle par le désespoir qui vaut l'enthousiasme.

Cependant les Français répandaient de l'or, faisaient de magnifiques promesses, donnaient des épaulettes, prodiguaient les décorations, employaient mille moyens de séduction pour introduire le désordre et la méfiance parmi les insulaires. On a de tout temps remarqué dans les grandes crises que les égoïstes, qui préfèrent leurs intérêts particuliers aux intérêts de la patrie, les intrigants, qui visent à se créer des positions, les lâches qui, n'ayant jamais su exciter l'attention de leurs concitoyens, n'ont qu'à passer dans le camp ennemi pour s'y voir fêter, parce qu'on espère trouver en eux des instruments utiles, enfin que toute la partie vicieuse de la population remue, s'agite et offre ses bras pour porter les chaînes qu'elle se flatte de river sur les plus fiers et honorables citoyens. D'un autre côté, les jalousies de familles, les haines, les vengeances particulières, tout cela fermente, fait explosion et présente une brèche ouverte à l'invasion étrangère. C'est ainsi que le capitaine Ferdinand Agostini, qu'on a vu se distinguer à l'affaire de Borgo, attiré par l'appât d'une vile récompense, déserta la cause de la patrie pour se couvrir de la livrée royale. La trahison de cet officier procura aux Français l'importante position d'Olmeta, au moment même où ils se voyaient obligés de

se retirer d'Oletta devant les forces insulaires. Sans cette défection, l'ennemi eût été pour lors entièrement expulsé du Nebbio. Le plan du général, d'essayer de rouvrir les communications avec le cap Corse, dont la population dévouée demandait des armes, se trouvant alors réalisé avec éclat, les forces nationales tant matérielles que morales se seraient accrues d'une manière notable. En même temps une attaque fut préparée contre Saint-Florent dont le golfe resta pendant quinze jours entièrement bloqué par la flottille insulaire. Si chacun eût fait son devoir, il est plus que probable qu'on s'en serait rendu maître. Dès lors les arrivages sur ce point eussent éprouvé de nombreuses difficultés. Enfin toutes les dispositions du général Paoli, en cette circonstance, décélèrent la plus grande sagacité, de l'aveu de tout le monde; mais n'ayant pas été secondé, il ne put profiter de ses avantages, et l'ennemi ne tarda pas à reprendre ses anciennes positions. L'abbé Saliceti mourut pendant cette petite campagne qui eût été des plus glorieuses et peut-être décisive sans la trahison de l'infâme Agostini.

Tandis que d'indignes officiers désertaient la cause nationale et vendaient leur honneur pour une vile épaulette, le dévouement du peuple n'avait pas de bornes et l'héroïsme du soldat-citoyen excitait l'admiration et l'étonnement de ses adversaires. Pommereul a été obligé d'en convenir, malgré l'esprit haineux et détracteur qui a guidé sa plume. Quoi de plus noble que la réponse faite par un insulaire blessé mortellement à un vétéran français, qui, ayant voulu le relever, lui dit: « Comment osez-vous faire la guerre sans « chirurgiens, sans ambulances, sans hôpitaux? et

« que faites-vous donc, vous autres Corses, quand « vous êtes blessés ?[1] — Nous mourons, » répondit le guerrier patriote. Ces deux mots renferment un sens qui ne peut être bien compris que par ceux pour qui la patrie est au-dessus de toute chose.

Quoique la partie cis-montaine fût le principal théâtre des hostilités, le pays d'outre-monts ne restait pas non plus sans combats. La garnison d'Ajaccio faisait de temps à autre des sorties pour empêcher les habitants de cette région de porter secours à leurs compatriotes du côté de Bastia. Jean Abatucci, réunissait la bravoure au patriotisme, et le comte de Narbonne, qu'il avait à combattre, fut toujours repoussé avec perte dans l'enceinte de ses remparts. Sur ce point se distinguait aussi, outre le curé de Guagno, dont nous tracerons plus tard le noble caractère, un certain Jules Foata, guerrier intrépide et patriote dévoué. Ce chef de milices occupait avec quelques hommes l'ancienne maison des jésuites, aux portes d'Ajaccio. L'ennemi, qui avait la facilité d'opérer des débarquements, arrive, l'enveloppe avec des forces considérables et le somme de se rendre. Le brave Foata se défend pendant toute la journée avec le plus grand courage; enfin le soir, n'ayant plus de munitions, il sort à la tête de sa petite troupe, se fraie un chemin au milieu des assaillants et se retire criblé de balles et couvert de blessures.

Les insulaires, qui défendaient avec tant de persévérance et de dévouement le sol de la patrie ne montraient pas moins de résolution sur mer. Il se passait

(1) Pommereul, t. II, p. 144.

effectivement peu de jours sans que leurs petits navires ne fissent des prises à l'ennemi. La conduite des marins était admirable; nous avons déjà fait mention du capitaine de Franceschi et de l'équipage qu'il commandait; le capitaine Paciola de Calvi rendit également les plus grands services à sa nation; mais le plus remarquable était sans contredit, le capitaine Lazare Costa. Cet officier était d'une taille au-dessous de la médiocre, mais son courage ne connaissait point le danger et son audace était extraordinaire. Dans l'espace de quatre ans, c'est-à-dire depuis qu'il commandait son navire, il avait reçu trente-huit blessures sur toutes les parties du corps. Les prises qu'il avait faites sur le commerce génois étaient incalculables et les pertes qu'il fit éprouver aux Français ont pu être évaluées à plus de deux millions de francs. Dans la première semaine de décembre 1768 seulement, il s'empara de deux vaisseaux, l'un chargé de trois cent trente-quatre barils de poudre, de trois mille fusils et autres objets, et le second d'effets d'habillement, d'articles de prix, et de cent soixante mille francs en numéraire. Le général lui écrivit en cette occasion une lettre où l'on remarquait cette phrase: « Si tous nos officiers étaient aussi zélés que vous, brave capitaine, la cause de la liberté serait gagnée. »

La lutte se poursuivait avec des chances diverses aux frontières et surtout dans le Nebbio, où les positions étaient tour à tour conquises, perdues et reprises par les deux parties; c'était un combat de tous les instants, mais sans résultats définitifs. Cependant, à la cour de Versailles, on n'était pas sans de vives inquiétudes sur les résultats de la guerre injuste et im-

politique où l'on s'était engagé. Les pertes qu'on y faisait chaque jour, particulièrement en officiers, étaient énormes. Il était même impossible de prévoir ce qu'il en coûterait encore en hommes et en argent. On craignait aussi, non sans raison, que les démarches qu'on savait que le chef des Corses ne cessait de faire auprès du gouvernement britannique, appuyées comme elles l'étaient par l'opinion publique, ne finissent par compliquer la question. Il ne fallait en effet que la présence d'une flotte anglaise sur les côtes de l'île pour détruire toutes les chances de succès de l'expédition du duc de Choiseul, et déjà quelques vaisseaux se montraient au centre de la Méditerranée. Les ministres de Georges III ne faisaient encore aucune démonstration et laissaient même subsister l'acte royal qui défendait de prêter aucune assistance aux Corses, acte qui paralysait entièrement les désirs que les amis de la liberté témoignaient sur tous les points du Royaume-Uni de venir à leur secours; mais, par la continuation de la lutte, l'état des choses pouvait se modifier, et semblait même devoir bientôt changer complètement. Ainsi le duc de Choiseul, persistant à repousser toute idée d'arrangement et ne voulant pas, comme il le disait, avoir la honte de renoncer à une entreprise qu'il se flattait de mener à bonne fin et dont il attendait beaucoup de gloire, résolut au contraire de redoubler d'efforts pour arriver promptement à la conclusion qu'il s'était prescrite. A cet effet, on jeta les yeux sur le comte de Vaux. On ne pouvait faire un meilleur choix. Ce général, qui occupait un rang distingué dans l'armée, connaissait bien la Corse où il avait fait la guerre avec Maillebois. Comme

il était également bien au fait du caractère des insulaires et que les défaites de son prédécesseur prouvaient qu'ils n'avaient point dégénéré, il demanda pour les soumettre des forces considérables, imposantes. On lui donna carte blanche.

Il y avait alors dans l'île trente bataillons d'infanterie; on résolut de les porter à quarante-cinq et l'on compléta ceux qui avaient essuyé des pertes. Il s'y trouvait aussi trois régiments de cavalerie; on y en envoya un quatrième. L'artillerie fut en même temps mise sur un pied imposant. Enfin on adjoignit aux troupes expéditionnaires plusieurs compagnies de sapeurs, d'ouvriers du génie et de miquelets basques. Le corps des Vittoli recruté dans le pays par les soins de Buttafuoco, d'Agostini, d'Ange-Louis Matra et d'un certain Antonietti de Talcini, tous officiers au service de France, complétait cette armée formidable et semblait destiné à lui servir de guide. Il est aisé de voir que le chiffre de l'armée d'invasion égalait celui de la population insulaire capable de porter les armes. L'avis du prochain débarquement du nouveau lieutenant de Louis XV excita dans l'île une vive agitation; mais le peuple ne laissa point échapper une parole qui ne fût digne de sa conduite héroïque pour défendre sa liberté. Au milieu des dangers dont on était environné, Paoli convoqua une consulte extraordinaire qui se réunit en Casinca le 15 avril 1769. Les mandataires du pays s'élevèrent au niveau des circonstances. La résolution de défendre jusqu'à la dernière extrémité le sol de la patrie et les institutions nationales fut adoptée d'une voix unanime. A cet effet la levée en masse depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, fut mise

à la disposition du chef du gouvernement. « Comme « tous les Corses, portait en substance le considérant « de cet acte, jouissent au même degré des avantages « de la liberté, il est juste que tous prennent part à sa « défense. » Le nombre de ceux qui devaient se tenir sous les armes était laissé à l'arbitre du général; toutefois, sauf contre-ordre de sa part, un tiers des contingents devait dès lors être constamment sur pied. La même assemblée, ne voyant qu'une seule famille dans la population insulaire, décréta que les habitants des lieux qui tomberaient au pouvoir de l'ennemi seraient reçus et traités dans l'intérieur comme les enfants de la même patrie, et pourvus du nécessaire selon les ressources et les usages du pays[1].

Le peuple, toujours dévoué quand il s'agit de la cause de la liberté et de la patrie, reçut le décret de la consulte comme l'expression de ses propres sentiments. Nul cri, nul bruit ne se fit entendre; mais on rouvrit en silence les registres des paroisses et chacun s'empressa d'y faire inscrire son nom. Tandis que le gouvernement national, fidèle à sa mission, adoptait les mesures les plus sages et les mieux combinées pour la défense du pays; tandis que tout un peuple se préparait avec résignation aux plus grands sacrifices; tandis que les pères quittaient leurs enfants, les fils leurs mères, les frères leurs sœurs, avec ce simple adieu : *c'est pour la patrie...* le comte de Vaux arrivait dans l'île avec toute son armée. La nouvelle de cet événement fut bientôt connue sur tous les points du pays et électrisa la nation. Chacun sentit que le jour où devait

(1) *Voy.* décret cité art. 6, et Cambiaggi, liv. 27.

se vider le duel suscité à un petit peuple par un des plus puissants monarques de la terre n'était plus éloigné, et chacun voulait payer de sa personne et remplir sa mission de soldat-citoyen. Le peuple insulaire se montrait alors sublime. Que fallait-il pour qu'il restât invincible ? On verra que les vertus de l'immense majorité de la nation furent paralysées par les vices de quelques individus indignes de porter le nom corse.

Des deux côtés on se préparait au combat; le général français forma au-dessous de Furiani un camp de sept à huit mille hommes. Paoli assembla immédiatement en Casinca le premier tiers de la levée en masse. Le 26 avril, les contingents des diverses provinces étant rendus sur les lieux, le chef de la nation passa une revue générale à laquelle se trouvèrent présents lord Pembrock, l'amiral Smittoy et autres personnages de distinction anglais, italiens et allemands. La calme résolution des milices insulaires toucha vivement tous ces étrangers. Nous avons déjà dit que dans toute l'Italie, on s'intéressait vivement aux affaires des Corses; mais les Toscans ne se contentaient pas d'applaudir à leurs succès, ni de s'affliger de leurs malheurs; plusieurs d'entre eux prirent une part active à la lutte, et il y en eut qui se firent remarquer des plus braves officiers de la nation. Paoli aimait encore à le rappeler vingt années plus tard. On comptait aussi dans les rangs de l'armée insulaire deux compagnies de Suisses et de Prussiens qui, venus en Corse pour le service de Gênes, avaient été faits prisonniers et s'étaient ensuite enrôlés sous le drapeau de la liberté. L'amiral britannique avait-il mission de son gouvernement de communiquer avec le général

Paoli ? Cela paraît d'autant plus vraisemblable que vers la même époque la proclamation de Georges III fut révoquée. L'opinion triomphait en Angleterre et la cause insulaire ne pouvait tarder à être plus efficacement secourue qu'elle ne l'était par l'envoi mensuel du produit des souscriptions ouvertes dans le Royaume-Uni. Mais il était trop tard; la destinée de la Corse allait bientôt s'accomplir; sa nationalité politique était condamnée à périr. Disons de quelle manière.

Le 30 avril, de grands mouvements eurent lieu de part et d'autre. Le général Paoli, ayant laissé en Casinca les capitaines Saliceti, Serpentini et Cottoni, porta son quartier-général dans le Nebbio. De Vaux s'établissait en même temps dans la même province au village de San-Pietro avec vingt-quatre bataillons d'infanterie et plusieurs escadrons de cavalerie; d'un autre côté le comte de Marbœuf, commandant en second, prit position à Bivinco avec six bataillons soutenus du régiment de cavalerie de Soubise. Enfin Grand-Maison qui occupait Oletta avec trois bataillons en reçut un quatrième. Comme on le voit, le Nebbio se trouvait, pour ainsi dire, couvert de guerriers, d'armes et de chevaux. Les deux armées placées à peu de distance et en quelque sorte pêle-mêle sur le même terrain, restèrent dans cette position pendant trois jours, s'observant mutuellement, prêtes à en venir aux mains, mais sans tirer un seul coup de fusil. Ce fut, sans doute, une grave faute de la part du général patriote; car en laissant si long-temps ses milices dans l'inaction, il les livrait à de fâcheuses idées et surtout aux trames ténébreuses des traîtres. L'ennemi, au contraire, ne pouvait qu'y gagner, puisque les sol-

dats royaux, en voyant l'armée insulaire presque entièrement composée de milices devaient se flatter d'en venir aisément à bout. Il est vrai que ceux d'entre eux qui avaient déjà fait la guerre dans l'île savaient par expérience ce que le milicien corse valait; mais les nouveau-venus l'ignoraient complètement, puisqu'on ne leur avait pas même permis de communiquer avec leurs camarades.

Le 3 mai, le lever du soleil fut salué par une décharge générale d'artillerie. C'est ainsi que le comte de Vaux, qui avait achevé ses immenses préparatifs, ouvrait la campagne, imitant en cela l'exemple que lui en avait donné vingt ans auparavant le marquis de Maillebois; on devine pourquoi l'on agissait ainsi. Mais il ne fut pas difficile de reconnaître qu'en Corse le bruit et la fumée ne faisaient pas même peur aux enfants; car la population entière était née ou grandie pendant la lutte qu'elle soutenait depuis quarante ans. La fusillade s'engagea enfin aux avant-postes, mais sans aucun résultat notable. La journée se passa en escarmouches et chacun garda ses positions. Les Français, quel que fût leur nombre, se montraient peu rassurés dans leurs mouvements; peut-être attendaient-ils l'effet des intrigues ourdies par Chauvelin et continuées avec succès par Marbœuf. Le lendemain, le général en chef se porta en personne, avec des forces considérables, contre Rapale : les braves capitaines Colle et Pelone, chargés de défendre cette position, surent s'y maintenir, et l'ennemi fut forcé à la retraite. Le troisième jour, changeant tout à coup de plan, tandis que les nationaux s'attendaient à une seconde attaque dans les

mêmes positions, le comte de Vaux tomba avec ses masses sur Murato où se trouvait le général Paoli, et parvint à l'en déloger.

Le chef insulaire prit alors la résolution de transporter son quartier-général au-delà du Golo : son intention était d'en disputer le passage aussi long-temps que possible pour tâcher d'affaiblir l'ennemi et se créer des chances pour le battre complètement au-delà de la rivière. C'était le meilleur système de défense. A cet effet, il ordonne la retraite dans la direction des deux ponts. Mais en adoptant ce nouveau plan, le général insulaire, qui s'établit à Rostino pour être à même de diriger tous les mouvements ultérieurs, n'oublie pas de destiner quelques troupes à la défense de deux positions importantes et presque inexpugnables. C'étaient, d'un côté, les hauteurs de Lento, d'où il était facile de couper la retraite à l'ennemi s'il passait outre, ou tout au moins de fractionner ses forces s'il voulait, ce qui était plus probable, les observer ou essayer de les prendre; de l'autre, Canevaggia, à l'effet d'empêcher son entrée dans la province de Caccia et par-là toute opération sur les derrières des milices nationales. Ces prescriptions étaient sagement combinées; mais les résultats furent bien différents de ceux qu'on avait droit d'en attendre. Nos efforts pour mettre à nu la vérité sur les événements de cette campagne décisive nous ont laissé dans le doute sur les motifs de la conduite du capitaine Gaffori qui, chargé d'occuper Lento, ne s'acquitta point de sa mission et donna pour excuse que les habitants avaient exprimé le désir de n'être pas exposés par sa présence aux suites d'un assaut. La manière dont il se comporta ultérieurement fit penser qu'il avait pu

exister entre lui et Buttafuoco quelque intrigue pour favoriser l'invasion. Quant à Giocante Grimaldi, non-seulement il livra la position de Canevaggia aux troupes royales, mais il se mêla dans leurs rangs avec quelques-uns de ses adhérents et couvrit ainsi son nom d'une honte éternelle.

Cependant le général Paoli continuait de concentrer des forces au-delà de la rivière. Il voulait surtout défendre la Casinca et se maintenir sur ce point en état de faire un mouvement sur les derrières de l'armée d'invasion, si elle s'aventurait dans les gorges de Pontenovo. A cet effet, il y avait laissé une bonne partie des milices nationales. Il ne se trouvait à Pontenovo que douze ou quinze cents hommes qui, appuyés comme ils l'étaient sur les populations du Rostino et de Vallerustie, suffisaient pour tenir tête à des forces bien supérieures. Toutefois, voyant que les Français se portaient en masse dans cette direction, il y envoya un renfort de mille insulaires sous les ordres du brave Saliceti. L'arrivée de cette troupe rendit les défenseurs du pont impatients d'en venir aux mains avec les soldats royaux. Ennuyés d'entendre, sans en connaître les résultats, la vive fusillade qui leur indiquait que la lutte continuait sur toute la ligne entre les petits corps volants insulaires et les colonnes ennemies qui traversaient en tous sens les Costères et la piève de Bigorno, et, las d'attendre que l'ennemi vînt attaquer la position qu'ils protégeaient, ils sortent des retranchements et se portent en avant. Il paraît qu'on était persuadé que Lento restait entre les mains des patriotes, car on s'avança dans cette direction avec autant d'audace que de confiance, et les premiers détache-

ments ennemis rencontrés sur la route furent défaits; mais tout d'un coup les troupes royales qui occupaient déjà les hauteurs se précipitent en masse sur les insulaires, les repoussent, les poursuivent l'épée dans les reins. Les Corses se hâtent de se retirer vers Pontenovo et y arrivent en désordre. La confusion ne fait que s'accroître par les pertes qu'on essuie; on crie à la trahison, on se précipite sur le pont; mais dans ce pêlemêle, le maréchal-de-camp Gentili s'oppose au passage. Dans l'idée que ce n'est qu'une terreur panique, il crie, encourage, menace et ordonne en même temps à une compagnie de Suisses et de Prussiens sous ses ordres de ne laisser avancer personne. Ces étrangers, esclaves de leur consigne, voyant arriver tumultueusement les fuyards sur le côté opposé du pont, leur barrent le chemin. Le désordre est à son comble; les nationaux poursuivis par les Français victorieux, veulent forcer le passage; mais les Allemands, dans ce tumulte, font feu sur leurs amis. Lorsque la confusion était parvenue au dernier point et gagnait déjà ceux qui, encouragés par la présence de Gentili venu à leur rencontre, se retiraient en bon ordre et continuaient le combat, un détachement ennemi paraît sur une colline dominante et tire à bout-portant sur les patriotes. Les troupes royales se renforcent à chaque instant et les insulaires éprouvent avant de pouvoir se reconnaître, des pertes considérables. Ceux qui échappent à la mort se sauvent à la faveur de la nuit dans les bois voisins et répandent partout l'alarme et la désolation (9 mai 1769).

La déroute de Pontenovo fut une blessure mortelle pour la nation; comme les pertes atteignaient surtout

les cantons environnants, ce fut une journée de deuil pour une foule de familles. Le mot de trahison qui retentissait à toutes les oreilles, rendit les désastres encore plus sensibles et plus douloureux. Une sorte de stupeur s'empara des populations limitrophes et y rendit dès lors toute résistance impossible. Environ sept cents patriotes avaient péri dans cette fatale journée; c'était beaucoup, sans doute; mais le plus grand mal consistait dans l'anéantissement de la confiance. La trahison se montrait à découvert et le général Paoli ayant dirigé sur-le-champ une division sur Pietralba, pour empêcher, s'il en était encore temps, que l'ennemi n'entrât dans la province de Caccia et ne coupât ainsi les communications avec la Balagne, ne tarda pas à apprendre qu'il y était déjà arrivé et sentit dès lors que la portée de l'échec qu'on venait d'éprouver était incalculable. De son côté, animé par le succès, le comte de Vaux expédia une foule d'émissaires dans les pays voisins avec des proclamations où, faisant des promesses à ceux qui se soumettraient immédiatement, il menaçait des peines les plus sévères les récalcitrants qu'il traitait de rebelles et de félons. En même temps, pour joindre les actes aux paroles, il livra aux flammes les maisons de plusieurs patriotes distingués qui se trouvaient auprès de leur chef. La menace d'envoyer aux galères les habitants saisis les armes à la main était surtout révoltante et peut servir à caractériser la politique qui présidait à la conquête[1]. Annoncer le ra-

(1) *Voy.* art. 1, 2, 3 et 4 de la proclamation de Devaux et Cambiaggi, liv. 27, p. 204.

vage des propriétés, était déjà procéder selon le système des Génois; mais montrer à des défenseurs de leur liberté la perspective du supplice réservé à de vils criminels, était l'abus le plus criant de la force. En outre, le général de Vaux, ralliant toutes ses forces, et débordant comme un torrent dévastateur, inondait le Rostino et s'avançait rapidement. Ce mouvement importait au succès de la campagne, car si Paoli, qui se dirigeait vers Cortè, parvenait à rallier les milices de l'intérieur, les affaires pouvaient encore changer de face. De Vaux sentait cela, agit en conséquence et fut efficacement secondé par les Vittoli ou traîtres qui formaient son avant-garde.

Tandis que le corps principal de l'armée d'invasion obtenait un avantage décisif à Pontenovo, le comte de Marbœuf ne restait point inactif du côté de Casinca. Repoussé avec perte dans ses attaques contre le pont de Golo par le capitaine Raffaelli, il s'avisa de faire monter une partie de son infanterie sur ses nombreux chevaux, et traversant ainsi la rivière à gué, il pénétra à son tour dans la province qu'il devait envahir. Témoins d'un mouvement qu'ils n'étaient pas en mesure d'empêcher, les défenseurs du pont, sur le point d'être tournés et placés entre deux feux, se retirèrent vers l'intérieur. D'un autre côté, Serpentini qui commandait dans la province se porta au-devant de l'ennemi et parvint d'abord à arrêter sa marche; mais la fortune, qui commençait à lui sourire, changea tout à coup par la défection des habitants de la Casabianca, qui, informés de l'affaire de Pontenovo et travaillés par les Vittoli, firent leur soumission aux troupes

royales. Serpentini prit alors la direction de la montagne, pour rejoindre le général Paoli et suivre sa destinée. La lutte se poursuivait également avec des chances diverses dans la Balagne, où le marquis d'Arcambal, sorti de Calvi avec près de quatre mille hommes, se voyait disputer le terrain pas à pas par les braves capitaines Murati, Belgodere et Pizzini. La nouvelle de l'arrivée des Français dans la province de Caccia et des désastres du 9 mai exerça la plus fâcheuse influence, et les pères de commune s'étant réunis le 20 à l'Ile-Rousse, on résolut de se soumettre. La garnison, embarquée sur un bâtiment anglais par capitulation, fut transportée dans le pays d'outre-monts. Sur ce point seul, la victoire se montrait encore favorable aux nationaux. Mais rien ne pouvait compenser les pertes essuyées à Pontenovo. C'était là que le coup mortel avait été frappé et la marche rapide du général de Vaux ne laissait pas au chef des Corses le temps de réunir des forces capables de l'arrêter. On voyait par-ci, par-là, dans la partie cis-montaine, des hommes résolus qui sacrifiaient leur vie pour repousser l'invasion; mais, par suite du sauve-qui-peut de Pontenovo, on manquait d'ensemble, et il n'y avait plus d'armée nationale. Le découragement était profond; l'idée que la trahison pouvait amener de nouveaux désastres semblait tourmenter l'esprit de Paoli, et peut-être, dès le 9, avait-il résolu de céder à la destinée et d'abandonner sa malheureuse patrie, qu'il ne lui était plus donné de défendre[1]. Ce ne fut en partie que pour

(1) Les Gazettes italiennes publièrent à l'occasion de la défaite

donner aux plus compromis le temps de le rejoindre qu'il prit position à Vivario. En attendant, le général de Vaux et ses lieutenants occupaient toute la partie cis-montaine et en désarmaient les populations sous l'influence de la terreur. Il paraît néanmoins que Paoli eut un instant l'idée d'un mouvement par lequel il aurait essayé de tourner l'ennemi; il en fit part à Clément et à Serpentini qui avaient rejoint Abatucci; mais ces officiers répondirent que les forces ennemies qu'ils avaient en présence ne leur permettaient point de revenir sur leurs pas. D'ailleurs, un pareil mouvement ne pouvait être tenté avec des chances de succès que par le général en chef. Quel qu'eût été le nombre des troupes royales, il aurait pu se faire qu'à sa voix les populations ranimées, se levant en masse, leur eussent coupé toute retraite et en eussent amené l'anéantissement par le fer ou la famine; mais Paoli était découragé et redoutait de répandre en vain le sang du peuple. Il faut dire aussi qu'il était plutôt homme de tête que d'exécution. Ainsi, sans nous arrêter à décrire de petits combats sans importance, à relater des traits d'héroïsme remarquables, mais sans portée au milieu d'une déroute, à citer des dévouements qui ressemblent trop à

des patriotes insulaires le distique suivant reproduit par M. Renucci :

Gallia vicisti, profuso turpiter auro,
Armis pauca, dolo plurima, jure nihil.

Tous les auteurs qui ont parlé de ces événements ont vu dans la trahison la principale ruine des nationaux; Pommereul est le seul qui se soit contenté de dire que les Corses *étaient en partie gagnés*. t. II, p. 135. *Voy.* Cambiaggi t. IV, liv. 27; Renucci t. I, liv. 2; l'*Englishman, july* 1769.

des actes de désespoir dès qu'ils ne peuvent plus concourir au but général, hâtons-nous de constater qu'on ne fit aucune entreprise capable, en cas de réussite, de changer complètement la face des choses. Enfin, le dernier objet que le général semblait avoir en vue, c'est-à-dire de sauver tous ceux sur lesquels la clémence royale ne pouvait s'étendre, ou qui étaient trop bons patriotes pour lui présenter la main, étant accompli, il se rendit le 12 juin à Porto-Vecchio, où se trouvaient deux navires anglais mis à sa disposition par l'amiral Smittoy. Ce même jour, trois cent cinquante insulaires qui s'étaient le plus distingués pendant la guerre, s'embarquèrent pour la Toscane; ceux qui partirent en même temps d'autres points du littoral, s'élevèrent à un nombre à peu près égal. Il resta bien encore quelques hommes en armes résolus de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la cause nationale; mais par le départ de Paoli avec l'élite des guerriers patriotes, la lutte cessa d'elle-même. Au reste, la révolution insulaire avait été frappée au cœur à Pontenovo, comme le fut, trente-six ans plus tard, la puissance militaire de la France à Waterloo avec des circonstances analogues, et la trahison, qui a été, de tout temps et en tout pays, le moyen le plus efficace employé par l'invasion étrangère, présida, sous Louis XV, à la conquête peu glorieuse de la Corse. Ce fut alors que, comme par un dernier effort, ce petit peuple, fatigué de produire des martyrs de la liberté, donna le jour à Napoléon Bonaparte!

Les événements dont la Corse a été le théâtre de-

puis la conquête, les résultats de l'administration française sous les divers régimes qui se sont succédé dans le cours de soixante-cinq ans, le rôle que plusieurs insulaires ont joué sur la scène du monde, enfin le tableau des mœurs actuelles de cette petite nation devenue un département de la France, formeront la matière du troisième et dernier volume de cette histoire.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

N° 1.—EXTRAIT DU TRAITÉ DE 1756,

PASSÉ ENTRE LA FRANCE ET GÊNES, AU SUJET DE LA CORSE.

Depuis le commencement de la rébellion qui s'est élevée en Corse, Sa Majesté très chrétienne a constamment fait éprouver à la sérénissime république de Gênes les effets de son affection, et lui a fourni des secours de troupes et d'argent, dans la vue de faire rentrer les rebelles de cette île sous l'obéissance de la république. Sa Majesté, toujours animée des mêmes sentiments de bienveillance pour la sérénissime république et ayant également à cœur de faire cesser les troubles intérieurs qui agitent la Corse, a jugé devoir prendre, de concert avec la république, des mesures encore plus efficaces pour parvenir à l'obet que Sa Majesté s'est toujours proposée, de maintenir l'île de Corse sous la domination de la sérénissime république, qui, depuis plusieurs siècles, en possède légitimement la souveraineté.

En conséquence, etc.

Art. 5. Le motif et le but du présent traité étant principalement dc conserver l'île de Corse sous la domination de la sérénissime république, il est convenu que Sa Majesté fera passer en Corse le nombre de troupes françaises pour remplir cet objet et pour la sûreté et le repos de l'île.

6. Ces troupes devant être uniquement destinées à la défense de l'île, elles se conduiront relativement à la présente guerre, suivant

les principes de la neutralité que la république est résolue d'observer entre les puissances belligérantes.

7. Les troupes de Sa Majesté très chrétienne seront admises dans les forteresses de Saint-Florent, de Calvi et d'Ajaccio, d'où les troupes de la sérénissime république sortiront pour remettre lesdites places à la garde des troupes françaises, auxquelles on remettra pareillement les tours et autres postes qui sont actuellement occupés par des détachements génois tirés des garnisons de ces trois places.

. . . .

10. Les commandants des troupes de Sa Majesté, tant dans les trois places ci-dessus mentionnées que dans quelque autre endroit de l'île qu'elles se trouvent, ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, se mêler ni par eux-mêmes, ni par les officiers qui seront à leurs ordres, ni par aucune publication, ordonnance ou réglement de quelque espèce qu'ils puissent être, de ce qui concerne le sujets de la république, de ce qui appartient à la juridiction et administration économique, politique, civile et criminelle, ni exercer d'autre justice que la justice militaire sur les troupes et les sujets de Sa Majesté qui seront à leur suite.

11. Les commandants desdites troupes ne pourront donner entrée dans lesdites places, ni aucune protection à aucun habitant de l'île qui, pour cause de rébellion ou pour quelque autre délit que ce soit, serait dans le cas d'être recherché ou sera réclamé de la part des représentants ou officiers de la république qui continueront dans leurs résidences ordinaires. Lesdits commandants et autres officiers des troupes de Sa Majesté très chrétienne s'abstiendront aussi de toute négociation avec les Corses rebelles, même dans la vue de les amener à un accommodement de pacification et à la soumission qu'ils doivent à la république.

12. Les commandants desdites troupes prêteront main-forte non-seulement dans les places qu'elles occuperont, mais aussi, s'il est possible, dans l'étendue de leurs districts, lorsqu'ils en seront requis par les représentants de la sérénissime république, tant pour soutenir l'exercice de sa juridiction souveraine que pour la perception des droits et des entrées dans lesdites villes et dans leurs ports.

Article séparé. Sa Majesté très chrétienne n'entendant point que les motifs particuliers qui ont décidé du passage des troupes que Sa Majesté a envoyées en Corse, et qui sont étrangers à la guerre présente, puissent engager la sérénissime république à rien de contraire à la neutralité qu'elle a voulu et veut conserver, il a été convenu et expliqué que le séjour desdites troupes dans l'île de Corse n'ayant pour objet, comme ci-devant, que de conserver et de veiller à la sûreté de cette île contre les entreprises des rebelles et autres quelconques, il n'en sera rien inféré ni rien fait au préjudice de ladite neutralité, etc.

Fait à Compiègne, le 14 août 1756.

Recueil de traités et actes diplomatiques par Koch, t. II, p. 77.

N° 2. — TRAITÉ DE COMPIÈGNE.

(7 AOUT 1764.)

Article 1er. Le roi enverra en Corse un corps de ses troupes pour conserver et défendre les places de Bastia, d'Ajaccio, de Calvi, d'Algajola et de Saint-Florent.

2. Ces troupes seront employées uniquement à garder les places qui viennent d'être nommées pendant le terme de quatre années consécutives.

3. La république conservera dans ces places toute la souveraineté, à l'exception de ce qui concerne le militaire, lequel dépendra uniquement des troupes françaises qui auront un commandant de leur nation, sans que, sous aucun prétexte, il puisse y avoir ni commandant ni troupes de Gênes.

4. En quelque endroit que puissent se trouver les mêmes troupes françaises, elles ne seront subordonnées qu'à un officier-général de leur nation, lequel sera nommé pour les commander, et, à son défaut, à celui qui lui succéderait.

5. Les troupes du roi très chrétien jugeront et exécuteront prévôtalement, par les ordres du général français, leur commandant, les délits des habitants des places qu'elles occuperont, qui concerneront le militaire ou regarderont la conservation des places, sans que les tribunaux civils de la république puissent réclamer contre.

6. Tous officiers, soldats ou autres Français attachés aux troupes ne pourront être ni arrêtés ni jugés par les tribunaux civils génois,

mais ils seront renvoyés au jugement de leur commandant général.

7. Le général français pourra diminuer ou renforcer les garnisons et ne sera tenu d'en rendre compte qu'à Sa Majesté seule.

8. Le roi très chrétien s'engage à donner à ses troupes la solde, le pain et la viande, comme aussi à entretenir les hôpitaux; mais c'est au pays a leur fournir le chauffage, le logement et le fourrage.

9. On fera un inventaire des pièces d'artillerie et des munitions de guerre de la république dans les places qui seront occupées par les troupes françaises, afin qu'à leur sortie elles puissent être restituées dans la même quantité et la même qualité.

10. Tous déserteurs français qui seront enrôlés dans les troupes génoises avant l'arrivée dudit corps en Corse continueront d'y servir sans pouvoir être réclamés, mais ceux qui déserteront dans la suite ne pourront être reçus dans les troupes de la république qui les rendra, même s'ils se réfugient dans les lieux ou places où il n'y aurait que les troupes génoises; condition qui sera également observée par les troupes françaises à l'égard de celles de Gênes, s'il s'en trouve.

11. Il sera libre aux commandants français de prendre toutes les précautions qu'ils jugeront nécessaires pour la sûreté des bâtiments qui arriveront aux ports des endroits occupés par les troupes de Sa Majesté très chrétienne, ainsi que de ceux qui en partiront; cependant ces commandants permettront et soutiendront même les visites qu'exigent les précautions des bureaux de la santé et des droits du souverain, lesquels ne souffriront aucun changement et pour lesquels on aura les égards que demandent la conservation de la santé et le commerce.

12. Les commandants des troupes françaises, pour faciliter le

rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans la Corse, pourront, à cet effet, entretenir tel commerce qu'ils jugeront à propos avec tous les habitants de l'île indistinctement, et leur faire connaître combien Sa Majesté très chrétienne prend d'intérêt à la pacification.

13. La sérénissime république pourra faire publier en Corse tous les édits qu'elle croira propres à faire rentrer les peuples sous son obéissance, ce qui est le but que le roi très chrétien se propose, de sorte même que ses intentions leur seront notifiées à l'arrivée de ses troupes dans l'île.

14. Sa Majesté très chrétienne promet de garantir les conditions d'une pacification éventuelle.

15. Au cas de guerre entre la France et quelque autre puissance avec laquelle la république serait en paix, le séjour des troupes françaises en Corse ne pourra être regardé comme contraire à la neutralité de la république, et il a été convenu en conséquence que cette neutralité sera réciproquement observée dans les ports, rades, baies et mouillages de la domination génoise, conformément aux lois et usages reçus, et aussi long-temps que les ennemis éventuels de la France ne l'enfreindront point. Aussi les ennemis de la république ne pourront-ils point être admis dans les ports, rades, etc., de la domination de Gênes, qui seront occupés par les troupes françaises, excepté les cas de naufrage.

16. Au moyen de la présente convention la république n'aura plus rien à prétendre sur les subsides échus ou à échoir, portés par le traité de Compiègne du 14 août 1746.

Recueil des principaux traités, etc., par Martens, t. I, p. 114 et suiv. *Voy.* aussi Moser Versuch, t. V, p. 415.

N° 3. — EXTRAIT DU MÉMOIRE ENVOYÉ PAR PAOLI AU ROI DE FRANCE, EN 1764.

« Les longs malheurs des Corses leur font vivement désirer la paix; mais si la république persiste à les vouloir pour sujets, elle ne peut jamais à ce prix subsister entre elle et les Corses; ils sont fermement résolus à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de se soumettre à rentrer sous sa domination. La justice et la nécessité de cette résolution sont trop connues pour qu'elle puisse causer quelque surprise ou mériter d'être blâmée; ainsi donc les Corses ne feront avec Gênes aucun traité qui n'ait pour base le décret de la consulte de 1761, par lequel ils ont juré de n'entendre à aucun accommodement avec la république, à moins que préliminairement elle n'ait abandonné et remis aux mains de la nation le peu de places qui lui restent dans l'île et qu'elle n'ait solennellement reconnu son indépendance et sa souveraineté. Quant à l'indemnité que pourrait exiger la république, nous allons discuter les moyens de la satisfaire sur cet objet. Les profits que lui procure la Corse se réduisent à trois chefs : le produit des impôts, la facilité de tirer à bon compte quelques denrées de l'île et l'espèce de considération que lui donnait dans les cours le titre de roi de Corse. Or, de l'aveu même des Génois, toute dépense déduite, la Corse ne leur rendait annuellement qu'environ 60,000 livres. Les Corses paieront tous les ans cette même somme aux Génois comme redevance qui leur sera due pour l'inféodation qu'ils leur feront de l'île de Capraïa qui appartient maintenant aux Corses, qui dépendit toujours du domaine de leur royaume, et qu'ils n'en veulent pas laisser séparer. Les Génois peuvent également donner Bonifacio aux Corses à titre de fief, et afin qu'ils ne

puissent soupçonner qu'on voulût un jour méconnaître leur droit de suzeraineté, les Corses seront obligés d'envoyer tous les dix ans une députation à Gênes pour demander l'investiture de ces deux fiefs ou pour en renouveler l'hommage. Un bon traité de commerce rendrait nul le second inconvénient que pourrait redouter la république, et les Corses laissent Sa Majesté très chrétienne maîtresse d'en dicter elle-même les conditions. A l'égard de son titre de roi de Corse, la république serait suffisamment dédommagée de sa perte par un traité d'alliance perpétuelle entre les deux peuples: voilà quant aux moyens de l'indemnité. Quant à la cession des places, la république en retirera sur-le-champ les officiers ou ses représentants quelconques; la justice y sera rendue au nom de la nation, et les Français les garderont jusqu'à l'entière exécution du traité, Sa Majesté s'engageant à les remettre alors entre les mains du gouvernement national.

« Trente-sept ans de guerre ont dû apprendre aux Génois qu'ils n'ont rien de mieux à faire que d'accepter cet accommodement. La nation faible, sans secours et divisée entre elle, les a toujours battus; que doivent-ils espérer maintenant qu'épuisés par de longs efforts ils auront à combattre tous les Corses réunis pour le soutien de la même cause, aguerris, nés leurs irréconciliables ennemis, et bien décidés à les chasser de l'île ou à périr. La république sait trop qu'elle ne pourrait garder les villes qui lui restent en Corse, dont elle a trop mécontenté les habitants qui ne soupirent qu'après le gouvernement national. Les Corses, pénétrés du plus profond respect pour Sa Majesté, se flattent que Gênes ne pourra refuser un accommodement si raisonnable sous la haute médiation du roi et qu'elle se prêtera à l'exécution du projet que le général des Corses et toute la nation mettent aux pieds et sous les yeux de Sa Majesté. »

Voy. archives du royaume et Pommereul, tom. II.

N° 4. — TRAITÉ DE VERSAILLES.

(15 MAI 1768).

L'intérêt et l'amitié que Sa Majesté a toujours fait paraître pour la république de Gênes sont les motifs qui ont donné lieu à plusieurs traités, en 1737, 1755, 1756, 1764, afin de maintenir ladite république dans la paisible possession de l'île de Corse; mais comme l'illustre république a depuis fait connaître à Sa Majesté que les moyens employés à cet effet n'avaient point eu le succès désiré, et qu'à l'expiration du traité de 1764 (lequel finira au mois d'août prochain), Sa Majesté, trouvant bon de rappeler ses troupes, les suites de rébellion et de désordres seraient pires que ci-devant, c'est pourquoi Sa Majesté, touchée de la vérité de ces représentations, a concerté avec la république un nouveau plan relatif à la Corse, suivant lequel les deux puissances sont résolues d'y établir l'ordre et la tranquillité.

En conséquence, Sa Majesté et la république ont muni de leurs pleins pouvoirs son excellence le comte de Choiseul d'Amboise, pair de France, de la part du roi, et de la part de la république le noble Agostino-Paolo-Domenico Sorba, ministre plénipotentiaire auprès de Sa dite Majesté, lesquels deux seigneurs, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, dont les copies se trouvent au bas de ce traité, sont convenus ensemble des articles suivants:

Article 1er. Sa Majesté fera occuper par ses troupes les places de Bastia, San Fiorenzo, Algajola, Ajaccio, Calvi et autres places, forts, tours ou ports situés dans l'île de Corse, lesquels postes sont nécessaires pour la sûreté des troupes et peuvent servir aux fins proposées, nommément à ôter aux Corses tous les moyens de pouvoir nuire par-là aux fidèles sujets et aux possessions de la république.

2. Les places ou forts occupés par les troupes du roi seront gouvernés par Sa Majesté, qui y commandera en souverain; et seront lesdits places et forts réputés pour gages et cautions des dépenses que le roi devra faire, tant pour leur prise que pour leur conservation.

3. La souveraineté stipulée dans l'article précédent sera absolue, quoiqu'elle ne puisse être envisagée que comme caution, sans que néanmoins Sa Majesté ait droit de disposer des places et ports de la Corse en faveur d'un tiers qu'avec l'approbation de la république.

4. Le roi s'engage à garder sous son autorité et commandement toutes les places de la Corse qui seront soumises par ses troupes jusqu'à réclamation et paiement des dépenses, bien entendu que lesdites places ne seront comptables que des sommes qui auront été employées en Corse, suivant la stipulation du premier traité; et qu'indépendamment de la souveraine possession la république ne formera et ne pourra former aucune prétention ultérieure ni compensation entre elle et Sa Majesté.

5. Lorsque dans la suite des temps la partie la plus intérieure de l'île se sera soumise à l'obéissance du roi, la république consent que Sa Majesté y exerce une souveraineté absolue ou en partie, de la même manière et aux conditions énoncées dans l'article 4.

6. Le roi s'oblige de livrer à la république l'île de Capraja, le plus tôt possible, et le plus tard en 1771.

7. Dès que les places et forts seront à la disposition du roi, Sa Majesté promet de mettre en usage tous les moyens d'arrêter les hostilités des Corses contre la république; mais comme il n'est pas possible de fixer préalablement les effets de cette alliance, le roi promet de traiter selon la rigueur des lois de la guerre tous Corses qui

causeront aux sujets de la république quelque préjudice, soit par eau ou par terre. De son côté, la république promet qu'elle fera alors cesser les hostilités contre les Corses.

8. On ne permettra pas aux navires barbaresques l'entrée d'aucun port ni l'approche à aucune rade des places de l'île occupées par les troupes du roi, sinon dans les cas seulement de nécessité ou de naufrage, conformément à la loi de l'humanité.

9. Les Génois nationaux et les sujets corses seront rétablis, pour autant qu'il dépendra de Sa Majesté, dans la jouissance de leurs biens qui pourraient avoir été confisqués ou retenus sous quelque dénomination que ce soit, relativement aux troubles passés; et l'on aura soin que ce rétablissement, non moins que celui de la liberté des habitants de l'un et de l'autre parti, se fasse en temps convenable.

10. Toutes conventions particulières, exceptions et prérogatives dont jouissent quelques particuliers ou habitants de l'île seront annulés, et Sa Majesté examinera quels dédommagements elle pourra leur accorder, principalement aux habitants de Bonifacio, Calvi et San-Fiorenzo.

11. Sa Majesté s'engage à prendre des mesures en règle pour prévenir les défraudations et la contrebande que pourraient commettre les bâtiments corses sous pavillon de France, dans les ports, golfes, détroits et sur les côtes de la république en terre ferme.

12. Il sera dressé un inventaire de l'artillerie de Gênes et des munitions de guerre qui, dans les places en Corse, seront trouvées appartenir à la république; et six mois après, à compter du jour de la prise de possession, Sa Majesté paiera la valeur de ce qu'elle jugera à propos de retenir de ces munitions, suivant l'estimation qui en aura été faite. Tous les effets, canons et munitions que le roi ne voudra pas seront transportés à Gênes aux dépens de Sa Majesté. On dressera aussi un inventaire des protocoles d'actes civils et cri-

minels, afin qu'ils puissent servir aux fins mentionnées dans l'art. 4.

13. Le roi se charge pour toujours de la garantie authentique des États que l'illustre république possède en terre ferme, sous quelque nom que ce soit et qui, sous prétextes quelconques, pourraient être attaqués et molestés ; Sa Majesté prend aussi sur elle la garantie de l'île de Capraja, après qu'elle sera rentrée sous la domination de la république en conséquence de l'article 6.

14. La justice, par conséquent la police générale et particulière, ainsi que le droit d'amirauté, s'administreront au nom du roi, par les officiers, dans les places, ports, pays et lieux qu'occuperont les troupes du roi sous le titre de gages et de cautions, comme il est dit article 2.

15. Pendant que Sa Majesté sera en possession des places, ports et lieux de la Corse, elle y imposera des droits d'aides et de gabelles, et universellement tous ceux de ses fermes générales, avec telles taxes qu'elle jugera nécessaires ; du provenu desquels droits et charges il sera tenu exactement registre, afin de les déduire de ce que la république sera obligée de payer au roi lorsque Sa Majesté l'aura remise en possession de la Corse.

L'échange des ratifications du présent traité, etc.

Voy. Moser Versuch, t. V, p. 418 ; *Annual register*, 1768, p. 284 ; *Recueil des principaux traités*, etc., par Martens, p. 229.

N° 5. — ORDONNANCE MILITAIRE DE 1764.

Tous les Corses, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, sont soldats et font partie de la milice nationale. L'organisation locale consiste dans la formation d'une ou plusieurs compagnies dans chaque commune ou paroisse, sous la direction des commissaires des pièves.

Chaque compagnie sera composée d'un capitaine, un lieutenant, deux sergents, trois caporaux et trente soldats.

Si une paroisse ne peut fournir ces trente-sept hommes, elle fera marcher tous ceux qu'elle aura, sans pouvoir se compléter des hommes d'une autre paroisse. Si dans une paroisse il s'en trouve plus de trente-sept, mais moins que soixante-quatorze, elle ne formera du nombre de tous ces hommes qu'une seule compagnie. Celles qui seront très nombreuses fourniront autant de compagnies qu'elles auront de fois trente-sept hommes. Les deux tiers des hommes armés devant toujours rester dans leur pays, la paroisse qui ne fournira pas trois compagnies divisera la totalité de ses hommes en trois parties égales nommées premier, second et troisième tiers, lesquels seront pourvus d'officiers et bas-officiers relativement à leur nombre. Si dans quelques paroisses des sujets ont occupé des places honorables et qu'on n'ait pu les faire officiers, ils serviront en qualité de volontaires à la suite de chaque tiers. Chaque commissaire aura sous ses ordres un sujet instruit de la guerre et du détail, lequel fera les fonctions de major et choisira un fourrier, dont l'emploi sera de préparer les logements et faire savoir aux sergents les ordres du commissaire et du major. Les sergents, après avoir porté l'ordre aux officiers, le donneront aux caporaux, lesquels tiendront un rôle de leurs divisions respectives contenant le nom des soldats et du conducteur des équipages. Il y aura trois de ces conducteurs par compagnie, lesquels seront surnuméraires et pris parmi ceux qui se trouveront sans armes.

Le commissaire conviendra avec le major de l'ordre du tour de marche des tiers; le major en tiendra registre afin que les tours de service d'honneur et ceux de corvée soient réglés; le premier commencera par la tête, le second par la queue.

Le commissaire indiquera le lieu d'assemblée de tous les tiers de sa juridiction où le major en fera la revue, puis se mettra en marche; arrivé à sa destination, il y fera tirer au sort les billets de logement; chaque tiers assemblé aura un sergent et un soldat de garde pour remédier à tout désordre et garder les prisonniers.

Sur le champ de bataille le major conduira sa troupe au lieu qu'il faudra ou attaquer ou défendre, et ne l'en laissera partir que quand le tiers qui devra la relever sera arrivé, ou que la besogne sera achevée ou la retraite forcée.

Le tiers qui sera sorti de sa juridiction, bien qu'il n'ait rien fait contre l'ennemi, sera censé avoir fini son tour de service et sera relevé par le tiers suivant, lequel, s'il n'était pas complet, se recruterait des hommes de bonne volonté du tiers relevé, payés à seize sous par jour aux frais de ceux qui manqueraient à ce tiers.

Le commissaire fera sa revue tous les mois, prenant pour cela les jours du mois où se trouvent deux fêtes consécutives; il réunira pour cet effet tous les tiers dans le lieu le plus commode ou dans chaque paroisse à son tour; le major les exercera suivant l'instruction qu'il recevra du général.

Tous les tiers s'assembleront à Noël et à Pâques dans le lieu le plus commode de leurs provinces respectives qui leur sera indiqué, pour y passer la revue d'un inspecteur qu'y enverra le général.

A cette revue générale, on pourvoira aux moyens de corriger les abus et de punir les officiers et soldats qui auront manqué de zèle ou de valeur, ou mal défendu la liberté et la gloire de la patrie.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE.


Golfe de
de Mortoli
ale
le Toro
M
E
3o
Ecrit par Arnoul.

